



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 679 234 990 euros  
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS  
R.C.S. : PARIS 662 042 449

## **DOCUMENT DE REFERENCE**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 février 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

# **TABLE DES MATIERES**

<b>1. PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS.....</b>	<b>4</b>
1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE.....	4
1.2 HISTORIQUE.....	4
1.3 PRÉSENTATION DES PÔLES.....	5
1.4 CHIFFRES CLÉS.....	12
<b>2. COMITÉ EXECUTIF.....</b>	<b>13</b>
<b>3. CONFORMITÉ.....</b>	<b>14</b>
<b>4. BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES.....</b>	<b>15</b>
<b>5. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>26</b>
<b>6. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>39</b>
6.5 LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	39
6.6 LES RÉMUNÉRATIONS.....	49
<b>7. RAPPORT DU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-37, ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE.....</b>	<b>52</b>
7.1 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	52
7.2 LE CONTROLE INTERNE.....	57
7.3 LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.....	60
7.4 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	60
7.5 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L 225- 235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BNP PARIBAS DÉCRIVANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE.....	65
<b>8. ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES.....</b>	<b>66</b>
8.1 ACTIVITÉ 2005.....	66
8.1.1 <i>Résultats consolidés du groupe BNP Paribas.....</i>	<i>66</i>
8.1.2 <i>Résultats par pôle d'activité.....</i>	<i>67</i>
8.1.3 <i>Bilan.....</i>	<i>74</i>
8.1.4 <i>Perspectives.....</i>	<i>77</i>
8.1.5 <i>Evènements récents.....</i>	<i>78</i>
8.1.6 <i>Les ratios prudentiels.....</i>	<i>82</i>
8.2 FACTEURS DE RISQUE.....	85
8.3 LE FONCTIONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE.....	90
8.3.1 <i>Groupe Risk Management (GRM).....</i>	<i>90</i>
8.3.2 <i>Les risques de non-conformité.....</i>	<i>90</i>
8.3.3 <i>Risque juridique et réglementations particulières.....</i>	<i>91</i>
8.3.4 <i>Risque fiscal.....</i>	<i>91</i>
8.3.5 <i>La sécurité des systèmes d'information.....</i>	<i>92</i>
8.4 LES RISQUES.....	93
8.4.1 <i>Le risque de crédit.....</i>	<i>93</i>
8.4.2 <i>Les risques de marché.....</i>	<i>97</i>
8.4.3 <i>Gestion de la liquidité.....</i>	<i>97</i>
8.4.4 <i>Risque de gestion d'actifs.....</i>	<i>98</i>
8.5 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	99
8.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	260
8.7 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	262
8.7.1 <i>Les résultats et le bilan de BNP Paribas SA.....</i>	<i>262</i>
8.7.2 <i>La répartition des bénéfices en 2005.....</i>	<i>264</i>
8.7.3 <i>L'évolution du capital.....</i>	<i>264</i>
8.7.4 <i>Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA.....</i>	<i>266</i>
8.7.5 <i>Principales filiales et participations de BNP Paribas SA.....</i>	<i>267</i>

8.7.6	<i>Principales acquisitions et cessions en France et à l'Etranger de BNP Paribas SA en 2005</i> .....	269
8.7.7	<i>Informations relatives aux prises de participation de BNP Paribas SA en 2005 portant sur au moins 5% du capital</i> .....	270
<b>9.</b>	<b>ANNEXES NRE</b> .....	<b>271</b>
<b>10.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>284</b>
10.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	284
10.2	CONTRATS IMPORTANTS .....	284
10.3	SITUATION DE DÉPENDANCE .....	284
10.4	INVESTISSEMENTS .....	284
10.5	TENDANCES .....	284
10.6	CHANGEMENT SIGNIFICATIF .....	285
10.7	LITIGES .....	285
10.8	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS .....	285
<b>11.</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b> .....	<b>289</b>
<b>12.</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>291</b>
<b>13.</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE</b> .....	<b>292</b>
<b>14.</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE</b> .....	<b>293</b>

# 1. PRESENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

## 1.1 PRESENTATION DU GROUPE

BNP Paribas est un leader européen des services bancaires et financiers, avec une présence significative et en croissance aux Etats-Unis et des positions fortes en Asie. Le groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux, avec une présence dans plus de 85 pays et près de 110 000 collaborateurs, dont plus de 80 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la Banque de Détail, regroupant deux pôles :
  - Banque de Détail en France
  - Services Financiers et banque de Détail à l'International
- le pôle Banque de Financement et d'Investissement
- le pôle « Asset Management & Services ».

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

## 1.2 HISTORIQUE

### **1966 : Création de la BNP**

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

### **1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-bas**

### **1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises**

Le "big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

### **1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas**

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

### **1993 : Privatisation de la BNP**

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 90 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

### **1998 : Création de Paribas**

Le 12 mai, est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

### **1999 : Année historique pour le groupe**

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

### **2000 : Création de BNP PARIBAS**

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000.

Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

## **1.3 PRESENTATION DES POLES**

### **Banque De Détail en France**

La Banque de Détail en France offre à 5,850 millions de clients particuliers et banque privée, 500 000 clients professionnels et entrepreneurs et 20 000 clients entreprises et institutions<sup>1</sup>, une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour améliorer sa proximité avec ses clients, le réseau de BDDF a renforcé son maillage. Fin 2005, il comprend 2 200 agences et 3 860 guichets et automates de banque, auxquels s'ajoute une organisation multicanal. Concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique, BDDF détient notamment une part de marché de 15 % en Ile de France (source : *Etudes marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets*). Il se caractérise par une présence forte sur les segments les plus attractifs parmi la clientèle de particuliers (taux de pénétration de 22 %<sup>2</sup> sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 82 000 euros) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

Ses 31 000 collaborateurs sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor et une société d'accompagnement en capital, BNP Paribas Développement.

Pour mieux répondre à l'attente de ses clients, BDDF a réorganisé son dispositif commercial en segmentant son réseau. Il se compose d'agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, de centres de Banque Privée, de Centres d'Affaires Entreprises, appuyés par un Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

Parallèlement, BDDF poursuit son développement dans le domaine de la banque des particuliers grâce au dispositif multicanal (agence, téléphone, internet) déployé à partir de 2002. Cette mutation visé à assurer une meilleure qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. A partir de trois plate-formes situées à Paris, Orléans et Lille, le CRC centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. Véritable cœur du système, le nouveau poste de travail informatique des conseillers clientèle assure la gestion de la relation client dans la dimension multicanal. Après plusieurs années de pleine utilisation, ce poste démontre tout son intérêt et toute son efficacité.

En complément, BDDF dispose du plus important maillage de centre de banque privée avec 206 centres implantés sur tout le territoire à proximité de la clientèle.

La nouvelle approche de la clientèle des entreprises s'est traduite par la mise en place achevée courant 2005 d'un dispositif, unique dans le paysage bancaire français, composé de 24 Centres d'Affaires répartis sur tout le territoire, d'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un Cash Customer Services (CCS).

Enfin, en ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne de la mise en place, sur tout le territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filière. A fin 2005, 82 agences ont été créées dépendant de 14 groupes de production et d'appui commercial (GPAC).

### **Services Financiers et banque de Détail à l'International**

#### **Cetelem**

Cetelem est n°1 du crédit à la consommation en France et en Europe continentale<sup>3</sup> avec 47,4 milliards d'euros d'encours gérés<sup>4</sup> au 31 décembre 2005 dont 57% en France et 43% hors France et plus de 18 000 collaborateurs dans le monde (en incluant l'alliance avec Laser-Cofinoga).

Depuis plus de 50 ans, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages.

Cetelem est un acteur de référence pour sa capacité d'innovation, la qualité de son offre répondant à l'essentiel des besoins de financement des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables), ainsi que son expertise technique et sa maîtrise du risque.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement des grandes enseignes de la distribution dans le monde (Carrefour, Conforama, Ikea, Dell,...). Dans ce cadre, Cetelem exerce depuis le 1<sup>er</sup>

<sup>1</sup> Chiffres issus de la mise en place des nouvelles approches commerciales

<sup>2</sup> Source : IPSOS

<sup>3</sup> Calcul des parts de marché des différents opérateurs sur la base de leurs encours (Sources : rapports annuels des opérateurs), rapportés à l'ensemble du marché européen du crédit à la consommation (Source European Credit Research Institute).

<sup>4</sup> Y compris les encours de Laser-Cofinoga

octobre 2005 le contrôle conjoint de Laser-Cofinoga avec les Galeries Lafayette. Auparavant, le groupe BNP Paribas détenait une participation de 49% dans Cofinoga : 44% en direct et 5% à travers Laser, alors maison-mère de Cofinoga. Cetelem est aussi un partenaire de référence pour les établissements bancaires et les compagnies d'assurance (Axa, Dresdner Bank, Banques Populaires, Caisses d'épargne, KBC,...) ainsi que les nouveaux fournisseurs de services aux particuliers (EDF) auxquels il apporte son savoir faire en matière de crédits.

Cetelem assure également la gestion des comptes permanents distribués par la Banque de Détail en France de BNP Paribas.

Cetelem est aujourd'hui présent dans 25 pays dont 17 en Europe.

### **BNP Paribas Lease Group (BPLG)**

BNP Paribas Lease Group (BPLG) est, au sein du groupe BNP Paribas, la société spécialisée dans le financement des investissements des entreprises et des professionnels. Présent dans 11 pays d'Europe, BPLG propose une gamme complète de solutions financières en crédit-bail mobilier et immobilier, en location financière et en crédit, avec ou sans prestation associée.

Numéro un du leasing mobilier en France (source : Association française des Sociétés Financières) avec une part de marché de l'ordre de 20 % et, un des leaders en Europe, BPLG travaille en partenariat avec les constructeurs, importateurs et distributeurs d'équipements professionnels. Son ambition est de leur permettre d'optimiser leurs performances commerciales en intégrant le financement à l'acte de vente.

BPLG assure également la réalisation et la gestion des financements en crédit-bail mobilier et immobilier distribués par le réseau bancaire de BNP Paribas à ses clients.

### **UCB**

UCB et ses filiales sont spécialisées dans le financement de l'acquisition de logements par les particuliers, qu'il s'agisse de la résidence de l'emprunteur ou d'un investissement. UCB intervient en France, en Espagne, en Italie, au Portugal, aux Pays-Bas, en Belgique et en Grèce. Par ailleurs, il gère et développe pour BNP Paribas un portefeuille de crédits hypothécaires en Norvège. Au 31 décembre 2005 les encours gérés par UCB s'élevaient à 28 milliards d'euros.

La stratégie commerciale d'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...) ou courtiers, qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts proviennent de sa spécialisation, l'innovation produits et services, le contrôle des risques. Des synergies avec le réseau de Banque de détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

La part de marché, en production, du groupe en 2005 est de l'ordre de 3,5% pour la France, 2,5% pour l'Espagne, 1,6% au Portugal et d'environ 1% pour l'Italie et les Pays-Bas. (*Sources : France - études internes BNP Paribas fondées sur des données Banque de France, Espagne - Instituto Nacional de Estadística, Italie - Banque d'Italie, Portugal - Direcção-Geral do Tesouro, Pays-Bas - Kadaster*).

### **Métier Location avec Services**

Le métier Location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion, le financement, ainsi que les risques techniques et de marché liés à l'usage de leurs équipements logistiques :

- Véhicules légers : Arval
- Véhicules industriels : Artegy
- Parcs informatiques : Arius

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du métier, sur une puissance d'achat reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

Directement présent dans 18 pays, Arval, principale société du métier, est un des leaders européen du marché de la location longue durée et de la gestion de parc de véhicules automobile. A fin 2005, elle louait un parc de 468 845 véhicules pour un parc géré total de 606 843 véhicules.

Arval est membre de l'alliance PHH Arval, ce qui lui permet de proposer via PHH Corp des solutions de location et de gestion de véhicules en Amérique du Nord.

### **BancWest**

L'activité du pôle SFDI aux Etats-Unis s'exerce au travers de BancWest Corporation, holding issue du rapprochement intervenu en 1998 entre Bank of the West et First Hawaiian Bank et dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin 2001. BancWest a acquis, en mars 2002, United California Bank, puis en novembre 2004, Community First National Bank et Union Safe Deposit Bank. Plus récemment, en décembre 2005, BancWest a procédé à l'acquisition de Commercial Federal Corporation. Au 30 septembre 2005, Commercial Federal Corporation disposait de 203 agences réparties dans 7 états de l'ouest américain et avait un total de bilan de 10,2 milliards de dollars américains.

Bank of the West propose désormais ses services de banque de détail à une clientèle de particuliers et d'entreprises dans dix-neuf états de l'Ouest américain. Se positionnant au 6<sup>ème</sup> rang des banques généralistes en Californie (par total des dépôts au 30 Juin 2005, *source FDIC*), elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (Financements de bateaux, de véhicules de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME) qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis.

Avec une part de marché de près de 30 % en termes de dépôts (30 juin 2005, *source FDIC*), First Hawaiian Bank est devenue la plus importante banque de l'état d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité, offrant aux particuliers et aux entreprises une large gamme de produits.

Au total, avec plus de 12 000 collaborateurs et forte d'un réseau de 739 agences et d'un total de bilan de 66,3 milliards de dollars au 31 décembre 2005, BancWest sert aujourd'hui quelque 4,2 millions de comptes. Elle se place, par les dépôts, au 6<sup>ème</sup> rang des banques de l'Ouest des Etats-Unis (30 juin 2005, *source FDIC*).

### **Marchés Émergents et Outre-Mer (MEO)**

La ligne de métier Banque de détail dans les Marchés Emergents et Outre-Mer (MEO) a connu une forte croissance de ses réseaux en 2005. 74 agences ont été ouvertes et deux succursales créées dans le Golfe. Par ailleurs, le métier prend son essor dans de nouvelles régions et deux investissements majeurs ont été réalisés en Turquie et en Chine.

Au total dans ces régions, et hors Chine, BNP Paribas déploie au travers de près de 600 agences et pour plus de 1,5 million de clients, son expertise acquise dans la banque de détail en France.

Le réseau des BICI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) est au coeur du dispositif de BNP Paribas en Afrique. Avec une centaine d'agences réparties dans six pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal), SFDI gère l'un des premiers réseaux bancaires d'Afrique francophone. Le groupe est également présent à Djibouti (BCIMR) et, dans l'Océan Indien, à Madagascar (BMOI) ainsi qu'aux Comores (BIC).

Au Maghreb, une zone en forte croissance organique, le groupe possède 250 agences au Maroc (BMCI), en Tunisie (UBCI) et en Algérie (BNP Paribas El Djazaïr).

Dans les DOM TOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Wallis et Futuna), il dispose de 50 agences et de fortes positions de place.

Dans la zone du Proche et Moyen-Orient, BNP Paribas met en œuvre en Egypte un important plan d'ouvertures d'agences. Le groupe opère dans le Golfe à partir de sa direction régionale qui assure l'animation depuis Bahreïn de six territoires : Bahreïn, Abu Dhabi, Dubaï, Qatar, Arabie Saoudite et Koweït. Le groupe dispose aussi d'implantations à Chypre et au Liban (BNPI). Dans toute cette région, un partenariat vient d'être mis en place avec le métier Banque Privée Internationale pour apporter des solutions globales dans la gestion de fortune.

En Turquie, le groupe a finalisé en février 2005 l'acquisition de 50 % de la holding TEB Mali qui détient 84,25 % de la banque Türk Ekonomi Bankasi (TEB), 10<sup>ème</sup> banque privée du pays en terme d'actifs ; au 31 décembre 2005, son réseau qui se développe rapidement compte 113 agences.

Par ailleurs, un partenariat stratégique a été finalisé en décembre 2005 avec Nanjing City Commercial Bank, 8<sup>ème</sup> banque commerciale municipale de Chine en termes d'actifs, dont BNP Paribas a acquis 19,2 % du capital.

Le métier de Banque de Détail dans les MEO est partie prenante du réseau mondial de Trade Centers de BNP Paribas, qui permet aux clients importateurs ou exportateurs d'avoir accès à des équipes de spécialistes du commerce international.

### **Asset Management & Services**

Asset Management and Services est le pôle de services aux investisseurs du groupe chargé notamment de l'« asset gathering » de BNP Paribas. Acteur européen de premier plan, AMS regroupe les activités liées à la collecte, la gestion, la valorisation de l'épargne et du patrimoine et leur enrichissement par des services à forte valeur ajoutée.

L'expertise d'AMS se répartit en 3 grandes activités :

- la Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) regroupe la Banque Privée (BNP Paribas Banque Privée), la Gestion d'Actifs (BNP Paribas Asset Management), le courtage et l'épargne en ligne (Cortal Consors) et les activités de services immobiliers (BNP Paribas Immobilier) ;
- l'Assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- l'activité de services liés aux Titres pour les entreprises et les institutions financières mondiales (BNP Paribas Securities Services).

Ainsi, au travers de ces 6 métiers, regroupant plus de 16 000 collaborateurs présents dans plus de 40 pays, AMS propose à une large clientèle d'investisseurs, constituée tant d'institutionnels, d'entreprises que de particuliers, une gamme complète de produits et de services.

En 2005 les métiers d'AMS occupent tous des positions de leader dans leur marché.

## BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management est un gérant d'actifs majeur en Europe, avec 193 milliards d'actifs sous gestion à fin 2005<sup>5</sup>. 1 400 personnes sont au service de clients de 40 pays.

Ses compétences de gestion ciblées, fondées sur une approche multi-spécialiste, ont en commun, leur exigence d'excellence, la robustesse et la cohérence de leurs processus d'investissement et la rigueur de leur contrôle des risques.

BNP Paribas Asset Management est fortement engagé dans l'investissement socialement responsable (ISR).

Ses équipes de gestion spécialisées sont présentes dans les principaux centres financiers mondiaux : Paris – Londres – New-York - Tokyo – Hong-Kong.

BNP Paribas Asset Management est noté AM2+ par Fitch Ratings.

## Cortal Consors

Leader européen de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers, Cortal Consors a pour mission d'apporter à ses clients, à travers différents canaux de distribution, son savoir-faire et son expérience du conseil sur une large gamme de placements (produits de placement à court terme, OPCVM, assurance-vie,...) ainsi qu'une technologie de pointe en matière de courtage.

Cortal Consors est présent dans six pays européens : Allemagne, France, Espagne, Belgique, Luxembourg et Italie. Fin 2005, les encours gérés représentent 27,7 milliards d'euros, pour 1 080 000 clients, et sont répartis entre 33% d'actifs boursiers, 53% de produits d'épargne ou fonds collectifs, 14% de liquidités.

## Banque Privée

Au service d'une clientèle privée exigeante et fortunée, BNP Paribas Banque Privée délivre un conseil personnalisé en ingénierie et en diversification patrimoniale et une gestion adaptée aux besoins de chacun de ses clients en s'appuyant sur une gamme de produits sélectionnés, performants et innovants.

BNP Paribas Banque Privée est n°1 en France avec 50 milliards d'euros d'actifs et un réseau de plus de 120 implantations couvrant l'ensemble du territoire, n°3 en Europe de l'Ouest où elle développe rapidement sa présence sur les marchés domestiques, et n°7 en Asie<sup>6</sup>. A la fin 2005, elle gère globalement 117 milliards d'euros d'actifs pour le compte de ses clients.

## BNP Paribas Immobilier

BNP Paribas Immobilier est présent dans huit pays européens ainsi qu'à New-York et compte 2 550 collaborateurs. Avec l'acquisition en 2004 d'Atis Real International, une société de conseil en immobilier d'entreprise, BNP Paribas Immobilier est devenu le leader des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale (*source : magazine anglais Estates Gazette du 9 juillet 2005*).

La gamme des services immobiliers proposés est unique en Europe, grâce au regroupement de filiales qui interviennent dans quatre principaux métiers :

- Conseil, expertises et transactions

- immobilier d'entreprise : Atisreal, numéro un en France et en Allemagne, dans le Top 10 au Royaume-Uni (*source : magazine anglais Estates Gazette du 9 juillet 2005*).
- habitat : Espaces Immobiliers BNP Paribas - 26 points de vente en France au 31 décembre 2005.

- Gestion de fonds (REIM) :

BNP Paribas REIM : 4,5 milliards d'euros d'actifs gérés, n° 3 français de la gestion de SCPI (*source : IEIF, Institut de l'Epargne Immobilière et Foncière*).

- Administration de biens :

- immobilier d'entreprise : Comadim et Atisreal  
11 millions de m2 d'immobilier d'entreprise gérés en Europe.
- habitat : Gérer et les Studélites - 27 000 logements gérés en France. Les Studélites sont l'un des premiers gestionnaires de résidences étudiantes.

- Promotion immobilière : Meunier est le 3<sup>ème</sup> promoteur français (*classement des Promoteurs publié par l'agence Innovapresse en juin 2005*).

## Métier Titres

BNP Paribas Securities Services<sup>7</sup> est le leader européen en matière de services titres pour les entreprises, les sociétés de gestion et les institutions financières. BNP Paribas Securities Services offre une gamme complète et modulable de services répondant aux besoins de chacun des acteurs du cycle d'investissement :

<sup>5</sup> Actifs conseillés inclus

<sup>6</sup> Source : classements Euromoney 2006

<sup>7</sup> BNP Paribas Securities Services comprend toutes les activités titres développées par le Groupe BNP Paribas à travers BNP Paribas Securities Services, BNP Paribas Fund Services, BNP Paribas Asset Servicing and BNP Paribas SA.

- les intermédiaires financiers bénéficient de solutions fiables liées au règlement-livraison et à la conservation globale de toutes les classes d'actifs ;
- les investisseurs institutionnels ont accès à toute la gamme des services d'administration de fonds tels que : comptabilité des fonds, sous-traitance de middle-office , banque dépositaire et trustee, support à la distribution de fonds, agent de transfert et mesure/ attribution de performance) ;
- de nombreux services aux émetteurs sont offerts aux entreprises pour le montage de leurs opérations financières et la gestion de leur actionnariat ;
- des solutions complémentaires de financement de titres et de change sont proposées et coordonnées par des équipes de spécialistes.

Au 31 décembre 2005, les actifs en conservation représentaient 3 058 milliards d'euros et le nombre de transactions traitées sur l'année s'élevait à 7,1 millions.

BNP Paribas Securities Services se classe à la 1<sup>ère</sup> place des conservateurs européens et au 4<sup>ème</sup> rang mondial pour les actifs transfrontaliers (source : *Institutional Investor Magazine*, Septembre 2005). BNP Paribas Securities Services a été élu « Global Securities House of the Year – Europe Region » par le magazine *The Banker*. La gamme des prix remportés en 2005 s'est élargie pour inclure l'administration de fonds avec le titre de « Fund Administrator of the Year » par le magazine *Funds Europe*.

Plus de la moitié de l'activité de BNP Paribas Securities Services est située hors de France avec une présence sur l'ensemble des principales places financières européennes – Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Royaume-Uni – ainsi qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon et aux Etats-Unis. Des services sont également proposés en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec Garanti Bank.

### **Assurance**

BNP Paribas Assurance conçoit et commercialise dans trente pays ses produits et services sous deux marques : BNP Paribas pour les produits distribués par le réseau des agences BNP Paribas en France et Cardif pour les autres réseaux et partenaires distributeurs, en France comme à l'international.

Afin d'accélérer son développement, BNP Paribas Assurance a fusionné en octobre 2005 ses deux compagnies d'assurance vie, Cardif Assurance Vie et Natio Vie. Cardif Assurance Vie est désormais l'unique compagnie d'assurance vie de BNP Paribas en France.

- En épargne, BNP Paribas Assurance commercialise des contrats d'assurance vie aux particuliers dans onze pays. En France, il propose également des contrats collectifs de retraite, d'indemnités de fin de carrière ou de préretraite aux entreprises et offre une large gamme d'OPCVM aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux grandes entreprises, via sa société de gestion Cardif Asset Management.
- En prévoyance, il couvre de nombreux risques en assurance des emprunteurs et en prévoyance individuelle dans vingt-huit pays et propose en France des contrats collectifs standards et personnalisés aux grandes entreprises comme aux PME.
- En assurance dommages, BNP Paribas Assurance offre, en France, des produits multirisques habitation, automobile, assurance scolaire, assistance voyage, protection juridique au travers de Natio Assurance, détenue à parité avec Axa.

BNP Paribas Assurance est 4<sup>ème</sup> assureur vie en France (source : FFSA) et figure dans le top 3 mondial en assurance des emprunteurs.

### **Banque de Financement et d'Investissement**

Afin de renforcer ses positions européennes, en tirant le meilleur parti de ses capacités d'origination sur ce marché, un groupe intégré nommé Coverage et Territoires Europe (CTE) a pour mission la couverture des relations avec les entreprises en Europe ainsi que l'animation des forces commerciales dans les territoires concernés.

Par ailleurs, pour l'ensemble du monde hors Europe, un groupe Coverage et Territoires International (CTI) assure la couverture des relations avec les entreprises aux Amériques, en Asie Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient ainsi que l'animation des territoires BFI concernés.

Ces équipes commerciales ont vocation à vendre l'ensemble des produits du groupe. Les « Senior Bankers » et les responsables de relations, grâce à une bonne connaissance de la stratégie financière et industrielle de leurs clients et au suivi quotidien de leurs besoins, sont les interlocuteurs privilégiés des relations entreprises et institutionnels du groupe et les garants d'une action coordonnée des spécialistes produits.

Avec une base de clientèle d'environ 8 000 entreprises, l'organisation de CTE et de CTI permet de bien prendre en compte les spécificités des différents marchés, en particulier sur le plan régional, avec l'objectif de favoriser la génération des revenus dans toutes les lignes de produits.

Fort d'une équipe de 70 experts répartis dans le monde, Financial Institutions Group (FIG) a en charge le développement des relations de BNP Paribas avec toutes les grandes institutions financières : banques, assureurs, réassureurs, courtiers et intermédiaires financiers, mutuelles et institutions de prévoyance, fonds de pension, sociétés de gestion d'actifs, organismes supranationaux et banques centrales.

Grâce aux relations étroites et personnalisées établies avec ses quelques 550 clients institutionnels, au suivi rapproché de leur activité et à son expertise des évolutions et des besoins de secteur financier, BNP Paribas est considérée désormais comme une banque de référence particulièrement appréciée des institutions financières qui font appel à ses services.

## **CONSEIL ET MARCHES DE FINANCEMENT**

### **Corporate Finance**

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions ( mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation,...) et des activités de marché primaire actions (introduction en bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables, etc).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance qui regroupe près de 330 professionnels dans le monde, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe et les pays émergents, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud.

BNP Paribas qui est n°1 en France (*source : Thomson Financial*), figure parmi les 10 premières banques conseils en fusions et acquisitions en Europe (*classement Thomson Financial en volume de transactions annoncées en 2005*), et au 9<sup>ème</sup> rang en Europe pour les opérations de marché Primaire Actions (*classement Equity & Equity linked en Europe publié par Dealogic Equityware*).

### **Actions & Dérivés Actions**

Le métier Actions et Dérivés Actions couvre les activités de recherche, structuration, trading et vente sur actions asiatiques<sup>8</sup> et dérivés actions, indices et fonds à l'échelle mondiale. Ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, pour lesquels elles sont le relais du Corporate Finance. Le portefeuille de clients englobe institutions financières, entreprises et particuliers.

En 2005, BNP Paribas a poursuivi son ambitieuse croissance et a renforcé son leadership sur le marché des dérivés actions au niveau mondial.

BNP Paribas s'est ainsi vu décerner de nombreux prix :

- «House of the Year, Hybrids » par le magazine Structured Products
- «Equity Derivatives House of the year – Asia Pacific », par The Banker et Global Finance
- «Derivatives House of the year – Japan », par Asia Risk

De plus, BNP Paribas a été élu meilleur bureau de recherche Dérivés Actions en France selon l'enquête Thomson Extel.

### **Fixed Income**

L'expertise produit de Taux et Change ainsi que sa force de frappe ont positionné BNP Paribas parmi les trois acteurs les plus importants de l'activité Taux et Change en Europe, avec de fortes positions en Asie, notamment au Japon et aux Etats Unis

L'approche intégrée du groupe quant au développement de solutions pour ses clients se fonde sur une expertise globale en termes de recherche, de vente, de négociation, d'origination et de distribution, répartie en trois lignes de produits : Crédit, Taux et Change au niveau mondial.

La banque est un acteur majeur au plan mondial sur les marchés de dérivés de taux d'intérêt et de dérivés de crédit ; elle est l'un des principaux acteurs sur le marché des changes. BNP Paribas propose une gamme étendue de produits Taux et Change au travers d'une plate-forme commerciale performante. En outre, la banque possède une gamme complète de produits et de services en matière de recherche, mis à la disposition de la clientèle au travers de

<sup>8</sup> Depuis 2004, le groupe a cédé son activité de courtage sur actions européennes à Exane BNP Paribas.

présentations individuelles ainsi que d'une large variété de documents diffusés par différents canaux. Est à noter la méthodologie de la banque en matière de recherche, largement fondée sur l'utilisation de techniques quantitatives novatrices développées par un groupe d'experts internationaux de premier plan.

Parallèlement à la stratégie suivie ces dernières années, la banque a continué à optimiser la structure du métier Taux et Change en 2005 en intégrant totalement sa structure de vente et d'origination en Europe, ce qui était déjà le cas aux Etats Unis, au Japon et en Asie (hors Japon).

Ces efforts coordonnés permettent de fournir aux clients une gamme complète de services à l'échelle mondiale, sur un grand nombre de marchés et de devises. Avec son siège à Londres et cinq autres bureaux principaux à New-York, Paris, Singapour, Hong-Kong et Tokyo, le métier Taux et Change emploie plus de 1600 spécialistes à travers le monde.

En 2005, la banque a consolidé ou amélioré ses positions de façon significative :

- \* pour la deuxième année consécutive, BNP Paribas a été classée au premier rang dans le sondage auprès des investisseurs par *Euromoney* en ce qui concerne la recherche crédit « investment grade ».
- \* pour la deuxième année consécutive, les investisseurs ont élu BNP Paribas contrepartie numéro un pour les transactions sur valeurs à revenu fixe dans le sondage annuel de l'Agence France Trésor.

Le métier Fixed Income a été nommé « Risk's Interest Rate Derivatives House of the Year 2006 ».

Le classement établi par *Thomson Financial* montre BNP Paribas à la dixième place pour la prise ferme d'emprunts obligataires, à la troisième place pour les emprunts en euros, et à la cinquième pour les emprunts en devise asiatiques locales.

## **METIERS DE FINANCEMENT**

### **Energy Commodities Export Projet (ECEP)**

En réunissant au sein d'une structure unique l'ensemble des expertises de la banque en matière d'énergie, de matières premières, d'infrastructures, de biens d'équipements et de financements d'actifs, BNP Paribas s'est doté d'une organisation originale qui répond aux attentes de ses clients, à la globalisation des besoins et fait jouer au mieux les synergies existantes entre ces différentes activités.

Le métier Energy Commodities Export Project (ECEP) est une activité mondiale. Il est structuré de la manière suivante :

- le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes, dont BNP Paribas est le leader mondial;
- les financements structurés de matières premières dans les pays émergents, comprenant outre les préfinancements à l'exportation, les activités de prêts sur réserves ainsi que les financements structurés de stocks ;
- les financements des entreprises opérant dans les domaines de l'énergie, des métaux et des mines dans les pays industrialisés ;
- les opérations de dérivés sur matières premières, avec les activités de courtage sur marchés organisés et les opérations de gré à gré (OTC) à New York, Londres et Singapour ;
- les financements export, couvrant 28 assureurs crédit publics avec 15 bureaux dédiés dans les pays exportateurs et une trentaine de correspondants spécialisés dans les pays importateurs ;
- les financements de projets, structurant des crédits sur base de cash-flows, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures ;
- le Global Trade Services qui propose une palette de produits et services (e-banking, garanties internationales, etc), pour les activités import-export des échanges de marchandises.
- les financements d'actifs : leasing structuré ainsi que financements maritimes et aéronautiques.

BNP Paribas se positionne toujours en 2005 comme un des grands leaders mondiaux dans ces métiers et comme le leader mondial dans le secteur Energie et Matières Premières :

- leader en financement de négoce (Best Trade Finance Bank - *Global Finance*, n°1 Mandated Lead Arranger « Trade Finance Loans » - *Dealogic*, Best Trade Bank in Oil - *Trade and Forfaiting Review*),
- leader en terme de financement de projets (Best Project Finance House of the Year - *Euromoney*, World's Best Project Finance Oil & Gas Bank - *Global Finance*),
- leader des financements à la grande exportation (n°1 Mandated Lead Arranger pour l'ensemble des transactions garanties par des Export Credit Agencies y compris celles du secteur aéronautique - *Dealogic*),
- première banque non américaine pour les financements Oil & Gas aux Etats-Unis et,
- innovateur de l'année des financements aéronautiques (*magazine Jane's Transport Finance*).

### **Financements structurés**

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : financements d'acquisitions et LBO, crédits syndiqués, financements des medias et télécommunications, et financements des professionnels de l'immobilier.

Pour l'année 2005, BNP Paribas se situe au 5e rang en tant que "Bookrunner" de crédits syndiqués dans le monde et au 3<sup>ème</sup> rang en tant que "Bookrunner" de crédits syndiqués sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique (*source : International Financial Review*). En 2005, BNP Paribas occupe également le 5<sup>ème</sup> rang en tant que "Bookrunner" de crédits à effet de levier en Europe (*source : International Financial Review*).

Le responsable des Financements Structurés est, en outre, en charge de la gestion de l'ensemble du portefeuille de crédits bancaires classiques de BFI.

## **BNP Paribas Capital**

BNP Paribas Capital, assure la gestion du portefeuille (en compte propre) de participations non cotées du groupe BNP Paribas et gère ou conseille des fonds de private equity pour le compte de tiers.

Le portefeuille en compte propre de participations non cotées, d'une valeur estimative de 4,4 milliards d'euros au 31/12/2005, est réparti en quatre segments :

- des participations directes (principalement minoritaires) dans des sociétés industrielles et commerciales, en France et à l'étranger ;
- des participations stratégiques non bancaires ;
- des participations dans des fonds, sponsorisés ou non ;
- des co-investissements réalisés conjointement avec des fonds ou investisseurs institutionnels.

En 2005, les cessions les plus importantes ont porté sur les participations dans Eiffage et Carbone Lorraine. En termes d'investissements, le Groupe a pris une participation de 37 % dans le capital de Motier, holding de tête de Galeries Lafayette et a poursuivi son programme d'investissement dans des fonds de private equity et de co-investissements aux côtés de ces fonds.

## **Gestion des Participations Cotées et Créances Souveraines**

Gestion des Participations Cotées et Créances Souveraines exerce deux activités. Son objectif est de valoriser les actifs dans une optique moyen terme, grâce à une gestion dynamique. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

La Gestion des Participations Cotées gère les participations minoritaires que BNP PARIBAS détient dans les grands groupes cotés en bourse.

La Gestion des Créances Souveraines a pour missions de restructurer les Créances Souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, eurobonds, créances restructurées).

## **Klépierre**

Klépierre est la 2<sup>ème</sup> foncière cotée de centres commerciaux en Europe continentale avec une capitalisation boursière de 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Son patrimoine de 6,9 milliards d'euros se compose à 85% de centres commerciaux répartis dans 10 pays d'Europe continentale et à 15% de bureaux situés à Paris. Klépierre réalise le tiers de son activité hors de France.

Sa dynamique dans les centres commerciaux repose sur un outil de gestion et de développement unique : Ségécé, sa filiale à 75% (15% détenus par ailleurs en direct par BNP Paribas SA), gère, au travers d'un réseau de 7 filiales couvrant 10 pays européens, 345 centres dont 235 sont la propriété de Klépierre.

Le groupe emploie 900 personnes.

## **1.4 CHIFFRES CLES**

### **Résultats**

	2000*	2001*	2002*	2003*	2004*	2004**	2005**
Produit net bancaire (M€)	16 263	17 450	16 793	17 935	18 823	19 369	21 854
Résultat brut d'exploitation (M€)	5 825	6 517	5 838	6 650	7 231	7 326	8 485
Résultat Net, part du groupe (M€)	4 124	4 018	3 295	3 761	4 668	4 939	5 852
Résultat net par action (€)	4,70	4,64	3,78	4,31	5,55	5,87	7,02
Rentabilité des capitaux propres	20,9%	18,2%	13,5%	14,3%	16,8%	17,7%	20,2%

\* Selon les normes comptables françaises.

\*\*Selon les normes comptables internationales (IFRS).

### **Capitalisation boursière**

	31/12/00	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05
Capitalisation boursière (Md€)	41,9	44,5	34,8	45,1	47,2	57,3

Source : Bloomberg.

### **Notations long terme :**

Standard and Poors : AA, perspective stable – confirmée le 6 février 2006

Moody's : Aa2, perspective stable – confirmée le 7 février 2006

Fitch : AA, perspective stable – confirmée le 3 février 2006

## 2. COMITE EXECUTIF

Tout au long de l'exercice 2005, et ce jusqu'au 5 décembre 2005, le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé des membres suivants :

- Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général
- Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué
- Jean Clamon, Directeur Général délégué
- Philippe Blavier, responsable du pôle Banque de Financement et d'Investissement
- Jean-Laurent Bonnafé, responsable du pôle Banque de Détail en France
- Philippe Bordenave, responsable de Finances-Développement Groupe
- Hervé Gouézel, responsable des Systèmes d'Information Groupe
- Bernard Lemée, responsable des Ressources Humaines Groupe
- Vivien Lévy-Garboua, responsable de la Conformité et coordinateur du contrôle interne,
- Pierre Mariani, responsable du pôle Services Financiers et banque de Détail à l'International
- Alain Papiasse, responsable du pôle Asset Management and Services.

Depuis le 5 décembre 2005, Jacques d'Estais a succédé à Philippe Blavier au comité exécutif et à la tête de la Banque de Financement et d'Investissement, ce dernier partant à la retraite.

### 3. CONFORMITE

La fonction Conformité a été créée en décembre 2004, en anticipation de nouvelles dispositions du règlement 97-02 sur le contrôle interne des établissements de crédit. L'année 2005 a été largement consacrée à organiser la fonction. Une charte de la Conformité fixe :

- son organisation : sous l'autorité du nouveau responsable, elle s'articule autour d'une structure centrale composée d'un Comité de la Conformité, de quatre secteurs (Contrôle et conseil en conformité, Sécurité financière, Ethique professionnelle et Outils) et d'un " Bureau Relations Régulateurs " ainsi que de fonctions Conformité dans les pôles et les autres fonctions, agissant par délégation du responsable de la conformité et placées sous une responsabilité partagée avec le responsable de pôle ou de fonction ;

- ses missions, dont la principale est de contribuer à préserver le groupe du risque de non-conformité, la conformité étant définie comme " le respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale ".

Par ailleurs, la Fonction a développé ses moyens, en termes de budget (67 M€ pour 2006), d'effectifs (464 ETP fin 2005) et d'outils de contrôle. En ce qui concerne ces derniers, il s'agit principalement :

- du Risk Assessment de la Conformité,
- du dispositif de droit d'alerte éthique, opérationnel début 2006,
- du chantier Procédures, qui a déjà donné lieu à une évaluation des dispositifs des pôles,
- du programme de formation à la conformité, qui ajoutera aux multiples actions de formation des pôles un programme " Groupe ",
- de la Matrice Risques Réglementaires, outil de suivi de l'application des textes les plus critiques, et dont les travaux ont débuté, en liaison avec les Affaires Juridiques Groupe, en 2005.

Le secteur « Sécurité Financière » a amélioré les processus de la lutte anti-blanchiment, notamment celui des déclarations de soupçons et la formation à la lutte anti-blanchiment (plus de 2000 collaborateurs ont été formés dans les Fonctions). Son domaine d'intervention a été étendu aux embargos américains, auparavant gérés à New York. Enfin, 2005 et 2006 sont des années charnières en ce qui concerne les outils informatiques du Groupe (Vigilance, Lynx, Shine, Iris et Syfact), pour lesquels 7 M€ ont été dépensés en 2005 et 18 M€ budgétés pour 2006.

Le secteur Ethique Professionnelle dispose désormais d'un outil de contrôle exhaustif des collaborateurs classés "sensibles" de la société-mère du Groupe, BNP Paribas SA. L'outil informatique est maintenant doté de quasiment toutes les spécificités requises. Les contrôles, menés conformément au plan d'action, n'ont pas fait constater de manquement grave.

Le " Bureau Relations Régulateurs ", placé sous la tutelle conjointe de la Conformité et de Finances et Développement Groupe, s'est organisé principalement autour de la relation avec la Commission Bancaire. Il a notamment contribué au bon déroulement des missions d'inspection de la Commission et au suivi de ses rapports et lettres de suite.

2005, premier exercice de l'existence de la fonction Conformité, a été consacré largement à son organisation et à la mise en chantier de ses outils de contrôle. 2006 verra ces chantiers menés à bien pour une grande partie, afin que la fonction soit pleinement opérationnelle à la fin de l'année. Ces développements ne doivent pas masquer les actions menées au quotidien, parmi lesquelles on peut souligner le renforcement de la Sécurité Financière, en matière d'outils, et l'application de textes nouveaux et importants tels que la directive " Market Abuse ".

## 4. BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

### LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2004 à 1 769 400 888 euros et se composait de 884 700 444 actions. (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Evolution du capital » du Rapport d'Activité).

Jusqu'au 31 décembre 2005, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les trois séries d'opérations suivantes :

- \* création de 1 916 259 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- \* souscription de 5 000 000 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés,
- \* annulation de 53 368 831 titres préalablement acquis par la Banque dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

Ainsi, au 31 décembre 2005, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 676 495 744 euros composé de 838 247 872 actions d'un nominal de deux euros chacune<sup>9</sup>.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.

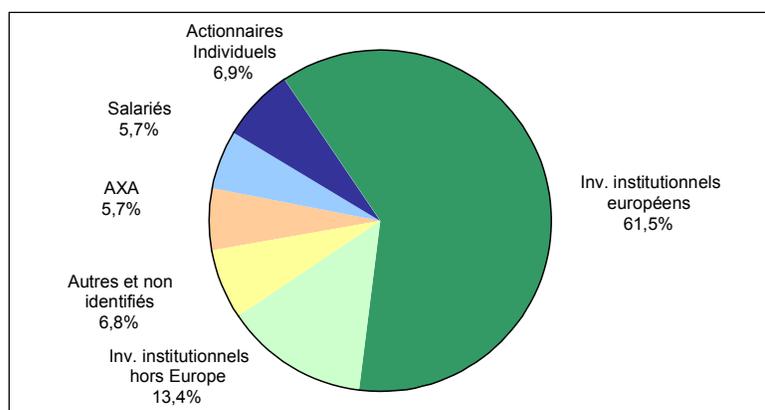
### EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

ACTIONNAIRES	31/12/03			31/12/04			31/12/05		
	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote
<b>AXA</b>	<b>52,07</b>	<b>5,8%</b>	<b>6,1%</b>	<b>50,00</b>	<b>5,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>47,64</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,7%</b>
<b>Salariés</b>	<b>46,36</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,4%</b>	<b>45,38</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,4%</b>	<b>47,09</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,7%</b>
- dont FCPE Groupe	34,58	3,8%	4,0%	33,55	3,8%	4,0%	34,46	4,1%	4,2%
- dont détention directe	11,78	1,3%	1,4%	11,83	1,3%	1,4%	12,63	1,5%	1,5%
<b>Mandataires sociaux</b>	<b>0,27</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>0,23</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>	<b>0,22</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>
<b>Titres détenus par le groupe<sup>(1)</sup></b>	<b>46,43</b>	<b>5,1%</b>		<b>51,81</b>	<b>5,9%</b>		<b>9,06</b>	<b>1,1%</b>	
<b>Actionnaires Individuels</b>	<b>63,70</b>	<b>7,1%</b>	<b>7,4%</b>	<b>61,00</b>	<b>6,9%</b>	<b>7,3%</b>	<b>57,00</b>	<b>6,8%</b>	<b>6,9%</b>
<b>Inv. Institutionnels</b>	<b>606,57</b>	<b>67,2%</b>	<b>70,8%</b>	<b>574,46</b>	<b>64,9%</b>	<b>69,0%</b>	<b>621,11</b>	<b>74,1%</b>	<b>74,9%</b>
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	nc	nc	nc	nc	nc	nc	(6,53)	(0,8%)	(0,8%)
- Européens	499,87	55,3%	58,3%	465,94	52,7%	56,0%	509,64	60,8%	61,5%
- Non Europ.	106,70	11,8%	12,5%	108,52	12,2%	13,0%	111,47	13,3%	13,4%
<b>Autres et non identifiés</b>	<b>87,77</b>	<b>9,7%</b>	<b>10,2%</b>	<b>101,82</b>	<b>11,5%</b>	<b>12,3%</b>	<b>56,13</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>903,17</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>884,70</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>838,25</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

<sup>(1)</sup> hors positions de travail des tables de trading

### COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DECEMBRE 2005 (sur la base des droits de vote)



A la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société AXA, qui détienne plus de 5% du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas à la connaissance de BNP Paribas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son mode de contrôle.

<sup>9</sup> Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 1 369 623 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 23 janvier 2006, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 679 234 990 euros composé de 839 617 495 actions d'un nominal de deux euros chacune.

## LE MARCHE DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). A compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

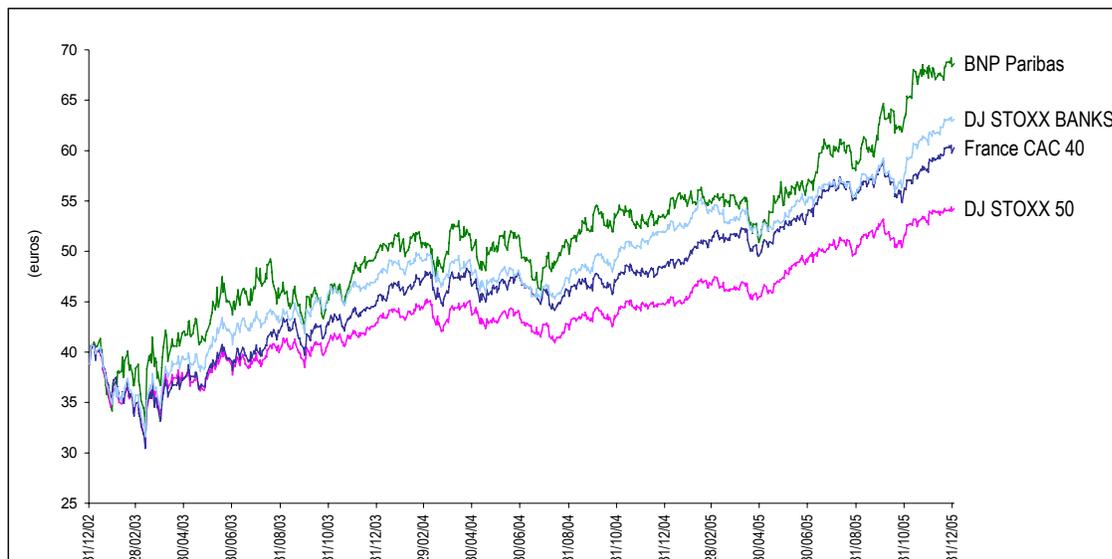
Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort et, depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est également cotée à la bourse de Tokyo (elle en a intégré la « First Section » le 7 février 2005). De plus, un programme ADR (American Depository Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux Etats-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, pour le fixer à deux euros.

La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EuroStoxx50 le 1<sup>er</sup> novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx50 depuis le 18 septembre 2000. Enfin, l'action BNP Paribas figure désormais dans tous les indices de référence du Développement Durable ; en effet, déjà présent depuis plusieurs années dans l'Aspi Eurozone, le FTSE4Good, le DJ SI World et le DJ SI Stoxx, BNP Paribas a été introduit en 2005 dans l'indice ESI. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

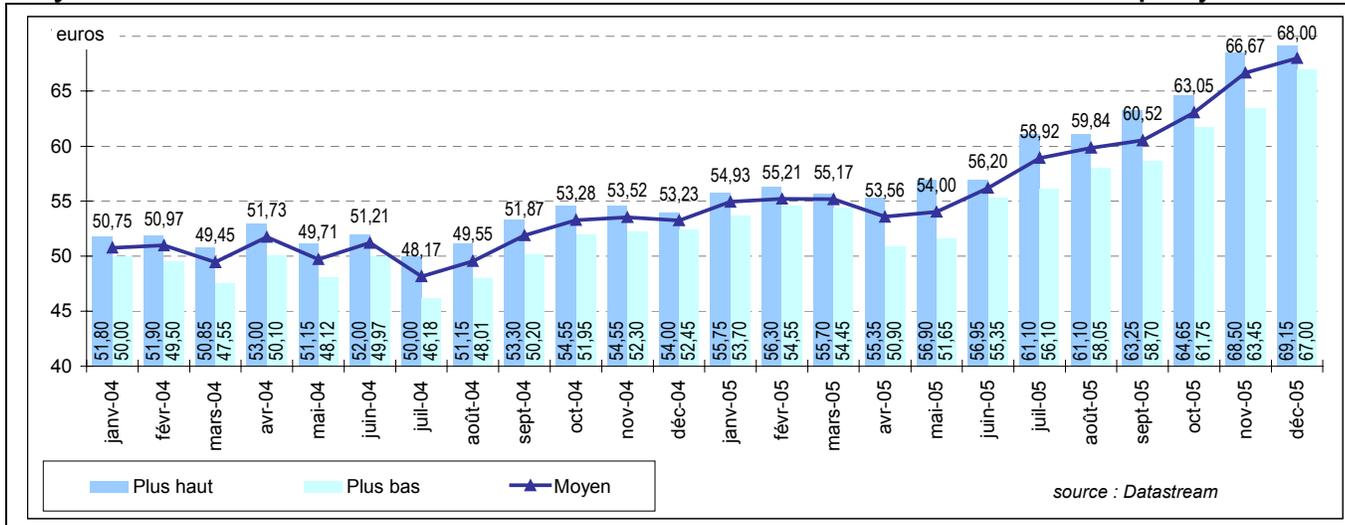
### Cours de l'action depuis le 02/01/2003 jusqu'au 30/12/2005

Comparaison avec les indices DJ STOXX 50, DJ STOXX BANK et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream

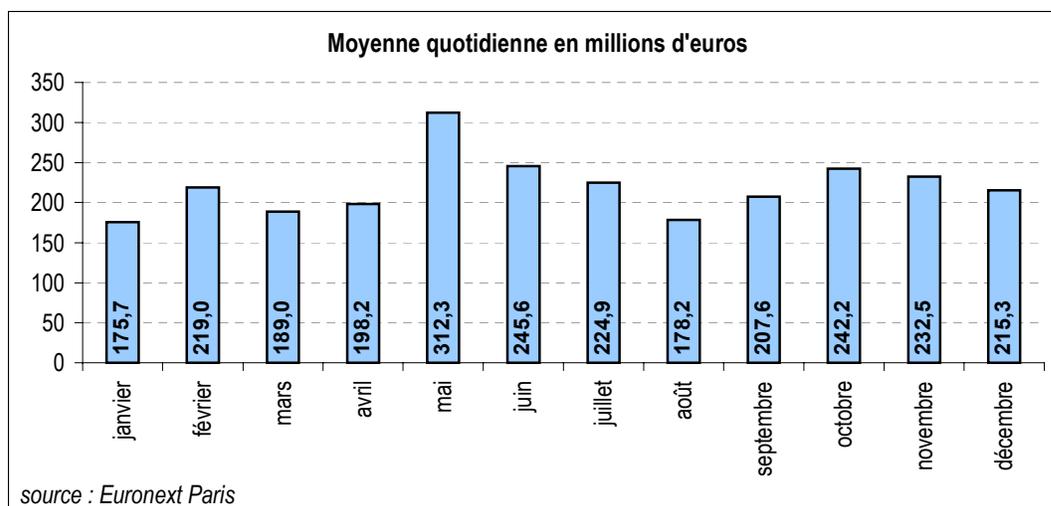
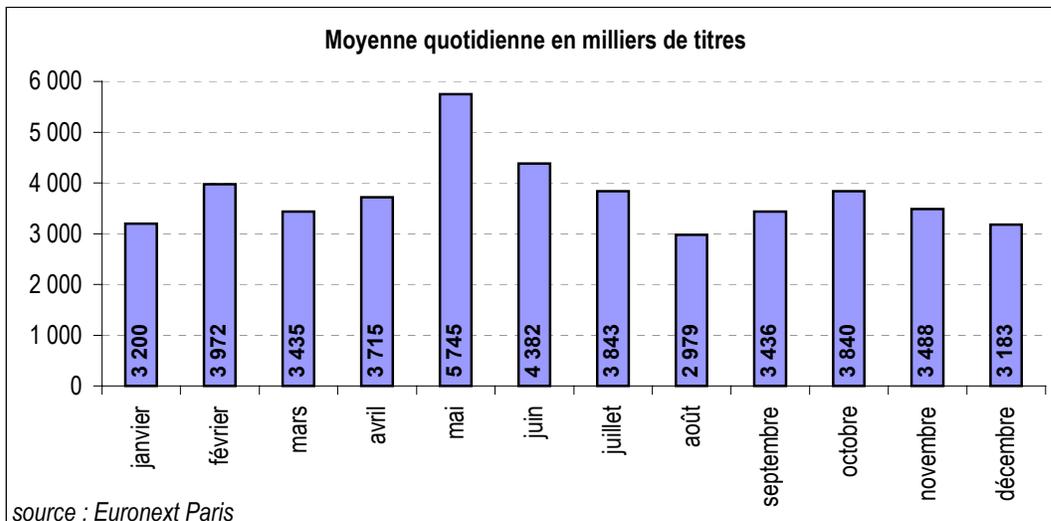
### Moyennes mensuelles et cours de clôture mensuels extrêmes de l'action BNP Paribas depuis janvier 2004



source : Datastream

- Au 30 décembre 2005, **l'action cotait 68,35 euros**, en hausse de 28,24% par rapport au 31 décembre 2004 (53,30 euros) ; par comparaison, le CAC 40 a progressé de 23,4% au cours de l'exercice 2005 (Stoxx 50 : +20,70%), et l'indice DJ Stoxx Bank de 21,17%.
- Sur plus longue période, du 2 janvier 2003 au 30 décembre 2005, **le cours de l'action a progressé de 68,27%**, à comparer à une hausse de 47,58% pour le CAC 40 et de 33,84% pour le DJ Stoxx 50.
- **La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 57,29 milliards d'euros** au 30 décembre 2005, plaçant l'entreprise au 5<sup>ème</sup> rang de l'indice CAC 40 (contre la 4<sup>ème</sup> place à fin 2004, conséquence de l'intégration du titre EDF le 19 décembre 2005). En termes de flottant, BNP Paribas est restée la 3<sup>ème</sup> valeur de marché de l'indice parisien. A la même période, BNP Paribas occupait la 11<sup>ème</sup> place du DJ EuroStoxx50 en termes de flottant.
- Les **volumes de transactions** sont restés quasi-stables (-1,52%) avec 3 768 874 titres échangés quotidiennement en moyenne au cours de l'année 2005 (3 827 106 titres par séance en 2004).

### Volumes échangés en 2005



## LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	Normes françaises				IFRS	
	2001	2002	2003	2004	2004	2005
<b>Résultat net part du groupe par action<sup>(1)</sup></b>	4,64	3,78	4,31	5,55	5,87	7,02
<b>Actif net par action<sup>(2)</sup></b>	28,3	30,5	33,0	36,2	39,0	46,2
<b>Dividende net par action</b>	1,20	1,20	1,45	2,00	2,00	2,60 <sup>(3)</sup>
<b>Taux de distribution (en %)<sup>(4)</sup></b>	26,5	32,6	34,8	37,9	35,7	37,4 <sup>(3)</sup>
Cours						
<b>plus haut<sup>(5)</sup></b>	52,55	61,25	49,92	55,00	55,00	69,25
<b>plus bas<sup>(5)</sup></b>	37,95	29,00	32,65	46,07	46,07	50,70
<b>fin de période</b>	50,25	38,83	49,92	53,30	53,30	68,35
<b>Indice CAC 40 au 31 décembre</b>	4 625,58	3 063,91	3 557,90	3 821,16	3 821,16	4 715,23

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable sur nombre d'actions en circulation fin de période.

(3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

(4) Dividende net par action rapporté au résultat net part du groupe par action en fin de période, hors impact des TSSDI.

(5) Enregistrés en séance.

## LA CREATION DE VALEUR BOURSIERE

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

### A/ RENTABILITE TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR):

*Conventions de calcul : le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas; il est pris en considération avoir fiscal au taux de 50% compris (jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005), les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.*

- depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 francs soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

Evolution de l'investissement					
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende <sup>(2)</sup> (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut
Années					
<b>1994</b>	0,69 <sup>(1)</sup>	0,69	37,17	0,0186	1,0186
<b>1995</b>	0,73 <sup>(1)</sup>	0,82 <sup>(3)</sup>	34,30	0,0239	1,1425 <sup>(3)</sup>
<b>1996</b>	0,82 <sup>(1)</sup>	0,94	27,36	0,0344	1,1769
<b>1997</b>	1,23 <sup>(1)</sup>	1,45	38,28	0,0379	1,2148
<b>1998</b>	1,60 <sup>(1)</sup>	1,94	75,92	0,0256	1,2404
<b>1999</b>	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
<b>2000</b>	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106
<b>2001</b>	3,375	4,42	100,50	0,0440	1,3546
<b>2002</b>	1,80	4,88	54,10	0,0902	2,7994
<b>2003</b>	1,80	5,04	45,32	0,1112	2,9106
<b>2004</b>	2,175	6,33	50,50	0,1253	3,0359
<b>2005</b>	2,00 <sup>(5)</sup>	6,07	54,45	0,1115	3,1474

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, il est supposé que le dividende est payé en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'Administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1<sup>er</sup> jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(3) En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

(4) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

(5) Suppression de l'avoir fiscal pour les dividendes mis en distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Cours de clôture le 30/12/2005 = 68,35 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de 68,35\*3,1474 = 215,12 euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 15,62% et une multiplication par 5,88 de l'investissement initial de 1993.**

- **sur 5 ans**

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2/1/2001 = 94,5 euros.

<b>Evolution de l'investissement</b>					
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende <sup>(1)</sup> (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut
Années					
2001	3,375	3,375	100,50	0,0336	1,0336
2002	1,80	3,72	54,10	0,0688	2,1360
2003	1,80	3,84	45,32	0,0847	2,2207
2004	2,175	4,83	50,50	0,0956	2,3163
2005	2,00 <sup>(3)</sup>	4,63	54,45	0,0850	2,4013

(1) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1<sup>er</sup> jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(2) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

(3) Suppression de l'avoir fiscal pour les dividendes mis en distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Cours de clôture le 30/12/2005 = 68,35 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de  $68,35 \times 2,4013 = 164,13$  euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 11,69%, et un placement augmenté de près de 74% en 5 ans (à titre indicatif, l'indice CAC40 connaissait dans le même temps un repli de plus de 18%).**

### **B/ RENTABILITE COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AVEC LE LIVRET A DE LA CAISSE D'EPARGNE ET LES OBLIGATIONS A MOYEN TERME DU TRESOR.**

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

- **Placement le 1/1/2001 d'une somme de 94,5 euros sur un livret A de la Caisse d'Epargne :**

Le taux servi à la date du placement est de 3%, ramené à 2,25% le 1/8/2003, pour s'établir à 2% à compter du 1/8/2005. Au 31/12/2005, cette somme représente 107,52 euros, ayant donc enregistré une progression de 13,02 euros, soit moins de 20% de celle réalisée par le titre BNP Paribas.

**La création de valeur différentielle correspondant à la « prise de risque » que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à  $164,13 - 107,52 = 56,61$  euros par action en 5 ans.**

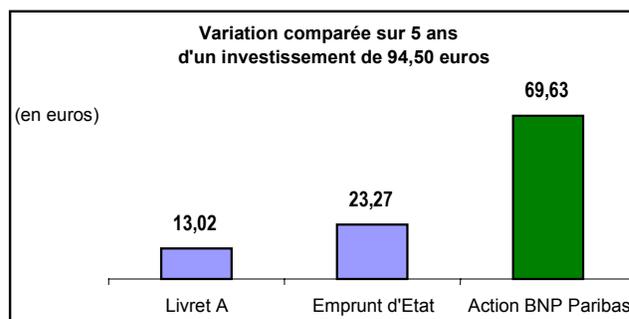
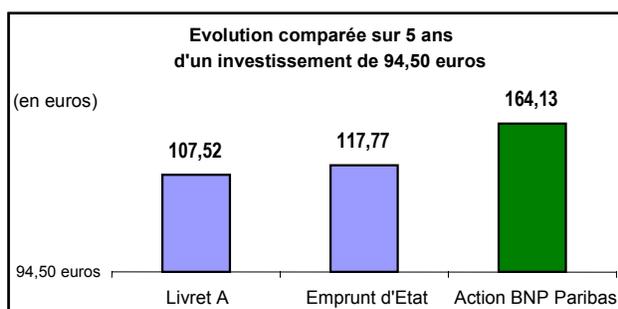
- **Placement de 94,50 euros le 1/1/2001 en emprunt d'Etat à 5 ans :**

Le taux obtenu est alors de 4,6029% pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 4,3035% (BTAN) en janvier 2002 pour 4 ans,
- 3,0117% (BTAN) en janvier 2003 pour 3 ans,
- 2,6235% (BTAN) en janvier 2004 pour 2 ans,
- 2,356% en janvier 2005 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 117,77 euros, et a donc enregistré une progression de 23,27 euros, soit le tiers environ de celle réalisée par le titre BNP Paribas.

**La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de  $164,13 - 117,77 = 46,36$  euros par action en 5 ans.**



## **COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES**

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Un département Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement ; par exemple, la publication des résultats annuels 2005 interviendra le 15 février 2006, et celle des chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 aura lieu le 19 mai 2006<sup>10</sup>.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe **Relations Actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des quelques 605 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 30 décembre 2005). Les actionnaires, comme les membres **du « Cercle BNP Paribas »**, reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte-rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Cannes le 28 juin 2005, à Strasbourg le 8 novembre et à Lyon le 16 novembre 2005). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 novembre 2005.

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, sont les 47 500 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière, d'une autre correspondance « **La Vie du Cercle** » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière, ...), la gestion patrimoniale et les warrants, ainsi que l'actualité économique et l'Internet financier, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise. Enfin, des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 252 événements (1/3 en province, 2/3 à Paris et région parisienne) ont été organisés en 2005 (en augmentation de 24% par rapport à 2004) à l'intention de 14 614 participants (+6%), illustrant la variété croissante de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, **un N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « BNP Paribas en actions » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews,...).

Le site **INTERNET BNP PARIBAS** (<http://invest.bnpparibas.com>), en français et en anglais, permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres-clés, les principaux événements et présentations ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels et les documents de référence. Toutes les publications du Département des « Etudes Economiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles, de même que la retransmission vidéo intégrale de l'Assemblée Générale.

Sous un même intitulé « Actionnaires/Investisseurs » sont disponibles toutes les études et présentations regardant l'activité et la stratégie de la Banque, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Bien sûr, un espace « être actionnaire », y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Le service **Minitel 3614 BNPPACTION** (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

## **LE COMITE DE LIAISON DES ACTIONNAIRES**

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. A l'occasion

<sup>10</sup> Sous réserve de modification ultérieure.

des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le Comité de Liaison est composé de :

- M. Michel Pébereau, Président
- M<sup>elle</sup> Marie-Nathalie Rodrigues, résidant dans l'Allier
- M. Patrick Ballu, résidant à Reims
- M. Jacques Begon, résidant dans la Haute-Loire
- M. André Brouhard, résidant à Nice
- M. Nicolas Derely, résidant dans la région parisienne
- M. Joseph Fauconnier, résidant à Amboise
- M. Jean-Baptiste Fernandez, résidant dans les Bouches-du-Rhône
- M. Marcel Grégoire, résidant dans le Jura
- M. Rémy Lauprêtre, résidant au Havre
- M. Michel Rolland, résidant en Haute - Garonne
- M<sup>me</sup> Roseline Labat, membre du personnel de BNP Paribas
- M. Bernard Coupeuz, Président de l'Association des Actionnaires Salariés, Retraités, Anciens Salariés du groupe BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres se sont réunis deux fois en 2005, les 8 mars et 20 septembre ; les comptes-rendus des séances ont été diffusés dans les lettres d'information des actionnaires. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- le projet de Rapport Annuel 2004, et son « tiré à part » consacré au Développement Durable ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- la rédaction d'un encart spécifique sur les impacts pour les actionnaires, des nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS.

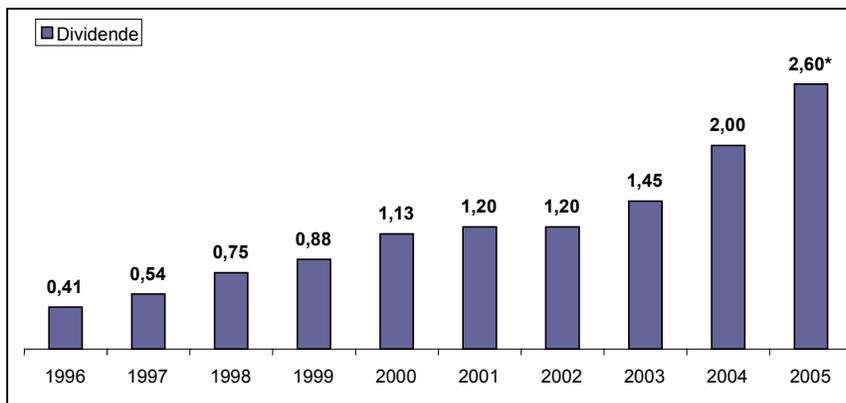
## **LE DIVIDENDE**

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 un dividende de 2,60 euros par action (en augmentation de 30% par rapport à 2005). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu le 31 mai 2006 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le taux de distribution est de 37,4%<sup>11</sup>.

### **Evolution du dividende**

(en euros par action)



Les dividendes des exercices 1996 à 2000 ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenu le 20 février 2002.

\* sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006

L'**objectif du groupe** est de faire évoluer le dividende en fonction de la croissance des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

**Délai de prescription des dividendes** : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

<sup>11</sup> Dividende net par action rapporté au résultat net part du groupe par action en fin de période, hors impact des TSSDI.

## **LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS**

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2005 sont au nombre de 22 455.

### **LE NOMINATIF PUR**

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires,
- d'un N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordres,
- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse,

et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales.

### **LE NOMINATIF ADMINISTRE**

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires,
- absence totale de blocage de titres à l'occasion de l'AG, et possibilité de transmission des votes par Internet.

## **L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 18 mai 2005 sur deuxième convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation.

Le quorum atteint à cette occasion s'est établi à 35,90% des 827 462 966 actions votantes ; il était constitué comme ci-dessous :

	ACTIONNAIRES		ACTIONS	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
<b>Présents</b>	1 501	14,60%	108 137 320	36,40%
<b>Représentés</b>	28	0,27%	152 334	0,05%
<b>Pouvoirs au Président</b>	6 178	60,10%	16 873 288	5,68%
<b>Votes par correspondance</b>	2 573	25,03%	171 915 262	57,87%
<b>TOTAL</b>	<b>10 280</b>	<b>100,00%</b>	<b>297 078 204</b>	<b>100,00%</b>

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

<b>RESULTATS</b>	<b>TAUX D'APPROBATION (%)</b>
<b>ASSEMBLEE ORDINAIRE</b>	
<b>Résolution 1</b> : <i>Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004</i>	99,38%
<b>Résolution 2</b> : <i>Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004</i>	99,38%
<b>Résolution 3</b> : <i>Affectation du résultat et mise en distribution du dividende</i>	99,67%
<b>Résolution 4</b> : <i>Opérations et conventions visées par l'article L 225-38 du Code du commerce</i>	85,26%
<b>Résolution 5</b> : <i>Achat d'actions de la société</i>	99,08%
<b>Résolution 6</b> : <i>Ratification de la cooptation et renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Lepetit en qualité d'administrateur</i>	91,28%
<b>Résolution 7</b> : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Gerhard Cromme en qualité d'administrateur</i>	78,56%
<b>Résolution 8</b> : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur François Grappotte en qualité d'administrateur</i>	99,26%
<b>Résolution 9</b> : <i>Renouvellement du mandat de Madame Hélène Ploix en qualité d'administrateur</i>	99,37%
<b>Résolution 10</b> : <i>Renouvellement du mandat de Monsieur Baudouin Prot en qualité d'administrateur</i>	91,11%
<b>Résolution 11</b> : <i>Non-renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Friedmann et nomination de Madame Loyola de Palacio en qualité d'administrateur</i>	99,41%
<b>Résolution 12</b> : <i>Fixation du montant des jetons de présence</i>	99,57%
<b>Résolution 13</b> : <i>Pouvoirs pour formalités concernant la partie ordinaire de l'assemblée</i>	99,81%
<b>ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE</b>	
<b>Résolution 14</b> : <i>Options de souscription ou d'achat d'actions</i>	97,86%
<b>Résolution 15</b> : <i>Attribution d'actions gratuites</i>	80,73%
<b>Résolution 16</b> : <i>Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions</i>	99,44%
<b>Résolution 17</b> : <i>Modification des statuts relative au nombre d'administrateurs élus par les salariés</i>	91,30%
<b>Résolution 18</b> : <i>Pouvoirs pour formalités concernant la partie extraordinaire de l'assemblée</i>	99,66%

L'Assemblée Générale 2005 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable ; la Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes ; c'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, au programme « Coups de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre personnel ; les sommes ainsi recueillies constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Un compte-rendu de l'utilisation des 15 010 euros ainsi attribués, sera fait à l'occasion de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'Administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 23 mai 2006.

#### **Comment les actionnaires sont-ils avisés ?**

les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote ;

les actionnaires ayant leurs titres sous la forme " au porteur " sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière. En outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse :

- des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 300 titres en 2005); ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles par tous sur le site Internet,
- des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation, aux possesseurs de 180 titres au moins (pour 2005).

Au total, ce sont donc près de 55 000 actionnaires de la Banque qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective.

En ce qui concerne le réseau BNP Paribas, les collaborateurs de tous les points de vente sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

#### **Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?**

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

#### **Comment peuvent-ils voter ?**

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance,
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire, personne physique ou morale,
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert la possibilité aux actionnaires de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique « <http://gisproxynpparibas.com> ».

## **DECLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE**

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

## 5. LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

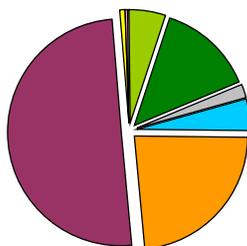
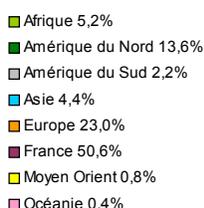
### 1. Une évolution des effectifs liée au développement du groupe <sup>12</sup>

Accompagnant la croissance de tous les métiers, les effectifs gérés par le groupe ont atteint 109 780 Equivalents Temps Plein (ETP) à la fin de l'année 2005, soit une augmentation de 10 346 par rapport à 2004.

Cette évolution est d'abord le fait de la croissance externe, notamment dans le métier de banque de détail hors de France avec le rachat de Commercial Federal Corporation aux Etats-Unis (+ 2 535) et de l'entrée dans le groupe de Türk Ekonomi Bankasi A.S. (+ 2 333). A périmètre constant, la croissance organique se traduit par une augmentation de 4 336 ETP, essentiellement dans les pôles SFDI, AMS et BFI.

Les effectifs mondiaux se répartissent de la façon suivante :

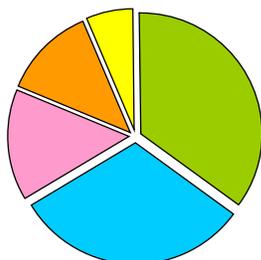
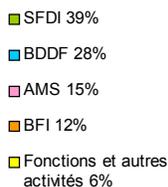
- **par zone géographique**



	2003	2004	2005
France	53 111	54 363	55 498
Europe	18 148	20 083	25 205
Amérique du Nord	9 713	11 874	14 979
Afrique	5 418	5 526	5 661
Asie	4 403	4 534	4 785
Amérique du Sud	1 715	1 923	2 362
Moyen Orient	665	742	868
Océanie	335	388	420

Globalement, la croissance de la part des effectifs hors de France connaît une accélération sur la dernière période, principalement en Europe et en Amérique du Nord.

- **par métier :**

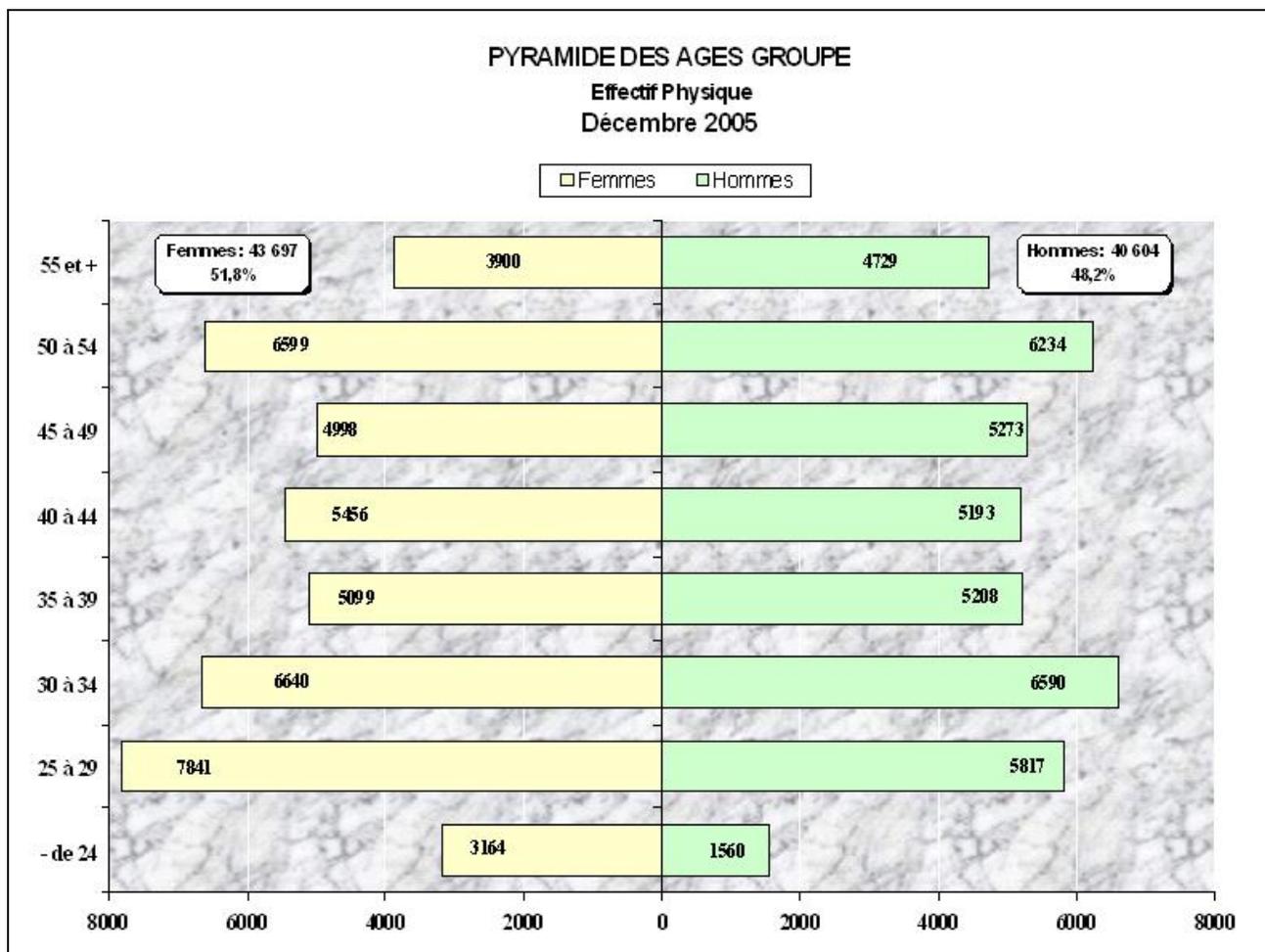


#### Pyramide des âges

Etablie sur un périmètre qui n'intègre pas les dernières acquisitions, la pyramide des âges du groupe reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes et marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes pour SFDI, AMS et BFI à l'inverse de la pyramide du pôle BDDF, plus proche de la démographie de l'emploi en France.

<sup>12</sup> Pour le développement des ressources humaines, le périmètre pertinent d'analyse en Equivalent Temps Plein (ETP) est la totalité des effectifs gérés par opposition aux effectifs consolidés limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle, et décomptés au prorata du degré de consolidation de chaque filiale :

En ETP	2002	2003	2004	2005
Effectifs consolidés	87 685	89 071	94 892	101 917
Effectifs gérés	92 488	93 508	99 433	109 780



### Turnover

S'il a globalement légèrement augmenté, le turn-over enregistré en 2005 est resté sensiblement différent suivant les zones géographiques. Comme les années précédentes, il a été plus élevé en Amérique du Nord et en Asie, zones qui conjuguent les plus forts taux de croissance et les plus grandes fluidités des marchés de l'emploi.

	Amériques	Asie	Europe	France
<b>2003</b>	25,8%	21,2%	12,4%	7,3%
<b>2004</b>	22,3%	21,8%	15,9%	6,6%
<b>2005</b>	<b>26,2%</b>	<b>21,3%</b>	<b>20,0%</b>	<b>7,3%</b>

Ce turn-over et les opérations de croissance externe permettent un renouvellement régulier des équipes ; c'est ainsi que 38% des salariés ont intégré le groupe depuis moins de 5 ans. Cette évolution contribue à stabiliser l'âge moyen des collaborateurs du groupe.

En année	2002	2003	2004	2005
Age moyen	39,6	40,5	40,5	40,5

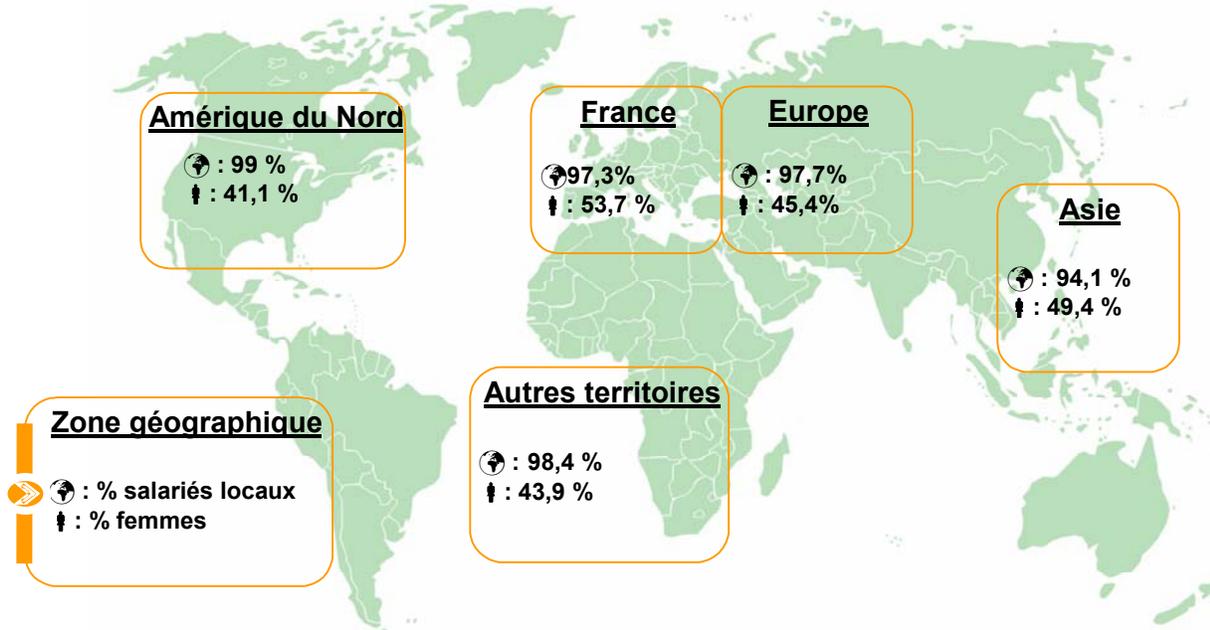
## 2. Une communauté humaine diversifiée

Le respect des personnes et des cultures a été l'un des principes fondateurs du groupe BNP Paribas. Aussi des actions sont-elles poursuivies pour accroître l'internationalisation des équipes, leur mixité et la prévention de toute discrimination. Une responsable de la diversité a été nommée en 2005 pour coordonner cette démarche.

## L'internationalisation des équipes

Les emplois locaux contribuent directement au développement des pays dans lesquels BNP Paribas exerce ses activités. Le groupe s'intègre ainsi naturellement aux différentes cultures et communautés et s'efforce de faire accéder des collaborateurs locaux aux postes de responsabilité de ses filiales et succursales. Les postes d'expatriés demeurent volontairement en nombre limité et concernent pour la plupart des lignes de métier mondiales de la Banque de Financement et d'Investissement essentiellement localisés dans les grandes places financières internationales (New-York, Londres, Tokyo, Hong-Kong, Singapour).

### Part des salariés locaux et proportion de femmes <sup>(1)</sup> selon la zone géographique



**En 4 ans, la part du personnel hors de France est passée de 40,8 % à 49,4%  
 51,8% <sup>(2)</sup> des collaborateurs de BNP Paribas dans le monde sont des femmes**

(1) Proportion calculée à partir des effectifs nets permanents payés - gérés par les ressources humaines au 31.12.05

(2) Proportion calculée à partir des effectifs physiques

## L'égalité professionnelle

La progression des emplois féminins, majoritaires dans le groupe, se confirme du fait de la plus forte présence des femmes dans les tranches plus jeunes et des hommes dans les tranches plus âgées.

### Proportion de femmes dans les effectifs du groupe

(en %)	2002	2003	2004	2005
	48,4	50,7	51,5	51,8

Au-delà de l'accroissement spontané de la proportion de femmes dans les effectifs du groupe, leur accession aux postes d'encadrement fait l'objet d'une gestion active. C'est ainsi que 38,7% des cadres sont des femmes, ce taux ayant augmenté régulièrement au cours des dernières années.

### Proportion de femmes dans la catégorie cadre de BNP Paribas SA métropole

(en %)	2002	2003	2004	2005
	35,7	36,9	37,7	38,7

Dès 2004, la politique du groupe en faveur de l'égalité professionnelle a été réaffirmée par la signature, pour BNP Paribas SA France, d'un accord d'entreprise unanime. Cet accord a été retenu par l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) dans son répertoire des pratiques innovantes en matière d'égalité professionnelle, réalisé et édité à la demande du ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle.

En mars 2005, le Cetelem a également signé un accord unanime sur l' « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Cet engagement a valu au Cetelem d'être la première entreprise du secteur financier à recevoir le label Égalité décerné par le ministère à la cohésion sociale et à l'égalité professionnelle.

### **La lutte contre la discrimination**

Les règles de gestion des Ressources Humaines qui s'imposent aux entités du groupe excluent les discriminations de toute nature et s'attachent à l'appréciation individuelle des performances, des compétences, des comportements et du potentiel des collaborateurs. Dans les pays où la législation intègre une discrimination positive, les entités locales appliquent scrupuleusement les lois et les règlements. Dans les autres pays, ce sont les règles du groupe qui s'appliquent.

Des actions de sensibilisation ont été menées en France, en direction des équipes de recrutement, afin de garantir la non discrimination à l'embauche. Des formations spécifiques sur la diversité ont été conduites à New-York et à Londres où plus de 200 « managers » ont reçu cette formation.

En France, BNP Paribas participe à une initiative conduite par plusieurs entreprises, en coordination avec des associations, ayant vocation à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus des minorités visibles et à lutter contre leur discrimination à l'embauche. Dans ce cadre, le groupe publie régulièrement des offres d'emploi sur le site de ces associations (cf. indicateur 25 de l'annexe Loi NRE – Social).

BNP Paribas a également adhéré à l'association *Promotion de talents* qui a pour vocation de financer des bourses pour de jeunes élèves méritants des lycées des zones sensibles, afin de leur permettre de poursuivre leurs études.

#### **Zéro discrimination pour l'emploi**

BNP Paribas est l'une des entreprises à avoir répondu à l'appel de la ville de Lyon pour son opération Zéro discrimination pour l'emploi. Cette expérience inspirée des speed dating a permis de mettre en contact au travers de rendez-vous de 10 à 15 minutes, ces entreprises avec 250 demandeurs d'emploi. Victimes des préjugés liés à leur nom, leur couleur de peau ou leur adresse située dans les quartiers sensibles de Lyon, ces derniers ne voyaient pas leur candidature déboucher sur des entretiens. La vingtaine d'employeurs présents s'est engagée à proposer des postes en CDI. BNP Paribas a retenu 5 candidatures sur les 23 rencontrées pour des entretiens plus approfondis.

### **L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés**

Les actions en faveur du maintien dans l'emploi des salariés handicapés sont diverses et adaptées à chaque situation : mise en place de transports spécialisés, appareillages spécifiques, adaptation de postes de travail. Une opération générale de recensement des personnes malvoyantes a été réalisée et a abouti à l'installation de logiciels d'accessibilité. Dans la conception des nouveaux logiciels, l'intégration de critères d'ergonomie et d'accessibilité est largement prise en compte pour permettre aux collaborateurs handicapés d'utiliser plus facilement les outils de travail à l'aide. Il est ainsi possible de modifier la taille des caractères proposée sur le portail B2E de BNP Paribas pour permettre la pleine utilisation de l'information sous toutes ses formes, sans contrainte et sans exception.

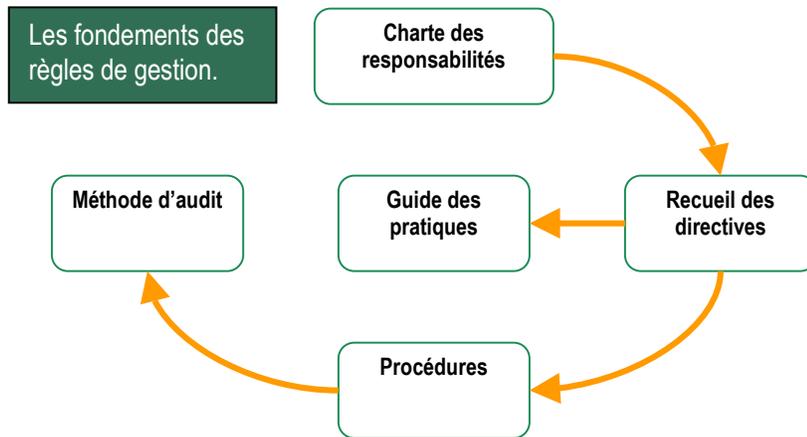
Le recours à la sous-traitance par des Centres d'Aide par le Travail ou des Entreprises Adaptées est en progression. BNP Paribas confie des travaux d'imprimerie, conditionnement et routage à l'Institut des Cent Arpents, établissement créé en 1981 sous l'égide de la Mutuelle du groupe. A l'heure actuelle, les Cent Arpents accueillent 97 travailleurs handicapés mentaux dans ses différents ateliers, et 11 handicapés profonds dans son foyer de vie. Au travers de ses services sociaux et de la Mutuelle du groupe, BNP Paribas attribue des aides spécifiques pour les collaborateurs handicapés ou les enfants handicapés de ses salariés, notamment des participations aux financements coûteux d'appareillages ou d'aménagements de domicile.

Une mission Handicap a été créée au sein de la fonction Ressources Humaines Groupe pour identifier et coordonner les actions destinées à développer l'emploi des personnes handicapées.

## **3. Des règles de gestion qui traduisent l'engagement de l'entreprise**

Les valeurs et principes de management définis quelques mois après la création du groupe BNP Paribas par ses cadres dirigeants ont été concrètement transposés en critères d'évaluation professionnelle, ce qui permet d'apprécier de manière homogène les performances et les comportements de tous les salariés au plan mondial. L'ensemble des actions devant être mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des ressources humaines efficace a été structuré par les différents éléments d'un référentiel, déclinés à partir de la charte des responsabilités de la fonction Ressources Humaines. Traduisant concrètement l'engagement de l'entreprise, le caractère opérationnel de ce référentiel constitue pour le groupe le cadre de pratiques socialement responsables vis-à-vis de tous ses salariés.

Le recueil des directives décrit les missions principales et actions des responsables RH du groupe. Des guides pratiques, comme le guide de l'expatriation ou le guide de la mobilité, définissent de façon détaillée et opérationnelle ces actions. Des procédures précisent les dispositions exigeant une formalisation particulière. Enfin, la méthodologie d'audit, élaborée de manière cohérente avec ces documents de référence, est diffusée par l'Inspection Générale aux responsables d'audit du groupe. Tous les salariés peuvent librement accéder par l'Intranet aux textes de portée générale que sont la charte des responsabilités et le recueil des directives de la fonction Ressources Humaines. La cohérence de ce référentiel a permis de simplifier les circuits de décision et de privilégier la proximité en étendant les responsabilités des pôles, des filiales et des territoires.



#### Le respect des principes du Pacte Mondial

Le groupe est aujourd'hui implanté dans 88 pays, ce qui le conduit à exercer ses activités dans des contextes politiques et réglementaires hétérogènes qui exigent une vigilance particulière pour assurer le respect des principes du Pacte Mondial auquel BNP Paribas a adhéré. La situation du groupe apparaît faiblement exposée au regard du recensement des 25 pays à risque issu des dernières publications des organisations qui font autorité sur ce sujet : BNP Paribas n'est présent que dans 9 des pays ainsi recensés, avec des effectifs inférieurs à 1 % de ses effectifs mondiaux. Dans les pays les plus exposés, dont les réglementations locales sont souvent peu exigeantes, les règles du groupe s'appliquent aux gestionnaires de ressources humaines pour tous les actes de gestion des salariés.

## 4. Une adaptation quantitative et qualitative de l'emploi

Les métiers exercés hors de France par les pôles AMS, SFDI et BFI mobilisent des salariés qui se caractérisent, généralement, par leur jeunesse. Limité à un métier, la banque de détail, et à un pays, la France, le périmètre pertinent de la gestion du choc démographique représente cependant pour le groupe un enjeu significatif, pris en compte dans la politique d'emplois conduite depuis plusieurs années. Il s'agit simultanément :

- de gérer de manière régulière et maîtrisée la diminution du nombre de postes de travail liée aux développements informatiques et aux réformes d'organisation ;
- de rendre disponibles des postes nécessaires à l'adaptation et à la reconversion des salariés ayant perdu leur poste de travail ;
- de dégager des marges de manœuvre permettant de maintenir un niveau de recrutement élevé, adapté à la préparation de la relève.

Ces besoins de relève ont été estimés à partir des études de gestion prévisionnelle des emplois, conduites systématiquement depuis le début des années 1990. C'est dans cette perspective qu'ont été successivement mis en oeuvre plusieurs plans d'adaptation de l'emploi, destinés à accélérer le turn-over naturel et à permettre ainsi des recrutements en nombre suffisant pour faire face dans de bonnes conditions au renouvellement des générations.

Le plan d'adaptation de l'emploi 2004-05 comporte plusieurs catégories de mesures :

- La **reconversion interne** : le reclassement interne des salariés perdant leur poste de travail est systématiquement privilégié. Dans ce cadre, les salariés qui sont engagés dans des actions de re-conversion bénéficient d'un accompagnement spécifique en termes de mobilité et de formation. Cet accompagnement se matérialise par l'adaptation du parcours de développement personnel, une information sur les postes disponibles et des mesures financières liées à la mobilité géographique.

- Les **aides aux départs volontaires** : fondées sur le volontariat, ces mesures sont ouvertes aux salariés, sous réserve d'un accord des responsables Ressources Humaines. Les départs volontaires ainsi validés peuvent intervenir dans le

cadre de projets professionnels, de créations d'entreprises ou de préretraites dans des conditions limitatives notamment en matière d'âge et d'ancienneté. 652 collaborateurs ont quitté le groupe dans ce cadre en 2005.

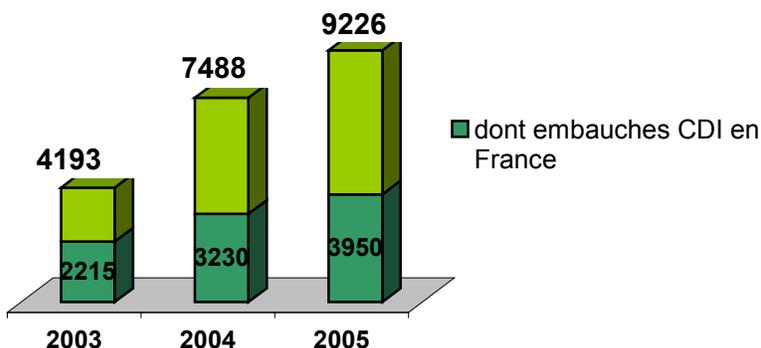
L'évolution démographique précédemment décrite s'est accompagnée au cours des dernières années d'une modification de la répartition des emplois au sein de BNP Paribas SA en France : la filière développement de fonds de commerce représente 55% des effectifs en 2005, contre 43% il y a 10 ans. La filière traitement des opérations représente 24% des effectifs, contre 40% il y a 10 ans. Et la filière de gestion et pilotage représente 21% des effectifs, contre 17% il y a 10 ans.

Les simulations réalisées sur le nombre des futurs départs à la retraite confirment la pertinence de cette politique de l'emploi qui permet d'anticiper le choc démographique annoncé en entretenant un niveau de recrutement élevé, adapté dans la durée à la relève de ces départs prévisibles.

### Les recrutements

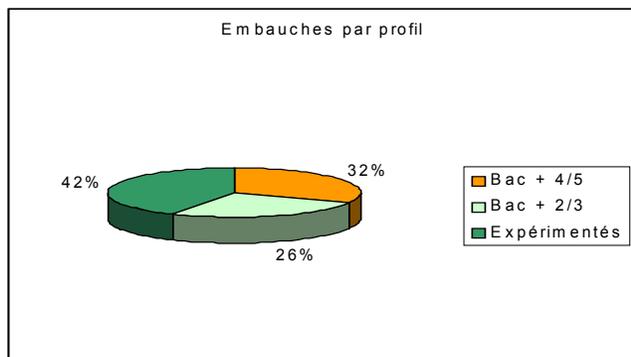
Au plan mondial, 9 226 embauches de nouveaux collaborateurs permanents ont été réalisées. En France, BNP Paribas a recruté près de 4 000 personnes en 2005 et plus du quart de ces recrutements correspondent à des créations nettes d'emplois nouveaux. En deux ans, BNP Paribas aura ainsi créé plus de 2 000 emplois nouveaux en France. Ces créations s'expliquent en partie par la poursuite du développement du réseau d'agences en France – 50 nouveaux points de vente ont été ouverts en 2005 et le nombre de clients a augmenté de 130 000 sur les neuf premiers mois de l'année - mais aussi par le très fort développement international de BNP Paribas. BNP Paribas demeure ainsi un des premiers recruteurs français.

**Recrutement effectifs permanents (hors CDD)**



Pour répondre aux niveaux d'exigence et de sélectivité exprimés par les métiers sur la qualité de leurs embauches, le recrutement du groupe en France est demeuré, pour l'essentiel, centralisé. Cette organisation permet d'entretenir le professionnalisme des équipes, d'assurer leur indépendance et de garantir le respect des règles déontologiques propres à leur activité.

Pour couvrir les besoins exprimés par les différents métiers, BNP Paribas mène une politique de recrutements équilibrée qui intègre des profils diversifiés.



**En France, 180 000 candidatures spontanées reçues en 2005**

Un sondage mené auprès des étudiants de troisième année des écoles de commerce a placé BNP Paribas au premier rang en score d'attractivité spontanée en France, confirmant l'image positive du groupe auprès des jeunes. Le service de recrutement a participé à plus de 40 manifestations ciblées (forums, salons, présentations auprès des étudiants) permettant d'atteindre l'ensemble des profils recherchés. La politique de développement et de suivi de partenariats avec les principales Ecoles à l'origine de recrutements a été poursuivie.

## **Opération Recrutement en agences**

L'année 2005 a été marquée par le succès de l'opération Recrutement en agences menée pendant la semaine du 19 au 24 septembre à Paris et en Ile de France : BNP Paribas a proposé aux titulaires d'un Bac+2 à Bac+5 de présenter leur candidature sans rendez-vous préalable dans 17 agences afin de pourvoir 400 postes de commerciaux en CDI. 5 000 candidats ont été reçus au cours de cette semaine.

BNP Paribas a accentué en 2005 son engagement de longue date en faveur de l'alternance, en signant plus de 600 contrats de professionnalisation et 178 contrats d'apprentissage. Au 31 décembre, 1150 jeunes étaient engagés dans un processus de formation en alternance dans l'entreprise, soit une augmentation de 27% par rapport à 2004.

En matière de pré-recrutement, une augmentation sensible du nombre de missions de Volontariat International en Entreprise (VIE) porte le nombre de départs en mission à 217 en 2005 contre 127 en 2004.

## **5. Un développement continu des compétences**

### **Optimiser, à tous les âges, les capacités professionnelles des salariés**

Les programmes de formation sont réexaminés chaque année en fonction des besoins définis par les entités opérationnelles. Les responsables choisissent ainsi les modules de formation adaptés au développement des compétences de leurs équipes.

Le développement des techniques de *e-learning* détermine l'évolution de l'offre de formation et le recours à la mixité des pédagogies.

Un programme *e-learning* sur l'entretien d'évaluation professionnelle, en anglais et en français, conçu sur mesure, a été remis aux managers en France, au Canada, au Luxembourg, en Suisse, à Singapour, à Hong-Kong et à New-York.

La politique d'achat de formation prend davantage en compte les demandes communes aux différentes entités du groupe en France dans les domaines de la bureautique, de la comptabilité et du contrôle de gestion, des marchés de capitaux ou du marketing, ce qui permet d'en rationaliser le coût et de dégager des ressources pour des formations plus spécifiques et les formations propres au groupe.

### **Promouvoir l'esprit d'entreprise et l'aptitude au changement**

Les formations corporate affirment une vocation fédératrice et identitaire ; elles concernent principalement l'insertion, les formations transversales et les formations managériales.

#### Intégration et découverte du groupe

Les dispositifs d'intégration permettent à chaque nouvel entrant de découvrir BNP Paribas et de situer sa nouvelle activité par rapport à un ensemble de métiers. Ces formations offrent aussi une occasion pour les nouveaux embauchés de constituer leur premier réseau relationnel dans l'entreprise. Elles contribuent à créer un sentiment d'appartenance au groupe en proposant un socle de repères à partager : valeurs, principes d'action, méthodologies.

Les formations d'intégration s'insèrent dans un ensemble d'autres temps forts pour tout nouveau collaborateur : accueil par son manager et dans les équipes, découverte du poste de travail et de l'environnement dans lequel le métier s'exerce, etc.

Les séminaires d'intégration au cours desquels sont présentés le groupe, sa stratégie, son organisation et ses métiers, associant des cadres dirigeants, ont bénéficié à plus de trois cents jeunes diplômés de l'enseignement supérieur recrutés en France et à près de cent vingt cadres expérimentés issus de trente deux territoires avec l'*International Integration Forum*.

Plus de cent jeunes cadres internationaux ont participé aux sessions de formation du programme *Worldwide Integration Network - WIN*. Ce programme est axé sur la communication, le travail en équipe et la gestion de projet, qui renforcent les compétences nécessaires à la réussite d'une carrière internationale. Il constitue un apprentissage original par la mise en œuvre de projets réels en équipes multiculturelles. En 2005, treize projets d'entreprises ont été menés dans ce contexte.

#### Les formations transversales

Si les métiers définissent les formations liées à l'évolution de leur expertise et des compétences associées, les formations transversales liées à la maîtrise d'ouvrage, à la gestion de projet, à l'efficacité personnelle et au management opérationnel sont assurées par le centre de formation du groupe.

En 2005, plus de 3 500 collaborateurs du groupe ont été accueillis dans ces formations, en augmentation de près de 12% par rapport à 2004.

### Une offre destinée aux cadres supérieurs

Créé en partenariat avec le Collège de l'Ecole Polytechnique, le programme *Leadership for Development*, démarré en 2005, est destiné aux cadres supérieurs qui, dans une phase active du développement de leur carrière, doivent disposer du support nécessaire pour valoriser leurs capacités personnelles. Ce parcours permet d'optimiser les aptitudes au leadership. A la fin de chaque session, le participant établit un Plan Individuel de Développement dont il précise la mise en œuvre avec son responsable opérationnel et son responsable Ressources Humaines. En 2005, cinq sessions ont eu lieu et touché cent treize participants. Le programme se poursuivra au même rythme en 2006.

Deux nouveaux programmes visent les managers qui accèdent à des responsabilités managériales élargies et les cadres supérieurs occupant un poste clé.

### **Le Centre de formation de Louveciennes**

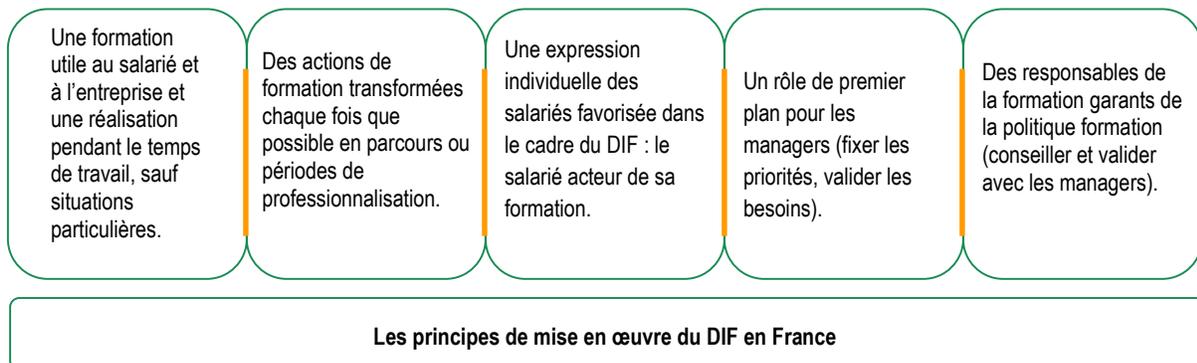
Plus de 20 400 salariés ont été accueillis au centre de formation du groupe à Louveciennes au cœur d'un parc de 25 hectares sur lequel sont situés les châteaux de Voisin et de Bellevue. Ces dimensions historique et écologique renforcent le rôle fédérateur de ce centre et le sentiment d'appartenance des collaborateurs qui y sont accueillis.

En juin 2005, les Assises Mondiales de la Formation ont réuni une centaine de responsables de formation du monde entier à Louveciennes sur les thèmes : *Le manager et la formation* et *La formation du manager*.

### **La Formation Professionnelle tout au long de la vie**

Depuis 2003, BNP Paribas s'est préparé à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie, ce qui a permis de recueillir la signature d'un accord d'entreprise sur la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) en 2005.

Les principes de cet accord prévoient qu'entrent dans ce cadre les formations utiles aux salariés et à l'entreprise et celles qui peuvent être transformées en parcours de professionnalisation. L'expression individuelle du salarié, acteur de sa formation, est favorisée et les managers fixant les priorités valident les besoins, cependant que les responsables de la formation conseillent les salariés et entérinent les parcours avec les managers.

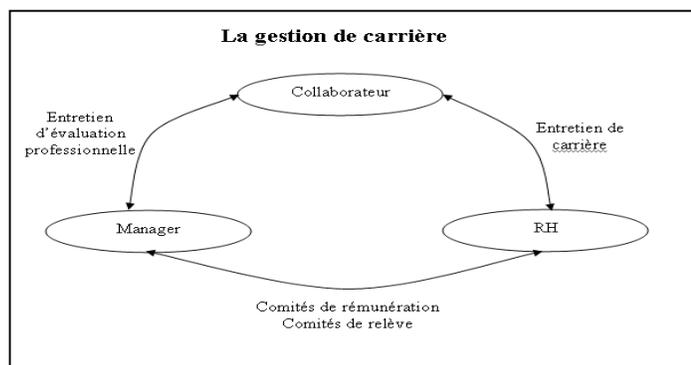


## **6. Une gestion individuelle homogène**

### **La gestion de carrière**

La gestion des carrières dans le groupe se fonde en premier lieu sur la relation régulière du collaborateur avec son manager. Les gestionnaires des ressources humaines ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière. La gestion des ressources humaines est ainsi décentralisée, selon une démarche fondée sur des valeurs et des principes communs, pour favoriser les contacts de proximité entre les collaborateurs, leurs managers et leurs gestionnaires RH.

Au sein des pôles, des métiers et des fonctions, les gestionnaires ressources humaines sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs sur toutes les questions liées à l'évolution de leur carrière : évolution professionnelle, mobilité, rémunération. Dans leur périmètre, ils déclinent la politique définie par Ressources Humaines Groupe. Ils connaissent le collaborateur par ses évaluations professionnelles, ses contacts avec son responsable hiérarchique, ou en le rencontrant lors d'entretiens de carrière.



L'évaluation professionnelle permet d'apprécier les compétences et comportements professionnels du collaborateur, la réalisation de ses objectifs, d'en définir de nouveaux pour l'année suivante et d'évoquer les possibilités d'évolution.

Elle est identique pour tous les collaborateurs de BNP Paribas, quel que soit leur niveau ou leur territoire. Pour les filiales, le principe d'une même évaluation à partir des valeurs du groupe a été retenu, avec des spécificités liées à leur métier et leur localisation. L'évaluation professionnelle constitue un élément essentiel de la révision des rémunérations. Adressée au gestionnaire RH, elle sert aussi de support pour préparer les entretiens de carrière et prévoir l'évolution du collaborateur au sein du groupe.

L'entretien de carrière permet de faire le point sur les acquis, les atouts, les aspirations et d'examiner les possibilités d'évolution des collaborateurs en cohérence avec les besoins du groupe. La fréquence de cet entretien dépend du profil du collaborateur.

Pour les responsables opérationnels et les gestionnaires RH, les entretiens de carrière des collaborateurs constituent la base de l'élaboration des plans de relève pour l'entité.

## La mobilité

Pour le groupe, la mobilité constitue un atout et un moyen privilégié d'adaptation des ressources humaines à l'évolution des activités. Grâce à la mobilité, le collaborateur élargit ses expériences professionnelles et fait progresser sa carrière.

Trois types de mobilité peuvent se cumuler :

- La *mobilité fonctionnelle*. Mobilité ne signifie pas forcément changement de poste, mais parfois évolution professionnelle, c'est-à-dire un élargissement du savoir-faire, des connaissances ou des responsabilités du collaborateur.
- La *mobilité géographique* : le collaborateur change de ville ou de pays dans le cas de la mobilité internationale.
- La *mobilité intragroupe*, ou changement d'entité juridique.

L'évaluation professionnelle et les entretiens de carrière servent de base à la gestion de la mobilité, celle-ci étant le résultat d'une démarche concertée entre le collaborateur, sa hiérarchie, et les gestionnaires de Ressources Humaines.

Pour dynamiser la mobilité interne et créer un véritable marché de l'emploi, l'outil *Opportunités Carrières* en ligne sur le site intranet est ouvert en France et à l'international. En France, BNP Paribas propose un kit mobilité comprenant une palette d'outils complémentaires : *Opportunités Carrières* et des fiches mobilité sur intranet, des actions de formation spécifiques, un guide de la mobilité dans le groupe en France et, le cas échéant, un accompagnement individuel réalisé par une équipe dédiée.

## Préparation de la relève

Des comités de relève réunissent chaque année les responsables des pôles et fonctions et les gestionnaires RH afin de détecter les cadres à potentiel susceptibles d'assurer la relève des postes clés de l'entreprise. Pour accompagner ces collaborateurs, le séminaire *Leadership for Development*, mis en place en 2005, permet aux participants de réaliser un plan de développement individuel en liaison avec leurs responsables opérationnels.

Les cadres juniors bénéficient d'un suivi de carrière spécifique comportant des caractéristiques communes telles que des entretiens de carrière rapprochés, des séminaires adaptés aux besoins de cette population, et des rencontres avec des responsables du groupe. Le groupe offre plusieurs types de suivi permettant un accompagnement dans les principales étapes de leur début de carrière :

- Le programme WIN, programme d'intégration, de formation et de suivi de carrière, concerne des jeunes diplômés ouverts à une carrière internationale dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe.

- Les Diplômés de l'Enseignement Supérieur (DES) en France, collaborateurs embauchés en France avec un diplôme de niveau bac+5 et de moins de deux ans d'expérience professionnelle, font l'objet dès leur embauche d'un suivi spécifique de six ans au travers des étapes de leur vie professionnelle (changement de poste, rémunération, promotion) lors de séminaires d'intégration, de formations à la prise de poste ou de formations diplômantes favorisant leur évolution. Ce suivi concerne exclusivement la France compte tenu du nombre élevé des recrutements qui y sont effectués.

Des animations collectives et des suivis spécifiques sont également élaborés à l'initiative des pôles, métiers, fonctions ou territoires pour tous les collaborateurs, juniors ou expérimentés, qui intègrent le groupe.

## **7. Un ensemble de rétributions large et compétitif**

### **Les rémunérations**

La politique de rémunération du groupe vise à être globale, équitable et compétitive. Elle est mise en œuvre lors de la revue annuelle des situations individuelles. Dans chaque métier et fonction, les rétributions sont adaptées aux critères de sélectivité, d'équité, d'adéquation aux performances et d'adaptation aux marchés. Chaque entité dispose d'une expertise pour la rémunération individuelle transmise par la fonction Ressources Humaines Groupe. Plus du tiers des effectifs a fait l'objet en 2005 d'une étude comparative par des enquêtes de *benchmarking* adaptées.

Pour BNP Paribas SA, l'année 2005 a été marquée par la signature de deux accords salariaux : au mois de février au titre de l'année 2005 et au mois de décembre au titre de l'année 2006 dans le cadre d'un calendrier de négociation anticipé.

### **Les autres éléments de la rétribution**

Le groupe offre à ses collaborateurs une gamme d'avantages sociaux compétitifs adaptés au contexte local, légal, social et fiscal. Ces avantages visent principalement à accompagner les collaborateurs dans la constitution d'une épargne à long terme, notamment pour la préparation de la retraite (Epargne retraite). Ils aident à faire face aux accidents de santé (Epargne santé) et aux aléas de la vie grâce à la prévoyance (Assurances décès invalidité, etc).

La politique du groupe est de promouvoir une offre d'avantages dans chaque pays et chaque entité permettant une comparaison favorable avec les meilleurs compétiteurs.

### **La prévoyance et la protection sociale**

De longue date, le groupe a mis en place des dispositifs de couverture sociale assurant une protection de haut niveau pour ses salariés. Ces mécanismes ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation, notamment hors de France, avec l'objectif d'assurer une plus grande cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales. Dans plusieurs pays, cette révision a permis de transformer des régimes à prestations définies encore en vigueur en régimes à cotisations définies. Dans le même esprit, des dispositions spécifiques ont été prises en France, conformément aux nouvelles normes comptables tant à l'égard de la mutuelle du groupe BNP Paribas que des caisses de retraites dont les régimes avaient été précédemment fermés.

Hors de France, le groupe s'efforce, dans la limite de ses compétences, de contribuer à l'amélioration de la couverture sociale des collaborateurs locaux et de leur famille, de telle sorte que les salariés bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation pour eux-mêmes et pour leur famille.

### **La prévoyance flexible en France permet de personnaliser sa protection**

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance de BNP Paribas s'inspire des meilleures pratiques du marché. Il a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. La prévoyance flexible offre aux salariés un niveau élevé de garantie pour les arrêts de travail liés à la maladie, l'invalidité et le décès. A partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle ou familiale en choisissant le niveau des prestations ou des garanties complémentaires : capital supplémentaire en cas de décès accidentel, rente éducation, rente de conjoint, capital en cas de décès du conjoint. Fin 2005, ce dispositif de prévoyance flexible concerne 39 entités en France et couvre plus de 54 000 personnes.

## Le programme Live Well (Bien vivre) aux Etats-Unis

Assister les employés face aux aléas de la vie. Chaque collaborateur qui le désire peut bénéficier d'une assistance extérieure à l'entreprise, personnelle et confidentielle pour l'aider à faire face à ses préoccupations d'ordre médical, dans les domaines du tabagisme, du diabète, du stress ou de l'hypertension... Autant de problèmes de santé qui peuvent avoir un impact sur la vie quotidienne et au travail.

## L'actionnariat des salariés

Depuis la création du groupe BNP Paribas en 2000, le plan d'actionnariat mondial permet de proposer aux collaborateurs de devenir actionnaires de leur entreprise en bénéficiant d'une décote et d'un abondement de l'entreprise. Depuis lors, six opérations d'augmentation de capital ont été proposées aux salariés du groupe. Un montant supérieur à 200 M € est régulièrement souscrit chaque année.

### Augmentations de capital réservées aux salariés

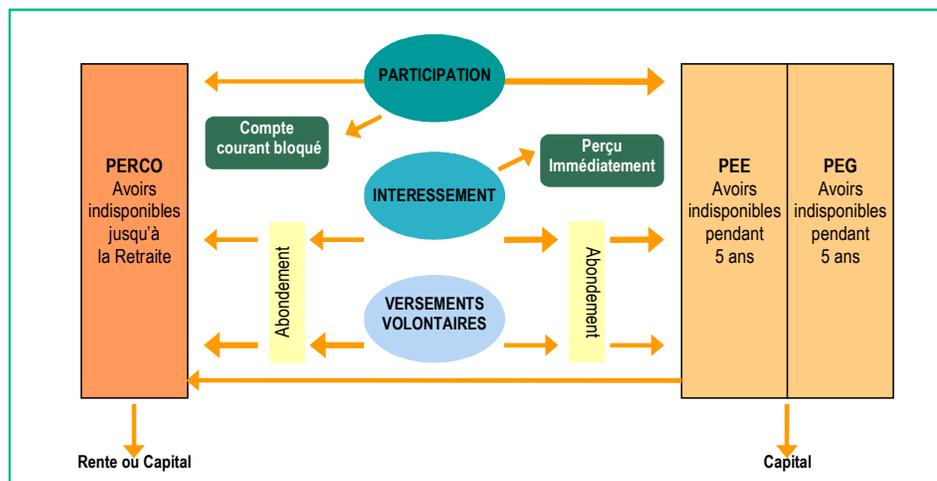
	Année 2003			Année 2004			Année 2005			Moyenne sur 3 ans
	France	International	Total	France	International	Total	France	International	Total	
Nombre d'ayants droits	65 538	31 727	97 265	65 692	31 117	96 709	67 465	33 918	101 383	98 452
Nombre de souscripteurs	36 115	8 634	44 749	41 619	6 599	49 918	43 177	10 575	53 752	49 473
Taux de souscription	55%	27%	46%	63%	28%	52%	64%	31%	53%	50,3%
Montant (M€)			206			223			211,5	214

Le succès de ces opérations, malgré l'obligation d'immobiliser à moyen terme les actions ainsi acquises, tient à la décote prévue par la loi française, ainsi qu'à la contribution de l'entreprise réalisée sous forme d'abondement. Il traduit également la confiance des salariés dans la stratégie de développement de leur entreprise.

## Epargne salariale en France

Les dispositifs d'épargne salariale ont pour objectif d'associer les salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise et de leur permettre de se constituer une épargne bénéficiant d'un régime social et fiscal privilégié, contrepartie d'une immobilisation à moyen terme. Les Plans d'Epargne Salariale permettent aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières dans un cadre collectif. Les plans d'épargne salariale peuvent être alimenté par des versements en provenance de la Participation et de l'Intéressement, de versements volontaires des salariés, de la contribution éventuelle de l'entreprise sous forme d'abondement. En France, l'année 2005 a été marquée par l'introduction du Plan d'Epargne Retraite Collectif (Perco) dans le dispositif d'épargne salariale. Il offre à chaque bénéficiaire la possibilité de se constituer une épargne en vue de la retraite. Cette épargne, gérée tout au long de la vie professionnelle sera disponible à compter du départ à la retraite, soit sous la forme d'une rente, soit sous la forme d'un capital.

### Le Perco dans le paysage Epargne Salariale BNP Paribas en 2005



## **8. Un dialogue social constructif**

Instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, la Commission de Droit Social s'est réunie à 35 reprises en 2005 et a permis la signature de dix sept accords d'entreprise dans des domaines variés. Plusieurs de ces accords ont eu pour conséquence d'améliorer ou de développer encore l'épargne salariale au sein de l'entreprise.

En complément de ces dispositions, un accord concernant les possibilités de déblocage exceptionnel de la participation distribuée en 2005 au titre de l'exercice 2004 a été signé le 27 octobre dans le cadre de la Loi pour la Confiance et la Modernisation de l'Economie et le 29 septembre 2005 un autre accord a permis le versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement ainsi que le principe d'un abondement de cette prime par l'entreprise.

Le 27 juillet 2005, dans le prolongement des dispositions concernant la formation professionnelle instaurée en 2004 et d'un accord de branche du 08 juillet 2005, BNP Paribas SA a conclu un accord définissant les modalités de mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation précisant notamment qu'il s'agissait d'un nouveau moyen pour le salarié d'être acteur de son évolution professionnelle tout en constituant un nouvel outil de développement des compétences au sein de l'entreprise.

Les échanges au sein du comité européen ont été soutenus. Il en a été de même pour le comité de groupe, qui a focalisé ses travaux en 2005 sur la cohérence des règles sociales au sein des entités du groupe en France dans les domaines de l'emploi, du développement des carrières, de la formation professionnelle, de la protection sociale, de l'épargne salariale et de la participation.

## **9. Des conditions de travail optimisées et sécurisées**

La santé au travail et la prévention des risques professionnels constituent des éléments essentiels de la politique sociale du groupe. Sous la responsabilité d'assistantes sociales, un service d'écoute, de conseil et d'orientation est accessible aux salariés. Ce service est soumis au secret professionnel.

Au sein du groupe, le dispositif légal est complété par de multiples initiatives propres. Des actions ont ainsi été menées comme le dépistage des sujets à risque cardio-vasculaire, la surveillance et la remise à jour du carnet vaccinal, le sevrage tabagique, la formation aux gestes de premiers secours et, en association avec les services des urgences médicales de Paris, la prévention et le suivi du stress post- traumatique après agression.

Des mesures de prévention des risques par l'amélioration des conditions de travail ont été prises portant sur l'ergonomie, l'éclairage et l'hygiène des bureaux. L'avis du service médical est systématiquement pris en compte avant la mise en place de matériel dans l'entreprise. Un cahier des charges établi pour les appels d'offres de matériels informatiques intègre le respect de recommandations médicales.

Des initiatives sont prises pour la promotion de la santé au travail des expatriés. Elles portent sur la mise en place de bilans de santé adaptés aux tranches d'âge des intéressés et aux risques sanitaires des pays concernés.

Le groupe a mis en place un dispositif de veille sur le risque sanitaire de pandémie grippale d'origine aviaire. Une note d'information sur les mesures à prendre en cas d'épidémie a été distribuée à tous les collaborateurs.

Dans le cadre de la poursuite des campagnes de vaccination de masse, les vaccinations antigrippales ont connu en 2005 une augmentation de 52% par rapport à 2004.

BNP Paribas a adhéré à l'association Sida Entreprises qui regroupe les principaux investisseurs français en Afrique pour contribuer à résoudre les problèmes persistants de prévention, d'accès aux soins et de suivi des traitements qui restent dominants en dépit de l'aide financière mise en œuvre dans les pays exposés à la pandémie. BNP Paribas contribue à la constitution de plates-formes inter entreprises dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest où le groupe est présent par l'intermédiaire du réseau de ses banques associées (BICI).

## **10. Des dispositifs favorisant la communication, l'écoute et l'innovation**

### **Une communication interne en ligne**

Les supports de communication interne, *Ambitions*, le magazine trimestriel du groupe tiré à 100 000 exemplaires, et la lettre électronique hebdomadaire *Flash Groupe* sont distribués en français ou en anglais à plus de 90 % des collaborateurs du groupe. Ces deux supports sont complétés par les outils de presse interne spécifiques à chaque pôle ou fonction qui permettent une communication plus ciblée. Par exemple la diffusion d'une collection de dépliants mettant en lumière pour tous les salariés, les comportements responsables à adopter dans l'usage des outils de travail que sont le mail, le téléphone ou l'ordinateur.

Il reste que le portail Intranet B2E – *Business to Employee* – s'impose par sa fréquentation comme le vecteur le plus puissant de la communication interne du groupe. Le déploiement du portail a connu en 2005 un rythme soutenu. Neuf

nouvelles déclinaisons ont été mises en ligne, en Asie du Sud-Est, en Australie - Nouvelle Zélande, en Belgique, chez BNP Paribas Assurance et Cardif, en Espagne, au Luxembourg, dans les Pays Nordiques et en Suisse.

Organisant les contenus informationnels sur trois niveaux : transversal pour le groupe, personnalisé pour les métiers, entités, activités ou communauté professionnelles, et local pour les territoires et les filiales, il offre aux salariés un environnement de travail sur mesure à partir d'un point d'entrée unique.

Au fil de son déploiement dans toutes les entités du groupe, il permet à chaque collaborateur l'accès à une information pertinente et organisée. L'audience enregistrée sur le portail a augmenté et s'est établie à 40 000 visiteurs qui circulent désormais quotidiennement sur l'intranet.

### **Des veilles sociales régulières**

Dans le cadre de son Observatoire du management, des enquêtes de veille sociale sont réalisées régulièrement par BNP Paribas SA depuis le début des années 1990. Le résultat de ces veilles, qui permettent d'évaluer l'évolution du climat social dans ses principales composantes, est destiné aux responsables des entités pour orienter leur management.

En 2005, les enquêtes ont été étendues aux principaux territoires hors de France et complétées par un tableau de bord d'indicateurs synthétiques permettant de mesurer le degré d'engagement des salariés.

### **Les suggestions du personnel favorisées**

L'organisation actuelle du système d'intégration des suggestions du personnel de BNP Paribas SA, Etincelle, fait intervenir les comités locaux qui valident les propositions d'application locale et une équipe nationale qui instruit et valide les propositions ayant vocation à être généralisées dans l'organisation ou les logiciels du groupe.

Le succès de ce système dans les métiers de banque de détail en France a conduit le groupe à envisager de mettre en œuvre un dispositif élargi qui permettra de coordonner les diverses initiatives prises dans les filiales, et de solliciter de façon accrue l'esprit d'innovation des salariés.

### **L'accompagnement de l'engagement associatif des salariés**

Le choix du groupe en matière de mécénat s'exprime au travers des partenariats que développe la Fondation BNP Paribas dans les domaines culturel, médical et humanitaire. S'il ne cherche pas à orienter les engagements de ses salariés dans ces domaines, le groupe s'attache en revanche à accompagner les salariés impliqués dans des projets associatifs de cette nature grâce au programme Coup de pouce au personnel, géré par la Fondation.

Cette opération a été reconduite en 2005 dans le cadre d'un budget en nette augmentation. La dotation exceptionnelle de l'assemblée générale a été affectée à des projets aidés en 2003 et 2004 et qui sont apparus au comité de mécénat comme méritant d'être à nouveau soutenus.

### **En Allemagne, Cortal Consors Select récompensé parmi les meilleurs employeurs**

Wolfgang Clement, ancien ministre allemand de l'économie, a remis à Cortal Consors le Top Job qui récompense son excellence en matière de ressources humaines. Cette distinction a été obtenue au terme d'une étude des principaux domaines de la gestion des ressources humaines : la vision et le leadership, le développement personnel et la rémunération, la culture et la communication, ainsi que l'orientation sociale.

## 6. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 6.5 LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Au 31 décembre 2005. Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.*

#### Michel PEBEREAU

**Fonction principale** : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 110 006

**Administrateur :**

Lafarge

Saint-Gobain

Total

*Pargesa Holding SA, Suisse*

**Membre du Conseil de Surveillance :**

AXA

*Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, Maroc*

**Censeur :**

*Société Anonyme des Galeries Lafayette*

**Président :**

*Fédération Bancaire Européenne*

*Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française*

*Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris*

*Conseil de Surveillance l'Institut Aspen France*

*Institut de l'Entreprise*

**Membre :**

*Haut Conseil de l'Education*

*Institut International d'Etudes Bancaires*

*International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore*

*International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York*

*International Monetary Conference*

*International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)*

#### Patrick AUGUSTE

Administrateur élu par les salariés cadres de BNP Paribas

**Fonction principale** : Chef de projets immobiliers

Né le 18 Juin 1951

Elu pour 6 ans le 6 mars 2000

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 30

#### Claude BEBEAR

**Fonction principale** : Président du Conseil de surveillance d'AXA

Né le 29 Juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 074

**Président-Directeur Général** de Finaxa (fusion absorption de Finaxa par Axa le 16/12/2005)

**Administrateur :**

*AXA Assurances Iard Mutuelle*

*AXA Assurances Vie Mutuelle*

*AXA Courtage Assurance Mutuelle*

*AXA Financial Inc., Etats-Unis*

**Membre du Conseil de surveillance :**

Vivendi Universal

**Censeur :**  
*Schneider Electric*

**Président :**  
*Institut du Mécénat de Solidarité*  
*Institut Montaigne*

**Membre :**  
*International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapour*  
*International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and management, Pekin*

### Jean-Louis BEFFA

**Fonction principale :** Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain  
Né le 11 août 1941  
Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006  
Date du 1er mandat : 22 octobre 1986  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 904

**Vice-Président** du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS  
**Président** de *Claude Bernard Participations*

**Administrateur :**  
*Gaz de France*  
*Groupe Bruxelles Lambert, Belgique*  
*Saint-Gobain Cristaleria SA, Espagne*  
*Saint-Gobain Corporation, U.S.A.*

**Représentant permanent :**  
*Saint Gobain PAM*

**Président du Conseil de Surveillance :**  
*A.I.I (Agence de l'Innovation Industrielle)*

**Membre du Conseil de Surveillance :**  
*Le Monde SA*  
*Le Monde Partenaire AS (SAS)*  
*Société Editrice du Monde (SAS)*

### Gerhard CROMME

**Fonction principale :** *Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG*  
Né le 25 février 1943  
Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 - AG 2008  
Date du 1er mandat : 21 mars 2003  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 400

**Membre du conseil de surveillance de :**  
*Allianz AG, Allemagne*  
*Axel Springer AG, Allemagne*  
*Deutsche Lufthansa AG, Allemagne*  
*E.ON AG, Allemagne*  
*Hochtief AG, Allemagne*  
*Siemens AG, Allemagne*  
*Volkswagen AG, Allemagne*

**Administrateur :**  
*Compagnie de Saint-Gobain*  
*Suez*

**Président :**  
*Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise*

**Membre :**  
*European Round Table of Industrialists (ERT)*

## Jean-Marie GIANNO

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

**Fonction principale** : Assistant commercial

Né le 7 septembre 1952

Elu pour 3 ans le 5 février 2004

Date de 1er mandat : 15 mars 2004

(M. Jean-Marie Gianni a exercé un mandat d'administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 10

**Membre :**

*Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements (CECEI)*

*« Think tank » européen « Confrontation »*

## François GRAPPOTTE

**Fonction principale** : Président du Conseil d'administration de Legrand

Né le 21 Avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 - AG 2008

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 4 mai 1999

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 300

**Membre du Conseil de Surveillance :**

Michelin

**Président :**

*Legrand S.A.S.*

*Lumina Management*

**Administrateur et Directeur Général** de Legrand Holding S.A.

**Administrateur :**

*Valeo*

*B. Ticino, Italie*

*Bufer Elektrik, Turquie*

*Eltas Elektrik, Turquie*

*Legrand Española, Espagne*

*Lumina Parent, Luxembourg*

*Pass & Seymour, Etats Unis*

*The Wiremold Company, Etats Unis*

**Membre :**

*Conseil Consultatif de la Banque de France*

*Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens)*

*Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)*

*Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés)*

## Alain JOLY

**Fonction principale** : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide

Né le 18 Avril 1938

Dates de début et fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2006

Date du 1er mandat : 28 juin 1995

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 152

**Administrateur :**

Lafarge

Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient

## Denis KESSLER

**Fonction principale** : Président Directeur Général de Scor

Né le 25 Mars 1952

Dates de début et fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2006

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 812

**Président :**

Scor Vie  
*Scor Italia Riassicurazioni S.p.a., Italie*  
*Scor Life US Re Insurance, Etats-Unis*  
*Scor Reinsurance Company, Etats-Unis*  
*Scor US Corporation, Etats-Unis*

**Administrateur :**

Bolloré Investissement SA  
Dassault Aviation  
*Amvescap Plc, Grande-Bretagne*  
*Cogedim SAS*  
*Dexia SA, Belgique*  
*Scor Canada Reinsurance Company, Canada*

**Membre du Conseil de Surveillance :**

*Scor Deutschland, Allemagne*

**Représentant permanent :**

Fergascor dans SA Communication & Participation

**Censeur :**

FDC SA  
Gimar Finance & Cie SCA

**Membre :**

*Commission Economique de la Nation, Conseil Economique et Social,*  
*Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève*  
*Comité des Entreprises d'Assurance*

**Jean-François LEPETIT**

Né le 21 Juin 1942  
Dates de début et fin de mandat : 18 mai 2005 – AG 2008  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 5 mai 2004  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 750

**Administrateur :**

Smart Trade Technologies S.A

**Autre fonction :** Professeur associé à l'EDHEC

**Lindsay OWEN-JONES**<sup>13</sup>

**Fonction principale :** Président-Directeur Général de L'Oréal  
Né le 17 mars 1946  
Dates de début et de fin de mandat : 28 mai 2004 - AG 2007  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 13 juin 1989  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 20 088

**Président :**

*L'Oréal USA, Inc., Etats-Unis*  
*L'Oréal UK Ltd, Grande-Bretagne*

**Vice-Président et Membre du conseil de surveillance :**

Air Liquide

**Administrateur :**

Sanofi-Aventis  
*Ferrari S.p.a*  
*Galderma Pharma SA, Suisse*

**Loyola de PALACIO DEL VALLE-LERSUNDI**

**Fonction principale :** Avocate  
Née le 16 septembre 1950  
Dates de début et fin de mandat : 18 mai 2005 – AG 2008

<sup>13</sup> M. Owen-Jones a démissionné le 14 décembre 2005.

Date du 1er mandat : 18 mai 2005  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 263

**Administrateur :**  
*Zeltia S.A., Espagne*

**Présidente** du Groupe de Haut Niveau des Réseaux Paneuroméditerranéens de Transport à la Commission Européenne

**Conseillère** de Englefiel Renewable Energy Fund  
**Coordinateur** du Projet Transeuropéen Lyon-Turin-Budapest  
**Professeur invité** de l'Institut Universitaire Européen de Florence, Italie

### **Hélène PLOIX**

**Fonction principale :** Président de *Pechel Industries SAS* et de *Pechel Industries Partenaires SAS*  
Née le 25 septembre 1944  
Dates de début et fin de mandat : 18 mai 2005 – AG 2008  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 21 mars 2003  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 700

**Administrateur :**  
Lafarge  
*Boots Group plc, Grande Bretagne*  
*Ferring S.A., Suisse*

**Membre du Conseil de Surveillance :**  
Publicis

**Représentant de Pechel Industries :**  
*Aquarelle.com Group*  
*CAE International*  
*CVBG-Dourthe Kressman*  
*Pechel Services SAS*  
*Quinette Gallay*  
*Xiring*

**Représentant de Pechel Industries Partenaires SAS** (Société de gestion du Fonds Pechel Industries II) au Conseil d'administration de SVP Management et Participations

**Gérante :**  
*Hélène Ploix SARL*  
*Hélène Marie Joseph SARL*  
*Sorepe, Société civile*

**Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies**

### **Baudouin PROT**

**Fonction principale :** Administrateur-Directeur Général de BNP Paribas  
Né le 24 mai 1951  
Dates de début et de fin de mandat : 18 mai 2005 - AG 2008  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 7 mars 2000  
Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 38 382

**Administrateur :**  
Pinault-Printemps-Redoute  
Veolia Environnement  
*Erbé SA, Belgique*  
*Pargesa Holding SA, Suisse*

**Représentant permanent** de BNP Paribas au Conseil de Surveillance :  
Accor

**Président :**  
*Fédération Bancaire Française*

## Louis SCHWEITZER

**Fonction principale :** Président du Conseil d'administration de Renault

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 28 mai 2004 - AG 2007

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 5 830

**Président du Conseil d'administration :**

*AstraZeneca Plc, Grande-Bretagne*

**Vice-Président du Conseil de Surveillance :**

*Philips, Pays-Bas*

**Administrateur :**

Electricité de France

L'Oréal

Veolia Environnement

*AB Volvo, Suède*

**Président :**

*Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)*

**Membre du Conseil Consultatif :**

*Banque de France*

*Allianz, Allemagne*

**Membre du Conseil :**

*Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre,*

*Musée du Quai Branly*

## Jean-François TRUFELLI

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

**Fonction principale :** Technicien Etudes Statistiques

Né le 4 mai 1952

Elu pour 3 ans le 5 février 2004

Date de 1<sup>er</sup> mandat : 15 mars 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 11

## Autres mandataires sociaux :

### Georges CHODRON DE COURCEL

**Fonction principale :** Directeur Général Délégué de *BNP Paribas*

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 15 000

**Président :**

*BNP Paribas Emergis SAS*

*Compagnie d'Investissement de Paris SAS*

*Financière BNP Paribas SAS*

*BNP Paribas (Suisse) SA, Suisse*

*BNP Paribas UK Holdings Limited, Royaume-Uni*

**Administrateur :**

Alstom

Bouygues

Société Foncière, Financière et de Participations SA

Nexans

*Erbé SA, Belgique*

*Verner Investissements SAS*

**Membre du Conseil de surveillance :**

*Lagardere SCA*

**Censeur :**

*Exane  
Safran  
Scor SA  
Scor Vie*

**Jean CLAMON**

**Fonction principale :** Directeur Général Délégué de *BNP Paribas*

Né le 10 septembre 1952

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 16 000

**Administrateur :**

*Arval Service Lease*

*B.P.L.G.*

*Cassa di Risparmio di Firenze, Italie*

*Cetelem*

*Compagnie Nationale à Portefeuille, Belgique*

*Erbé SA, Belgique*

**Membre du Conseil de surveillance :**

*Galleries Lafayette*

*Euro Securities Partners SAS*

**Représentant de BNP Paribas :**

*UCB*

-----

A la connaissance de la Banque, il n'y a aucun conflit d'intérêt entre les obligations envers BNP Paribas des membres du conseil d'administration et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations. Le règlement intérieur du conseil (en son chapitre 5) prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : "l'administrateur fait part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante".

Indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autre, en vertu duquel un membre du conseil d'administration a été sélectionné.

Les mandataires sociaux membres de l'état major sont soumis à l'obligation de non-cessibilité de leurs titres dans la période de trois mois suivants la cessation de leur mandat.

A ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à BNP Paribas SA ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

Dates des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	14 mai 1993	AG 2006	<b>Président du Conseil d'administration</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Lafarge, Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : AXA <b>Censeur</b> : Société Anonyme des Galeries Lafayette <b>Président</b> : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France, Institut de l'Entreprise <b>Membre</b> : Haut Conseil de l'Education, Institut International d'Etudes Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)	<b>Président du Conseil d'administration</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Lafarge, Saint-Gobain, Total <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : AXA <b>Censeur</b> : Société Anonyme des Galeries Lafayette <b>Président</b> : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Conseil d'Orientation de l'Institut Aspen France <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders'Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)	<b>Président du Conseil d'administration</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Lafarge, Saint-Gobain, Total <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : AXA <b>Censeur</b> : Société Anonyme des Galeries Lafayette <b>Président</b> : Association Française des Banques, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference	<b>Président Directeur Général</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Lafarge, Saint-Gobain, Total Fina Elf <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : AXA, Dresdner Bank AG (Allemagne) <b>Censeur</b> : Société Anonyme des Galeries Lafayette <b>Président</b> : Fédération Bancaire Française, Commission de Prospective de la Fédération Bancaire Française, Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference	<b>Président Directeur Général</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Lafarge, Saint-Gobain, Total Fina Elf <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : AXA, Galeries Lafayette, Dresdner Bank AG (Allemagne) <b>Représentant permanent</b> de BNP Paribas : Renault
Patrick AUGUSTE Administrateur élu par les salariés	14 décembre 1993	2006					
Claude BEBEAR Président du Conseil de Surveillance d'Axa	23 mai 2000	AG 2006	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> d'Axa <b>Président-Directeur Général</b> de Finaxa (fusion absorption de Finaxa par Axa le 16/12/2005) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Vivendi Universal <b>Censeur</b> : Schneider Electric <b>Président</b> : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> d'Axa <b>Président-Directeur Général</b> de Finaxa <b>Administrateur</b> : Vivendi Universal <b>Censeur</b> : Schneider Electric <b>Président</b> : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)	<b>Président du Conseil de surveillance</b> d'AXA <b>Président-Directeur Général</b> de Finaxa <b>Administrateur</b> : Schneider Electric, Vivendi Universal, Lor Patrimoine <b>Président</b> : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin) <b>Membre</b> du Conseil d'administration de l'Association de Genève	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> d'AXA <b>Président Directeur Général</b> de FINAXA <b>Administrateur</b> : Schneider Electric, Vivendi Universal, Lor Patrimoine <b>Président</b> : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin) <b>Membre</b> du Conseil d'administration de l'Association de Genève	<b>Président de Conseil de Surveillance</b> d'Axa <b>Président du Conseil d'Administration</b> de Finaxa <b>Administrateur</b> : Schneider Electric, Lor Patrimoine <b>Membre</b> : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin) <b>Membre</b> du Conseil d'administration de l'Association de Genève
Jean-Louis BEFFA Vice Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Président Directeur Général de la Compagnie de Saint Gobain	22 octobre 1986	AG 2006	Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS <b>Président-Directeur Général</b> de la Compagnie de Saint-Gobain <b>Président</b> de Claude Bernard Participations <b>Administrateur</b> : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique) <b>Président du Conseil de Surveillance</b> de l'IA.II. (Agence de l'Innovation Industrielle) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Le Monde SA, Le Monde Partenaire AS (SAS), Société Editrice du Monde (SAS)	Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS <b>Président-Directeur Général</b> de la Compagnie de Saint-Gobain <b>Président</b> de Claude Bernard Participations <b>Administrateur</b> : Gaz de France, Groupe Bruxelles Lambert (Belgique) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Le Monde SA, Le Monde Partenaire AS (SAS), Société Editrice du Monde (SAS)	Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS <b>Président-Directeur Général</b> de la Compagnie de Saint-Gobain <b>Président</b> de Claude Bernard Participations <b>Administrateur</b> : Groupe Bruxelles Lambert, (Belgique) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Le Monde SA, Le Monde Partenaire AS (SAS), Société Editrice du Monde (SAS)	Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas <b>Président Directeur Général</b> de la Compagnie de Saint-Gobain <b>Président</b> de Claude Bernard Participations <b>Administrateur</b> : Groupe Bruxelles Lambert (Belgique) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Le Monde SA, Monde Partenaire AS (SAS), Société Editrice du Monde (SAS)	Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS <b>Président-Directeur Général</b> de la Compagnie de Saint-Gobain <b>Président</b> de Claude Bernard Participations <b>Administrateur</b> : Vivendi Universal, Groupe Bruxelles-Lambert (Belgique) <b>Représentant permanent</b> : Le Monde Entreprises (SOREFO)
Gerhard CROMME Président du conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG	21 mars 2003	AG 2008	<b>Président du conseil de surveillance</b> de ThyssenKrupp AG <b>Administrateur</b> : Compagnie de Saint-Gobain, Suez <b>Membre du conseil de surveillance</b> de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), Hochtief AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne) <b>Président</b> : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise <b>Membre</b> : European Round Table of Industrialists (ERT)	<b>Président du conseil de surveillance</b> de ThyssenKrupp AG <b>Administrateur</b> : Suez <b>Membre du conseil de surveillance</b> de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), E.ON Ruhrgas AG (Allemagne), Hochtief AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne) <b>Président</b> : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise, European Round Table of Industrialists (ERT)	<b>Président du Conseil de surveillance</b> de ThyssenKrupp AG <b>Administrateur</b> : Suez <b>Membre du conseil de surveillance</b> de : Allianz AG (Allemagne), Axel Springer Verlag AG (Allemagne), Deutsche Lufthansa AG (Allemagne), E.ON AG (Allemagne), Ruhrgas AG (Allemagne), Siemens AG (Allemagne), Volkswagen AG (Allemagne) <b>Président</b> : Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise, European Round Table of Industrialists (ERT)		
Jean-Marie GIANNO Administrateur élu par les salariés	5 février 2004	2006	<b>Membre</b> : Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), "Think tank" européen "Confrontation"				

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
François GRAPPOTTE Président du Conseil d'administration de Legrand	4 mai 1999	AG 2008	<b>Président du Conseil d'administration</b> de Legrand <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Michelin <b>Administrateur</b> : Valeo <b>Membre</b> : Conseil Consultatif de la Banque de France, Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens), Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle- commande et des services associés)	<b>Président du Conseil d'administration</b> de Legrand <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Galeries Lafayette, Michelin <b>Administrateur</b> : Valeo <b>Membre</b> : Conseil Consultatif de la Banque de France, Conseil de Promotelec (Promotion de l'installation électrique dans les bâtiments neufs et anciens), Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), Bureau du Gimélec (Groupement des Industries de l'équipement électrique, du contrôle- commande et des services associés)	<b>Président Directeur Général</b> de Legrand <b>Administrateur</b> : Valeo <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> de Michelin <b>Membre</b> : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)	<b>Président Directeur Général</b> de la Société Legrand <b>Administrateur</b> : Finep <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> de Michelin <b>Membre</b> : Conseil Consultatif de la Banque de France, Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)	<b>Président Directeur Général</b> de la Société Legrand <b>Administrateur</b> de France Télécom <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> de Michelin
Alain JOLY Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide	28 juin 1995	AG 2006	<b>Président du Conseil de surveillance</b> d'Air Liquide <b>Administrateur</b> : Lafarge	<b>Président du Conseil de surveillance</b> d'Air Liquide <b>Administrateur</b> : Lafarge	<b>Président du Conseil de surveillance</b> d'Air Liquide <b>Administrateur</b> : Lafarge	<b>Président du Conseil de Surveillance</b> d'Air Liquide <b>Administrateur</b> : Lafarge	<b>Président Directeur Général d'Air Liquide</b> <b>jusqu'en Novembre 2001 puis Président</b> <b>du Conseil de Surveillance</b> <b>Administrateur</b> : Lafarge
Denis KESSLER Président Directeur Général de SCOR	23 mai 2000	AG 2006	<b>Président Directeur Général</b> de SCOR <b>Président</b> : Scor Vie <b>Administrateur</b> : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande- Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique) <b>Représentant permanent</b> : Fergascor dans SA Communication & Participation <b>Censeur</b> : FDC SA, Gimar Finance & Cie <b>Membre</b> : Commission Economique de la Nation, Conseil Economique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des Entreprises d'Assurance	<b>Président Directeur Général</b> de SCOR <b>Président</b> : Scor Vie <b>Administrateur</b> : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande- Bretagne), Cogedim SAS, Dexia (Belgique) <b>Représentant permanent</b> : Fergascor dans SA Communication & Participation <b>Censeur</b> : FDC SA, Gimar Finance & Cie <b>Membre</b> : Commission Economique de la Nation, Conseil Economique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève	<b>Président Directeur Général</b> de SCOR <b>Président</b> : Scor Vie <b>Administrateur</b> : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande- Bretagne), Cogedim SAS, Dexia (Belgique) <b>Censeur</b> : FDC SA, Gimar Finance & Cie <b>Membre</b> : Commission Economique de la Nation, Conseil Economique et Social, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève	<b>Président Directeur Général</b> de SCOR <b>Président</b> : Scor Vie <b>Administrateur</b> : Bolloré Investissement SA, Dexia (Belgique), Cogedim SAS, Amvescap Plc (Grande-Bretagne) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Cetelem <b>Censeur</b> : FDC SA, Gimar Finance & Cie <b>Président</b> du Conseil Scientifique de l'Association de Genève <b>Vice-Président</b> de la Société d'Economie Politique <b>Membre</b> : Commission Economique de la Nation, Conseil Economique et Social, Conseil National des Assurances, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève	<b>Président</b> de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances - FFSA <b>Vice-Président délégué</b> du Mouvement des Entreprises de France – MEDEF <b>Président</b> de Sicav Horizon 2 et Orsay 1ère <b>Administrateur</b> : Associés en Finance SA, Bolloré Investissement, Dexia SA (Belgique) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : ABF Capital Management SA, Vendôme-Rome Management SA, Cetelem, Cogedim SAS <b>Censeur</b> : FDC SA, Gimar Finance & Cie <b>Membre</b> : Commission Economique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève
Jean-François LEPETIT Professeur associé à l'EDHEC	5 mai 2004	AG 2008	<b>Administrateur</b> de Smart Trade Technologies SA	Néant			
Lindsay OMEN JONES Président Directeur Général de L'Oréal	13 juin 1989	AG 2007	<b>Président Directeur Général</b> de L'Oréal <b>Vice-Président et Membre du conseil de</b> <b>surveillance</b> : Air Liquide <b>Administrateur</b> : Sanofi-Aventis, Ferrari S.p.a, Galderma Pharma SA (Suisse)	<b>Président Directeur Général</b> de L'Oréal <b>Vice-Président et Membre du conseil de</b> <b>surveillance</b> : Air Liquide <b>Administrateur</b> : Sanofi-Aventis, Galderma Pharma SA (Suisse)	<b>Président-Directeur Général</b> de L'Oréal <b>Président</b> : Galderma Pharma SA (Suisse) <b>Vice-Président et Membre du conseil de</b> <b>surveillance</b> : Air Liquide <b>Administrateur</b> : Sanofi-Synthelabo	<b>Président Directeur Général</b> de L'Oréal <b>Président</b> : Galderma Pharma SA (Suisse) <b>Administrateur</b> : Sanofi-Synthelabo <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Air Liquide	<b>Président Directeur Général</b> de L'Oréal <b>Administrateur</b> : Air Liquide, Sanofi- Synthelabo, Galderma Pharma SA (Suisse)
Loyola DE PALACIO DEL VALLE- LERSUNDI Avocate	18 mai 2005	AG 2008	<b>Administrateur</b> : Zeltia SA (Espagne) <b>Présidente</b> du Groupe de Haut Niveau des Réseaux Pan-euroméditerranéens de Transport à la Commission Européenne <b>Conseillère</b> de Englerfiel Renewable Energy Fund <b>Coordonateur</b> du Projet Transeuropéen Lyon-Turin- Budapest <b>Professeur invité</b> de l'Institut Universitaire Européen de Florence, Italie				

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Helène PLOIX Président de Pechel Industries SAS	21 mars 2003	AG 2008	<b>Président</b> de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS <b>Administrateur</b> : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse) <b>Membre du conseil de surveillance</b> : Publicis <b>Représentant</b> de Pechel Industries dans diverses sociétés <b>Gérant</b> de Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile <b>Membre du Comité d'investissement</b> du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies	<b>Président</b> de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS <b>Administrateur</b> : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse) <b>Membre du conseil de surveillance</b> : Publicis <b>Représentant</b> de Pechel Industries dans diverses sociétés <b>Gérant</b> de Hélène Ploix SARL <b>Membre du Comité d'investissement</b> du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies	<b>Président</b> de Pechel Industries SAS <b>Administrateur</b> : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring S.A. (Suisse) <b>Membre du conseil de surveillance</b> : Publicis <b>Représentant</b> de Pechel Industries dans diverses sociétés <b>Gérant</b> de Hélène Ploix SARL <b>Membre ad hoc du Comité d'investissement</b> du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies		
Baudouin PROT Administrateur-Directeur Général de BNP Paribas	7 mars 2000	AG 2008	<b>Administrateur-Directeur Général</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse) <b>Représentant permanent de BNP Paribas</b> au Conseil de Surveillance : Accor <b>Président</b> : Fédération Bancaire Française	<b>Administrateur-Directeur Général</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Veolia Environnement, Erbé (Belgique), Pargesa (Belgique) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Pinault-Printemps-Redoute <b>Représentant permanent de BNP Paribas</b> au Conseil de Surveillance : Accor	<b>Administrateur-Directeur Général</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Pechiney, Veolia Environnement <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Pinault-Printemps-Redoute, Fonds de Garantie des Dépôts <b>Représentant permanent de BNP Paribas</b> au Conseil de Surveillance : Accor	<b>Administrateur, Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Pechiney, Euro Securities Partners <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Pinault-Printemps-Redoute, Fonds de Garantie des Dépôts <b>Représentant permanent de BNP Paribas</b> : Accor	<b>Administrateur, Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Pechiney <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Pinault-Printemps-Redoute, Fonds de Garantie des Dépôts <b>Représentant permanent de BNP Paribas</b> : Accor, Answorck, Petrofraz
Louis SCHWEITZER Président du Conseil d'Administration de Renault	14 décembre 1993	AG 2007	<b>Président du Conseil d'Administration</b> de Renault <b>Président du Conseil d'Administration</b> : AstraZeneca Plc (Grande Bretagne) Vice-Président du Conseil de Surveillance : Philips (Pays-Bas) <b>Administrateur</b> : Electricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède) <b>Président</b> : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) <b>Membre du Conseil Consultatif</b> : Banque de France, Allianz (Allemagne) <b>Membre du Conseil</b> : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly	<b>Président Directeur Général</b> de Renault <b>Président du Directoire</b> : Renault-Nissan BV (Pays-Bas) <b>Administrateur</b> : Electricité de France, Veolia Environnement, AB VOLVO (Suède), AstraZeneca (Grande-Bretagne) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Philips (Pays-Bas) <b>Membre du Conseil Consultatif</b> : Banque de France, Allianz (Allemagne) <b>Membre du Conseil</b> : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly	<b>Président Directeur Général</b> de Renault <b>Président du Directoire</b> : Renault-Nissan BV (Pays-Bas) <b>Administrateur</b> : AB Volvo (Suède), Electricité de France, Veolia Environnement <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Philips (Pays-Bas) <b>Membre du Conseil Consultatif</b> : Banque de France, Allianz (Allemagne) <b>Membre du Conseil</b> : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre	<b>Président Directeur Général</b> de Renault <b>Président du Directoire</b> : Renault-Nissan BV (Pays-Bas) <b>Administrateur</b> : AB Volvo (Suède), Electricité de France <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Philips (Pays-Bas) <b>Membre du Conseil Consultatif</b> : Banque de France, Allianz (Allemagne) <b>Membre du Conseil</b> : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre	<b>Président Directeur Général</b> de Renault <b>Administrateur</b> : Electricité de France, AB Volvo (Suède) <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> de Philips (Pays-Bas) <b>Membre du Conseil</b> : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre
Jean-François TRUFELLI Administrateur élu par les salariés	5 février 2004	2006					

#### AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué de BNP Paribas	11 juin 2003		<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique) <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Lagardere SCA <b>Censeur</b> : Safran, Scor SA, Scor Vie	<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Alstom, Bouygues, Nexans, Erbé SA (Belgique) <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Lagardere SCA, Sagem SA <b>Censeur</b> : Scor SA, Scor Vie	<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Alstom, Bouygues, Nexans <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Lagardere SCA <b>Censeur</b> : Scor SA		
Jean CLAMON Directeur Général Délégué de BNP Paribas	11 juin 2003		<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Galeries Lafayette, Euro Securities Partners SAS	<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Euro Securities Partners, Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé (Belgique), <b>Membre du Conseil de Surveillance</b> : Fonds de Garantie des Dépôts	<b>Directeur Général Délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur</b> : Euro Securities Partners, Cassa di Risparmio di Firenze (Italie), Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé (Belgique)		

## 6.6 LES REMUNERATIONS

### REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2005

Voir Note 9 des annexes aux états financiers (pages 235-240)

Nature des rétributions	Rémunérations			Jetons de présence versés par les sociétés du groupe	Avantage en nature	Total des rémunérations
	fixe <sup>(1)</sup>	variable <sup>(2)</sup>	différée <sup>(3)</sup>			
<i>(rappel 2004)</i>						
Mandataires sociaux				<sup>(4)</sup>	<sup>(5)</sup>	<sup>(8)</sup>
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'administration	700 000 <i>(700 000)</i>	831 553 <i>(839 119)</i>	342 062 <i>(358 312)</i>	29 728 <i>(22 868)</i>	4 816 <i>(4 781)</i>	1 908 159 <i>(1 925 080)</i>
Baudouin PROT Directeur Général	788 333 <i>(730 000)</i>	1 171 274 <i>(801 952)</i>	234 982 <i>(218 103)</i>	91 034 <i>(22 868)</i>	4 930 <i>(4 895)</i>	2 290 543 <i>(1 777 818)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué	491 667 <i>(450 000)</i>	943 518 <sup>(6)</sup> <i>(707 810)</i>	258 985 <i>(252 613)</i>	89 230 <i>(6 468)</i>	4 303 <i>(4 271)</i>	1 787 703 <i>(1 421 162)</i>
Jean CLAMON Directeur Général délégué	455 000 <i>(430 000)</i>	406 970 <sup>(7)</sup> <i>(286 169)</i>	102 640 <i>(100 572)</i>	92 297 <i>(47 013)</i>	4 703 <i>(4 845)</i>	1 061 610 <i>(868 599)</i>

(1) Salaire versé en 2005.

(2) Ces montants correspondent à la partie non différée de la rémunération variable au titre de 2004 effectivement versée en 2005.

(3) Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2001, au second tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2002 et au premier tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2003.

(4) Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNP Paribas UK Holdings Ltd et de Erbé.

M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Cortal Consors, Paribas International et Erbé.

(5) Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 6 468 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

(7) La rémunération variable de Jean CLAMON au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 47 013 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

(8) Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2005 est de 35,8% (30% en 2004).

### LES JETONS DE PRESENCE

Les administrateurs de BNP Paribas S.A. reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont le montant global attribuable au titre de l'exercice 2005 s'élève à 780 000 euros, conformément à la 12<sup>ème</sup> résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005. La précédente allocation globale avait été fixée à 600 000 euros par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil a modifié sur différents points la pratique d'allocation individuelle des jetons, le principe restant que le montant des jetons versés à chaque administrateur tient compte de la présence effective aux séances des Conseil et Comités, à hauteur de la moitié de la somme attribuable.

Le montant des jetons attribuables individuellement à chaque administrateur pour l'exercice 2005 a été fixé à 29 728 euros (au lieu de 22 868 euros depuis 2000, soit la même progression que l'allocation globale).

La partie fixe de l'allocation des Présidents du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne et des risques a été portée à 15 000 euros en raison de leurs sujétions et charge de travail. La part fixe de l'allocation du Président du Comité des rémunérations et des nominations pour 2005 est fixée à 9 909 euros. La part fixe des membres des Comités du Conseil est de 5 946 euros. Les administrateurs résidant à l'étranger perçoivent dans les mêmes conditions, un demi jeton supplémentaire.

**MONTANTS DES JETONS DE PRESENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS EN 2005 ET 2004 :**

<i>en euros</i>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
M.PEBEREAU	29 728	22 868
P.AUGUSTE	35 674	27 442
C.BEBEAR	29 233	23 669
JL BEFFA	31 215	23 669
G.CROMME	40 134	20 010
J.DELAGE		3 430
M. FRANCOIS-PONCET	2 973	21 439
J.FRIEDMANN	31 564	33 845
J.M. GIANNO	33 444	17 152
F.GRAPPOTTE	38 020	25 556
MC HAMONIC		2 858
A.JOLY	32 700	29 728
D.KESSLER	33 940	25 841
JF LEPETIT	30 471	10 005
JM MESSIER		1 886
J.MORIO		5 718
L.OWEN-JONES	22 296	15 722
D.PEAKE		15 608
L. DE PALACIO	19 496	
H.PLOIX	33 693	27 442
B.PROT	29 728	22 868
L.SCHWEITZER	46 710	30 530
JF TRUFELLI	28 242	17 152
<b>TOTAL</b>	<b>549 260</b>	<b>424 438</b>

**INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

<b>Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'option le plus élevé – Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes</b>	<b>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix moyen pondéré (en euros)</b>	<b>Date d'attribution</b>	
<b>OPTIONS CONSENTIES EN 2005 (10 salariés)</b>	<b>485 000</b>	55,10	25/03/05	
<b>OPTIONS LEVEES EN 2005 (10 salariés)</b>	<b>830 623</b>	26,48	26/12/97	17/11/98
			<b>481 260</b>	<b>177 388</b>
			22/12/99	03/05/99
			<b>84 000</b>	<b>20 000</b>
			13/05/99	
			<b>67 975</b>	

## Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers				Mazars et Guérard				TOTAL			
	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%	2005	%	2004	%
<b>Audit</b>																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :																
- Mission de base	7 795	78%	6 572	71%	8 031	65%	8 176	50%	4 951	92%	4 345	72%	20 777	75%	19 093	61%
- Travaux complémentaires	881	9%	1 090	12%	3 391	28%	4 720	29%	238	4%	907	15%	4 510	16%	6 717	21%
Missions accessoires	852	8%	320	4%	128	1%	19	-	158	3%	110	2%	1 138	4%	449	2%
<b><u>Sous-Total</u></b>	<b><u>9 528</u></b>	<b><u>95%</u></b>	<b><u>7 982</u></b>	<b><u>87%</u></b>	<b><u>11 550</u></b>	<b><u>94%</u></b>	<b><u>12 915</u></b>	<b><u>79%</u></b>	<b><u>5 347</u></b>	<b><u>99%</u></b>	<b><u>5 362</u></b>	<b><u>89%</u></b>	<b><u>26 425</u></b>	<b><u>95%</u></b>	<b><u>26 259</u></b>	<b><u>84%</u></b>
<b>Autres prestations</b>																
Juridique, fiscal, social	448	5%	876	10%	446	4%	2 931	18%	47	-	598	10%	941	3%	4 405	14%
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil en organisation	34	-	188	2%	118	1%	164	1%	-	-	32	-	152	1%	384	1%
Autres	26	-	100	1%	142	1%	192	2%	18	-	75	1%	186	1%	367	1%
<b><u>Sous-Total</u></b>	<b><u>508</u></b>	<b><u>5%</u></b>	<b><u>1 164</u></b>	<b><u>13%</u></b>	<b><u>706</u></b>	<b><u>6%</u></b>	<b><u>3 287</u></b>	<b><u>21%</u></b>	<b><u>65</u></b>	<b><u>1%</u></b>	<b><u>705</u></b>	<b><u>11%</u></b>	<b><u>1 279</u></b>	<b><u>5%</u></b>	<b><u>5 156</u></b>	<b><u>16%</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 036</b>		<b>9 146</b>		<b>12 256</b>		<b>16 202</b>		<b>5 412</b>		<b>6 067</b>		<b>27 704</b>		<b>31 415</b>	

# 7. RAPPORT DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-37, ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE

## 7.1 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

Le **règlement intérieur** du Conseil d'administration de BNP Paribas définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux. Adopté dès 1997 par le Conseil d'administration de l'ex-BNP, il est depuis lors périodiquement mis à jour, d'une part afin de répondre aux lois, règlements et « recommandations de place » en vigueur, d'autre part en vue d'en adapter les dispositions en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, retenues comme servant l'intérêt des actionnaires de la Société, et compatibles avec les lois et règlements applicables en France.

Le règlement intérieur précise les missions du Conseil d'administration et de son Président ; il définit l'organisation des séances, les objectifs et les modalités de l'information des administrateurs et de l'évaluation périodique du Conseil. Il détermine les missions des Comités spécialisés du Conseil, leur composition, leur mode de fonctionnement, ainsi que les conditions et modalités d'attribution des jetons de présence. Il énonce les règles de comportement attendues de l'administrateur. Les principales dispositions du règlement intérieur sont rappelées ci-après dans les parties du présent rapport qui les met en jeu.

La dernière mise à jour du règlement intérieur a été approuvée par une délibération du 14 février 2006 du Conseil. Entre autres modifications, elle fait suite à la décision de principe prise par le Conseil en fin 2005 de dédoubler le Comité des rémunérations et des nominations en deux nouveaux Comités spécialisés, le Comité de gouvernement d'entreprise et de nominations d'une part, le Comité des rémunérations d'autre part, chacun de ces Comités comptant deux tiers d'administrateurs qualifiés *d'indépendants* selon les critères de place.<sup>14</sup>

Selon le règlement intérieur, le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions. A ces fins, sur proposition du Directeur Général, il détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Il propose les candidatures d'administrateurs, pour des mandats d'une durée de trois ans. Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion. Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêtés des comptes, à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

- **La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général**

En présentant aux actionnaires réunis en Assemblée générale le 14 mai 2003 le principe de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Président a affirmé la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, tout en mettant en œuvre, dans la transparence et la continuité, le processus de relève de la Direction générale.

Selon le règlement intérieur, le Président organise et dirige les travaux du Conseil. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de BNP Paribas. En étroite collaboration avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics aux niveaux national et international. Il n'exerce aucune responsabilité exécutive. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société (cf. III ci-après). Il a autorité sur l'ensemble du Groupe, les responsables de pôles, de métiers, de territoires et de fonctions. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne mises en place et de l'ensemble des informations requises à ces titres par la loi.

- **La composition du Conseil et l'indépendance de ses membres**

A la fin de l'année 2005, M. Lindsay Owen-Jones s'étant démis de son mandat, le Conseil d'administration se composait de douze membres élus par les actionnaires et de trois membres élus par les salariés. Le Conseil ne comprend pas de censeur.

---

<sup>14</sup> Les « recommandations » ou « critères de place » se réfèrent aux « Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints du MEDEF et de l'AFEP de 1995, 1999 et 2002 » d'octobre 2003, ainsi qu'au « Guide d'élaboration des documents de référence » publié le 27.01.2006 par l'AMF.

Le Conseil, sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, considère comme répondant aux critères d'indépendance selon les recommandations de place<sup>14</sup> : MM. et Mmes Gerhard Cromme, François Grappotte, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-François Lepetit, Hélène Ploix, Loyola de Palacio et Louis Schweitzer.

Quatre administrateurs élus par les actionnaires, MM. Michel Pébereau, Président non exécutif du Conseil, Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général, Claude Bébéar et Jean-Louis Beffa, sont considérés comme ne répondant pas aux critères de place définissant l'administrateur indépendant.

Les trois administrateurs élus par les salariés, MM. Patrick Auguste, Jean-Marie Gianni et Jean-François Trufelli ne sont pas reconnus comme indépendants par les critères de place, en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent une garantie d'indépendance.

Au total, en fin janvier 2006, le Conseil d'administration de BNP Paribas se compose d'une majorité de huit administrateurs répondant à la qualification d'indépendants, sept n'y correspondant pas, et satisfait à la proportion définie comme souhaitable -la majorité- par les recommandations de place\* relatives aux « sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle ».

Conformément à la résolution votée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2005, le nombre des administrateurs élus par les salariés à la suite du scrutin de février-mars 2006 sera désormais de deux. Dès lors, six administrateurs ne répondront pas à la qualification d'indépendance selon les critères de place.<sup>14</sup>

Aucun des administrateurs n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

#### • L'activité du Conseil en 2005

Au cours de l'année 2005, le Conseil s'est réuni à sept reprises selon son échéancier normal (taux d'assiduité de 90,2 %) et à trois reprises sur convocations exceptionnelles (ramenant à 86 % le taux d'assiduité de l'ensemble des dix séances, du fait des brefs préavis des séances exceptionnelles). En outre, lors de sa session spéciale annuelle, avec la participation des principaux responsables de l'exécutif du Groupe, le Conseil a délibéré de la stratégie du Groupe.

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en France, les travaux du Conseil ont notamment porté, en conformité avec son règlement intérieur, et avec le concours de ses Comités spécialisés, sur :

- le budget de l'exercice 2005, les résultats trimestriels, semestriels et annuels,
- l'approbation préalable des projets d'investissement supérieurs à 250 millions d'euros,
- l'évaluation du Conseil, sa composition ainsi que celle des Comités spécialisés,
- la rémunération des mandataires sociaux, les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions,
- les projets de rapport du Président, le rapport de gestion,
- le dividende de l'exercice 2004,
- la convocation des Assemblées générales de mai 2005 et projets de résolutions à présenter aux actionnaires,
- les programmes de rachats d'actions, l'affectation des actions rachetées et les annulations d'actions,
- l'augmentation de capital réservée au personnel, le programme global d'intéressement en actions,
- les émissions de titres de créances,
- l'évolution du dossier « Oil for food », qui a fait l'objet d'une information périodique des administrateurs à chacune de ses étapes significatives.

Le Conseil, après en avoir traité à plusieurs reprises en 2004, a également poursuivi en 2005 l'examen du nouveau référentiel comptable international adopté par l'Union européenne, dans son dispositif d'ensemble et pour chacune des normes significatives pour un Groupe de la taille de BNP Paribas. Il a pris connaissance des simulations de l'impact de ces normes sur le projet de budget 2006 présenté à son approbation, pour le Groupe et chacun de ses pôles d'activité. Il a débattu de l'information à délivrer aux marchés à l'occasion de la publication des états financiers établis selon les nouvelles normes compte tenu de leur nouveauté et de leur complexité. Ces délibérations du Conseil ont été préparées par les travaux du Comité des comptes et ont étroitement associé les Commissaires aux comptes, appelés à se prononcer sur chacun des choix faits par le Groupe pour l'application de celles de ces nouvelles normes qui peuvent soulever des questions d'interprétation.

Le Conseil a lancé en 2005 la procédure de renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes venant à expiration à l'issue de l'exercice 2005. Afin de proposer aux actionnaires réunis en Assemblée générale en mai 2006, les Commissaires aux comptes appelés à certifier les comptes des exercices 2006 à 2011, le Conseil a mis en œuvre, sous l'autorité du Comité des comptes, une procédure d'appel d'offres s'inspirant notamment, mais non exclusivement, des travaux du « Comité de déontologie de l'indépendance des Commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne ».<sup>15</sup>

<sup>14</sup> « Document de travail mis à la disposition des sociétés cotées concernant les aspects déontologiques des procédures de désignation des Commissaires aux comptes en cas d'appel à candidature des cabinets » Décembre 2002

Le Conseil a délibéré sur les travaux du Comité de contrôle interne et des risques tels que rapportés ci-après et notamment sur la Fonction Conformité, la mise en place du Contrôle périodique et du Contrôle permanent, le portefeuille des engagements et la politique de risques de crédit et de marché du Groupe, la préparation du Groupe aux disciplines du risque opérationnel et à l'application des Accords dits de « Bâle 2 ». Il a délibéré sur les travaux du Comité des rémunérations et des nominations relatifs à l'évaluation du Conseil et à sa composition, à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif, à l'attribution d'actions gratuites, au règlement du plan d'options d'achat ou de souscription d'actions et à son programme pour 2005, aux jetons de présence, au programme global d'intéressement en actions.

- **Les Comités du Conseil**

Selon le règlement intérieur du Conseil, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration, pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité.

Les Comités émettent des avis destinés au Conseil d'administration, dont la synthèse est présentée par le Président du Comité à la plus prochaine séance du Conseil ; un compte rendu écrit des séances des Comités est établi.

Les Comités du Conseil comprenaient jusqu'à fin 2005 : le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne et des risques, le Comité des rémunérations et des nominations. Comme indiqué ci-dessus, ce dernier a été depuis lors scindé en deux Comités distincts.

- **Comité des comptes**

Créé en 1994 par le Conseil d'administration de l'ex-B.N.P., le Comité des comptes est resté composé, pendant tout l'exercice 2005, de MM. Louis Schweitzer, Président, Denis Kessler, de Mme Hélène Ploix, tous trois répondant à la qualification d'administrateur *indépendant* selon les critères de place<sup>14</sup> et de M. Patrick Auguste, administrateur élu par le personnel et à ce titre n'y répondant pas. Sa composition est conforme aux recommandations de place\* préconisant au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque depuis 1997. Il s'est réuni en 2005 à cinq reprises, avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

Conformément au règlement intérieur, le Comité a analysé en 2005 les états financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en a approfondi certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration. Il a examiné les questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calculs de rentabilité et questions comptables présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels. A l'occasion de l'examen des résultats de chaque trimestre, le Comité a entendu, hors la présence de la Direction générale, les commentaires et conclusions des Commissaires aux comptes. Le cas échéant, sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriel et annuel, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et la direction du Groupe lui ont présenté une note analysant la nature et l'importance de la question et justifiant le choix retenu.

Comme rapporté ci-dessus à propos des travaux du Conseil et conformément au règlement intérieur, le Comité a piloté la procédure de sélection des Commissaires aux comptes ; il a régulièrement rapporté au Conseil les questions posées par l'application du nouveau référentiel comptable adopté par l'Union européenne ; il a examiné le programme d'intervention annuel des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi, et reçu communication du montant et de la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent ; il s'est assuré que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou de son réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance ; il a donné son accord préalable pour les missions dont le montant d'honoraires excède un million d'euros (hors taxes), et approuvé la procédure d'agrément et de contrôle sur toute mission « *non-audit* » d'un montant supérieur à € 50 000 ; il a reçu le compte rendu annuel du Groupe sur l'ensemble des missions « *non-audit* » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes ainsi que la communication annuelle de chaque Commissaire aux comptes sur le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit. Le Comité a examiné le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Il a examiné les projets de communiqué sur les résultats avant leur présentation au Conseil.

Après chacune de ses séances, le Comité des comptes a rapporté au Conseil les conclusions de ses travaux.

- **Le Comité de contrôle interne et des risques**

Créé en 1994 par le Conseil d'administration de l'ex-B.N.P., le Comité de contrôle interne et des risques est composé à la fin de l'exercice 2005 de MM. François Grappotte, Président, et Jean-François Lepetit, et de Mme Loyola de Palacio, qui répondent à la qualification d'indépendance selon les critères de place<sup>14</sup>, ainsi que de M. Jean-Marie Gianno, administrateur élu par les salariés et de ce fait n'y répondant pas. Il ne comprend depuis 1997 aucun membre de la Direction générale de la banque. Il s'est réuni à quatre reprises en 2005, avec un taux de présence de ses membres égal à 100 %.

Conformément au règlement intérieur, le Comité a examiné la nouvelle approche retenue par les autorités régulatrices pour la conformité, le contrôle permanent et le contrôle périodique et les conséquences pour le Groupe de la modification du règlement n° 97-02 notamment sur le contrôle interne ; il a approuvé la définition de la politique générale du Groupe pour le contrôle permanent, la mise en place de la Fonction Conformité, sa charte, son plan d'action et sa nouvelle organisation ; il a examiné la nouvelle organisation du contrôle périodique plaçant l'audit interne sous l'autorité de l'Inspecteur Général de la banque ainsi que les conditions organisant son autonomie vis-à-vis des entités opérationnelles du Groupe. Le Comité a entendu le bilan et le plan d'action du responsable Ethique et Déontologie Groupe ; il a analysé le rapport de contrôle interne de l'année 2004 destiné aux autorités régulatrices.

Dans le domaine des risques, le Comité a analysé les dispositions requises par les autorités prudentielles en matière de risques opérationnels et la mise en œuvre au sein du Groupe des programmes visant à le conformer aux approches réglementaires les plus avancées de l'accord dit de « Bâle 2 » ; il a examiné les conclusions des « *risk policy committees* » et procédé périodiquement à l'analyse des risques de marché et du portefeuille des engagements de crédits du Groupe, dans leur ensemble, par zone géographique et par secteur d'activité, ainsi que leur conformité aux ratios réglementaires de division des risques. Il a pris connaissance des échanges de correspondances avec la Commission bancaire. Il a reçu communication des déclarations internes des incidents et fraudes selon les dispositions volontairement mises en place par le Groupe pour se conformer à l'esprit de certaines dispositions de la loi Sarbanes-Oxley, à laquelle BNP Paribas n'est pas légalement soumis. Il a procédé, hors la présence de la Direction générale, à l'audition du responsable de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique.

Après chacune de ses séances, le Comité de contrôle interne et des risques a rapporté les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration.

#### • **Le Comité des rémunérations et des nominations**

Au cours de l'année 2005, le Comité a préparé les délibérations du Conseil relatives à sa composition, à la succession des administrateurs et à leur renouvellement, à la composition des Comités et à la refonte du Comité, à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif, à l'attribution d'actions gratuites, au règlement du plan d'options d'achat ou de souscription d'actions et à son programme pour 2005, aux jetons de présence, au programme global d'intéressement en actions et à l'évaluation du Conseil.

Créé en 1993 par le Conseil de l'ex-B.N.P., le Comité des rémunérations et des nominations était composé à la fin 2005 de MM. Alain Joly, Président, et Gerhard Cromme, administrateurs répondant à la qualification d'indépendant selon les critères de place\* ainsi que MM. Claude Bébéar et Jean-Louis Beffa, non qualifiés d'indépendants. Sa composition est conforme aux recommandations de place<sup>14</sup> selon lesquelles la moitié au moins de ses membres doivent répondre à la qualification d'*indépendants*. Il ne comprend aucun membre de la Direction générale depuis 1997. Le Comité a tenu trois séances, et le taux d'assiduité a été de 92 %. Au début 2006, suite au dédoublement de ce Comité, deux nouveaux Comités sont mis en place :

- *le Comité des rémunérations composé de MM. Alain Joly et Gerhard Cromme, administrateurs indépendants\* et de M. Jean-Louis Beffa, non indépendant<sup>14</sup>, est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société. Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites. Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait ;*

- *le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, composé de MM. Alain Joly et Gerhard Cromme, administrateurs indépendants<sup>14</sup>, et de M. Claude Bébéar, non indépendant<sup>14</sup>, est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour missions d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'en aligner les procédures, organisations et comportements sur les meilleures pratiques. Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée. Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements. Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires.*

*Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général, le choix des Directeurs Généraux délégués. Il procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Il étudie les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement. Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration.*

- **Evaluation du Conseil**

Le Conseil a procédé à l'auto-évaluation de son fonctionnement en 2005, mise en œuvre par le Comité des rémunérations et des nominations. Menée selon les mêmes méthodes que précédemment, l'évaluation a porté sur la pertinence et la clarté de la définition des règles et des missions du Conseil ; sur sa composition et son indépendance ; sur ses domaines d'intervention, notamment la stratégie, les marchés et la concurrence, la marche de l'entreprise, ses comptes et résultats, l'audit et le contrôle interne, les risques, la performance des mandataires sociaux ; sur l'information des administrateurs ; sur la fréquence, la durée, le déroulement des séances, la présence et l'aptitude des administrateurs, la liberté d'expression, la qualité des comptes rendus ; chacun des Comités spécialisés du Conseil fait également l'objet d'une évaluation relative à la définition de ses missions, à l'adéquation de sa composition et du nombre des réunions, et la qualité des comptes rendus au Conseil. Les conclusions de cette évaluation ont été rapportées au Conseil.

- **Règles de comportement des administrateurs**

La procédure de recrutement des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité spécialisé et du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles qui apparaissent souhaitables pour exercer la fonction d'administrateur d'un Groupe comme BNP Paribas et qui sont brièvement rappelées dans le règlement intérieur.

*Selon ce règlement, l'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance. Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe. Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles. Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats.*

*L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs. Etant particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas, il lui est recommandé de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière. Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque, y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise. Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe. L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner. Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées générales d'actionnaires.*

*En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions significatif, leur permettant de disposer d'une participation d'un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence (le nombre d'actions détenues figure dans la fiche individuelle des administrateurs).*

- **Information et formation des nouveaux administrateurs**

Chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

A son entrée en fonction, le nouvel administrateur se voit remettre une documentation écrite synthétique sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents, et un ensemble d'informations disponibles sur les sites informatiques du Groupe. En outre, le Groupe organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles. A ces séances de travail peuvent se joindre d'autres administrateurs.

**BNP Paribas, classé N°1 de la zone euro pour le gouvernement d'entreprise**

Le premier classement mondial FTSE / International Shareholder Services a été publié en avril 2005. Il analyse la qualité du gouvernement d'entreprise de 2 000 sociétés cotées dans 24 pays. BNP Paribas se classe, tous secteurs d'activités confondus, 1ère entreprise de la zone euro et 10ème au niveau mondial.

## **7.2 LE CONTROLE INTERNE**

Les informations ci-après relatives au Contrôle Interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. En effet, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de Contrôle Interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le Contrôle Interne.

### **• L'environnement du contrôle interne**

Les principes et les modalités du contrôle des activités bancaires en France ont fait l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires qui ont installé de longue date les disciplines de contrôle interne au cœur des métiers de la banque. Pour l'essentiel, l'environnement de contrôle interne actuellement en vigueur est notamment défini par la loi du 24 janvier 1984 -relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit- et par la loi de modernisation des activités financières, du 2 juillet 1996. La Commission Bancaire assure la surveillance « prudentielle » des règles applicables aux procédures de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Ses statuts lui confèrent un pouvoir d'inspection et d'évaluation des procédures de contrôle interne des banques. Cet environnement particulier s'explique par l'importance des activités bancaires dans la vie économique et financière et par leur impact potentiel sur la stabilité du système financier mondial. Les règles nationales sont encadrées au niveau international par les recommandations du Comité de supervision bancaire de Bâle.

Le règlement du Comité de réglementation bancaire et financière, CRBF n° 97-02 du 21 février 1997 modifié par le règlement n° 2001-01, le règlement n°2004-02 et l'arrêté du 31 mars 2005, définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. Les articles 42 et 43 de ce règlement prévoient la rédaction de deux rapports réglementaires annuels, le premier sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré, le second sur la mesure et la surveillance des risques. Ces rapports sont remis à la Commission Bancaire et aux Commissaires aux comptes, après avoir été communiqués au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne et des risques.

L'ensemble des questions relatives au contrôle interne et aux risques fait l'objet de présentations périodiques au Comité de contrôle interne et des risques et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration de BNP Paribas (cf. la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent rapport).

Le Groupe BNP Paribas a mis en place, dans l'ensemble de ses activités et de ses implantations, un dispositif de contrôle interne dont le cadre est fixé par la charte de Contrôle Interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du Contrôle Interne, qui vise à assurer :

- \* l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise,
- \* la fiabilité de l'information interne et externe,
- \* la sécurité des opérations,
- \* la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Elle fixe ensuite **les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du Contrôle Interne** et édicte le principe d'indépendance de la fonction de Contrôle Périodique (Inspection Générale).

Sur un autre plan, le règlement intérieur de BNP Paribas SA définit les règles générales d'éthique et de déontologie à appliquer par son personnel, notamment les collaborateurs ayant accès à des informations sensibles concernant les activités et les résultats de BNP Paribas.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie également sur le recensement et la mise à jour régulière des procédures intéressant plusieurs entités du Groupe, qu'elles émanent de la Direction générale, des pôles ou des fonctions Groupe. Ces procédures sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs au moyen de la base informatique « Directives Groupe ».

### **• L'organisation du contrôle interne**

La création, fin 2004, et la mise en place progressive de la fonction Conformité ont conduit à refondre l'ensemble des principes d'organisation du Contrôle Interne. La fonction Conformité Groupe a mis en œuvre un plan d'action visant à intégrer les modifications de la nouvelle réglementation bancaire française dans un dispositif d'ensemble organisé selon trois axes de priorité :

- \* le renforcement des contrôles indépendants, soit permanents, soit périodiques,
- \* l'harmonisation, à un haut niveau d'exigence, de la compétence professionnelle des équipes,
- \* la séparation organique du Contrôle permanent et du Contrôle périodique.

L'année 2005 est donc celle d'une transition majeure pour le Contrôle Interne du groupe BNP Paribas, vers un dispositif plus cohérent, efficace et conforme aux meilleurs standards internationaux.

Les actions suivantes ont été menées à bien pendant l'exercice :

- \* le **Contrôle Périodique** a fait l'objet d'une nouvelle organisation : désormais indépendant des unités opérationnelles, ce Contrôle rassemble l'Inspection Générale et l'Audit (antérieurement rattaché aux pôles d'activité et fonctions support) ; il constitue un ensemble directement rattaché au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection Générale est le représentant de la Banque au titre du Contrôle Périodique auprès de la Commission Bancaire ;
- \* le dispositif de **Contrôle Permanent** a fait l'objet d'un important travail de cartographie et d'organisation à l'échelle du Groupe. Une cellule de coordination du Contrôle Permanent a été mise en place pour élaborer une méthodologie du Contrôle Permanent, et pour assurer le pilotage et le reporting sur ce sujet à travers le Groupe. Le Contrôle Permanent est défini comme une démarche reposant sur la mise en œuvre en continu de **cinq éléments du Contrôle Interne** avec un ensemble de moyens adéquats : l'identification et l'évaluation des risques ; les procédures ; les contrôles ; le reporting ; le pilotage de l'ensemble du processus ;

La démarche du Contrôle Permanent n'est pas limitée à un domaine ou un type de risque : elle est exhaustive.

- un Comité de Coordination du Contrôle Interne réunit les principaux acteurs du contrôle interne ;
- une fonction **Conformité** a été créée. Par rapport à l'ancienne fonction Ethique et Déontologie dont elle a repris les responsabilités :
  - elle a élargi son champ d'intervention :
    - o elle contribue au respect de la Conformité qui se définit comme « le respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale »,
    - o elle s'articule autour de plusieurs secteurs d'activité : la Sécurité Financière, l'Ethique Professionnelle, le Conseil et Contrôle de Conformité,
    - o elle a la responsabilité des relations avec les Régulateurs, partagée avec la fonction Finances.
  - elle a renforcé son indépendance de manière significative en établissant une tutelle partagée avec les Responsables opérationnels sur les équipes en charge de la conformité dans les pôles d'activité et les fonctions support, nettement plus forte que la tutelle fonctionnelle exercée antérieurement.

Le responsable de la fonction Conformité Groupe est rattaché au Directeur Général et est le représentant de la Banque auprès de la Commission Bancaire au titre du Contrôle Permanent.

En 2006 sont prévus une montée en puissance de cette nouvelle organisation et le développement de ses outils de contrôle.

#### • Les principes fondamentaux du Contrôle Interne

Aux termes de la charte du contrôle interne de BNP Paribas, celui-ci s'appuie sur quatre piliers :

##### a. une organisation autour du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique :

- \* Le **Contrôle Permanent** repose sur la mise en œuvre en continu de l'identification et de l'évaluation des risques, des procédures, des contrôles, d'un reporting dédié et du pilotage associé. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein ou indépendantes des Entités ;
- \* Le **Contrôle Périodique** est assuré « ex post », au moyen d'enquêtes, par des salariés autres que ceux intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Inspection Générale.

b. **la séparation des tâches** : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation et leur règlement, et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées indépendantes ainsi que par une séparation claire entre les acteurs du Contrôle Permanent et ceux du Contrôle Périodique ;

c. **la responsabilité des opérationnels** : une grande partie du Contrôle Permanent est intégrée dans l'organisation opérationnelle, sous la responsabilité directe des Pôles et des Fonctions et ceux-ci doivent se doter des moyens d'action nécessaires ; en effet, chaque responsable à son niveau a le devoir d'un contrôle efficace des activités placées sous sa responsabilité ;

d. **l'exhaustivité du contrôle interne** : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du Groupe BNP Paribas, sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend à l'externalisation d'activités essentielles.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes d'Inspection Générale.

## • Les acteurs du Contrôle Interne

Les acteurs du Contrôle Permanent sont :

- \* **les premiers acteurs du Contrôle Permanent sont les opérationnels -qu'ils soient dans les activités commerciales, dans des rôles plus administratifs ou encore dans les fonctions support-** ; ils exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, par référence aux procédures opérationnelles ; ces contrôles sont désignés comme des **contrôles permanents de premier niveau**,
- \* **la hiérarchie**, qui doit exercer des contrôles, soit dans le cadre des procédures opérationnelles, soit dans celui de procédures de contrôle autonomes ; ces contrôles sont désignés comme des **contrôles permanents de second niveau**,
- \* **les fonctions spécialisées, intégrées de manière autonome dans les organisations opérationnelles, ou indépendantes de celles-ci**, qui opèrent des contrôles indépendants des opérations ; les contrôles qu'elles exercent sont aussi des contrôles permanents de second niveau.

Les acteurs du Contrôle Périodique :

Les contrôles périodiques (dits contrôles de 3ème niveau) sont exercés de manière indépendante par l'Inspection Générale qui regroupe :

- \* les **Inspecteurs** basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe,
- \* les **Auditeurs** répartis dans les différentes entités du Groupe et qui sont désormais rattachés à l'Inspection Générale.

L'Inspecteur Général, responsable du Contrôle Périodique, rend compte de ses missions au Directeur Général, et si ce dernier l'estime nécessaire, au Conseil d'administration ou à son Comité compétent.

## • La coordination du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe repose sur une organisation du Contrôle Permanent et une organisation du Contrôle Périodique. Les échanges entre le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique doivent intervenir de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle Interne afin d'optimiser la circulation d'information et de coordonner les actions.

**Au niveau du Groupe**, cette coordination est assurée par un membre du Comité exécutif (rapportant directement au Directeur Général), qui préside le Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI). Ce Comité :

- \* ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- \* garantit la cohérence du dispositif de Contrôle Interne et sa conformité aux réglementations ;
- \* assure la promotion des outils du Contrôle Interne à usage commun ;
- \* contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement, établis par les Fonctions responsables du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique, aux termes de leurs « *Chartes de responsabilités* », et du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L225-37 du Code de commerce.

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne se réunit mensuellement. Ses membres sont l'Inspecteur Général, responsable du Contrôle Périodique, les responsables des Fonctions Conformité Groupe, Finances-Développement Groupe et Group Risk Management, et les responsables des quatre Pôles d'activité. Sont aussi membres du Comité, les responsables des Affaires Fiscales Groupe et des Affaires Juridiques Groupe. Les membres de la Direction Générale peuvent assister à toute réunion de ce Comité. Les responsables des autres Fonctions Groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Comité.

Le Président du CCCI rend compte de l'exercice de ses missions au Directeur Général. Lorsque ce dernier ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, il rend également compte au Conseil d'administration ou à son Comité compétent.

## • Les procédures

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne. Un « chantier procédures » assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures en s'appuyant sur un réseau de Correspondants Procédures.

Après avoir atteint sa pleine maturité en 2004, le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait désormais l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les Pôles et Fonctions contribuent activement. Certains d'entre eux ont revu de manière approfondie leur approche en matière de procédure.

Le nombre de consultations de la base « Directives Groupe » est en augmentation significative.

Pour l'année 2006, les priorités du plan d'action porteront notamment sur :

- \* la poursuite de l'augmentation des consultations de la base « Directives Groupe »,
- \* un travail de mise en cohérence des bases locales de mise à disposition et d'archivage des procédures : cartographie des bases existantes, définition de normes minimales d'architecture, gestion des intersections entre bases,
- \* une amélioration du contrôle permanent du dispositif de procédures.

#### • **Les normes du Contrôle Interne**

En 2005 a été entrepris, entre les principaux acteurs du contrôle interne, un travail de normalisation, focalisé sur une segmentation des risques, le périmètre du dispositif de contrôle interne, des règles de mesure des risques et des présentations des recommandations, plans d'actions et autres prescriptions.

S'agissant en particulier des familles de risque, l'exercice 2005 constitue une année de transition. L'Inspection Générale et GRM ont en effet travaillé conjointement à la refonte de l'ancienne nomenclature en vigueur au sein du Groupe (8 familles de risque principales). La réflexion, qui n'a pas encore été menée à son terme, doit notamment se traduire sur une meilleure prise en compte de l'approche Bâle II (dispositif de contrôle des risques établi par le Comité de supervision bancaire de Bâle) selon laquelle les risques sont classés fondamentalement en risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

#### • **Les effectifs du Contrôle interne**

A fin 2005, les différentes composantes du Contrôle Interne s'appuient notamment sur les effectifs suivants (en ETP = Equivalents Temps Plein) :

- \* Contrôle Permanent de deuxième niveau (principales fonctions de Contrôle spécialisées) :
  - Coordination du Contrôle Permanent : 50 ETP pour animer la mise en œuvre de la démarche de Contrôle Permanent dans les différentes entités du Groupe,
  - Conformité : 465 ETP (contre 403 en 2004),
  - Group Risk Management : 834 ETP (793 en 2004).
- \* Contrôle Périodique :
  - Inspection Générale et Audits : 723 ETP.

## **7.3 LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

A titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission d'audit dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

## **7.4 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

### **Responsabilité dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière relèvent de la responsabilité de la Fonction Finances-Développement Groupe, qui a notamment pour missions d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion ainsi que la maîtrise d'ouvrage des systèmes informatiques financiers du Groupe.

Ces missions sont réalisées à différents niveaux : au niveau Groupe par Finances-Développement Groupe, au niveau de chaque Pôle par la Fonction Finances du Pôle et au niveau de chaque entité. La répartition de ces missions est documentée dans la charte de la Fonction Finances-Développement Groupe. Les responsables Finances des Pôles et des principales entités sont rattachés fonctionnellement au responsable Finances du Groupe.

- **Elaboration des données financières**

**Organisation du dispositif d'élaboration des données financières consolidées**

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont issues des systèmes traitant les opérations de la banque et relèvent d'un dispositif de collecte organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la Comptabilité, l'autre au Contrôle de Gestion. Le processus de recensement de ces informations est construit de la façon suivante :

\* **Filière comptable** : l'élaboration des états financiers du Groupe fait l'objet d'un processus précisé par des instructions diffusées à l'ensemble des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe,
- le correct ajustement et l'élimination des transactions intragroupe,
- les retraitements de consolidation.

\* **Filière de Gestion** : la Fonction Finances de chaque Pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque Métier, puis transmet les données de gestion consolidées pour le Pôle à Finances-Développement Groupe-Contrôle de Gestion.

Au niveau de chaque entité et de chaque Pôle, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances-Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

- **Rôle des acteurs à chaque niveau de traitement de l'information comptable et financière**

Les responsabilités des acteurs au sein de la Fonction Finances-Développement décrites précédemment se déclinent en trois niveaux (entité, Pôle / Métier, Groupe) :

- \* au sein de l'entité comptable, la direction financière assure le contrôle de second niveau sur les informations comptables et financières avant leur transmission au Pôle puis au Groupe et atteste de la fiabilité de ces informations (cf. § 3) ;
- \* les Pôles / Métiers exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant à des réconciliations à leur niveau des données comptables avec celles de gestion ;
- \* la Fonction Finances-Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen des restitutions formalisées et validées par les Pôles / Métiers. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

- **Référentiels utilisés**

Le règlement CRBF n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, modifié en date du 31 mars 2005, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement constitue le cadre strict dans lequel évolue le Groupe BNP Paribas pour ce qui concerne la définition du Contrôle Interne, l'organisation de l'environnement de contrôle interne et les principes généraux qui la sous-tendent.

Les comptes locaux de chaque entité sont établis selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2005 (date de première application), sont publiés selon les nouvelles normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et non plus en normes comptables françaises.

Le département central des Normes au sein de la Comptabilité Générale du Groupe définit les normes comptables applicables à l'ensemble du Groupe, assure la veille réglementaire et édicte en conséquence de nouvelles normes et interprétations internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Ainsi, au cours de l'exercice 2005, un manuel des normes comptables *IFRS* a été élaboré et progressivement mis à disposition des Pôles / Métiers et entités comptables.

De même, le département central du Contrôle de Gestion établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des Métiers du Groupe. Ces règles, tant pour la Comptabilité que pour le Contrôle de Gestion, sont disponibles en temps réel sur les outils internes de communication en réseau (« intranet »).

- **Description du logiciel de consolidation / système d'information**

La collecte des informations comptables et financières se fait par l'intermédiaire d'un progiciel de consolidation dénommé *MATISSE* (« *Management & Accounting Information System* »), tant pour les informations comptables que de gestion. Ces outils de consolidation, interconnectés, sont administrés et actualisés par une équipe dédiée rattachée à la Fonction Finances du Groupe, et alimentés localement par les équipes Finances avec des données financières et comptables contrôlées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le référentiel IFRS s'impose à l'ensemble des entités comptables consolidées du Groupe. Cependant, les comptes sociaux des sociétés françaises sont toujours établis conformément aux normes françaises ; leurs succursales continuent donc à produire aussi des liasses de consolidation élaborées conformément à ces normes. Le progiciel MATISSE permet à la fois la transmission des données comptables et financières élaborées selon les normes françaises et selon les normes IFRS.

- **Description du dispositif de contrôle permanent**

### **Contrôle Interne Comptable au sein de Finances-Développement Groupe**

Les missions du département de Contrôle Interne Comptable au sein de Finances-Développement Groupe sont principalement de :

- \* veiller à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable en définissant la politique du Groupe en la matière et en suivant le correct fonctionnement de l'environnement de contrôle interne comptable au sein du Groupe ;
- \* veiller à la mise en oeuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des Pôles / Métiers ;
- \* rendre compte à la Direction et au Comité des comptes de la qualité des états comptables du Groupe.

### **Procédure de Certification Interne**

#### *Au niveau du Groupe*

Finances-Développement Groupe anime un processus de certification interne des données produites trimestriellement par les différentes entités comptables sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ainsi que des contrôles réalisés au sein des Pôles / Métiers et par le département Consolidation.

Le responsable Finances des entités concernées certifie :

- \* la fiabilité et la conformité avec les normes comptables du Groupe des données comptables transmises à Finances-Développement Groupe ;
- \* le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances-Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'appréhender les incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en oeuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté au Comité des comptes lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

#### *Au niveau des entités*

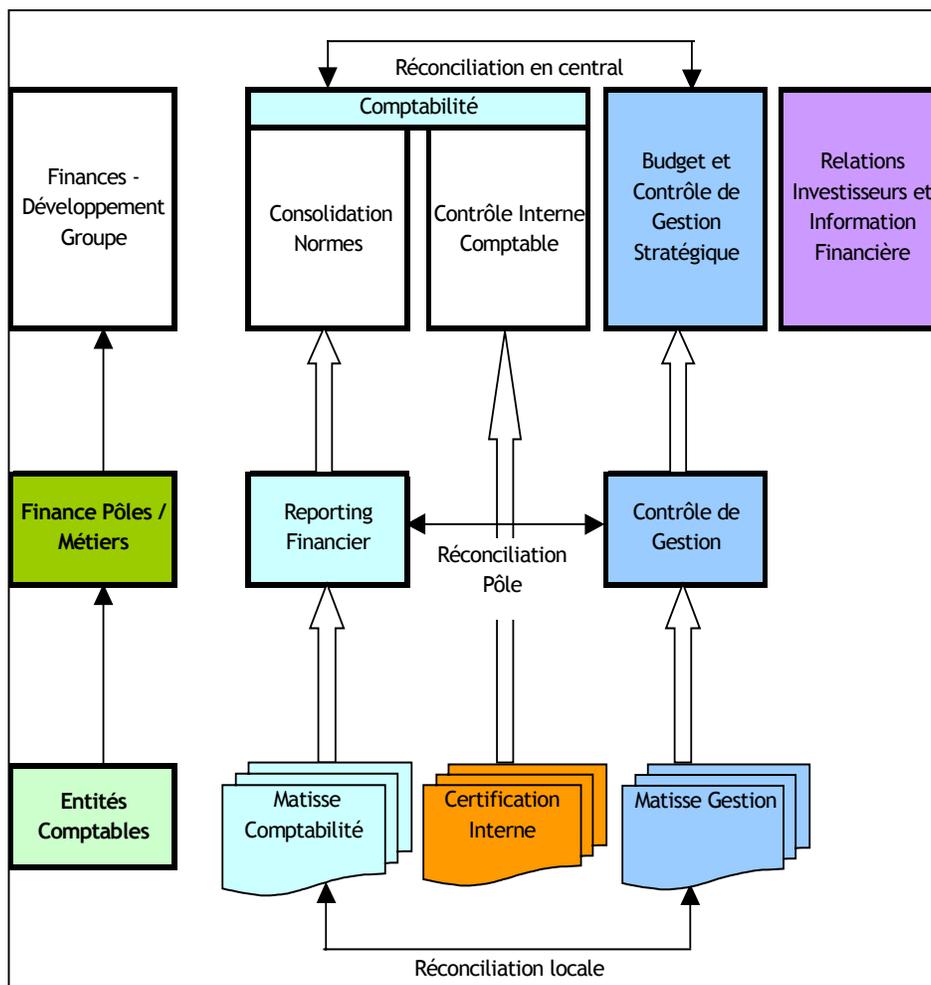
Cette procédure nécessite la mise en place d'un système de contrôle interne comptable adapté à chaque entité comptable. Pour atteindre cet objectif, la mise en place dans les entités d'un « processus de certification élémentaire des données comptables et financières » est préconisée par la Fonction Groupe. Cette procédure peut être définie comme un processus par lequel les fournisseurs impliqués dans l'exécution des contrôles comptables (par exemple Front-Office, Back-Office, Ressources Humaines, Risques, Département Fiscal, Contrôle de Gestion / Planification, Comptabilité Fournisseurs, Trésorerie, Service Informatique,...) attestent formellement de la fiabilité des données fournies et du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux nécessaires pour assurer la fiabilité des données financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établissant une synthèse et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

## Communication financière (communiqués de presse, présentations thématiques...)

Les supports de communication financière publiés sont réalisés et rédigés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finances-Développement Groupe avec pour objectif de présenter les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats, ainsi que de détailler sa stratégie de développement au profit des actionnaires, investisseurs institutionnels et analystes et des agences de notation. Concernant l'Information Financière, l'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des Pôles et des Fonctions, l'équipe conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques et assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen dans ces domaines ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur une base trimestrielle. Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels.

Ce schéma de synthèse présente les principaux canaux de collecte de l'information comptable et financière au sein du Groupe BNP Paribas tels que décrits précédemment :



## Contrôle Périodique - Equipe Conjointe d'Inspection Comptable (« ECIC »)

Au-delà des contrôles effectués par l'Audit Interne des Pôles, des Fonctions et des entités ainsi que par l'Inspection Générale dans le cadre de leurs missions respectives et afin de renforcer le dispositif en place, une équipe d'inspection comptable a été créée en 2004 avec pour objectif d'effectuer des audits portant spécifiquement sur la comptabilité ou sur des sujets comptables transversaux au sein du Groupe. Cette équipe est placée sous la tutelle de l'Inspection Générale et reçoit le support technique de Finances-Développement Groupe en matière comptable.

Son plan d'action, établi par l'Inspection Générale en consultation avec Finances-Développement Groupe, est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances-Développement Groupe (processus de certification interne) ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- \* constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- \* diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- \* identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

### **Relations avec les Commissaires aux comptes**

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des comptes annuels des filiales du Groupe.

En outre, les commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examens limités dans le cadre des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- \* ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs;
- \* ils présentent à la Fonction Finances des entités / Métiers / Pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit;

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les commissaires aux comptes sur le fonctionnement du dispositif du contrôle interne revient à la fonction Finances au sein du Groupe BNP Paribas. Le suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié qui permet aux responsables Finances d'effectuer les actions nécessaires relatives à la mise en œuvre des recommandations.

### **Evolutions du dispositif**

Le dispositif de contrôle interne comptable est en constante adaptation, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à renforcer le niveau de contrôle du Groupe et à garantir un niveau de contrôle adéquat.

**7.5 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ETABLI EN  
APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L 225-235 DU  
CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BNP PARIBAS DECRIVANT LES  
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A  
L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
COMPTABLE ET FINANCIERE.**

**Barbier Frinault & Autres**  
Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars & Guérard**  
Mazars  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires  
BNP Paribas  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 21 février 2006

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard  
Mazars

Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

## 8. ACTIVITE ET ELEMENTS COMPTABLES

### 8.1 ACTIVITE 2005

#### 8.1.1 RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE BNP PARIBAS

*Les taux de progression résultent de la comparaison des résultats de l'année 2005 aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour 2005 à ceux de l'année 2004 retraités selon les normes IFRS applicables en 2004.*

*Le compte de résultat de l'exercice 2004 est présenté en norme IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel est désigné ci après sous la dénomination IFRS 2004.*

##### **Très forte croissance de l'activité** (données hors BNP Paribas Capital)

Produit Net Bancaire : 21,5 milliards d'euros (+ 13,3 %)

Résultat brut d'exploitation : 8,1 milliards d'euros (+ 17,1 %)

Coefficient d'exploitation : 62,2 % (- 1,2 pt)

##### **Profitabilité en forte hausse**

Résultat net part du groupe : 5 852 millions d'euros (+ 18,5 %)

ROE après impôt : 20,2 % (+ 2,5 pts)

Bénéfice par action : 7,02 euros (+ 19,6 %)

Chacun des pôles opérationnels du groupe contribue à cette puissante dynamique :

- La **Banque De Détail en France**<sup>16</sup> accroît de 155 000 le nombre de ses comptes de clients particuliers. Sa vigoureuse croissance organique lui permet d'augmenter ses revenus de 6,7 %, à 5,45 milliards d'euros.
- Les **Services Financiers et la banque de Détail à l'International**, en combinant croissance interne et acquisitions (notamment aux Etats-Unis et en Turquie), portent leurs revenus à 6,0 milliards d'euros, soit + 19,2 %.
- Avec une collecte nette d'actifs au niveau record de 34,1 milliards d'euros, **Asset Management & Services** tire parti d'une conjoncture favorable et augmente ses revenus de 17,2 %, à 3,6 milliards d'euros.
- La **Banque de Financement et d'Investissement** développe fortement ses revenus de clientèle et son produit net bancaire est accru de 13,0 % à 6,4 milliards d'euros.

En 2005, l'économie mondiale a connu une nouvelle année de croissance soutenue, avec un excellent niveau d'ensemble de la santé financière des entreprises et une vive hausse des bourses européennes et asiatiques. Le fort développement mondial de BNP Paribas lui a permis de tirer parti de cet environnement favorable et de dégager des revenus en forte croissance. Le produit net bancaire du groupe progresse de 12,8 % pour s'établir à 21 854 millions d'euros. Hors BNP Paribas Capital<sup>17</sup>, la progression est égale à + 13,3 %. Cette croissance résulte de la combinaison d'un développement organique vigoureux et de l'effet accélérateur de la croissance externe.

Les frais de gestion, à 13 369 millions d'euros, sont en hausse de 11,0 %. Ainsi, le résultat brut d'exploitation augmente de 15,8 % à 8 485 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,0 point, à 61,2 %. Hors BNP Paribas Capital, le résultat brut d'exploitation augmente de 17,1 % et le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,2 point à 62,2 %.

Le coût du risque (610 millions d'euros) baissant de 10,9 %, le résultat d'exploitation est en forte hausse : + 18,6 % à 7 875 millions d'euros.

Les éléments hors exploitation apportent une contribution de 549 millions d'euros, en hausse de 14,9 % par rapport à 2004. La charge d'impôt augmente de 21,2 % à 2 138 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est plutôt stable à 434 millions d'euros (+4,3%).

Le résultat net part du groupe, à 5 852 millions d'euros, est en hausse de 18,5 %. Il prend en compte un accroissement de 30% de la Réserve Spéciale de Participation du groupe. La rentabilité des capitaux propres s'établit à 20,2 % après impôt. Le bénéfice net par action en circulation ressort à 7,02 euros (+ 19,6 %).

<sup>16</sup> Incluant 100% de la Banque Privée en France.

<sup>17</sup> Selon les normes IFRS, les plus values réalisées sur les participations non consolidées, notamment de « private equity » figurent dans le produit net bancaire. BNP Paribas Capital dégageant un montant de plus-values très variable selon les trimestres, il est pertinent d'analyser la variation du produit net bancaire et du résultat brut d'exploitation hors BNP Paribas Capital.

	2005	2004	2005 /
en millions d'euros		IFRS 2004	2004 IFRS 2004
<b>Produit net bancaire</b>	<b>21 854</b>	<b>19 369</b>	<b>+12,8%</b>
Frais de gestion	-13 369	-12 043	+11,0%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>8 485</b>	<b>7 326</b>	<b>+15,8%</b>
Coût du risque	-610	-685	-10,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 875</b>	<b>6 641</b>	<b>+18,6%</b>
Sociétés mises en équivalence	352	407	-13,5%
Autres éléments hors exploitation	197	71	n.s.
<b>Total éléments hors exploitation</b>	<b>549</b>	<b>478</b>	<b>+14,9%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 424</b>	<b>7 119</b>	<b>+18,3%</b>
Impôt	-2 138	-1 764	+21,2%
Intérêts minoritaires	-434	-416	+4,3%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>5 852</b>	<b>4 939</b>	<b>+18,5%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>61,2%</b>	<b>62,2%</b>	<b>-1,0 pt</b>
<b>ROE annualisé après impôt</b>	<b>20,2%</b>	<b>17,7%</b>	<b>+2,5 pt</b>

### Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et Cortal Consors, un montant de 0,25 % des actifs sous gestion est alloué. Dans les métiers de Services Immobiliers et Titres, un montant complémentaire est alloué au titre du risque opérationnel. Pour les activités de private equity, il est alloué un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance est égal à 100% de la "marge globale de solvabilité" calculée conformément à la réglementation des assurances.

## 8.1.2 RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

### BANQUE DE DETAIL

	2005	2004	2005 /
en millions d'euros		IFRS 2004	2004 IFRS 2004
<b>PNB</b>	<b>11 250</b>	<b>9 961</b>	<b>+12,9%</b>
Frais de gestion	-6 990	-6 321	+10,6%
<b>RBE</b>	<b>4 260</b>	<b>3 640</b>	<b>+17,0%</b>
Coût du risque	-754	-667	+13,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 506</b>	<b>2 973</b>	<b>+17,9%</b>
SME	112	123	-8,9%
Autres éléments hors exploitation	39	16	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 657</b>	<b>3 112</b>	<b>+17,5%</b>
Coefficient d'exploitation	62,1%	63,5%	-1,4 pt
Fonds propres alloués (MdE)	11,0	9,8	+11,7%
ROE avant impôt	33%	32%	+1 pt

*Incluant 2/3 de la Banque privée en France*

En 2005, les activités de banque de détail ont accéléré leur croissance et encore amélioré leur rentabilité. Le produit net bancaire progresse de 12,9 %, à 11 250 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 4 260 millions d'euros, en hausse de 17,0%.

Le résultat avant impôt, à 3 657 millions d'euros, augmente de 17,5 %. La rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués atteint 33 % (+ 1 point).

## Banque de Détail en France

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>5 451</b>	<b>5 109</b>	<b>+6,7%</b>
<i>dont Commissions</i>	2 262	2 175	+4,0%
<i>dont Marge d'intérêt</i>	3 189	2 934	+8,7%
Frais de gestion	-3 699	-3 546	+4,3%
<b>RBE</b>	<b>1 752</b>	<b>1 563</b>	<b>+12,1%</b>
Coût du risque	-194	-222	-12,6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 558</b>	<b>1 341</b>	<b>+16,2%</b>
Résultat attribuable à AMS	-88	-72	+22,2%
<b>Résultat avant impôt de BDDF</b>	<b>1 470</b>	<b>1 269</b>	<b>+15,8%</b>
Coefficient d'exploitation	68,4%	69,8%	-1,4 pt
Fonds propres alloués (MdE)	5,1	4,7	+9,1%
ROE avant impôt	29%	27%	+2 pt

*Incluant 100% de la Banque privée France pour les lignes PNB à Résultat d'exploitation*

Le produit net bancaire du réseau France <sup>(18)</sup> s'établit à 5 451 millions d'euros, en hausse de 6,7 %. La marge d'intérêt progresse de 8,7 % à 3 189 millions d'euros, sous l'effet de l'augmentation des encours moyens de crédit (+ 13,7 %) et de dépôt (+ 5,0 %) ainsi que du mode de calcul plus favorable imposé par l'application d'IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette progression s'accompagne d'une légère diminution de la marge d'intérêt sur encours de prêts (3,45% en 2005 contre 3,60% en 2004) liée notamment (i) au rythme de croissance des encours des crédits supérieur à celui des dépôts, ce qui tend à accroître la part des crédits financés par des ressources à taux de marché, (ii) de fortes croissances d'encours de crédit immobiliers (+20,9%) et d'encours de crédits aux entreprises (+10,3%), produits dont les marges tendent à être plus faibles que sur d'autres crédits. Les mouvements sur la provision PEL/CEL, liés à l'entrée en application des normes IAS 32/39 en 2005 et comptabilisés en 2005 en marge d'intérêt sont faibles sur l'année et ne changent pas la tendance.

Le montant des commissions augmente de 4,0 %, le niveau très élevé des transactions boursières et financières ayant particulièrement majoré les recettes liées aux activités financières, tandis que les autres commissions restent proches du niveau de 2004.

Ainsi, la hausse des recettes du réseau France provient de l'augmentation du nombre de ses clients et des volumes d'opérations traitées avec eux, et non de la politique tarifaire. En matière de prix, BNP Paribas a poursuivi sa politique de modération, en maintenant des tarifs globalement stables.

La dynamique commerciale en direction de la clientèle de particuliers continue de s'accélérer. Les encours de crédit (+ 18,7 % par rapport à 2004) ont augmenté à un rythme supérieur à celui du marché, du fait d'une très forte progression des encours de crédits immobiliers (+ 20,9 %) et d'un accroissement dynamique des encours de crédit à la consommation (+ 7,8 %), grâce à un environnement de taux d'intérêts relativement bas et des conditions économiques plutôt favorables. La collecte d'assurance-vie a progressé également plus vite que la moyenne du marché (+ 13,8 % contre + 11 %), celle des OPCVM de 11,8%. Le nombre des comptes à vue s'est accru de 155 000 au cours de l'année (accroissement net de 128 000 en 2004).

Pour la clientèle d'entreprises, notamment de PME, les centres d'affaires impulsent une forte dynamique commerciale. Les encours de crédit ont été accrus de 10,3 % au cours de l'année. En outre, le réseau France a fortement développé les ventes croisées en collaboration avec les autres pôles : services de « corporate finance », produits de couverture des risques de taux et de change, crédit-bail mobilier, gestion des flottes de véhicules.

La hausse des frais de gestion : + 4,3 % par rapport à l'année précédente, comprend le coût d'un nouveau plan d'adaptation de l'emploi (40 millions d'euros) couvrant les années 2006 et 2007. Le résultat brut d'exploitation progresse de + 12,1 % à 1 752 millions d'euros et le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,4 point à 67,9 %.

Le coût du risque, à 194 millions d'euros, baisse de 12,6 % malgré les méthodes de calcul défavorables imposées par l'application d'IAS 39, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sur l'enregistrement des provisions pour risque de crédit. Cette diminution est principalement liée à un environnement économique plutôt favorable, notamment pour la clientèle entreprises. Ainsi, le résultat d'exploitation est en hausse de 16,2% à 1 558 millions d'euros.

Après partage du résultat de la Banque Privée en France avec le pôle AMS, la Banque de Détail en France dégage un résultat annuel avant impôt de 1 470 millions d'euros, en hausse de 15,8 %.

La rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse de deux points à 29 %.

<sup>18</sup> incluant 100 % de la Banque Privée France.

## Services Financiers et Banque de Détail à l'International

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>5 980</b>	<b>5 016</b>	<b>+19,2%</b>
Frais de gestion	-3 385	-2 867	+18,1%
<b>RBE</b>	<b>2 595</b>	<b>2 149</b>	<b>+20,8%</b>
Coût du risque	-559	-445	+25,6%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 036</b>	<b>1 704</b>	<b>+19,5%</b>
SME	112	123	-8,9%
Autres éléments hors exploitation	39	16	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 187</b>	<b>1 843</b>	<b>+18,7%</b>
Coefficient d'exploitation	56,6%	57,2%	-0,6 pt
Fonds propres alloués (MdE)	5,8	5,1	+14,2%
ROE avant impôt	37%	36%	+1 pt

Le produit net bancaire du pôle SFDI est en progression de 19,2 % par rapport à 2004, à 5 980 millions d'euros. Cette augmentation est alimentée par les fortes hausses des revenus de chacune de ses parties : + 20,5 % pour BancWest, + 20,0 % pour Cetelem, + 9,2 % pour les autres services financiers spécialisés, + 29,2 % pour les marchés émergents. Ces progressions sont liées aux effets de la croissance organique mais aussi à la consolidation de Community First Bankshares et d'Union Safe Deposit Bank depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004 dans le périmètre BancWest, à l'intégration proportionnelle de Cofinoga depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005 chez Cetelem et de Turk Ekonomi Bankasi dans les Marchés Emergents. La croissance organique est renforcée notamment par des programmes d'ouvertures d'agences tant dans l'ouest américain que dans le pourtour méditerranéen.

Les frais de gestion, à 3 385 millions d'euros, augmentent de 18,1 % et le résultat brut d'exploitation (2 595 millions d'euros), de 20,8 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi encore de 0,6 point, à 56,6 %.

Le coût du risque est en hausse de 25,6 % à 559 millions d'euros, essentiellement du fait des nouvelles méthodes de calcul imposées par l'application d'IAS 39, qui tendent à majorer les provisions et le résultat d'exploitation (2 036 millions d'euros) progresse fortement : + 19,5 %. De même, le résultat avant impôt, à 2 187 millions d'euros, augmente vivement par rapport à l'exercice précédent (+ 18,7 %) et la rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse d'un point à 37 %.

### BancWest

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>1 877</b>	<b>1 558</b>	<b>+20,5%</b>
Frais de gestion	-937	-768	+22,0%
<b>RBE</b>	<b>940</b>	<b>790</b>	<b>+19,0%</b>
Coût du risque	-32	-39	-17,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>908</b>	<b>751</b>	<b>+20,9%</b>
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>908</b>	<b>751</b>	<b>+20,9%</b>
Coefficient d'exploitation	49,9%	49,3%	+0,6 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,0	1,6	+23,4%
ROE avant impôt	46%	47%	-1 pt

**BancWest** maintient une très bonne dynamique commerciale en 2005 avec une croissance, à périmètre constant, de 11,1 % pour les crédits et de 9,1 % pour les dépôts. Avec les intégrations réussies de Community First Bankshares et d'Union Safe Deposit Bank en 2004, ainsi que de Commercial Federal Bank en décembre 2005, le produit net bancaire de BancWest est au total augmenté de 20,5 % à 1 877 millions d'euros. La poursuite du mouvement d'aplatissement de la courbe des taux a généré une érosion de la marge d'intermédiation de 33 bp.

Les frais généraux comprennent 49 millions d'euros de coûts exceptionnels liés à l'intégration en fin d'année de Commercial Federal Bank. Le coût du risque a été réduit à 32 millions d'euros (- 17,9 %). Le ratio *Non Performing Loans / Total Outstanding Loans, Leases and Foreclosed Properties* s'établit à 0,51% au 31 décembre 2005 contre 0,45% au 31 décembre 2004, cette hausse provenant essentiellement de l'intégration de Commercial Federal Bank.

Ainsi, le résultat avant impôt (908 millions d'euros) progresse de 20,9 %.

## Cetelem

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>2 015</b>	<b>1 679</b>	<b>+20,0%</b>
Frais de gestion	-1 070	-888	+20,5%
<b>RBE</b>	<b>945</b>	<b>791</b>	<b>+19,5%</b>
Coût du risque	-453	-387	+17,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>492</b>	<b>404</b>	<b>+21,8%</b>
SME	108	119	-9,2%
Autres éléments hors exploitation	30	6	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>630</b>	<b>529</b>	<b>+19,1%</b>
Coefficient d'exploitation	53,1%	52,9%	+0,2 pt
Fonds propres alloués (MdE)	1,6	1,5	+7,1%
ROE avant impôt	38%	35%	+3 pt

Cetelem a poursuivi son développement en France, avec l'acquisition du contrôle conjoint de Laser-Cofinoga au quatrième trimestre, et hors de France, où la croissance des encours a été à nouveau très vigoureuse. Les encours de crédit gérés atteignent 47,4 milliards d'euros au 31 décembre, y compris ceux de Laser-Cofinoga, dont 57% en France. Hors Laser-Cofinoga, les encours gérés sont en hausse de 9,9%, principalement hors de France. Le produit net bancaire est en progression de 20,0 % à 2 015 millions d'euros. Le coût du risque est en hausse de + 17,1% essentiellement du fait des nouvelles méthodes de calcul imposées par l'application d'IAS 39 qui tendent à majorer les provisions. Le résultat avant impôt augmente de 19,1 % à 630 millions d'euros.

L'UCB tire pleinement parti de marchés immobiliers actifs, notamment en France et en Italie. Ses encours progressent de 38,9 % au cours de 2005, y compris Abbey National France intégré dans les comptes en 2005. Les encours hors de France représentent 45% du total et progressent de 40,8% sur l'année, en France, les encours ont cru de 37,5%. **BNP Paribas Lease Group** poursuit sa vive croissance en Europe dans d'excellentes conditions de rentabilité. Les encours de BNP Paribas Lease Group sont en retrait de 2,8% en France et progressent de 13,8% hors de France. **Arval** a retrouvé le chemin d'une vive croissance, avec des encours en hausse de 17,5 % sur l'année, et ouvre des filiales au Brésil, en Russie, Turquie et Ukraine. Le parc de véhicules financés est en hausse de 8,3%.

Au total, ces trois grandes filiales de services financiers spécialisés dégagent un produit net bancaire de 1 310 millions d'euros, en hausse de 11,3 % par rapport à 2004, et un résultat avant impôt de 456 millions d'euros (+ 20,3 %).

Les activités de banque de détail sur les **marchés émergents** déploient une forte dynamique commerciale. 70 ouvertures d'agences en 2005, et le développement de synergies avec les autres métiers du groupe (banque privée, services financiers spécialisés, financement d'exportations, etc.) sont combinés à une croissance externe créatrice de valeur, notamment en Turquie, pour conduire à une augmentation très rapide du produit net bancaire : + 29,2 % par rapport à 2004, à 766 millions d'euros.

Cette dynamique de croissance se poursuivra en 2006, avec, notamment, l'implantation en Europe extrême-orientale : une participation de 51 % dans UkrSibbank est en cours d'acquisition en Ukraine et un plan de développement organique vient d'être lancé en Russie.

Le résultat avant impôt des marchés émergents (268 millions d'euros) augmente de 47,3 % par rapport à 2004.

## ASSET MANAGEMENT AND SERVICES

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>3 552</b>	<b>3 032</b>	<b>+17,2%</b>
Frais de gestion	-2 331	-1 975	+18,0%
<b>RBE</b>	<b>1 221</b>	<b>1 057</b>	<b>+15,5%</b>
Coût du risque	-8	-6	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 213</b>	<b>1 051</b>	<b>+15,4%</b>
SME	1	4	n.s.
Autres éléments hors exploitation	52	7	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 266</b>	<b>1 062</b>	<b>+19,2%</b>
Coefficient d'exploitation	65,6%	65,1%	+0,5 pt
Fonds propres alloués (MdE)	3,8	3,3	+16,6%
ROE avant impôt	33%	32%	+1 pt

Le pôle AMS connaît une forte croissance : le produit net bancaire (3 552 millions d'euros) augmente de 17,2 % par rapport à 2004, avec une collecte nette record de 34,1 milliards d'euros (contre 14,2 milliards d'euros en 2004), portant les actifs sous gestion à 429,7 milliards d'euros contre 343,1 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Tous les métiers du pôle alimentent cette dynamique de croissance : la gestion institutionnelle et privée augmente son produit net bancaire de 15,7 %, l'assurance de 18,5 %, le métier Titres de 19,0 %.

L'évolution des frais de gestion (2 331 millions d'euros) traduit ce développement vigoureux : + 18,0 %. Le résultat brut d'exploitation, à 1 221 millions d'euros, progresse de 15,5 %, et le résultat avant impôt, à 1 266 millions d'euros, de 19,2 %. Le pôle AMS a enregistré un produit exceptionnel hors exploitation de 52 M€, dans le métier Assurance.

En 2005, la rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse d'un point à 33%.

Au 31 décembre 2005, les actifs sous gestion, y compris les ventes croisées entre les différents métiers du pôle, atteignent 429,7 milliards d'euros, en progression de 25,2% par rapport au 31 décembre 2004 soit 86.6 milliards d'euros. Cette hausse est liée à une collecte nette très élevée, générée par tous les métiers : 34,1 milliards d'euros sur l'année 2005, plus du double de la collecte réalisée en 2004 (14,2 milliards d'euros), soit +9,9% des actifs sous gestion. La croissance des actifs sous gestion est également portée par la hausse des marchés financiers (+52,5 milliards d'euros d'effets performance, change et périmètre).

### Gestion Institutionnelle et Privée

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>1 810</b>	<b>1 565</b>	<b>+15,7%</b>
Frais de gestion	-1 270	-1 095	+16,0%
<b>RBE</b>	<b>540</b>	<b>470</b>	<b>+14,9%</b>
Coût du risque	0	-2	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>540</b>	<b>468</b>	<b>+15,4%</b>
SME	1	4	-75,0%
Autres éléments hors exploitation	0	7	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>541</b>	<b>479</b>	<b>+12,9%</b>
Coefficient d'exploitation	70,2%	70,0%	+0,2 pt
Fonds propres alloués (MdE)	1,1	1,0	+10,4%

L'ensemble « **Gestion Institutionnelle et Privée** » déploie une activité commerciale soutenue et tire parti de la conjoncture boursière et immobilière favorable. Le produit net bancaire progresse de 15,7%, atteignant 1 810 millions d'euros ; cette augmentation se retrouve dans l'ensemble des métiers. Les frais de gestion ont augmenté à un rythme un peu moins élevé (16,0%) permettant une progression du résultat brut d'exploitation de 14,9% à 540 millions d'euros. Gestion Institutionnelle et Privée dégage un résultat avant impôt de 541 millions d'euros, en hausse de 12,9 %. En 2005, la marge sur les actifs sous gestion est légèrement supérieure à celle constatée en 2004, notamment du fait d'une part plus importante des actifs alternatifs et structurés sur le total géré, dont la marge tend à être plus importante.

La banque privée de BNP Paribas est classée par le magazine *Euromoney* (janvier 2006) non seulement n° 1 en France, mais aussi n° 3 en Europe et n° 7 en Asie comme en Amérique latine. La gestion d'actifs, Cortal Consors et les services immobiliers ont tous réussi à accroître fortement leur niveau d'activité et de revenus en 2005.

Au cours de l'année, les actifs gérés par la Banque Privée et Cortal Consors ont augmenté de 23,5%, atteignant 144,8 milliards d'euros contre 117,2 milliards d'euros au 31 décembre 2004. La croissance des actifs gérés par le métier Gestion d'actifs s'établit à 30,9% soit 193,0 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 147,4 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

### Assurance

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>1 017</b>	<b>858</b>	<b>+18,5%</b>
Frais de gestion	-481	-396	+21,5%
<b>RBE</b>	<b>536</b>	<b>462</b>	<b>+16,0%</b>
Coût du risque	-8	-4	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>528</b>	<b>458</b>	<b>+15,3%</b>
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	52	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>580</b>	<b>458</b>	<b>+26,6%</b>
Coefficient d'exploitation	47,3%	46,2%	+1,1 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,3	2,0	+13,8%

Le métier **Assurance** maintient son dynamisme commercial, qui se traduit notamment par une collecte brute très élevée, tant en France (8,2 milliards d'euros collectés en épargne individuelle, dont un tiers en unités de compte, proportion supérieure à celle du marché, +22,5% - source FFSA) que hors de France (3,5 milliards d'euros collectés : + 19 % par rapport à 2004). Le produit net bancaire s'établit à 1 017 milliards d'euros, en progression de 18,5% par rapport à 2004, le résultat brut d'exploitation atteint 536 millions d'euros (+16,0%). Son résultat avant impôt augmente de 26,6 %, à 580 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, les actifs gérés s'élèvent à 91,9 milliards d'euros, soit 17,1% de croissance par rapport au 31 décembre 2004. Les primes acquises brutes ont augmenté de 7,0% en 2005, atteignant 11,5 milliards d'euros sur l'année 2005. Les provisions techniques ont crû de 15,1% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### Métier Titres

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>725</b>	<b>609</b>	<b>+19,0%</b>
Frais de gestion	-580	-484	+19,8%
<b>RBE</b>	<b>145</b>	<b>125</b>	<b>+16,0%</b>
Coût du risque	0	0	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>145</b>	<b>125</b>	<b>+16,0%</b>
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>145</b>	<b>125</b>	<b>+16,0%</b>
Coefficient d'exploitation	80,0%	79,5%	+0,5 pt
Fonds propres alloués (MdE)	0,5	0,3	+55,4%

Les actifs en conservation du métier Titres ont augmenté de 24 % au cours de l'année, et atteignent 3 058 milliards d'euros. Les actifs sous administration (520 milliards d'euros contre 299 milliards d'euros au 31 décembre 2004) progressent encore plus vite. BNP Paribas a été élu « Fund Administrator of the year » par le magazine Funds Europe (novembre 2005). Ainsi, dans un marché où, en outre, le nombre des transactions a repris sa progression (+16,0%), BNP Paribas Securities Services accroît de 16,0 % son résultat avant impôt, à 145 millions d'euros.

### BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
en millions d'euros			
<b>PNB</b>	<b>6 422</b>	<b>5 684</b>	<b>+13,0%</b>
Frais de gestion	-3 711	-3 361	+10,4%
<b>RBE</b>	<b>2 711</b>	<b>2 323</b>	<b>+16,7%</b>
Coût du risque	130	-58	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 841</b>	<b>2 265</b>	<b>+25,4%</b>
SME	3	-6	n.s.
Autres éléments	46	58	-20,7%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 890</b>	<b>2 317</b>	<b>+24,7%</b>
Coefficient d'exploitation	57,8%	59,1%	-1,3 pt
Fonds propres alloués (MdE)	9,1	7,5	+21,6%
ROE avant impôt	32%	31%	+1 pt

La Banque de Financement et d'Investissement confirme la pertinence de son modèle de développement. Elle poursuit sa forte croissance organique fondée sur un dispositif puissant combinant un réseau mondial dense et une gamme de produits large et équilibrée.

BNP Paribas est un acteur majeur de la Banque de Financement et d'Investissement en Europe où, à nouveau en 2005, le groupe est classé dans les tout premiers <sup>(19)</sup> : n°3 pour la direction d'émissions obligataires en euros ; n°5 pour l'arrangement de prêts à effet de levier ; n°10 pour les fusions et acquisitions. A cette position de leader en Europe, s'ajoutent quatre franchises mondiales, fortement déployées aussi aux Etats-Unis et au Japon : les dérivés, où le groupe a une expertise reconnue (par exemple, BNP Paribas a été élu « *Interest rate derivatives house of the year* » par la revue *Risk* mais aussi « *Derivatives house of the year* » pour le Japon par la revue *Asia Risk*) et les financements à valeur ajoutée dans trois domaines : l'énergie et les matières premières (« *Best Commodity Bank* <sup>(20)</sup> », les financements de projets (« *Best Project Finance House* <sup>(21)</sup> », et les crédits syndiqués (n°5 mondial <sup>(19)</sup>). Enfin, BNP Paribas développe, dans la banque de

<sup>19</sup> Source : Thomson Financial (transactions annoncées en fusions et acquisitions).

<sup>20</sup> Source : Trade Finance Magazine.

<sup>21</sup> Source : Euromoney.

financement et d'investissement, des relais de croissance déjà importants dans des zones à fort potentiel : Grande Chine, Brésil, Russie.

En 2005, le produit net bancaire du pôle augmente de 13,0 % à 6 422 millions d'euros. Cette croissance est alimentée tant par les métiers de financement (+ 17,8 %) que par les métiers de marché (+ 9,7 %), et provient d'une activité commerciale soutenue, sans augmentation de la valeur à risque des activités de marchés.

Les frais de gestion n'augmentent que de 10,4 %, à 3 711 millions d'euros et le coefficient d'exploitation, à 57,8 %, reste au meilleur niveau des grands acteurs mondiaux pour ces activités. Le résultat brut d'exploitation progresse ainsi de 16,7 % à 2 711 millions d'euros.

Le besoin de provisions nouvelles, très modéré tout au long de 2005, est au total inférieur aux reprises de provisions sur des dossiers anciens qui ont été constatées dans les premiers trimestres, reflétant l'amélioration de la situation financière des entreprises. Cette situation exceptionnelle conduit à un résultat d'exploitation (2 841 millions d'euros) supérieur de 130 millions d'euros au résultat brut d'exploitation, et en forte hausse (+ 25,4 %).

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 2 890 millions d'euros, en augmentation de 24,7 % par rapport à 2004. La rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse d'un point à 32 %.

### Conseil et Marchés de Capitaux

en millions d'euros	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
<b>PNB</b>	<b>3 722</b>	<b>3 392</b>	<b>+9,7%</b>
Frais de gestion	-2 577	-2 340	+10,1%
<b>RBE</b>	<b>1 145</b>	<b>1 052</b>	<b>+8,8%</b>
Coût du risque	-1	-9	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 144</b>	<b>1 043</b>	<b>+9,7%</b>
SME	3	-6	n.s.
Autres éléments hors exploitation	23	36	-36,1%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 170</b>	<b>1 073</b>	<b>+9,0%</b>
Coefficient d'exploitation	69,2%	69,0%	+0,2 pt
Fonds propres alloués (MdE)	3,0	2,8	+9,9%

Le produit net bancaire de Conseil et Marchés de Capitaux progresse de 9,7 % à 3 722 millions d'euros. L'activité et les revenus du métier Dérivés Actions ont connu une forte hausse au cours de l'année. Les revenus du Fixed Income sont en retrait mais la contribution clientèle progresse.

Les résultats de Conseil et Marché de Capitaux ont été obtenus sans accroître l'exposition en risque : la VaR (1 jour, 99%) est restée inférieure à 24 millions d'euros en 2005.

### Métiers de Financement

en millions d'euros	2005	2004	2005 / 2004 IFRS 2004
<b>PNB</b>	<b>2 700</b>	<b>2 292</b>	<b>+17,8%</b>
Frais de gestion	-1 134	-1 021	+11,1%
<b>RBE</b>	<b>1 566</b>	<b>1 271</b>	<b>+23,2%</b>
Coût du risque	131	-49	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 697</b>	<b>1 222</b>	<b>+38,9%</b>
SME	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	23	22	+4,5%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 720</b>	<b>1 244</b>	<b>+38,3%</b>
Coefficient d'exploitation	42,0%	44,5%	-2,5 pt
Fonds propres alloués (MdE)	6,0	4,7	+28,4%

Le produit net bancaire des métiers de financement (Financements structurés, Energy Commodities Export and Project) a progressé de 17,8 %, à 2 700 millions d'euros. Activité et revenus sont maintenus à un niveau très élevé. Cette croissance est portée par une croissance de 28,4 % des actifs ; le ratio produit net bancaire / risques moyens pondérés s'établit à 2,7 %, en léger repli par rapport à 2004, du fait d'un tassement des marges, mais en ligne avec le passé.

Le coût du risque est positif en 2005 : les dotations aux provisions spécifiques nouvelles ont été inférieures aux récupérations qui ont pu être enregistrées sur des dossiers plus anciens.

## BNP Paribas Capital

	2005	2004
<i>en millions d'euros</i>		
<b>PNB</b>	<b>384</b>	<b>417</b>
<i>Frais de gestion</i>	-23	-31
<b>RBE</b>	<b>361</b>	<b>386</b>
<i>Coût du risque</i>	-3	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>358</b>	<b>386</b>
<i>SME</i>	127	190
<i>Autres éléments hors exploitation</i>	59	82
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>544</b>	<b>658</b>
<i>Fonds propres alloués (MdE)</i>	1,1	1,1

Le résultat avant impôt de BNP Paribas Capital, 544 millions d'euros, est en baisse de 17,3 %. Le groupe a poursuivi sa stratégie de désinvestissement des participations détenues en direct, en cédant notamment le solde de ses intérêts dans Eiffage, ainsi que sa participation dans Carbone Lorraine, dans la première partie de l'année. En revanche, le groupe est entré au capital de Motier, holding du groupe Galeries Lafayette. Au total, les désinvestissements nets s'élèvent à 0,3 milliard d'euros en 2005.

La valeur estimative du portefeuille a cependant augmenté de 3,8 milliards d'euros à 4,4 milliards d'euros au cours de l'année 2005 car plusieurs participations ont été revalorisées. Au 31 décembre 2005, les plus-values latentes s'établissent à 1,6 milliard d'euros (contre 1,3 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

### 8.1.3 BILAN

#### ACTIF

**Général.** Au 31 décembre 2005, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 1 258,1 milliards d'euros, en augmentation de 25,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (1 002,5 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actifs du groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 95,8 % du total des actifs au 31 décembre 2005 (93,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2005). L'augmentation de 25,5 % de l'actif résulte d'une augmentation de la plupart des éléments d'actifs du Groupe et particulièrement d'une hausse de 29,8 % des instruments financiers en valeur de marché, de 23,3 % des prêts et créances sur la clientèle et de 22,3 % des actifs disponibles à la vente. Les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers ont également contribué à l'augmentation de 25,5 % du total de l'actif en augmentant respectivement de 9,8 % et de 58,1 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'augmentation de ces postes de l'actif est partiellement compensée par une baisse de 40,9 % des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

**Actifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat.** Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : titres de créances négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, clientèle particuliers et entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 700,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 29,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 539,5 milliards d'euros. Cette évolution résulte notamment de la bonne activité des marchés financiers en 2005. Elle se traduit par une augmentation de 21,1 % des titres reçus en pension (200,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005), et par une augmentation de 37,2 % des obligations et titres de créances négociables (190,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005). Cette augmentation résulte principalement d'une augmentation des obligations d'Etat (+93,7 %). De plus, il y avait une augmentation des actions et autres titres à revenus variables (+30,5 % à 118,3 milliards d'euros). En outre, les instruments financiers dérivés de transaction contribuent à cette hausse (+ 32,0 % à 190,5 milliards d'euros) notamment au travers des instruments dérivés sur actions.

**Prêts et créances sur la clientèle.** Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis en comptes ordinaires débiteurs, prêts consentis à la clientèle, opérations de pension et opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élève à 301,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en augmentation de 23,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (244,2 milliards d'euros). Les prêts consentis à la clientèle justifient l'essentiel de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 25,8 % à 273,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005) ; les comptes ordinaires débiteurs augmentent de 8,5% atteignant 20,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 18,9 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette hausse est partiellement compensée par une diminution des pensions livrées qui s'établissent à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2005 contre 2,6 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les opérations de location financement s'élèvent à 17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en hausse de 5,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette évolution résulte notamment d'un environnement général caractérisé par une demande plus forte des crédits particuliers et des crédits clientèles entreprises. Les provisions de dépréciation sont restées relativement stables, elles s'élèvent à 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 10,7 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Actifs disponibles à la vente.** Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne peuvent ni être enregistrés en valeur de marché par résultat ni détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente (nets de provisions) s'élèvent à 92,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en augmentation de 22,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 29,9 % des obligations (62,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005), du fait d'une hausse importante des volumes particulièrement sur les obligations d'Etat. Les actions et autres titres à revenu variable sont en augmentation de 28,5 % (16,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005), évolution liée tant à des volumes plus importants qu'à des valeurs de marché plus élevées. La diminution légère (-15,3 %) des titres de créance négociables (5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 7 milliards au 1<sup>er</sup> janvier 2005) repose essentiellement sur une diminution des volumes.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont restées relativement stables, diminuant de 0,2 milliards d'euros (1,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 1,6 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005). Le groupe déduit les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque établissement de bilan. Les plus-values latentes des actifs financiers disponibles à la vente ont augmenté de 49,1 % à 8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

**Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.** Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous catégories : titres de créances négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont baissé de 40,9 %, de 26,1 milliards au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 15,4 milliards au 31 décembre 2005, en raison d'un faible renouvellement des actifs détenus dans les portefeuilles des autres titres de créances négociables et des obligations d'Etat au cours de l'année 2005.

**Comptes de régularisation et actifs divers.** Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnement constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance ainsi que d'autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 65,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en augmentation de 58,1 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (41,3 milliards d'euros). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, des dépôts en espèces liés aux opérations de prêts et emprunts de titres et des autres débiteurs et actifs divers (+65,1 %). L'augmentation résulte principalement d'une hausse des comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres, qui enregistrent la contrepartie des opérations au comptant relatives aux achats/ventes de titres.

## **PASSIF (hors capitaux propres)**

**Général.** Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 1 212,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (965,4 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005), en augmentation de 25,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les principaux éléments de passifs du groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97,9 % du total du passif. L'augmentation de 25,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 résulte notamment de l'augmentation des instruments financiers en valeur de marché par résultat (+ 33,6 %), des dettes envers les établissements de crédit (+ 18,7 %) et des dettes envers la clientèle (+ 17,0 %). Contribuent également à la hausse du total du passif : les comptes de régularisation (+42,2 %), les provisions techniques des sociétés d'assurance (+18,6 %) et les dettes représentées par un titre (+9,1 %).

**Passifs financiers en valeur de marché par résultat.** Le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des

activités de gestion de position du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture. Les passifs financiers en valeur de marché par résultat sont répartis en : emprunts de titres et ventes à découvert, opérations de pension, emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle entreprise, dettes représentées par un titre et instruments financiers dérivés de transaction.

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat augmente de 33,6 % de 457,1 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 610,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution se traduit par une augmentation de 51,7 % des emprunts de titres et ventes à découvert (137,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 90,5 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005), de 34,3 % des dettes représentées par un titre (42,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 31,9 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005) et de 21,9 % des titres donnés en pension (222,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 182,3 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

De plus, contribue à cette hausse, les instruments financiers dérivés de transaction (+ 36,5 % à 206,4 milliards d'euros) notamment au travers des instruments dérivés sur actions. L'augmentation des instruments résulte principalement d'effets de valorisation.

**Dettes envers les établissements de crédit.** Les dettes envers des établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 18,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et s'élèvent à 118,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (100,2 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005). Cette évolution est due principalement à l'augmentation de 16,9 % des emprunts (100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005) et de 27,9 % des opérations de pension (12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005).

**Dettes envers la clientèle.** Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré et dans une moindre mesure à des bons de caisse et des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 247,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (+17% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 211,5 milliards d'euros). Cette évolution résulte de l'augmentation conjuguée des comptes ordinaires créditeurs (+ 22,1 % à 102,9 milliards au 31 décembre 2005), des comptes à termes et des bons de caisse, en hausse respectivement de 17,2 % et de 39,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ces postes étant principalement portés par la croissance organique. Les comptes d'épargne à taux administré ont augmenté de 4 % à 41,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

**Dettes représentées par un titre.** Cette catégorie regroupe des titres de créance négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (voir note 6.b des états financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont augmenté de 9,1 %, de 77,6 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 84,6 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Les emprunts obligataires sont les principaux contributeurs à cette hausse (+ 39,9 % à 16,1 milliards d'euros), du fait d'une croissance organique importante. Les titres de créances négociables ont sensiblement augmenté de 3,7 % (68,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 par rapport à 66 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

**Dettes subordonnées.** Les dettes subordonnées ont augmenté de 28,1 %, de 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 13,0 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette augmentation résulte des nouvelles émissions de dettes par le Groupe et se traduit par une hausse de 32 % des dettes subordonnées remboursables (14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 11,2 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

**Les provisions techniques des sociétés d'assurance.** Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 18,6 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005, de 76,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 64,5 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

**Comptes de régularisation et passifs divers.** Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont augmenté de 42,2 %, de 34,1 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 48,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Cette augmentation résulte de l'augmentation conjuguée des dépôts de garantie reçus (+ 78,6 % à 11,2 milliards au 31 décembre 2005), des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (15,3 milliards au 31 décembre 2005) compensée partiellement par la diminution des comptes d'encaissement et des charges payer et produits constatés d'avance (3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 8,3 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

#### **Intérêts Minoritaires**

Les intérêts minoritaires augmentent de 9,6 % à 5,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005, la contribution du résultat (0,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005) étant compensée par la distribution de dividendes et d'acomptes sur dividendes qui s'élève à 0,2 milliards d'euros.

## CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 40,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en augmentation de 26 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette augmentation s'explique essentiellement par le résultat part du groupe de 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 auquel s'ajoutent les émissions d'actions de préférence et assimilées pour 2,4 milliards d'euros.

La progression des gains nets latents dégagés par les actifs disponibles à la vente et par les instruments financiers affectant les capitaux propres contribue à la hausse globale des capitaux propres consolidés part du groupe pour 1,3 milliards d'euros. Cette hausse est partiellement compensée par le paiement de dividendes de 1,7 milliards d'euros au titre de l'année 2004. Enfin, l'effet de la variation des parités monétaires contribue à l'augmentation des fonds propres consolidés part du groupe de 0,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### Engagements de financement

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autres natures. Ils ont augmenté de 25,6 % atteignant 209,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 166,9 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005, hausse portée par les engagements donnés à la clientèle (191,5 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 149,1 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005), plus particulièrement à la clientèle de particuliers. Ceux donnés aux établissements de crédit n'augmentent que de 2,0 %.

Les engagements de financements reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy »). Les engagements de financements reçus progressent de 51,3 % à 55,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 36,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004. La hausse de 69,3 % de 32,4 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier à 54,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 est portée par les engagements reçus d'établissements de crédit, ceux reçus de la clientèle étant en repli de 4,4 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 0,8 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

### Engagements de garantie

Les instruments financiers reçus en garantie, à 15,8 milliards d'euros au 31 décembre sont en hausse de 41,9 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ; ceux donnés en garantie ont augmenté de 10,6 % à 29,7 milliards d'euros.

Les engagements par signature, à 67,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 55,2 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont augmenté de 21,7 % ; la hausse est portée par les engagements donnés à la clientèle (+21,3 %) à 58,7 milliards d'euros.

*Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.*

## 8.1.4 PERSPECTIVES

Pour 2006, les priorités de la **Banque de Détail en France** consistent à :

- continuer d'améliorer la satisfaction des clients particuliers, en s'appuyant sur la montée en charge du dispositif de banque de détail multicanal : progression du nombre d'utilisateurs des services par internet, intensification des contacts avec la clientèle, poursuite du programme de réaménagement des agences « accueil et services » ;
- intensifier les relations avec la clientèle d'entreprises et amplifier les ventes croisées de produits et de services de l'ensemble du groupe ;
- maintenir la politique de modération tarifaire ;
- poursuivre les gains de productivité dans les back offices.

L'objectif est d'accroître le PNB d'au moins 4,5 % en 2006 tout en maintenant un écart d'au moins un point entre la progression du PNB et celle des frais de gestion.

En 2006, le **pôle SFDI** mènera une stratégie ambitieuse combinant développement organique soutenu et croissance externe sélective ; il s'attachera à :

- accélérer le développement dans des marchés émergents à fort potentiel de croissance, en intensifiant les ouvertures d'agences en Europe extrême-orientale et autour du bassin méditerranéen et en exploitant pleinement le potentiel de synergies avec les plates-formes de produits du groupe ;

- poursuivre la croissance de BancWest en densifiant le réseau et en renforçant l'offre produits ;
- établir de nouveaux relais de croissance pour Cetelem par des accords de partenariat et des implantations dans des marchés prometteurs (Russie, Chine) ;
- tirer parti des synergies de coûts résultant des acquisitions.

En 2006, **le pôle AMS**, plate-forme puissante et innovante, s'attachera à tirer pleinement parti de ses moteurs de croissance. Il capitalisera sur sa démarche innovante et ses produits performants (architecture ouverte, produits alternatifs et structurés, fonds immobiliers, etc.). Il renforcera son développement en Europe, notamment dans la multigestion avec Fundquest, dans les services immobiliers, dans le métier titres et chez Cortal Consors, qui poursuivra particulièrement sa croissance en Allemagne. Enfin, le pôle cherchera à accélérer son développement hors d'Europe : au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique Latine, notamment dans l'Assurance.

Après les investissements importants réalisés en 2005, AMS visera à dégager un effet de ciseaux positif entre la croissance du produit net bancaire et celle des frais de gestion.

En 2006, **BFI** continuera de renforcer ses franchises et sa position concurrentielle. Elle visera à accélérer le développement des métiers de marchés, notamment en augmentant encore les équipes opérant dans les activités de dérivés et en accroissant les ventes croisées avec les clients des métiers de financements spécialisés. Le pôle cherchera à renforcer ses positions dans les zones prioritaires, en particulier en Europe auprès des « large-midcaps », aux Etats-Unis en poursuivant la croissance sélective déjà entreprise et en Asie, afin de faire de cette région un véritable « core market ». BFI a pour objectif de maintenir un coefficient d'exploitation au meilleur niveau de l'industrie. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'augmentation de la productivité du capital employé par le pôle.

La part du « **private equity** » dans les revenus du groupe a vocation à continuer de décroître, conformément à la stratégie menée à cet égard depuis plusieurs années.

## **8.1.5 EVENEMENTS RECENTS**

### **8.1.5.1 PRODUITS ET SERVICES**

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com).

### **8.1.5.2 CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS**

#### ***23 janvier 2006 : Arval a pris pied sur le marché russe***

Arval, la société de BNP Paribas spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules d'entreprise multimarques, a ouvert une filiale en Russie, basée à Moscou. L'objectif d'Arval est de devenir un acteur de référence dans ce pays.

Avec une superficie qui fait de ce pays le plus vaste État du monde, 143 millions d'habitants et un parc automobile de plus de 24 millions de voitures, le marché russe offre de réelles opportunités en matière de Location Longue Durée de véhicules professionnels avec plus de 45 000 véhicules professionnels immatriculés en 2005.

Au delà du développement de son marché dans cette région du globe, l'ouverture de cette filiale permettra également à Arval d'accompagner ses clients internationaux implantés en Russie, en leur garantissant le même service que dans les autres pays où Arval est présent.

#### ***2 février 2006 : AXA France, BNP Paribas, HSBC France et Société Générale créent une plate-forme commune de tenue de compte d'épargne salariale***

Le capital de la joint venture, société par action simplifiée, ainsi créée s'élève à 213 607 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il sera ré-examiné chaque année et évoluera en fonction de l'activité confiée par chacun des partenaires.

Il s'établit comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

- 11,7% par AXA Epargne Entreprise,
- 33,5% par BNP Paribas ERE,
- 18,1% par HSBC EE,
- 36,7% par la Société Générale.

Cette plate-forme devient le premier acteur sur le marché de la tenue de compte en France, avec plus de 4 millions de comptes de salariés sous gestion et plus de 300 collaborateurs.

Cette joint venture permettra aux quatre partenaires de se placer dans une position favorable pour répondre aux opportunités offertes par un marché de l'épargne en pleine croissance : offrir à un nombre croissant d'entreprises et de bénéficiaires des services complets et de qualité ; accompagner le développement de l'épargne collective ; fournir un service de teneur de compte centralisateur en relation avec plusieurs sociétés de gestion financière.

Ce partenariat permettra la mise en commun des moyens nécessaires aux traitements administratifs de tenue de compte. Chaque partenaire conserve sa marque et ses propres clients. La plate-forme commune facturera à chacun des partenaires les prestations qui leur sont délivrées.

### **6 février 2006 : le groupe a l'intention d'acquérir BNL.**

**BNL deviendrait un élément clé d'un groupe bancaire mondial avec d'exceptionnelles positions en Europe et deux marchés domestiques.**

BNP Paribas, annonce avoir conclu des accords conditionnels avec 13 actionnaires de BNL, y compris Unipol, pour acquérir 1 467,6 millions d'actions BNL, représentant un total d'environ 48% du capital de BNL, à un prix de 2,925 euros par action.

Les accords sont conditionnés notamment (i) à l'arrêt de l'offre publique lancée par Unipol sur toutes les actions de BNL et (ii) à l'approbation par la Banque d'Italie et les autorités de concurrence compétentes (en Italie et/ou au niveau de l'UE) de l'acquisition par BNP Paribas du contrôle de BNL, conditions qui doivent être remplies avant le 30 Juin 2006.

La transaction proposée a déjà été présentée à la Banque d'Italie conformément aux règles en vigueur.

Après l'acquisition des actions mentionnées précédemment, BNP Paribas lancerait une offre publique sur le solde des actions de BNL de toutes catégories, selon les lois et réglementations en vigueur, au même prix de 2,925 euros par action.

Les accords conclus doivent être ratifiés par les conseils d'administration ou autres instances compétentes des parties cédantes concernées<sup>22</sup>. Le Conseil d'administration de BNP Paribas devra également approuver la transaction et les conditions proposées pour l'offre publique (voir p.81).

BNP Paribas met en oeuvre un gouvernement d'entreprise conforme aux normes les plus exigeantes, et a été reconnu comme la meilleure entreprise de la zone euro dans ce domaine par FTSE/International Shareholder. BNP Paribas et BNL ont entretenu des liens par le passé et partagent de nombreuses valeurs professionnelles et sociales. BNP Paribas souhaite mener cette transaction de manière amicale et associer le management de BNL dans sa mise en oeuvre.

- la marque BNL est très réputée en Italie et serait conservée.
- le siège social de BNL resterait à Rome.
- BNL fonctionnerait avec les degrés d'autonomie adéquats, dans le respect des règles de fonctionnement du groupe BNP Paribas.
- les salariés de BNL feraient partie d'un plus grand groupe, et pourraient ainsi profiter du partage d'expériences en tant que membres d'une communauté mondiale, ainsi que de plus grandes opportunités de carrières internationales.

### **BNL : un acteur bancaire majeur en Italie**

Le marché italien est l'un des marchés bancaires les plus importants et les plus attractifs d'Europe. Il offre des taux de croissance supérieurs à de la moyenne pour des produits clé comme le crédit immobilier ou le crédit à la consommation.

Créée en 1913, BNL emploie 17 000 personnes et est la sixième banque italienne par le montant de ses dépôts et crédits. Son réseau d'agences couvre l'ensemble du territoire italien avec environ 800 points de vente implantés dans toutes les grandes zones urbaines. Ce réseau compte près de 3 millions de clients particuliers, 39 000 entreprises, et 16 000 entreprises publiques.

BNL détient de solides positions dans les financements spécialisés : il est numéro 2 en factoring, avec une part de marché de 15% et numéro 6 en leasing avec une part de marché de près de 5%. BNL est également actif en crédit à la consommation. C'est aussi un acteur important dans l'asset management (26 milliards d'euros sous gestion), la banque privée et l'assurance vie.

Au 30 septembre 2005, BNL détenait un montant de crédits d'environ 61 milliards d'euros, et un capital de 4,9 milliards d'euros. Son ratio tier one était de 6,7%. Sur les 9 premiers mois de l'année 2005, BNL a dégagé plus de 2,1 milliards d'euros de revenus et un bénéfice de 411 millions d'euros, et son RoE (annualisé) s'élevait à 11,8%.

<sup>22</sup> A ce jour, l'ensemble des parties cédantes, détenant au total 48,0% du capital, ont ratifié les accords.

BNL s'est engagé dans un processus de transformation majeur afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et la qualité de son portefeuille d'actifs et de recentrer sa stratégie commerciale pour accroître ses revenus.

### **BNP Paribas en Italie : un acteur significatif dans les services financiers et la banque de financement et d'investissement**

BNP Paribas est déjà un groupe bancaire véritablement mondial qui emploie plus de 110 000 personnes, dont plus de la moitié hors de France. BNP Paribas, l'une des banques étrangères les plus importantes en Italie, occupe de longue date une position de premier rang dans les services financiers, est solidement implanté dans le domaine de l'« Asset Management & Services » et figure parmi les tout premiers acteurs en banque de financement et d'investissement. Il emploie plus de 3700 personnes et réalise plus de 750 millions d'euros de revenus.

Dans le crédit à la consommation, Findomestic, une coentreprise créée en 1984 et détenue à 50/50 avec Cassa di Risparmio di Firenze, est le numéro un avec une part de marché de plus de 12%. BNP Paribas est aussi un acteur majeur dans la gestion de flottes de véhicules, au travers d'Arval qui est numéro deux avec 20% de part de marché, dans le crédit-bail avec sa filiale BNP Paribas Lease Group créée en 1990, et dans le crédit immobilier depuis 1989 au travers de sa filiale spécialisée Banca UCB.

En « Asset Management & Services », Cardiff, une filiale à 100% de BNP Paribas est le leader sur le marché italien de l'assurance des emprunteurs, et est également présent dans l'assurance vie, à travers un partenariat avec Cassa di Risparmio di Firenze. BNP Paribas est actif en banque privée et en gestion d'actifs, avec plus de 8 milliards d'euros d'actifs sous gestion, et dans la conservation de titres, avec près de 150 milliards d'euros d'actifs en conservation.

En banque de financement et d'investissement, BNP Paribas Italie emploie plus de 100 spécialistes et offre une gamme complète de produits à de grandes entreprises et institutions italiennes, ainsi qu'aux collectivités locales et aux services publics. BNP Paribas détient une véritable position de leader dans les activités de financement et de Fixed Income en Italie : il est leader sur le marché italien de la titrisation depuis 1992, il se classe premier des chefs de file d'émissions de dette en 2005 toutes classes d'actifs confondues, à l'exception des obligations d'Etat. BNP Paribas est l'une des banques majeures dans le domaine des financements d'acquisitions avec un montant total d'arrangement de dettes de plus de 3 milliards d'euros. BNP Paribas a une présence significative en corporate finance, et offre des services tels que le conseil en fusions et acquisitions, la restructuration d'entreprises, les introductions en bourse et les augmentations de capital.

### **BNL et BNP Paribas : des opportunités de croissance et de synergies majeures**

Dans un marché français très concurrentiel, BNP Paribas a développé avec succès la commercialisation par son réseau d'agences d'une gamme complète de produits, des financements spécialisés aux produits d'épargne financière. Il est le numéro un sur le marché français de la banque privée grâce à son dispositif unique de plus de 200 centres spécialisés. Le groupe a également réussi à optimiser les revenus issus d'opérations de banque de financement et d'investissement auprès des grandes et moyennes entreprises grâce à son réseau dédié de 25 centres d'affaires.

BNP Paribas partagerait ses savoir-faire avec BNL afin de l'aider à accélérer son processus de transformation, à promouvoir les ventes croisées et dynamiser sa politique commerciale. De plus, profitant de l'expertise produit de BNP Paribas et de sa forte présence en Italie, BNL continuerait d'élargir son offre, et de développer ses activités dans la banque de détail comme dans la banque d'entreprise, en s'appuyant sur sa marque reconnue et de son réseau d'agences. Les clients de BNL auraient également accès à une plus large gamme de services dans le monde. Cela créerait des opportunités de croissance et de synergies de coût significatives.

BNP Paribas évalue l'ensemble des synergies de revenus à environ 150 millions d'euros annuels (avant impôt), à l'horizon de 3 ans.

BNP Paribas évalue les synergies de coût à environ 250 millions d'euros annuels (avant impôt), également à horizon de 3 ans. Ces synergies seraient générées en grande partie par les économies d'échelle, une optimisation des achats, une meilleure efficacité opérationnelle grâce à la mise en commun des meilleures pratiques, le rapprochement des plates-formes locales, et une réduction des coûts de financement de BNL.

Les coûts estimés pour réaliser ces synergies s'élèveraient à environ 450 millions d'euros (avant impôt), la majeure partie d'entre eux intervenant durant la première année suivant la réalisation des transactions.

BNL détient déjà avec Unipol une joint-venture performante, BNL Vita. Si la transaction proposée se réalisait, BNP Paribas serait favorable au prolongement de cet accord de partenariat dans la bancassurance, afin de renforcer le lien entre Unipol et BNL, Unipol porterait sa participation dans BNL Vita de 50 à 51%, au prix de marché.

Dans ce contexte, BNP Paribas et Unipol développeraient des coopérations directes entre leurs deux groupes dans le domaine des services financiers spécialisés, de l'assurance dommage et de la gestion d'actifs. BNP Paribas prendrait une participation de 4,5% dans Finsoe, la société holding de Unipol, également au prix de marché.

Le savoir-faire de BNP Paribas en matière de rapprochements est reconnu. Il repose sur une large expérience développée lors de la fusion entre BNP et Paribas en 1999-2000, et au travers de plus de 35 acquisitions réalisées depuis, tant en Europe

qu'aux Etats-Unis et dans les marchés émergents. Le groupe conduira le rapprochement de façon performante et adaptée à la situation de BNL, en favorisant ses points de force et en respectant son identité et sa culture d'entreprise.

### **Conditions et financement des transactions**

Selon les termes des accords, BNP Paribas paierait un montant de 4,3 milliards d'euros en numéraire pour acquérir 48% du capital de BNL. Il lancerait ensuite une offre publique pour acquérir le solde des actions (y compris les actions de préférence), en numéraire également, au même prix de 2,925 euros par action.

En supposant que tous les actionnaires apportent leurs titres à l'offre (ce qui conduirait BNP Paribas à détenir 100% de BNL), et évidemment sous réserve des conditions définitives de l'offre et de son approbation par les autorités compétentes, le montant total de l'acquisition serait de l'ordre de 9 milliards d'euros.

BNP Paribas envisage de financer cet investissement pour partie par une émission d'actions avec maintien du DPS pour ses actionnaires pour un montant d'environ 5,5 milliards d'euros, pour partie par une émission de fonds propres hybrides pour un montant d'environ 2 milliards d'euros, et par ses propres ressources pour le solde. Après ces émissions, le ratio tier one de BNP Paribas devrait se situer au dessus de 7%.

Les conditions précises de l'émission d'actions seraient déterminées et annoncées après l'autorisation de l'offre publique par l'autorité de régulation du marché italien, la CONSOB.

### **Impact sur BNP Paribas**

En supposant que les transactions soient conclues vers la mi-2006, une première analyse montre que leur impact sur le bénéfice par action de BNP Paribas serait neutre en 2007 avant coûts de restructuration et positif dès 2008.

BNP Paribas est convaincu que sa proposition d'acquérir le contrôle de BNL servirait au mieux les intérêts de BNL, de ses actionnaires, de ses clients et de ses équipes. Elle serait aussi largement créatrice de valeur pour les actionnaires de BNP Paribas.

**Convoqué le 9 février 2006**, le Conseil d'administration de BNP Paribas s'est réuni le même jour en fin d'après-midi. Il a approuvé à l'unanimité le projet d'acquisition de BNL et ratifié les accords passés en vue de l'acquisition de 48% de son capital.

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, BNP Paribas déposera conformément au projet annoncé une offre publique en vue d'acquérir la totalité du capital de BNL.

### ***21 Février 2006, BNP Paribas et la division Global Wealth & Investment Management de Bank Of America ont signé un accord pour le transfert d'un portefeuille de clients privés internationaux.***

BNP Paribas et Bank of America ont signé un accord selon lequel un portefeuille de clients privés non-résidents aux Etats-Unis de la division Global Wealth & Investment Management de Bank of America sera transféré à BNP Paribas Investment Services, la filiale de gestion privée de BNP Paribas aux Etats-Unis. Sous réserve de l'approbation par les autorités réglementaires concernées, l'opération devrait être finalisée dans le courant de l'année 2006.

Cette opération impliquera le transfert d'un maximum de 2 milliards de dollars d'actifs clientèle appartenant à environ 2 000 clients non-résidents américains actuellement gérés par le département Gestion Privée Internationale de Bank of America, département qui fait partie de sa division Global Wealth & Investment Management. A l'avenir, les clients transférés ont vocation à être gérés par BNP Paribas depuis Miami (Floride) et San Francisco (Californie). Cette opération s'inscrit parfaitement dans la stratégie annoncée par BNP Paribas de développement de son activité de banque privée sur certains marchés internationaux ciblés.

## 8.1.6 LES RATIOS PRUDENTIELS

### 8.1.6.1 RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

	31 décembre 05	1 <sup>er</sup> janvier 05
Capitaux propres part du groupe avant affectation	40,7	32,3
<i>dont actions de préférence et assimilées</i>	2,4	-
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	5,3	4,9
<i>dont actions de préférence et assimilées</i>	3,5	3,3
Autres éléments et déductions prudentielles*	-17,2	-12,9
<i>dont distribution part du groupe**</i>	-2,2	-1,7
<b>TOTAL des fonds propres Tier 1</b>	<b>28,8</b>	<b>24,3</b>
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	18,8	11,7
Autres déductions prudentielles***	-6,0	-3,7
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	0,4	0,5
<b>TOTAL des fonds propres prudentiels</b>	<b>42,0</b>	<b>32,8</b>
<b>Ratio Tier 1****</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,5%</b>
<b>Ratio International de Solvabilité</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,1%</b>

\* principalement composé des survaleurs et des écarts d'acquisition

\*\* soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires

\*\*\* essentiellement participations dans des établissements de crédit non consolidés ou mises en équivalence

\*\*\*\* sur la base de risques pondérés de 324,3 Md€ au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de 377,7Md€ au 31 décembre 2005.

### 8.1.6.2 ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2005, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats Financier », s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 144% sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (132% au 31 décembre 2004).
- il atteint 149% en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (137% au 31 décembre 2004).

La Directive Conglomerats Financier est entrée en vigueur et BNP Paribas l'applique.

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques
- la liquidité
- les équilibres de bilan (transformation)

En France, ces ratios sont ainsi définis :

\* **CONTROLE DES GRANDS RISQUES** : Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10% des fonds propres nets consolidés du groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres. Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets consolidés du groupe.

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

\* **RATIO DE LIQUIDITE** : Il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100%.

\* **COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES** : Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60%.

### 8.1.6.3 REFORME DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE (BALE 2)

Le Comité de Bâle a publié l'accord sur la convergence des normes en matière d'exigence de fonds propres des banques en Juin 2004. Cet Accord, dit Bâle 2, a été complété de différentes notes explicatives et d'une révision concernant certains points liés aux activités de marché en Novembre 2005.

Bâle 2 repose sur trois « Piliers » : (i) l'exigence minimale de fonds propres, (ii) le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres par la banque elle-même et son superviseur et, enfin, (iii) la discipline de marché par une transparence accrue en matière de risque.

Le Pilier 1, l'exigence minimale de fonds propres, porte sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

En ce qui concerne le risque de crédit, la méthode actuelle, reposant sur des catégories de risques pondérés, est remplacée par trois approches possibles, traduisant mieux la réalité des risques. Il s'agit de la méthode Standard (Standardized Approach) et de deux méthodes internes : la méthode de base (Foundation Internal Rating Based Approach) et la méthode avancée (Advanced Internal Rating Based Approach). La méthode Standard fait évoluer les pondérations actuelles pour tenir compte de la notation des débiteurs par des sources externes, telles que les agences de notation, lorsqu'elle existe. L'éventail des pondérations est ainsi élargi (certaines nouvelles pondérations pouvant dépasser 100 % dans le cas de risques de mauvaise qualité) et les techniques de protection contre les risques de crédit sont mieux prises en compte. Les méthodes internes, quant à elles, permettent aux banques d'utiliser leurs propres estimations des paramètres de risque (tels que la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut) dans les formules de calcul des exigences en capital développées par le Comité de Bâle. Néanmoins, une banque ne pourra choisir l'une des méthodes internes que si sa gestion des risques, son dispositif de reporting et ses systèmes de modélisation des risques ont été préalablement audités et approuvés par l'autorité de contrôle.

En ce qui concerne le risque de marché, les dispositions actuelles demeurent inchangées, sauf pour prendre mieux en compte, à terme, le risque de défaut conformément aux préconisations des additifs de novembre 2005.

Bâle II introduit aussi le risque opérationnel (défini comme le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des processus, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs). Outre des règles qualitatives, il prévoit trois méthodes de calcul possibles pour déterminer les exigences de capital correspondantes. Les deux méthodes les plus simples appliquent un multiplicateur au produit net bancaire de la banque ou des métiers pratiqués par la banque. La troisième méthode, plus élaborée et connue sous le nom de méthode AMA (Advanced Measurement Approach), permet à la banque de faire sa propre évaluation à partir de ses données internes et en utilisant sa propre méthodologie, sous réserve d'un audit et accord préalable des autorités de contrôle. Les exigences de fonds propres liées au risque opérationnel, varieront en conséquence d'une banque à l'autre, compte tenu de son environnement et de son profil de risques.

Le Pilier 2 met l'accent sur le processus de surveillance prudentielle et d'évaluation par la Banque des fonds propres qui lui sont nécessaires compte tenu de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et de ses plans de développement. Les superviseurs analyseront ces estimations et auront la possibilité d'exiger des fonds propres complémentaires, si la situation le justifie. Le Pilier 2 encourage également une intervention des superviseurs le plus en amont possible lorsque la position en fonds propres d'une banque se dégrade.

Le Pilier 3 requiert une transparence accrue en matière d'information sur les risques : publication détaillée de l'évaluation du niveau d'exigence en fonds propres, des normes et pratiques de gestion des risques mises en œuvre, des niveaux de risques et des stratégies retenues pour les gérer.

L'Accord n'a pas de force légale en tant que tel. Il a vocation à être introduit dans la réglementation bancaire de chaque État, ce qui peut être l'occasion de divergences en matière de mise en œuvre. Les autorités bancaires américaines ont ainsi annoncé que la plupart des banques de ce pays, généralement de petite ou moyenne taille seront assujetties à des dispositions particulières différentes. Seules les grandes banques d'envergure internationale, et celles qui en feront le choix, devront mettre en œuvre les formes les plus avancées de l'Accord. La date d'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les textes d'instruction réglementaire sont en cours d'élaboration ; ils seront présentés à la consultation publique fin mars 2006. De son côté, le Parlement européen a voté le 28 septembre 2005 une nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres : la directive CRD (Capital Requirements Directive) qui s'inspire étroitement de Bâle II avec cependant quelques modifications visant à tenir compte du contexte européen. Cette directive est en cours de transposition au sein de la réglementation bancaire de chaque État membre. Elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et vise toutes les institutions financières de l'Union européenne. Cependant, celles qui auront fait le choix des méthodes les plus évoluées avec l'accord de leur superviseur, pourront rester sur les méthodes actuelles jusqu'à la fin de l'année 2007.

BNP Paribas a choisi de s'inscrire dans ce dernier schéma, le plus ambitieux et le plus proche des meilleures pratiques de gestion et de mesure des risques et se prépare, depuis plusieurs années, à obtenir cette autorisation dans le cadre d'un projet interne dont le Comité de Pilotage est présidé par le Directeur Général. Ce projet permet de coordonner les aspects purement réglementaires et les approches économiques, de les insérer dans les processus opérationnels et de les inscrire dans une démarche de gestion par la valeur.

C'est dans ce cadre qu'un dispositif rénové de notation des entreprises a été mis en œuvre dès 2001 ; que les modèles de score de la banque de détail ont été revus à la lumière des nouvelles exigences ; qu'une approche novatrice de la mesure et de la gestion du risque opérationnel a été adoptée ; que les bases de données historiques pour asseoir le calibrage des différents paramètres du risque de crédit (probabilité de défaut, exposition au moment du défaut, perte en cas de défaut) et du risque opérationnel ont été constituées. Les premiers travaux de validation des méthodes centrales ont démarré avec les Autorités bancaires françaises ; ils s'étaleront jusqu'au début 2007. C'est également à l'occasion de ce projet que la banque a développé son propre modèle interne d'évaluation de ses besoins de capital économique. Cette approche, plus exhaustive en termes de risques et de périmètre que le capital réglementaire défini par le Pilier 1 tout en intégrant les effets de diversification et de concentration, sera l'une des composantes essentielles du dialogue avec les Autorités bancaires prévu par le Pilier 2.

BNP Paribas compte ainsi être autorisé à utiliser les méthodes avancées prévues par les textes sur une partie très significative du Groupe à la première date possible, soit dès le 1er janvier 2008. La plupart des filiales, parfaitement intégrées dans les méthodes de gestion du Groupe, sont traitées selon ce schéma général et dans le cadre de la validation des méthodes centrales. D'autres, souvent significatives et relevant principalement de la banque de détail où la dimension locale est particulièrement importante, font l'objet de dispositions ad hoc tenant compte de leur degré de préparation et d'autonomie en matière de méthodologie de mesure des risques. Le cas échéant, elles font l'objet d'un plan spécifique de migration et de validation vers les méthodes avancées soumis aux différentes autorités bancaires impliquées.

La mise en œuvre retardée de l'Accord par les Etats-Unis et le dépouillement en cours de la cinquième étude d'impact sont cependant autant d'incertitudes sur l'évaluation des conséquences de la réforme, même si plusieurs indications conduisent à penser qu'elle devrait être bénéfique en termes de niveau des exigences de fonds propres. Elle le sera, de toute façon, en termes de progrès dans la gestion du risque, par son effet d'impulsion, et au plan de l'information du marché, qui est clairement l'une de ses priorités.

## **8.2 FACTEURS DE RISQUE**

### **FACTEURS DE RISQUE LIES PROPRES A BNP PARIBAS ET A L'INDUSTRIE BANCAIRE**

#### ***Il existe quatre grandes catégories de risque inhérentes aux activités de la Banque***

**Risque de crédit.** Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la Banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur, notamment les transactions sur les marchés de capitaux ou les opérations de règlement-livraison.

**Risque de marché, de liquidité et de financement.** Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des prix d'instruments financiers et des paramètres de marché. Les prix et paramètres de marché recouvrent, entre autres, les taux de change, les prix des obligations, les prix des valeurs mobilières et des matières premières, les prix des instruments dérivés et de tout autre actif négociable, tel l'immobilier ou les véhicules. Les paramètres de marché englobent également les facteurs découlant des éléments précités, notamment les taux d'intérêt, les spreads de crédit, la volatilité implicite ou encore la corrélation implicite. D'autres paramètres reposent sur des hypothèses ou sur une analyse statistique.

La liquidité des instruments financiers constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, il peut être difficile de négocier un instrument de marché ou un actif négociable à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un volume insuffisant, des restrictions juridiques ou un marché à sens unique.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de la banque. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- Le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif-Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance.
- Le risque associé aux activités d'investissement à long-terme, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles d'actions.
- Le risque associé à certains actifs non financiers tels que l'immobilier ou les flottes de véhicules.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de la Banque à obtenir le financement nécessaire de façon à honorer ses engagements dans des conditions acceptables, dans une devise et sur un marché donné.

**Risque opérationnel.** Le risque opérationnel représente le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, ou d'événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes concernent, entre autres, le personnel et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent entre autres les inondations, les incendies, les tremblements de terre ou encore les attentats.

**Risque d'assurance.** Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres attendus et les sinistres réels. Selon le type d'assurance, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, de l'évolution du comportement de la clientèle, de l'évolution de la santé publique, des pandémies et des accidents et catastrophes (tremblement de terre, accident industriel, acte terroriste, etc.).

Il est important d'identifier les différentes catégories de risque, chacune requérant des systèmes spécifiques de mesure et de suivi. Cependant, du fait de la complexité croissante des activités et des produits du Groupe, la frontière entre ces différentes catégories de risque est de plus en plus floue.

#### ***Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent obérer le produit net bancaire ou la rentabilité.***

Etablissement financier d'envergure mondiale, les métiers de la Banque sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux Etats-Unis et dans le reste du monde. En dépit des incertitudes géopolitiques, les conditions de marché se sont avérées globalement favorables en 2004 et 2005. Toutefois, toute dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique pourrait peser à l'avenir sur les établissements financiers. Une telle dégradation pourrait notamment résulter d'une hausse du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou des taux d'intérêt, ou d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé).

Comme précisé dans les paragraphes suivants, la possible dégradation des conditions de marché ou économiques exposerait la Banque à plusieurs risques spécifiques. A titre d'exemple, un repli des marchés financiers en Europe, aux Etats-Unis ou ailleurs, de même qu'un regain de volatilité sur ces marchés, pourraient se traduire par une baisse de l'activité de fusion-acquisition (et de l'activité associée de financement) ou des volumes de transactions sur les marchés de capitaux. Parallèlement, une dégradation de la conjoncture pourrait avoir pour effet de réduire la demande de prêts. Ces évolutions pèseraient sur le produit net bancaire de la Banque et, si celle-ci ne parvenait pas à réduire ses charges dans les mêmes proportions, sur sa rentabilité. Les revenus et la rentabilité pourraient également pâtir de moins-values enregistrées sur les portefeuilles de titres de la Banque ou de dépréciations des survaleurs, conséquences éventuelles de la dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique.

#### ***Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.***

A des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité,

c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. De même, si la Banque avait vendu des actifs à découvert sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

***Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.***

Une baisse des marchés est susceptible de se traduire par un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, par une diminution du produit net bancaire de cette activité. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs et de banque privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

***Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives.***

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Ceci est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

***Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de la Banque.***

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

***Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur le résultat d'exploitation et sur la situation financière de la Banque.***

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultats à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle peut être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, sont susceptibles de peser sur le résultat d'exploitation de la Banque et sur sa situation financière.

***Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.***

Dans un contexte hautement concurrentiel du fait de la mondialisation et de la convergence de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourraient entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le rôle de la Banque dans

le programme des Nations-Unies « Pétrole contre Nourriture », qui fait l'objet d'un examen approfondi, illustre ce type de risque même si, en l'occurrence, ce risque ne s'est pas matérialisé jusqu'à présent.

***Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.***

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

***Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.***

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance). A la suite de tels événements, la Banque pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, d'où il résulterait un accroissement de son risque global.

***La Banque est soumise à une réglementation importante en France, dans les autres pays européens, aux Etats-Unis, dans la région Asie-Pacifique et dans de nombreux autres pays où elle exerce ses activités.***

Le risque réglementaire représente le risque de non conformité ou l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation ou les codes applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités.

Les activités du Groupe et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, notamment fiscales, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union Européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et le groupe n'a aucun moyen de les contrôler.

***Tout changement dans les domaines suivants est également susceptible d'avoir un impact sur le groupe :***

- Politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- Evolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- Evolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres ;
- Evolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- Evolution des règles de reporting financier ;
- Expropriation, nationalisation, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- Toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par le Groupe.

***Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.***

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Ceci diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

***Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.***

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. A titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le

comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

***La Banque pourrait rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe, ce qui pourrait peser fortement sur son résultat d'exploitation.***

La croissance externe est l'une des composantes de la stratégie globale de la Banque. Bien que celle-ci procède à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, la Banque peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise peuvent s'avérer décevants. La Banque peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de la Banque. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ces collaborateurs, la Banque se voit contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité.

***Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité.***

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les Etats-Unis. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie française est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. En France, la nouvelle banque de détail Banque Postale, qui a reçu l'agrément des autorités de tutelle le 1<sup>er</sup> janvier 2006, constitue un exemple d'une concurrence nouvelle sur les crédits immobiliers.

## **FACTEURS DE RISQUE LIES AU PROJET D'ACQUISITION DE BANCA NAZIONALE DEL LAVORO**

Le 6 février 2006, la Banque a annoncé son intention d'acquérir BNL, un groupe bancaire italien (voir partie « Evénements récents »). Les paragraphes suivants visent à informer les investisseurs de tous les risques qui pourraient résulter de ce projet.

***Les autorisations réglementaires pourraient ne pas être obtenues ou pourraient être soumises à des conditions ou obligations pouvant avoir un impact défavorable***

Le projet d'acquisition de BNL nécessite l'approbation de différentes autorités réglementaires compétentes, principalement l'autorité bancaire, l'autorité de contrôle des assurances, l'autorité de contrôle des opérations de bourse et les autorités de la concurrence compétentes. Bien que la Société ne prévoie pas de difficultés particulières pour l'obtention de ces autorisations, ni que des conditions soient imposées pour ces obtentions qui affecte défavorablement la réalisation de l'acquisition ou encore les activités de la Société ou de BNL, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que toutes les autorisations nécessaires seront accordées ou le seront dans des conditions favorables. Il se pourrait que certaines autorisations réglementaires soient soumises à des conditions ou obligations qui pourraient affecter défavorablement la situation financière ou les opérations de la Société, ce qui pourrait impliquer la cession de certains actifs ou activités ou la mise en place de certaines obligations à la charge de la Société limitant la manière dont elle peut conduire ses activités. Si de telles cessions ou obligations s'avéraient nécessaire et étaient mises en place, il pourrait en résulter un impact défavorable sur les activités de la Société ou de BNL.

***La Société pourrait ne pas réaliser les synergies attendues de l'acquisition, et le processus d'intégration pourrait perturber ses activités***

La Société estime que l'acquisition génèrera annuellement des économies de coûts avant impôt de 250 millions d'euros et des synergies de revenus de 150 millions d'euros à partir de 2009, pour un coût de restructuration de 450 millions d'euros, la majeure partie de ces coûts de restructuration devant être engagée dès la première année après l'acquisition. Ces synergies devraient généralement résulter de l'intégration des opérations de BNL et de celles de la Société en Italie et, en particulier, des économies d'échelle, d'une optimisation des achats, d'un accroissement des performances opérationnelles par la mise en place de "meilleures pratiques", de l'utilisation de plate-formes locales communes et d'une réduction des coûts de financement de BNL. La réalisation des synergies anticipées dépendra pour partie de la possibilité d'intégrer de manière efficace les opérations de la Société en Italie avec celles de BNL. Intégrer les opérations d'une société acquise est un processus long et complexe. Le succès de l'intégration et la réalisation des synergies requièrent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts de marketing et du développement de la clientèle, un maintien suffisant du personnel de direction aux postes clés, une politique d'embauche et de formation efficace et un bon fonctionnement des systèmes

informatiques et d'information. Toute difficulté rencontrée dans l'intégration des opérations pourrait engendrer des coûts d'intégration plus élevés et des économies moins importantes que prévues. Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée quant au degré de réalisation des synergies escomptées ni quant au temps nécessaire à leur réalisation. De plus, l'intégration des activités existantes de la Société en Italie avec celles de BNL pourrait affecter une ou plusieurs autres de leurs activités respectives et détourner l'attention de la direction d'autres activités de la Société, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses opérations et résultats en Italie ou de manière générale.

***Le projet d'acquisition va transformer le profil de risque géographique de la Société, l'exposant de manière significative aux risques inhérents au marché italien des banques de détail***

Après la réalisation du projet d'acquisition, environ 12% du chiffre d'affaires de la Société proviendront de la banque de détail en Italie. Le marché italien de la banque de détail possède des caractéristiques propres par rapport aux marchés des banques de détail en France ou aux Etats-Unis où l'activité de banque de détail de la Société est aujourd'hui concentrée. Alors que la Société estime que les perspectives de croissance sur le marché italien des banques de détail sont attrayantes, les risques sur un tel marché pourraient être plus importants que ceux encourus sur les marchés français ou américain en raison, entre autres, de la relative fragilité de l'économie italienne, de son faible taux de croissance ainsi que de son taux de défaillance des débiteurs plus élevé.

***Le projet d'acquisition augmenterait l'exposition de la Société à des problèmes de qualité du crédit et de coût du risque, en raison du niveau relativement élevé des créances douteuses de BNL et de son faible taux de couverture (par rapport à ceux de la Société), ainsi que de l'absence d'audit préalable***

Ces dernières années, BNL avait un niveau élevé de coût du risque et de créances douteuses (dans chaque cas, exprimé en pourcentage du total des prêts) et un faible ratio de couverture (c'est-à-dire, le niveau de provisions pour créances douteuses). Bien que les ratios de BNL au 30 septembre 2005, sur la base de comptes non audités, soient meilleurs qu'au 31 décembre 2004, ils restent moins bons que ceux de la Société. Cet écart pourrait conduire la Société à supporter un coût du risque plus élevé consécutivement à l'acquisition, en particulier dans la mesure où elle n'a pas pu mener d'audit de BNL avant l'annonce du projet d'acquisition et qu'elle souhaite appliquer ses politiques et procédures de prévision existantes au portefeuille de crédit de BNL. Certes, la Société a intégré, dans son estimation de la survaleur de l'acquisition un ajustement forfaitaire de 800 millions d'euros destiné notamment à couvrir d'éventuels besoins de provisionnement complémentaires des créances de BNL. Cependant, cet ajustement pourrait s'avérer insuffisant.

Enfin, ***la Société enregistrera une importante survaleur liée au projet d'acquisition*** (aujourd'hui estimée à 4,6 milliards d'euros). Si des difficultés significatives relatives à la qualité des actifs survenaient ou si par ailleurs la situation financière ou les perspectives de BNL n'étaient pas à la hauteur des prévisions sur la base desquelles l'acquisition a été valorisée, la Société pourrait être amenée à supporter des charges de dépréciation importantes, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats.

## **8.3 LE FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE**

### **8.3.1 GROUPE RISK MANAGEMENT (GRM)**

Voir note annexe 5 des états financiers consolidés (pages 166-179).

### **8.3.2 LES RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Le respect des lois et réglementations, la protection des investisseurs et des clients, l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées par les entreprises sont désormais des priorités pour les régulateurs. Le groupe BNP Paribas est particulièrement attentif à ces sujets ainsi qu'à l'éthique dans les comportements professionnels, la déontologie et la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme.

La fonction Conformité a la responsabilité de ces domaines au niveau mondial, avec un accès direct et indépendant au Comité Exécutif et au Comité du Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration.

La fonction inclut une structure centrale à Paris, des organes dans les différents métiers et pôles du Groupe, et des représentations locales dans la majorité des implantations mondiales et des sièges régionaux de BNP Paribas. Ce dispositif s'est consolidé en 2005 avec un renforcement des effectifs globaux de près de 15%.

Le dispositif de maîtrise de ces risques s'appuie sur un système de contrôle interne qui comprend :

- Un référentiel de **procédures internes générales et spécifiques**. Elles tiennent compte en permanence des nouvelles exigences des régulateurs globaux, locaux et du Groupe, et s'inscrivent dans les principes de primauté des intérêts du client et de respect de l'intégrité des marchés. Font par exemple l'objet de procédures détaillées :
  - les murailles de Chine destinées à empêcher la circulation induite d'informations sensibles,
  - les aspects relatifs à la prévention des conflits d'intérêts,
  - la surveillance des opérations des clients selon des définitions et des seuils de contrôle spécifiques,
  - la surveillance des opérations du personnel, notamment les opérations boursières.En 2006, d'autres aspects seront couverts comme celui des conflits d'intérêts.
- Des outils de contrôle internes et externes dont l'utilisation est généralisée à toutes les entités. A ce titre, le déploiement en 2006 de la Matrice des Risques Réglementaires constituera une des pierres angulaires du dispositif de Contrôle.
- Une **coordination** des actions entreprises dans les différentes entités du Groupe afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance.

Par ailleurs, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays amènent le Groupe à **intensifier encore ses efforts en matière de lutte anti-blanchiment**. Cela se traduit notamment par :

- Une **actualisation régulière des procédures** de connaissance des clients (Know Your Customer - KYC) et l'adaptation permanente des critères de sensibilité.
- Le plan de révision de l'ensemble de la clientèle existante selon les règles du KYC, accompagné d'un reporting régulier.
- L'institutionnalisation et le renforcement des **comités d'acceptation de clients (C.A.C.) et de transactions (T.A.C. – Transaction Acceptance Committee) qui décident de l'entrée en relation avec les clients et la validation des opérations de financement et de marché d'un point de vue déontologique et éthique**. Les Comités de sélection des intermédiaires interviennent quant à eux sur les apporteurs d'affaires, les courtiers ou les tiers-gérants.
- L'acquisition et la mise à jour régulière de nouveaux **outils informatisés de surveillance** anti-blanchiment, anti-corruption, anti-financement du terrorisme et sur les embargos financiers. Ainsi :
  - la base de données « Vigilance » qui contient plus de 1 800 noms de personnes soupçonnées de terrorisme ou frappées par des mesures d'embargo financier. Elle a été enrichie en 2005 en termes de références pays et de reporting,
  - la base « Lynx/Factiva », à disposition des réseaux, recense environ 500.000 noms de Personnes Politiquement Exposées,
  - les outils de filtrage sur les flux financiers sont modernisés et leur champ de contrôle élargi (projet Shine),
  - des outils de surveillance anti-blanchiment permettent de détecter des fonctionnements anormaux de compte et sont déployés dans le cadre du projet IRIS. Le logiciel standard est opérationnel à New York et sera déployé en 2006 dans l'ensemble du réseau BDDF, à Singapour, dans le Golfe, ainsi que sur la plate-forme ECEP de Paris.
- La poursuite et la généralisation des **actions de sensibilisation et de formation** : les modules de formation anti-blanchiment élaborés sous l'égide de la FBF (Fédération Bancaire Française) ont permis de sensibiliser très largement les collaborateurs du Groupe. Des actions plus ciblées viennent compléter ce dispositif : en 2005, c'est par exemple le cas chez BFI avec des programmes de formation sur la corruption ou encore la nouvelle directive européenne sur les abus de marché.

### **8.3.3 RISQUE JURIDIQUE ET REGLEMENTATIONS PARTICULIERES**

BNP Paribas est soumise, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Elle est notamment tenue au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date, les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont développé un dispositif **de contrôle interne** dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique.

Le dispositif, qui a fortement évolué en 2005 avec la mise en place de la fonction Conformité, consiste en :

\* des **comités** ad hoc, dont notamment :

- le Comité de Direction des Affaires Juridiques Groupe en charge du pilotage de la fonction Juridique,
- le Comité de Veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du groupe,
- le Comité de la Fonction Juridique Mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du groupe et dans tous les pays dans lesquels il existe des juristes,
- le service Coordination Juridique Groupe chargé d'assurer la cohérence des politiques juridiques du Groupe et de traiter les sujets transversaux.

Par ailleurs, la fonction juridique est membre permanent du Comité de la Conformité et du Comité de Coordination du Contrôle Interne.

\* des **procédures et référentiels internes** qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes au sein du groupe. Ces procédures figurent depuis fin 2004 sur une base de données accessible à tous les salariés, en français et en anglais.

\* des **missions de diagnostic juridique** dans les entités du groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la conformité dans l'application des procédures et dans l'utilisation des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger.

\* des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyse que les AJG continuent de développer.

Ce dispositif contribue à une maîtrise accrue du risque juridique tant en France qu'à l'étranger.

La **lutte anti-blanchiment** a continué d'être en 2005, comme au cours des années précédentes, un chantier prioritaire pour les AJG.

En 2005, les AJG ont intégré les diverses évolutions juridiques de droit français et européen et ont procédé à la rédaction de diverses notes et procédures. La responsabilité pénale des personnes morales, le démarchage, l'intermédiation en assurance, la réforme du droit des sûretés et celle de la saisie immobilière, la sauvegarde des entreprises et la loi sur la confiance et la modernisation de l'économie ont constitué les principaux thèmes d'étude.

### **8.3.4 RISQUE FISCAL**

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent, aux entreprises des secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi des intérêts et du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la Fonction Finances-Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe et cohérent avec ses objectifs de réputation et de rentabilité.

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle et de la maîtrise du risque fiscal, les AFG sont dotées de procédures de reporting fiscal couvrant l'ensemble des pôles, concrétisant la coordination entre l'équipe Fiscalité Structure et celle du Contrôle Interne de FDG.

L'année 2005 a été marquée par la nomination d'un correspondant « Contrôle permanent » et « Conformité » au sein de la fonction et par un renforcement de la Fonction dans le monde grâce au recrutement d'un fiscaliste en Australie et d'un autre à Hong Kong dont la compétence s'étend à la Chine, les Philippines et Macao.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un **réseau de correspondants fiscaux** dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté,
- un **processus de remontée d'informations qualitatives** permettant de contribuer à la maîtrise du risque fiscal et de s'assurer du respect de la réglementation fiscale locale,

- un **comité de coordination fiscale** élargi à l'ensemble des Pôles et co-animé avec la fonction Finances-Développement Groupe. Ce comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. Pour l'information comptable et financière, FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux,
- un **reporting régulier à la Direction Générale** sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Afin d'assurer la maîtrise du risque fiscal afférent aux opérations réalisées avec la clientèle, les AFG :

- définissent le cadre dans lequel s'exercent les responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la **charte du risque fiscal** déclinée, soit sous la forme de lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme de lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la charte du Directeur de Territoire,
- établissent et diffusent les **règles et normes fiscales applicables dans le Groupe**,
- valident tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, toutes nouvelles activités, les opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger, le recours à un conseil fiscal externe, toute convention-cadre ou de place et toute circulaire/texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée.

### **8.3.5 LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Les menaces externes évoluent et les menaces internes (erreurs, tentatives de fraude...) demeurent. En parallèle, les exigences de nos autorités de tutelle, de nos clients, de nos actionnaires et des analystes financiers sont de plus en plus élevées et précises. Enfin, les besoins de nos métiers et les offres du marché ouvrent de nouvelles perspectives, souvent créatrices de flexibilité et de valeur mais en induisant un risque sécurité toujours plus grand. La Conformité, l'approche risque opérationnel et l'importance accrue du contrôle permanent renforcent la maîtrise du risque (et donc du risque sécurité).

BNP Paribas va continuer à améliorer la maîtrise du risque sécurité, en mettant en œuvre les règles et procédures produites au fil des années et en lançant de nouvelles initiatives de prévention, de contrôle et de surveillance, souvent dans le cadre du programme « Vision 2007 ».

#### **Bilan d'action 2005**

L'activité 2005 s'inscrit en continuité des activités passées.

La Politique de sécurité du Groupe BNP Paribas a évolué en 2005 pour prendre en compte les nouveaux risques, les nouvelles exigences réglementaires et l'évolution technologique. Chaque métier a adapté sa politique, en application de la politique du groupe et de sa propre politique de risque. L'accent a été mis cette année sur la déclinaison opérationnelle de cette politique de sécurité en procédures opérationnelles. Cette tâche sera poursuivie en 2006 en liaison avec le contrôle permanent et la conformité. De nombreuses actions de sensibilisation et de formation ont accompagné cette mise en œuvre de la sécurité au quotidien.

La gouvernance sécurité dans les projets informatiques, alignée sur la gouvernance informatique du Groupe a été renforcée par l'introduction systématique de la sécurité dans tous les nouveaux projets et dans la gestion du patrimoine applicatif.

La prévention des risques, par des missions de l'Inspection générale et des audits des métiers, a été renforcée en 2005. Plusieurs grandes missions ont été menées cette année sur ces sujets.

Enfin, le groupe BNP Paribas a mis l'accent en 2005 sur deux priorités, d'abord sur la sécurité des services bancaires via internet et en particulier la protection contre l'usurpation d'identifiant / mot de passe et ensuite sur l'amélioration des plans de continuité des opérations (BCP). Des progrès significatifs ont été enregistrés dans ces deux domaines.

#### **Priorités 2006**

La démarche de maîtrise démontrée du risque sécurité - entamée en 2005 avec les chantiers du programme «Vision 2007» - est amplifiée en 2006. Deux chantiers clefs vont marquer 2006. Le premier est le « Centre de compétence sécurité de l'information ». Cette initiative permet de mutualiser la veille technologique et sécuritaire, de mieux exploiter le réseau de compétences réparties dans nos entités et surtout capitaliser sur les études et investissements réalisés ici et là. Le second chantier majeur est le déploiement de la Security Balanced Scorecard. Cette approche est un outil de management et d'aide à la décision pour chaque métier ainsi qu'un moyen de consolidation et de contrôle permanent pour le Groupe.

En prolongation des actions de 2005, la continuité des opérations (BCP – business continuity plan) reste une priorité forte. Une réorganisation début 2006 augmente l'efficacité opérationnelle des BCP des métiers de la banque. La mutualisation – continent par continent – des sites de repli permet une meilleure prise en compte de la dimension « risque extrême ».

De manière globale en 2006, BNP Paribas va identifier les solutions répondant aux besoins en « nomadisme » de nos collaborateurs (l'accès aux ressources informationnelles et la manipulation de ces informations en dehors des protections techniques et logistiques du collaborateur classiquement installé devant son poste fixe dans les locaux de la banque). Le

nomadisme concerne donc les postes portables (fournis ou non par BNP Paribas), les appareils personnels, PDA ou smartphone, le travail à partir d'un local non maîtrisé par la banque, voire le domaine public. Cela nécessite une nouvelle approche de la sécurité de l'information, en passant d'un modèle « protégé » (le collaborateur au clavier de son poste de travail est protégé des agressions de l'extérieur) à un modèle où, en plus de ces protections, le collaborateur est conscient de la valeur de l'information qu'il manipule et des risques afférents et il est responsable des données qu'il manipule. Cette évolution se fera en plusieurs années.

## **8.4 LES RISQUES**

### **8.4.1 LE RISQUE DE CREDIT**

L'année 2005 a vu se poursuivre l'amélioration du risque de crédit sur l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles BNP Paribas est présente. La qualité du portefeuille de crédit de BNP Paribas s'est ainsi améliorée tout au long de l'année, entraînant une diminution du coût du risque, notamment pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Le portefeuille des crédits commerciaux s'élève à 579 milliards d'euros au 31 décembre 2005, en progression de 22% due au fort dynamisme commercial de la banque sur les grandes zones économiques développées, à l'intégration de nouveaux réseaux de Banque de Détail et à l'augmentation du prix des matières premières.

L'évolution du coût du risque est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	BDDF	SFDI	AMS	BFI	Groupe
Coût du risque 2004*	222	445	6	58	685
Coût du risque 2005	195	559	8	(130)	610

\* selon les normes IFRS applicables en 2004

#### **1. DIVERSIFICATION PAR CONTREPARTIE**

La diversification par contrepartie du portefeuille est une préoccupation constante et fait l'objet d'un suivi attentif et régulier. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4% du total des engagements au 31 décembre 2005.

#### **2. DIVERSIFICATION SECTORIELLE**

La discipline en matière de gestion des risques sectoriels se traduit par l'absence de concentration particulière. Aucun secteur ne ressort à plus de 5% des engagements, à l'exception des secteurs «finance, souverains et collectivités publiques» et «commerce de gros», ce dernier correspondant pour une part significative aux activités de financement du négoce des matières premières, financement typiquement fortement structuré.

#### **Répartition sectorielle des engagements commerciaux<sup>23</sup> au 31 décembre 05 :**

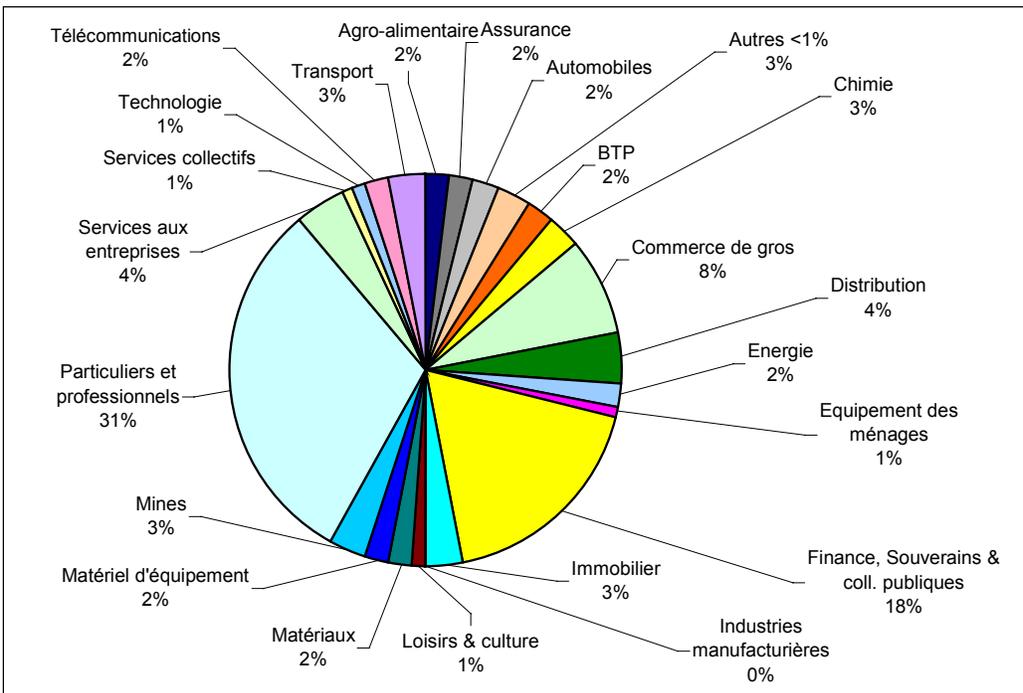
La diversification sectorielle demeure ainsi de bon niveau, avec aucune nouvelle concentration à noter en 2005. Les industries cycliques ou présentant les concentrations les plus élevées continuent d'être suivies régulièrement.

Les secteurs qui progressent - particuliers, distribution, finance, souverains et collectivités ainsi que commerce de gros - ne correspondent pas à des risques sensibles.

Sur les secteurs cycliques particulièrement suivis en 2005 :

- Notre portefeuille sur l'industrie automobile, traditionnellement un secteur important pour la Banque, demeure principalement focalisé sur les financières des grands constructeurs mondiaux. Ce secteur a été suivi régulièrement cette année, notamment sur la partie américaine jugée plus exposée : le montant total est en recul depuis l'année dernière.
- Le secteur du transport aérien, qui fait également l'objet d'un suivi rapproché, ne représente qu'une part très faible de nos encours et de nos risques.
- Les industries de haute technologie pèsent très peu dans le portefeuille total. La Banque est essentiellement présente auprès des grands noms notés dans la catégorie « investment grade » du secteur, avec une approche fortement sélective.

<sup>23</sup> Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques



### 3. DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

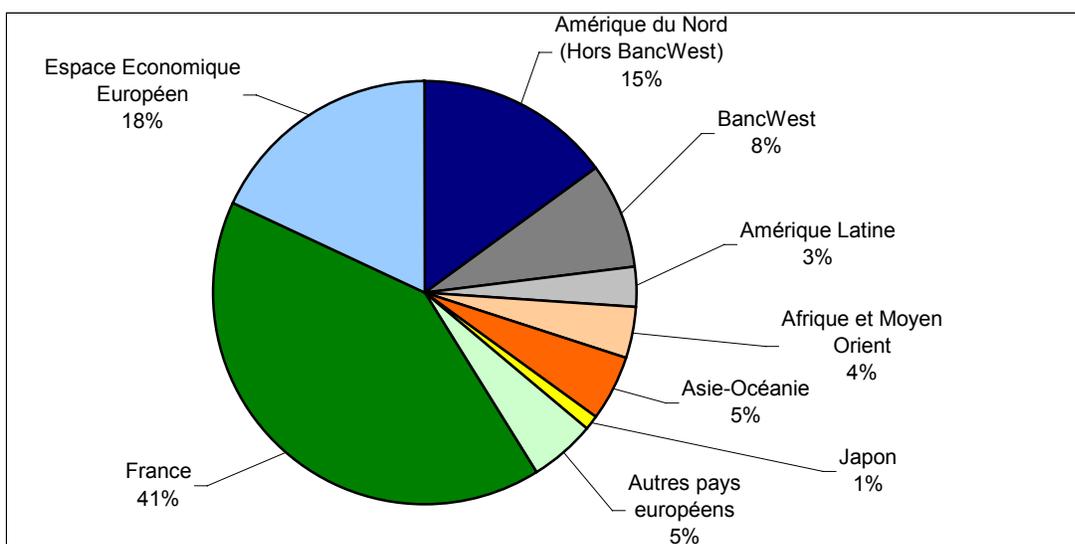
La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et relativement stable, avec une composante européenne qui demeure importante puisqu'elle atteint deux tiers des engagements. La France représente 41% du portefeuille.

L'Amérique du Nord est la deuxième zone géographique en terme d'importance avec 23% des risques. Les crédits s'y sont développés au cours de ces derniers mois, à la fois du côté de la Banque de Détail et du côté de la Banque de Financement et d'Investissement qui poursuivent toutes deux un plan de croissance dynamique.

L'Asie, quant à elle, représente 6% du total et voit ses engagements progresser mais à un rythme moins rapide. La Chine est un des axes de développement majeur dans la région associé cependant à une politique de gestion des risques sélective.

Les risques pays atteignent seulement 12% du portefeuille et font l'objet d'un suivi très régulier. Les engagements dans ces pays continuent d'être fondés principalement sur le crédit Export et les engagements commerciaux court terme. Les financements plus longs bénéficient le plus souvent de garanties et sont en général très structurés.

#### Répartition géographique des engagements commerciaux<sup>24</sup> au 31.12.05 :



<sup>24</sup> Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques

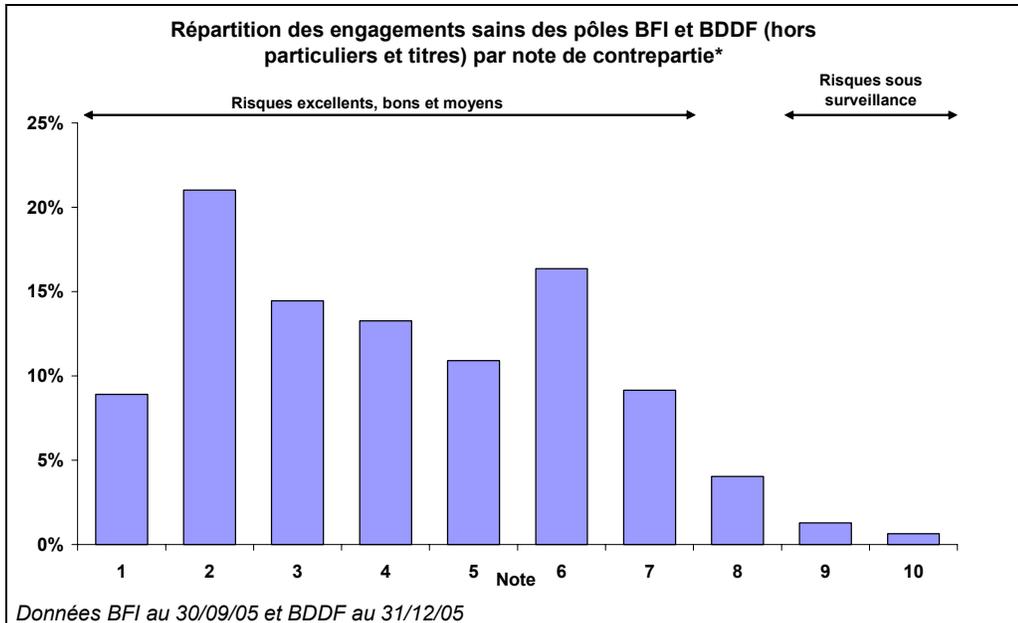
#### 4. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE

Résultat d'une généralisation progressive mais résolue sur l'ensemble du Groupe, la politique de notation « corporate » couvre dorénavant les trois quarts des risques de ce périmètre.

Le portefeuille des engagements commerciaux sur les emprunteurs de type Corporate (entreprises, administrations, banques et institutionnels) des pôles BFI et BDDF présente un profil de bonne qualité, avec une large majorité d'engagements sur des emprunteurs notés Investment Grade, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières.

Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

La répartition des engagements par note en 2005 comporte toujours plus des deux tiers du portefeuille noté dans la catégorie «investissement».



## 5. ENGAGEMENTS DOUTEUX

Les engagements douteux du groupe BNP Paribas, présentés dans le tableau ci dessous, comprennent les engagements de bilan et de hors bilan pour tout type de contrepartie (opérations avec la clientèle, opérations interbancaires, titres AFS à revenu fixe). Les provisions correspondent au cumul des provisions spécifiques et des provisions de portefeuille.

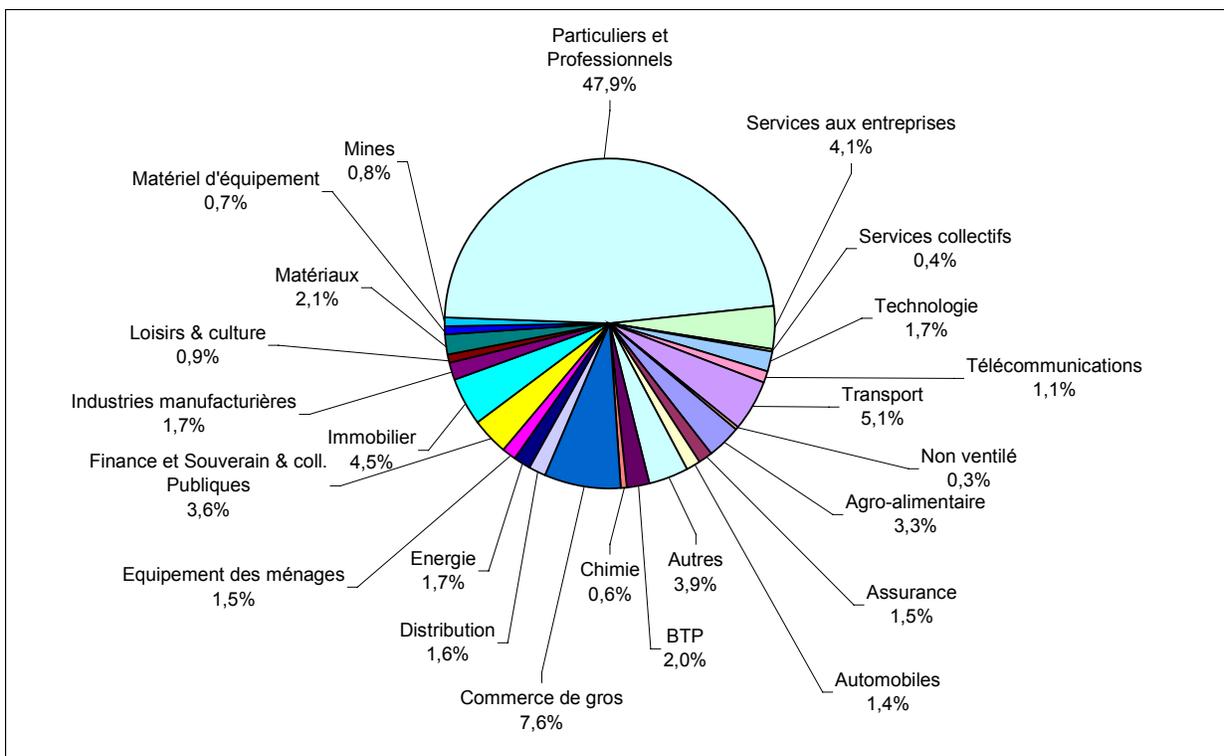
en milliards d'euros	31/12/05	31/12/04
Engagements douteux	12,7	12,2
Provisions	11,1	11,1
Taux de couverture des douteux	87%	91%

(normes IFRS)

### 1. VENTILATION DES CRÉANCES DOUTEUSES ET DES PROVISIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
France	60,7%	59,9%
Espace Economique Européen	8,0%	8,6%
Amérique du Nord	10,5%	9,4%
Amérique latine	3,8%	4,2%
Afrique et Moyen-Orient	8,4%	9,9%
Asie - Océanie	3,9%	2,6%
Japon	0,1%	0,0%
Autres pays européens	4,6%	5,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

### 2. VENTILATION SECTORIELLE DES CRÉANCES DOUTEUSES :



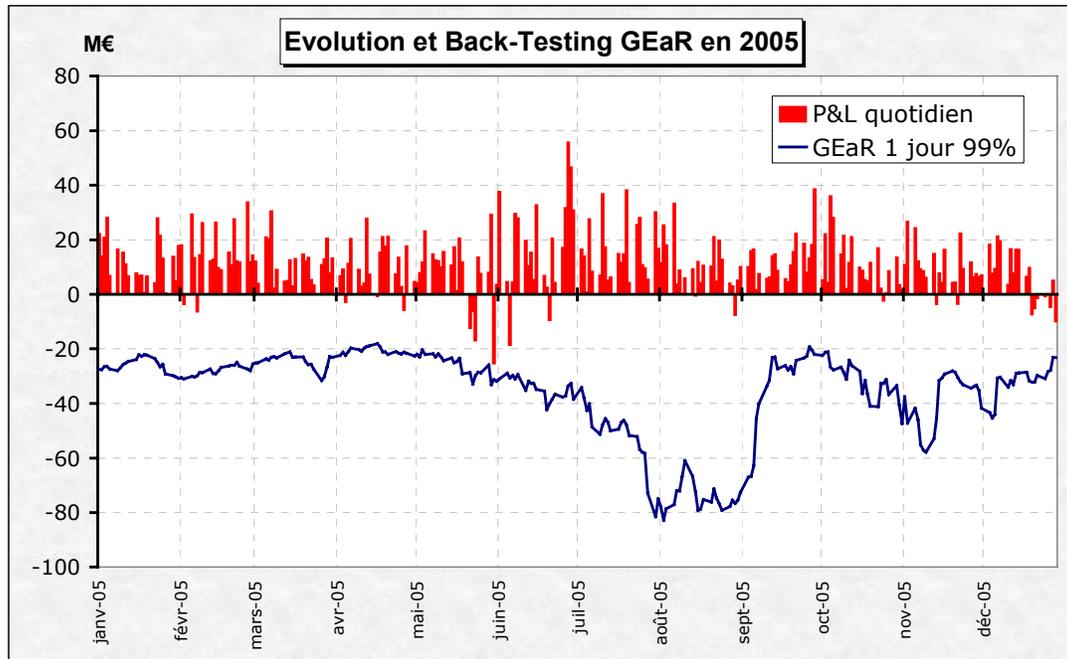
## 8.4.2 LES RISQUES DE MARCHÉ

### GEaR

Les méthodes de calcul du GEaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier pour ce qui concerne les produits exotiques. Par ailleurs la pertinence du modèle est constamment vérifiée en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour).

Le graphe ci-dessous qui reprend l'évolution du GEaR sur l'année 2005 et sa comparaison avec les résultats quotidiens des activités de marché illustre :

- la gestion prudente des opérateurs et les effets bénéfiques de la diversification des positions et instruments, le GEaR global étant 1,5 à 2,5 fois inférieur à la somme de ses composantes par facteur de risque.
- la solidité du modèle puisque, du point de vue de la théorie, l'intervalle de confiance de 99% signifie que les pertes éventuellement constatées ne doivent pas excéder le GEaR plus de deux ou trois fois dans l'année, ce qui n'a jamais été le cas.



### Stress tests

Les scénarios de crise que GRM-MLR simule régulièrement confirment la solidité du Groupe à l'égard des risques de marché, aucun des risques extrêmes envisagés n'étant de nature à le menacer gravement. Ces scénarios, revus périodiquement, sont les suivants :

- \* "Emerging Markets Crisis" : Crise généralisée affectant tous les pays émergents et entraînant un reflux des liquidités sur les actifs moins risqués ("flight-to-quality effect").
- \* "Stock Market Crash" : Impact d'une chute brutale et généralisée des marchés actions consécutive à une forte hausse des taux d'intérêt à long terme.
- \* "Interest Rate Hike" : Relèvement brutal des taux d'intérêt à court terme entraînant un fort aplatissement des courbes de taux ainsi qu'une légère correction des marchés actions.
- \* "US Debacle" : Perte de confiance dans le dollar US et l'économie américaine en général, entraînant des réajustements importants des cours de change, une forte hausse des taux d'intérêt à long terme et un écartement généralisé des spreads de signature.
- \* "Melt-up" : Impact d'un fort rebond des marchés actions conjugué à une baisse des taux d'intérêt à long terme.
- \* "11 Septembre" : Impact d'un retournement du marché semblable à celui qui a suivi l'attaque terroriste sur le World Trade Center.

## 8.4.3 GESTION DE LA LIQUIDITE

L'ensemble des besoins en liquidité du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper, etc). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts MLT, etc), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail.

La politique de diversification des sources et des instruments de financement a été poursuivie au cours de l'année 2005. Le montant total des émissions senior émis par BNP Paribas SA et les filiales du groupe pour l'année 2005 atteint 28 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2004.

Si l'on exclut les émissions assorties d'une clause de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, le montant des émissions seniors à plus d'un an s'élève à 15,7 milliards d'euros, soit 27 % de plus que l'année précédente. Quant aux émissions assorties d'un call, elles représentent un encours de 12,3 milliards d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2004.

Par ailleurs, le groupe a réalisé cette année des émissions subordonnées placées auprès d'une clientèle privée pour un montant total de 4,2 milliards d'euros et trois émissions perpétuelles prenant la forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) pour un montant total de 2,4 milliards d'euros.

Enfin, les opérations de titrisation en 2005 ont permis de lever 2,6 milliards d'euros de ressources (part du groupe), réalisées d'une part par UCI (la filiale espagnole d'UCB) pour 1,1 milliards et, d'autre part, par Cetelem (Noria) pour 1,5 milliards. Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du groupe) s'élevait à 6,5 milliards d'euros à fin 2005 (5,5 milliards d'euros à fin 2004).

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée par pôles d'activité et par devises.

Les limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) sont respectées ainsi que les plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échéancés contractuellement (y compris crédits confirmés auprès de la clientèle non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne ...). L'impasse rapportée aux emplois à plus d'un an s'élevait à 18,1%<sup>25</sup> à fin décembre 2005.

#### **8.4.4 RISQUE DE GESTION D'ACTIFS**

Les sociétés de gestion sont soumises, dans leur pays d'origine, aux réglementations applicables au service d'investissement spécifique qu'est la gestion de portefeuille pour compte de tiers. A ce titre, ces sociétés et leurs activités sont placées sous la tutelle d'un régulateur.

L'activité essentielle que représente la création et la gestion d'OPCVM est très encadrée, du fait, le plus souvent, d'un agrément préalable du montage des fonds par l'autorité de tutelle et du contrôle de leur fonctionnement par un commissaire aux comptes voire un dépositaire.

Dans l'exercice de leurs activités, les sociétés de gestion veillent au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

---

<sup>25</sup> Estimation au 22 février 2005.

## **8.5 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE

PRÉAMBULE

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2005

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2003 AU 31 DÉCEMBRE 2005

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2005

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2005 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

### **1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS**

- 1.a Transition du Compte de résultat de l'exercice 2004
- 1.b Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1er janvier 2005
- 1.c Notes relatives aux principaux retraitements opérés en application des normes IFRS

### **2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

- 2.a Principes comptables appliqués aux états financiers de l'exercice 2004
- 2.b Principes comptables appliqués à partir du 1er janvier 2005
- 2.c Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers

### **3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005**

- 3.a Marge d'intérêts
- 3.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat
- 3.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente
- 3.d Produits et charges des autres activités
- 3.e Coût du risque et dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie
- 3.f Impôt sur les bénéfices

### **4. INFORMATIONS SECTORIELLES**

### **5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIES DE COUVERTURE**

- 5.a Risque de crédit
- 5.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers
- 5.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements
- 5.d Risque de liquidité

### **6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005**

- 6.a Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit
- 6.b Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat
- 6.c Instruments financiers dérivés à usage de couverture
- 6.d Actifs financiers disponibles à la vente
- 6.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle
- 6.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 6.g Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 6.h Impôts courants et différés
- 6.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers
- 6.j Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 6.k Immobilisations de placement et d'exploitation
- 6.l Ecart d'acquisition
- 6.m Provisions techniques des sociétés d'assurance
- 6.n Provisions pour risques et charges

### **7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**

- 7.a Engagements de financement
- 7.b Engagements de garantie
- 7.c Opérations de titrisation

### **8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL**

- 8.a Frais de personnel
- 8.b Engagements sociaux
- 8.c Paiements à base d'actions

### **9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 9.a Evolution du capital et résultat par action
- 9.b Périmètre de consolidation
- 9.c Regroupement d'entreprises
- 9.d Informations complémentaires relatives à l'opération Galeries Lafayette
- 9.e Informations complémentaires relatives à l'opération Axa - Finaxa
- 9.f Parties liées
- 9.g Ventilation du bilan par échéance
- 9.h Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

### **10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2004**

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

## PREAMBULE

### Normes comptables applicables

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes qui leur sont attachées (les Etats Financiers), publiés pour la première fois par le Groupe BNP Paribas selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes comptables internationales sont applicables aux comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2005.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2004 publiés en normes françaises ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables en 2004 à fin de comparaison avec les états financiers de l'exercice 2005 publiés en normes IFRS en 2005.

Toutefois les normes IFRS applicables en 2004 et en 2005 sont substantiellement différentes du fait principalement de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de la norme sur les instruments financiers qui introduit des règles d'enregistrement comptable, de classification et d'évaluation de ces instruments très différentes des règles françaises encore applicables en 2004 et dont les effets, en particulier sur le bilan, sont très significatifs pour les établissements de crédit.

Le Groupe BNP Paribas a donc jugé pertinent de compléter les effets sur le bilan au 31 décembre 2004 du passage des normes françaises aux normes IFRS applicables en 2004 par les effets du passage des normes IFRS applicables en 2004 aux normes IFRS applicables en 2005 en présentant un bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et en s'appuyant sur celui-ci pour élaborer les notes annexes afférentes au bilan.

Ce sont donc le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont relatives qui servent de comparaison au bilan établi à la date du 31 décembre 2005.

### Présentation des états financiers en période de transition

Compte tenu des publications antérieures faites en normes comptables françaises au titre des exercices 2003 et 2004, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2004 et des effets relevant de l'application (non rétro-active) en 2005 des normes IAS 32 (Instruments Financiers : Informations à fournir et Présentation), IAS 39 (Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation) et IFRS 4 (Contrats d'Assurance), les règles suivantes de présentation des états de synthèse et des notes annexes en période de transition ont été retenues :

#### ✓ *Compte de résultat de l'exercice 2004*

Le compte de résultat de l'exercice 2004 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS est désigné sous la dénomination IFRS 2004 dans les Etats Financiers présentés ci-après.

Toutefois, la présentation du compte de résultat est conforme aux nouvelles dénominations et aux nouvelles classifications du référentiel IFRS, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité. Dans ce cadre, la banque a utilisé dès 2004 la terminologie introduite par la norme IAS 39 pour qualifier au sein du compte de résultat les éléments relatifs aux opérations du portefeuille de négociation et aux différents portefeuilles de titres.

✓ *Bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005*

Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités selon l'ensemble du référentiel IFRS, comprenant en particulier les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS complet est désigné sous la dénomination IFRS-EU dans les Etats Financiers présentés ci-après.

✓ *Capitaux propres*

Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2005 incorpore l'effet des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (date de transition) et au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

✓ *Effets de la première application des normes comptables internationales*

Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS 2004 opérés sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le compte de résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que ceux opérés sur le bilan et les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, font l'objet d'une présentation spécifique en note 1 : « Effets de la première application des normes IFRS ».

Cette note présente également les principales différences de principe existant entre les normes IFRS et les normes comptables françaises.

✓ *Principes comptables*

Le résumé des principes comptables retenus par le Groupe BNP Paribas dans le cadre du référentiel IFRS 2004 (y compris les normes françaises continuant de s'appliquer, notamment sur les instruments financiers, dans le cadre de ce référentiel), puis des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 se substituant en 2005 aux normes comptables françaises correspondantes pour constituer le référentiel IFRS-EU, est présenté en note 2.

## COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
		IFRS-EU	IFRS-2004
Intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	3.a	32 087	24 957
Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup>	3.a	(24 354)	(17 403)
Commissions (produits) <sup>(1)</sup>		8 701	7 164
Commissions (charges) <sup>(1)</sup>		(4 154)	(2 791)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(2)</sup>	3.b	5 212	3 366
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(3)</sup>	3.c	1 353	1 450
Produits des autres activités	3.d	21 607	16 544
Charges des autres activités	3.d	(18 598)	(13 918)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>21 854</b>	<b>19 369</b>
Charges générales d'exploitation		(12 627)	(11 243)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	6.k	(742)	(800)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 485</b>	<b>7 326</b>
Coût du risque	3.e	(610)	(685)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 875</b>	<b>6 641</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		352	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés		211	64
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(14)	7
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>8 424</b>	<b>7 119</b>
Impôt sur les bénéfices	3.f	(2 138)	(1 764)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>6 286</b>	<b>5 355</b>
dont intérêts minoritaires		434	416
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>5 852</b>	<b>4 939</b>
Résultat par action	9.a	7,02	5,87
Résultat dilué par action	9.a	6,97	5,85

(1) Les commissions considérées comme un complément d'intérêts concourant à la formation du taux effectif d'intérêt conformément aux prescriptions d'IAS 39 ont été maintenues en commissions, cette norme n'étant pas applicable en 2004. Elles sont en 2005 regroupées avec les intérêts, produits et charges assimilés.

(2) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation. S'y ajoutent dans le référentiel IFRS-EU les instruments financiers désignés comme appartenant aux portefeuilles évalués en valeur de marché sur option.

(3) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

En millions d'euros		31 dec. 2005	1er janv. 2005
	Notes	IFRS-EU	IFRS-EU
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		7 115	6 888
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	700 525	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	3 087	2 581
Actifs financiers disponibles à la vente	6.d	92 706	75 778
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.a	45 009	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	6.e	301 196	244 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(61)	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.g	15 445	26 130
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	2 135	2 140
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	65 327	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	1 823	2 720
Immeubles de placement	6.k	5 255	4 551
Immobilisations corporelles	6.k	9 213	8 159
Immobilisations incorporelles	6.k	1 225	1 175
Ecarts d'acquisition	6.l	8 079	6 328
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 258 079</b>	<b>1 002 503</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales, CCP		742	256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	610 681	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	1 015	450
Dettes envers les établissements de crédit	6.a	118 893	100 188
Dettes envers la clientèle	6.e	247 494	211 487
Dettes représentées par un titre	6.f	84 629	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		901	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	2 206	1 653
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	48 446	34 056
Provisions techniques des sociétés d'assurance	6.m	76 523	64 518
Provisions pour risques et charges	6.n	3 850	3 983
Dettes subordonnées	6.f	16 706	13 042
<b>Total Dettes</b>		<b>1 212 086</b>	<b>965 378</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves liées</i>		9 701	12 109
<i>Réserves consolidées</i>		19 694	11 670
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		5 852	4 939
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		35 247	28 718
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe		5 471	3 593
<b>Total part du groupe</b>		<b>40 718</b>	<b>32 311</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>5 275</b>	<b>4 814</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>45 993</b>	<b>37 125</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 258 079</b>	<b>1 002 503</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 31 DECEMBRE 2005

en millions d'euros	Part du Groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2003 en normes françaises	12 823		(1 905)	18 005	28 923
Affectation du résultat 2003				(1 212)	(1 212)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 en normes françaises	12 823	-	(1 905)	16 793	27 711
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2004 <sup>(1)</sup>			(64)	(680)	(744)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 aux normes IFRS 2004	12 823	-	(1 969)	16 113	26 967
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :</b>					
Augmentation de capital	252				252
Réduction de capital	(966)		966		
Elimination des titres auto-détenus			(1 611)	(61)	(1 672)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(79)	85	6
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
	(714)	-	(724)	24	(1 414)
<b>Autres variations</b>				56	56
<b>Gains ou pertes latents de l'exercice :</b>					
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
					-
<b>Résultat de l'exercice 2004</b>				4 939	4 939
Capitaux propres au 31 décembre 2004 aux normes IFRS 2004	12 109	-	(2 693)	21 132	30 548
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005			32	(1 862)	(1 830)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU avant affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	19 270	28 718
Affectation du résultat de l'exercice 2004				(1 659)	(1 659)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 611	27 059
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :</b>					
Augmentation de capital	286				286
Réduction de capital	(2 694)		2 694		-
Emission d'actions de préférence et assimilées		2 424			2 424
Elimination des titres auto-détenus			(235)	(63)	(298)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	35	72
Rémunération des actions de préférence et assimilées				(19)	(19)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires				(92)	(92)
	(2 408)	2 424	2 496	(139)	2 373
<b>Autres variations</b>				(37)	(37)
<b>Gains ou pertes latents de l'exercice :</b>					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
					-
<b>Résultat de l'exercice 2005</b>				5 852	5 852
Capitaux propres au 31 décembre 2005 aux normes IFRS-EU	9 701	2 424	(165)	23 287	35 247

(1) Par application des normes IFRS aux comptes consolidés, il a été procédé à l'inscription définitive des écarts de conversion existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées du Groupe.

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(602)			(602)	28 321	5 019		5 019	33 340
			-	(1 212)	(324)		(324)	(1 536)
(602)	-	-	(602)	27 109	4 695	-	4 695	31 804
602			602	(142)	66		66	(76)
-	-	-	-	26 967	4 761	-	4 761	31 728
			-	252			-	252
			-	(1 672)			-	(1 672)
			-	6			-	6
			-	-	(157)		(157)	(157)
-	-	-	-	(1 414)	(157)	-	(157)	(1 571)
			-	56	4		4	60
(142)			(142)	(142)		(107)	(107)	(249)
(30)			(30)	(30)			-	(30)
(172)	-	-	(172)	(172)	-	(107)	(107)	(279)
				4 939	412		412	5 351
(172)	-	-	(172)	30 376	5 020	(107)	4 913	35 289
	3 329	436	3 765	1 935	(95)	(4)	(99)	1 836
(172)	3 329	436	3 593	32 311	4 925	(111)	4 814	37 125
			-	(1 659)	(211)		(211)	(1 870)
(172)	3 329	436	3 593	30 652	4 714	(111)	4 603	35 255
			-	286			-	286
			-	-			-	-
			-	2 424	163		163	2 587
			-	(298)			-	(298)
			-	72			-	72
			-	(19)			-	(19)
			-		(154)		(154)	(154)
			-	(92)	22		22	(70)
-	-	-	-	2 373	31	-	31	2 404
			-	(37)	6		6	(31)
	2 018	(190)	1 828	1 828		1	1	1 829
	(702)		(702)	(702)			-	(702)
545			545	545		203	203	748
(7)	212	2	207	207			-	207
538	1 528	(188)	1 878	1 878	-	204	204	2 082
				5 852	431 <sup>(2)</sup>		431	6 283
366	4 857	248	5 471	40 718	5 182	93	5 275	45 993

(2) La part de résultat de la période afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affectée aux réserves, part du groupe, sous la rubrique « Autres variations » et représente 3 millions d'euros en 2005.

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2005

En millions d'euros	Note	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Résultat avant impôts</b>		8 424	7 119
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		(2 723)	7 757
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 240	1 940
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(25)	(7)
Dotations nettes aux provisions		4 947	5 501
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(352)	(407)
(Produits) pertes nettes des activités d'investissement		(205)	47
Pertes (produits) nets des activités de financement		25	(159)
Autres mouvements		(9 353)	842
<b>Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		(8 439)	(8 859)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		15 493	12 613
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(13 991)	(11 828)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(6 044)	(7 640)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 406)	(519)
Impôts versés		(1 491)	(1 485)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		(2 738)	6 017
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	9.c	(733)	(816)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(981)	(764)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		(1 714)	(1 580)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 050)	(3 151)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		7 320	958
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		5 270	(2 193)
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		401	(183)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		1 219	2 061
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		7 346	5 285
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 634	5 395
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		712	(110)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		8 565	7 346
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 642	6 634
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 923	712
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		1 219	2 061

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2005 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

## 1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

### 1.a TRANSITION DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

En millions d'euros,	Normes françaises	Réaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	6 119		1 453	(18)	7 554
Commissions	4 687		(326)	12	4 373
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation	4 713	(4 713)			
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(1)</sup>		4 713	(1 355)	8	3 366
Revenus des titres à revenu variable	294	(294)			
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de placement et assimilés	453	(453)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>		747	724	(21)	1 450
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	101		(101)		
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	1 919		(1 919)		
Produit net des autres activités	537		2 104	(15)	2 626
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>18 823</b>	<b>-</b>	<b>580</b>	<b>(34)</b>	<b>19 369</b>
Charges générales d'exploitation	(10 837)		(323)	(83)	(11 243)
Dotations aux amortissements et provisions	(755)		(33)	(12)	(800)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 231</b>	<b>-</b>	<b>224</b>	<b>(129)</b>	<b>7 326</b>
Coût du risque	(678)		(7)		(685)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 553</b>	<b>-</b>	<b>217</b>	<b>(129)</b>	<b>6 641</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	194			213	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés	843		(605)	(174)	64
Résultat exceptionnel	(389)		389		
Amortissement des écarts d'acquisition	(384)			391	7
Dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux	88			(88)	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>6 905</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>213</b>	<b>7 119</b>
Impôt sur les bénéfices	(1 830)		(1)	67	(1 764)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 075</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>280</b>	<b>5 355</b>
dont intérêts minoritaires	407			9	416
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>4 668</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>271</b>	<b>4 939</b>

(1) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation

(2) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

Le format de compte de résultat recommandé par le Conseil National de la Comptabilité n'ayant pas retenu de maintenir les rubriques de résultat relevant des normes françaises pour caractériser les gains ou pertes relatifs aux instruments entrant dans le champ d'application d'IAS 39, la Banque a utilisé les appellations recommandées et précisé dans le tableau de transition les réaffectations opérées entre les rubriques relevant des normes françaises et les rubriques désormais consacrées par le référentiel IFRS.

### 1.a.1 Principaux reclassements effectués conformément aux normes IFRS 2004 et aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Reclassement du résultat exceptionnel	Reclassement des résultats de cession sur immobilisations financières	Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance	Reclassement des intérêts sur titres de transaction à revenu fixe	Enregistrement des produits nets de location simple en produits nets des autres activités
Intérêts et produits assimilés	(11)		286	1 356	(261)
Commissions			(1)		(215)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(1)</sup>	5			(1 356)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>	2	604	124	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire					(16)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance			(1 919)		
Produit net des autres activités	(23)		1 510		492
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>(27)</b>	<b>604</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges générales d'exploitation	(327)				
Dotations aux amortissements et provisions	(33)				
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(387)</b>	<b>604</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coût du risque					
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(387)</b>	<b>604</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(1)	(604)			
Résultat exceptionnel	389				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôt sur les bénéfices	(1)				
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 (389 millions d'euros) pour 327 millions d'euros en « Charges générales d'exploitation » principalement du fait des engagements sociaux et des charges comptabilisées au titre des projets relatifs à l'adoption des normes comptables IFRS et à la préparation des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité, pour 33 millions d'euros aux « Dotations aux amortissements et provisions », et pour 23 millions d'euros en « Produit net des autres activités ».

#### Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentés en normes françaises sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » sont classés, selon les normes IFRS, au sein du « Produit net bancaire » (604 millions d'euros). Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe, ainsi que sur cessions des titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de leur cession, sont maintenus sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

#### Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant la marge technique et financière des sociétés d'assurance (1 919 millions d'euros) afin de les regrouper avec les éléments de même nature de l'activité bancaire. Celle-ci se décompose en « Produit net des autres activités » pour 1 510 millions d'euros, en « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour 124 millions d'euros et en « Intérêts et produits assimilés » pour 286 millions d'euros ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	TOTAL Reclassements
56	27	1 453
(113)	3	(326)
(7)	3	(1 355)
(4)	(2)	724
(85)		(101)
		(1 919)
153	(28)	2 104
-	3	580
	4	(323)
		(33)
-	7	224
	(7)	(7)
-	-	217
		(605)
		389
-	-	1
		(1)
-	-	-

### Reclassement des intérêts sur titres à revenu fixe du portefeuille de négociation

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe du portefeuille de négociation présentés en normes françaises dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation » équivalente à la rubrique IFRS « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » sont reclassés pour 1 356 millions d'euros sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

### Reclassement des produits nets de location simple

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de ses activités de location simple jusqu'ici assimilées à des opérations de crédit bail étaient enregistrés en normes françaises au sein de la marge d'intérêt pour 261 millions d'euros et produisaient 2 millions d'euros de commissions. Ces revenus ont été regroupés sous la rubrique « Produits nets des autres activités ». En outre, les produits connexes à cette activité, essentiellement constitués de refacturations de charges futures de maintenance, ont été reclassés des postes « Commissions » et « Autres produits et charges d'exploitation bancaire » pour respectivement 213 millions d'euros et 16 millions d'euros sous la rubrique « Produits nets des autres activités ».

### Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire, hors activités de location simple, ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net bancaire » en fonction de leur nature. Ainsi, le Groupe a notamment procédé au reclassement de 56 millions d'euros en « Intérêts et produits assimilés », 113 millions de charges sur moyens de paiement ont été classés sous la rubrique « Commissions », et 153 millions de produits, notamment constitués de loyers sur immeubles de placement, ont été classés sous la rubrique « Produit net des autres activités ».

## 1.a.2 Principaux retraitements opérés conformément aux normes IFRS 2004

En millions d'euros,	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS 16, 40	IAS 38	IAS 17	IFRS 2
Intérêts et produits assimilés			(5)	
Commissions				
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
Produit net des autres activités	7		(21)	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>
Charges générales d'exploitation		2	3	(115)
Dotations aux amortissements et provisions	1	(13)	(1)	
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8</b>	<b>(11)</b>	<b>(24)</b>	<b>(115)</b>
Coût du risque				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8</b>	<b>(11)</b>	<b>(24)</b>	<b>(115)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				
Amortissement des écarts d'acquisition				
Dotations/Reprises de FRBG				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>8</b>	<b>(11)</b>	<b>(24)</b>	<b>(115)</b>
Impôt sur les bénéfices	5	4	10	18
<b>RESULTAT NET</b>	<b>13</b>	<b>(7)</b>	<b>(14)</b>	<b>(97)</b>
dont intérêts minoritaires	8		1	
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>5</b>	<b>(7)</b>	<b>(15)</b>	<b>(97)</b>

Les commentaires relatifs aux principaux retraitements effectués par norme en application des normes IFRS 2004 sont présentés en note 1.c.

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS 19	IAS 31 & 36	IAS 37		IFRS 2004
	(7)		(6)	(18)
	13		(1)	12
11			(3)	8
	(21)			(21)
			(1)	(15)
<b>11</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>(34)</b>
54	(27)			(83)
			1	(12)
<b>65</b>	<b>(42)</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>(129)</b>
				-
<b>65</b>	<b>(42)</b>	<b>-</b>	<b>(10)</b>	<b>(129)</b>
2	210		1	213
	(169)		(5)	(174)
	391			391
		(88)		(88)
<b>67</b>	<b>390</b>	<b>(88)</b>	<b>(14)</b>	<b>213</b>
(23)	53	2	(2)	67
<b>44</b>	<b>443</b>	<b>(86)</b>	<b>(16)</b>	<b>280</b>
	6	(1)	(5)	9
<b>44</b>	<b>437</b>	<b>(85)</b>	<b>(11)</b>	<b>271</b>



## 1.b TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005

En millions d'euros	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	1er janv. 2005
	normes françaises	IFRS 2004		IFRS 2004	IAS 32, IAS 39 et IFRS 4		IFRS-EU
		1.b.1	1.b.3		1.b.2	1.b.4	
<b>ACTIF</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	6 843		2	6 845	43		6 888
Portefeuille titres	273 676	65 319	(392)	338 603	(338 603)		
- Effets publics et valeurs assimilées	128 400		1	128 401	(128 401)		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	66 899	39 367	256	106 522	(106 522)		
- Actions et autres titres à revenu variable	72 254	25 952	(156)	98 050	(98 050)		
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 123		(493)	5 630	(5 630)		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					538 526	984	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture					402	2 179	2 581
Actifs disponibles à la vente					69 761	6 017	75 778
Prêts et créances sur les établissements de crédit	180 443	991	221	181 655	(140 702)	30	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	258 080	(4 700)	11 646	265 026	(19 920)	(878)	244 228
- Créances sur la clientèle	237 508	43	11 655	249 206	(19 920)	(851)	228 435
- Opérations de crédit bail et assimilées	20 572	(4 743)	(9)	15 820	-	(27)	15 793
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					26 130		26 130
Placements des entreprises d'assurance	69 501	(69 501)		-			-
Actifs d'impôts courants et différés		1 474	402	1 876	-	264	2 140
Comptes de régularisation et actifs divers	99 808	112	143	100 063	(58 684)	(47)	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 761	203	470	2 434	-	286	2 720
Immobilisations	9 582	5 778	(854)	14 506	(621)	-	13 885
- Immeubles de placement	3 773	1 309	90	5 172	(621)		4 551
- Immobilisations corporelles	4 231	4 476	(548)	8 159	-		8 159
- Immobilisations incorporelles	1 578	(7)	(396)	1 175	-		1 175
Ecart d'acquisition	6 244	(203)	367	6 408	(80)		6 328
Total de l'actif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 835	1 002 503
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales, CCP	256			256	-		256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					454 704	2 422	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture					155	295	450
Dettes envers les établissements de crédit	244 707		57	244 764	(144 671)	95	100 188
Dettes envers la clientèle	237 712	1 245	(1 038)	237 919	(26 431)	(1)	211 487
Dettes représentées par un titre	103 966		12 544	116 510	(38 923)	10	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-	1 022	1 022
Passifs d'impôts courants et différés		1 449	(83)	1 366	-	287	1 653
Provisions techniques des sociétés d'assurance	69 378	(1 200)	(249)	67 929	(5 525)	2 114	64 518
Comptes de régularisation et passifs divers	198 128	(2 021)	104	196 211	(162 236)	81	34 056
Ecart d'acquisition	15		(15)	-	-		-
Provisions pour risques et charges	3 764	-	812	4 576	(758)	165	3 983
Dettes subordonnées	12 242		354	12 596	(63)	509	13 042
Fonds pour risques bancaires généraux	752		(752)	-	-		-
Capitaux propres, part du groupe :	30 194	-	182	30 376	-	1 935	32 311
Capital et réserves liées	12 109			12 109	-		12 109
Réserves consolidées	14 206		(706)	13 500	-	(1 830)	11 670
Gains et Pertes latents ou différés	(789)		617	(172)	-	3 765	3 593
Résultat de l'exercice	4 668		271	4 939	-		4 939
Intérêts minoritaires	4 824		89	4 913	-	(99)	4 814
Total du passif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 835	1 002 503

### 1.b.1 Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004 et conformément aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Décomposition des placements financiers des sociétés d'assurance	Ecart d'acquisition des sociétés mises en équivalence	Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille titres</b>	<b>65 249</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Obligations et autres titres à revenu fixe	39 367		
- Actions et autres titres à revenu variable	25 882		
<b>Prêts et créances sur établissements de crédit</b>	<b>991</b>		
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Créances sur la clientèle	13		
- Opérations de crédit bail et assimilées			
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	<b>(69 501)</b>		
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>			
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>2 075</b>		
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>		<b>203</b>	
<b>Immobilisations</b>	<b>1 173</b>	<b>-</b>	<b>45</b>
- Immeubles de placement	1 173		45
- Immobilisations corporelles			
- Immobilisations incorporelles			
<b>Ecart d'acquisition</b>		<b>(203)</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes envers la clientèle</b>			<b>1 245</b>
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>			
<b>Provisions techniques des sociétés d'assurance</b>			<b>(1 200)</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>			
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45</b>

#### Décomposition des placements des entreprises d'assurance

Selon les normes françaises, les placements des entreprises d'assurance (69 501 millions d'euros) regroupaient les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte ainsi que tout autre placement réalisé en représentation des contrats d'assurance, notamment d'assurance-vie.

Selon le référentiel IFRS, les placements réalisés ont été reclassés selon leur nature. Les placements immobiliers sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » (1 173 millions d'euros) ; les placements financiers des sociétés d'assurance ayant pour support des valeurs mobilières à revenu fixe et variable ont été reclassés sous la rubrique correspondante du portefeuille titres, soit 39 367 millions d'euros en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et 25 882 millions d'euros en « Actions et autres titres à revenu variable ». Enfin, 991 millions d'euros ont été reclassés en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » et la part des réassureurs dans les provisions techniques a été portée sous la rubrique « Comptes de régularisation et Actifs divers » pour 2 075 millions d'euros.

#### Ecart d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence

Les écarts d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence non encore amortis sont désormais regroupés avec la valeur des « Participations dans les entreprises mises en équivalence » (203 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Opérations de location simple de biens mobiliers	Reclassement de l'impôt sur un poste spécifique	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
-	-	70	65 319
			39 367
		70	25 952
			991
(4 713)	-	-	(4 700)
30			43
(4 743)			(4 743)
			(69 501)
	1 474		1 474
73	(1 474)	(562)	112
			203
4 640	-	(80)	5 778
		91	1 309
4 640		(164)	4 476
		(7)	(7)
			(203)
-	-	(572)	(527)
			1 245
	1 449	-	1 449
			(1 200)
	(1 449)	(572)	(2 021)
-	-	(572)	(527)

### Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance

La part des provisions techniques d'assurance présentant les caractéristiques d'une dette envers les réassureurs a été reclassée dans le poste « Dettes envers la clientèle » pour 1 245 millions d'euros.

### Opérations de location simple de biens mobiliers

Selon les normes françaises, les opérations de location simple assimilées à des opérations de crédit-bail sont enregistrées dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle » au même titre que les opérations de crédit-bail. En application des normes IAS 16 et IAS 17, les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple sont désormais comptabilisés au bilan du bailleur en « Immobilisations corporelles (4 640 millions d'euros au 31 décembre 2004).

**1.b.2 Principaux reclassements effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4**

En millions d'euros,	Ventilation du portefeuille titres	Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat	Reclassement des opérations de pension	Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés	Dettes attachées aux opérations sur titres	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
----------------------	------------------------------------	--	--	--	--	----------------------	---------------------

**ACTIF**

Caisse, banques centrales, CCP	43						43
<b>Portefeuille titres</b>	<b>(338 603)</b>	-	-	-	-	-	<b>(338 603)</b>
- Effets publics et valeurs assimilées	(128 401)						(128 401)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	(106 522)						(106 522)
- Actions et autres titres à revenu variable	(98 050)						(98 050)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(5 630)						(5 630)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	229 140		165 181	143 333		872	538 526
Instruments financiers dérivés de couverture				402			402
Actifs disponibles à la vente	69 232					529	69 761
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 199		(144 598)			2 697	(140 702)
Prêts et créances sur la clientèle	716	-	(20 583)	-	-	(53)	(19 920)
- Créances sur la clientèle	716		(20 583)			(53)	(19 920)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	26 130						26 130
Comptes de régularisation et actifs divers				(54 248)		(4 436)	(58 684)
Immobilisations	-	-	-	-	-	(621)	(621)
- Immeubles de placement						(621)	(621)
Ecarts d'acquisition						(80)	(80)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(12 143)</b>	-	-	<b>89 487</b>	-	<b>(1 092)</b>	<b>76 252</b>

**PASSIF**

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(12 467)	33 365	178 761	149 144	103 012	2 889	454 704
Instruments financiers dérivés de couverture				155			155
Dettes envers les établissements de crédit	(72)	(1 146)	(141 099)			(2 354)	(144 671)
Dettes envers la clientèle	(460)	(327)	(37 662)			12 018	(26 431)
Dettes représentées par un titre	(163)	(31 634)				(7 126)	(38 923)
Comptes de régularisation et passifs divers	1 019			(59 812)	(103 012)	(431)	(162 236)
Provisions techniques des sociétés d'assurance						(5 525)	(5 525)
Provisions pour risques et charges						(758)	(758)
Dettes subordonnées		(258)				195	(63)
<b>Total du passif</b>	<b>(12 143)</b>	-	-	<b>89 487</b>	-	<b>(1 092)</b>	<b>76 252</b>

### **Portefeuille titres**

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1<sup>er</sup> janvier 2005 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs attachés à la détention des instruments financiers et sur leur mode d'évaluation.

Au 31 décembre 2004, le portefeuille titres, après reclassement des placements financiers des sociétés d'assurance, s'établissait à 338 603 millions d'euros, relevant pour 229 140 millions d'euros d'actifs en valeur de marché par résultat, 69 232 millions d'euros d'actifs disponibles à la vente, 26 130 millions d'euros d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, et enfin pour 12 467 millions d'euros correspondant aux titres empruntés qui ne sont plus reconnus comme des actifs en normes IFRS.

### **Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat**

L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 portant modification de celle-ci afin de permettre la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation et dont les dérivés incorporés font l'objet d'une couverture par des instruments financiers dérivés. Cet amendement publié par l'IASB ayant été adopté par l'Union Européenne en 2005, le Groupe a fait application de ces dispositions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et désigné à cette date comme évaluables sur option en valeur de marché par résultat des dettes représentées par un titre pour un montant de 31 634 millions d'euros, des dettes subordonnées pour 258 millions d'euros et des emprunts structurés émis auprès d'établissements de crédit pour 1 146 millions d'euros et auprès de la clientèle pour 327 millions d'euros.

### **Reclassement des opérations de pension initiées par les activités de transactions sur instruments financiers**

Les opérations de prise en pension classées en normes françaises au sein de la rubrique « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentées, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » pour 144 598 millions d'euros. Il en est de même pour les pensions précédemment présentées en Prêts et créances sur la clientèle pour 20 583 millions d'euros.

Au passif, 141 099 millions d'euros correspondant aux opérations de mise en pension auprès des établissements de crédit et 37 662 millions d'euros auprès de la clientèle sont reclassés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

### **Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés**

La valeur des instruments financiers dérivés déjà inscrite au bilan en normes françaises, principalement sous les rubriques « Comptes de régularisation et actifs ou passifs divers » (pour 54 248 millions d'euros à l'actif et 59 812 millions d'euros au passif) concernait les instruments financiers dérivés de négociation déjà évalués à la valeur de marché et les primes relatives aux instruments conditionnels utilisés dans des stratégies de couverture. Les montants enregistrés étaient représentatifs de la valeur nette réévaluée des instruments par portefeuille, portée à l'actif lorsque positive et au passif lorsque négative. Ces éléments ont été reclassés sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » tant à l'actif qu'au passif, non plus par portefeuille mais par instrument. Il en résulte une augmentation du total de l'actif et du passif de 89 487 millions d'euros.

### **Dettes attachées aux opérations sur titres**

Les dettes attachées aux opérations de ventes à découvert de titres et de titres empruntés précédemment classées en normes françaises sous la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » pour un montant de 103 012 millions d'euros sont désormais présentées sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » au passif du bilan en normes IFRS-EU.

**1.b.3 Retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004**

En millions d'euros	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS16, 40	IAS38	IAS17	IFRS2

**ACTIF**

<b>Caisse, banques centrales, CCP</b>				
<b>Portefeuille titres</b>	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées				
- Obligations et autres titres à revenu fixe				
- Actions et autres titres à revenu variable				
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme				
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>				
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	(9)	-
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	(6)	136	43	(15)
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>			(16)	(140)
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	1		(1)	
<b>Immobilisations</b>	(370)	(396)	(88)	-
- Immobilisations de placement	90			
- Immobilisations corporelles	(460)		(88)	
- Immobilisations incorporelles		(396)		
<b>Ecarts d'acquisition</b>				
<b>Total de l'actif</b>	<b>(375)</b>	<b>(260)</b>	<b>(71)</b>	<b>(155)</b>

**PASSIF**

<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>				
<b>Dettes envers la clientèle</b>				
<b>Dettes représentées par un titre</b>				
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	(150)		11	
<b>Provisions techniques des sociétés d'assurance</b>				
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	(26)			(153)
<b>Ecarts d'acquisition</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>			(18)	
<b>Dettes subordonnées</b>				
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>				
<b>Capitaux propres, part du groupe :</b>	<b>(238)</b>	<b>(260)</b>	<b>(61)</b>	<b>(2)</b>
- Capital souscrit				
- Primes d'émission et d'apport	(312)			
- Réserves consolidées et assimilées	69	(253)	(46)	95
- Résultat de l'exercice	5	(7)	(15)	(97)
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>39</b>		<b>(3)</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>(375)</b>	<b>(260)</b>	<b>(71)</b>	<b>(155)</b>

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS19	IAS27,28,31&36	IAS37		IFRS 2004

	2			2
-	(392)	-	-	(392)
	1			1
	256			256
	(156)			(156)
	(493)			(493)
	221			221
-	11 655	-	-	11 646
189	41	2	12	402
	300		(1)	143
(1)	460		11	470
-	-	-	-	(854)
				90
				(548)
				(396)
	375		(8)	367
188	12 662	2	14	12 005

	57			57
	(1 038)			(1 038)
	12 544			12 544
	51	1	4	(83)
(249)				(249)
	258	3	22	104
	(15)			(15)
873	(40)		(3)	812
	354			354
		(752)		(752)
(437)	447	750	(17)	182
				-
				(312)
(481)	10	835	(6)	223
44	437	(85)	(11)	271
1	44		8	89
188	12 662	2	14	12 005

### 1.b.4 Retraitements effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

En millions d'euros	Dépréciation du risque de crédit	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat	Marge commerciale sur instruments financiers	Provision sur produits d'épargne réglementée
<b>ACTIF</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		680	56	
Instruments financiers dérivés de couverture				
Actifs disponibles à la vente				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)			
Prêts et créances sur la clientèle	(929)	9		(28)
Actifs d'impôts courants et différés	288	248	134	129
Comptes de régularisation et actifs divers		(103)		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)	22		
<b>Total de l'actif</b>	<b>(720)</b>	<b>856</b>	<b>190</b>	<b>101</b>
<b>PASSIF</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		1 392	660	
Instruments financiers dérivés de couverture		35		
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre		4		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés				
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et passifs divers		(31)	31	
Provisions pour risques et charges	(73)	(84)		347
Dettes subordonnées				
<b>Capitaux propres, part du groupe :</b>	<b>(635)</b>	<b>(437)</b>	<b>(501)</b>	<b>(246)</b>
Réserves consolidées	(635)	(437)	(501)	(246)
Gains et Pertes latents ou différés				
Intérêts minoritaires	(12)	(23)	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>(720)</b>	<b>856</b>	<b>190</b>	<b>101</b>

Les retraitements effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 tels que publiés dans les « Effets de la transition aux IFRS sur les états financiers de l'exercice 2004 » actualisant le Document de Référence en date du 16 septembre 2005 ont été ajustés pour tenir compte des options de vente attribuées par le Groupe à certains actionnaires minoritaires de filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, ainsi que de l'option d'achat accordée au second actionnaire d'une filiale non consolidée du Groupe faisant l'objet d'un contrôle conjoint.

Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture	Opérations de couverture de valeur	Autres éléments	TOTAL Retraitements IFRS-EU
			248	984
	548	1 631	-	2 179
5 624		168	225	6 017
		25	6	30
		7	63	(878)
		(503)	(32)	264
		(5)	61	(47)
350	(2)		(6)	286
5 974	546	1 323	565	8 835
			370	2 422
	67	194	(1)	295
		95	-	95
			(1)	(1)
		6	-	10
		1 022	-	1 022
677	97	(503)	16	287
1 965			149	2 114
	(47)		128	81
			(25)	165
		509	-	509
3 329	436	-	(11)	1 935
			(11)	(1 830)
3 329	436		-	3 765
3	(7)		(60)	(99)
5 974	546	1 323	565	8 835

La valeur des options ainsi consenties a été imputée en diminution des intérêts minoritaires à hauteur de 51 millions d'euros et en diminution des réserves consolidées, part du groupe pour 49 millions d'euros, conformément aux principes comptables adoptés par le Groupe tels qu'annoncés au chapitre 2 du présent document « Résumé des principes comptables du Groupe ».

## 1.c NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES EN APPLICATION DES NORMES IFRS

### 1.c.1 Retraitements opérés en application des normes IFRS 2004

#### Immobilier d'exploitation et immeubles de placement (IAS 16, IAS 40)

En application des normes IAS 16, IAS 36 et IAS 40, le Groupe BNP Paribas a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser les immobilisations d'exploitation, les immeubles de placement et leur dépréciation. Cette option conduit à neutraliser les ajustements d'évaluation opérés par le Groupe sur certaines immobilisations d'exploitation dans les années 1990 et de mettre en œuvre la méthode des composants.

L'effet de ces retraitements au 1<sup>er</sup> janvier 2004 net d'impôts différés conduit à réduire de 312 millions d'euros les primes d'émission et d'apport au titre des corrections de valeur des immobilisations et à augmenter de 43 millions d'euros les réserves consolidées du fait de l'application de la méthode des composants.

Retraitement en millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
<b>IAS16, 40</b>		
Actifs d'impôts courants et différés	(6)	(13)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1	1
Immobilisations	(370)	(378)
- Immobilisations de placement	90	83
- Immobilisations corporelles	(460)	(461)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(375)</b>	<b>(390)</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs d'impôts courants et différés	(150)	(152)
Comptes de régularisation et passifs divers	(26)	-
Capitaux propres, part du groupe :	(238)	(269)
- Primes d'émission et d'apport	(312)	(312)
- Réserves consolidées et assimilées	69	43
- Résultat de l'exercice	5	-
Intérêts minoritaires	39	31
<b>Total du passif</b>	<b>(375)</b>	<b>(390)</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>Exercice 2004</b>	
Produit net bancaire	7	
Dotations aux amortissements et provisions	1	
Impôt sur les bénéfices	5	
<b>Résultat net</b>	<b>13</b>	
dont intérêts minoritaires	8	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>5</b>	

#### Immobilisations incorporelles : Logiciels (IAS 38)

En normes françaises, les logiciels développés par le Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cinq ans. L'application de la norme IAS 38 a conduit le Groupe à redéfinir les critères d'immobilisation des coûts de développement internes et à différencier les durées d'amortissement par nature de logiciel.

L'effet net d'impôts différés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 des retraitements opérés réduit les réserves consolidées de 253 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
<b>IAS38</b>		
Actifs d'impôts courants et différés	136	132
Immobilisations	(396)	(385)
- Immobilisations incorporelles	(396)	(385)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(260)</b>	<b>(253)</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres, part du groupe :	(260)	(253)
- Réserves consolidées et assimilées	(253)	(253)
- Résultat de l'exercice	(7)	-
<b>Total du passif</b>	<b>(260)</b>	<b>(253)</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>Exercice 2004</b>	
Charges générales d'exploitation	2	
Dotations aux amortissements et provisions	(13)	
Impôt sur les bénéfices	4	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>(7)</b>	

### Immobilisations données en location simple (IAS 17)

Contrairement aux normes françaises, le référentiel IFRS n'autorise pas l'utilisation de l'amortissement financier pour les opérations de location simple. En outre, la valeur amortie de l'actif loué est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle réévaluée et chaque variation de la valeur résiduelle doit faire l'objet d'une modification prospective du plan d'amortissement. Enfin, le référentiel IFRS prescrit l'inclusion dans la base amortissable de l'actif des coûts directs de négociation et des commissions nettes de mise en place des contrats.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 réduit les réserves consolidées de 46 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
Prêts et créances sur la clientèle	(9)	(5)
Actifs d'impôts courants et différés	43	33
Comptes de régularisation et actifs divers	(16)	(17)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(1)
Immobilisations	(88)	(68)
- Immobilisations corporelles	(88)	(68)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(71)</b>	<b>(58)</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs d'impôts courants et différés	11	10
Provisions pour risques et charges	(18)	(18)
Capitaux propres, part du groupe :	(61)	(46)
- Réserves consolidées et assimilées	(46)	(46)
- Résultat de l'exercice	(15)	-
Intérêts minoritaires	(3)	(4)
<b>Total du passif</b>	<b>(71)</b>	<b>(58)</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>Exercice 2004</b>
Produit net bancaire	(26)	
Charges générales d'exploitation	3	
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	
Impôt sur les bénéfices	10	
<b>Résultat net</b>	<b>(14)</b>	
dont intérêts minoritaires	1	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>(15)</b>	

### Paiements en actions émises par BNP Paribas (IFRS 2)

La norme IFRS 2 assimile les plans d'option de souscription d'actions octroyés aux salariés ainsi que les bonus différés payés en actions à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options et actions attribuées en contrepartie des services rendus.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement sur les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 s'élève à 89 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
Actifs d'impôts courants et différés	(15)	(33)
Comptes de régularisation et actifs divers	(140)	(63)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(155)</b>	<b>(96)</b>
<b>PASSIF</b>		
Comptes de régularisation et passifs divers	(153)	(185)
Capitaux propres, part du groupe :	(2)	89
- Réserves consolidées et assimilées	95	89
- Résultat de l'exercice	(97)	-
<b>Total du passif</b>	<b>(155)</b>	<b>(96)</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>Exercice 2004</b>
Charges générales d'exploitation	(115)	
Impôt sur les bénéfices	18	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>(97)</b>	

**Engagements sociaux (IAS 19)**

Engagements sociaux étrangers

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date. L'effet de ce retraitement net d'impôts différés réduit les réserves consolidées de 152 millions d'euros.

Engagements relatifs au complément de pension bancaire versé aux anciens salariés de la BNP en France

Le Groupe a provisionné les engagements relatifs aux droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les anciens salariés de la BNP à un complément de pension bancaire et amorti en totalité la fraction résiduelle de la soulte versée en 1994 aux organismes interprofessionnels en contrepartie du transfert du régime de retraite de ces salariés aux dits organismes. L'effet net d'impôts différés de ces deux retraitements réduit les réserves consolidées de 359 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Indemnités de fin de carrière

La qualification donnée par le Conseil National de la Comptabilité aux conséquences sur les indemnités de fin de carrière de la loi sur les retraites promulguée en France en 2004 conduit à ajuster les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la provision constituée en 2003 et à répartir ce coût des services passés par résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. L'effet net d'impôts différés de ce retraitement augmente de 180 millions d'euros les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Engagements de la Mutuelle

Le régime de solidarité sociale géré par la Mutuelle de BNP Paribas, qui assure des prestations complémentaires de santé à ses adhérents, a été réformé. Ont été ainsi créés au sein de la mutuelle deux nouveaux régimes, distincts l'un de l'autre :

- Le régime des retraités à l'égard duquel la Banque a soldé ses engagements par le versement d'une soulte dont l'effet net d'impôts différés a réduit de 97 millions d'euros les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Le régime des actifs qui répond aux caractéristiques d'un régime à cotisation définie.

Autres retraitements

Divers retraitements ont par ailleurs pour effet de réduire les réserves consolidées de 53 millions d'euros, procédant principalement de l'utilisation d'un taux d'actualisation des engagements sociaux adapté à l'échéance de chacune des natures d'engagement considéré et d'un taux d'inflation tenant compte de la maturité des prestations, contrairement aux normes françaises qui permettaient l'utilisation de taux non différenciés.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
	<b>IAS19</b>	
Actifs d'impôts courants et différés	189	213
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(3)
<b>Total de l'actif</b>	<b>188</b>	<b>210</b>
<b>PASSIF</b>		
Provisions techniques des sociétés d'assurance	(249)	(238)
Provisions pour risques et charges	873	928
Capitaux propres, part du groupe :	(437)	(481)
- Réserves consolidées et assimilées	(481)	(481)
- Résultat de l'exercice	44	-
Intérêts minoritaires	1	1
<b>Total du passif</b>	<b>188</b>	<b>210</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	<b>Exercice 2004</b>	
Produit net bancaire	11	
Charges générales d'exploitation	54	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	
Impôt sur les bénéfices	(23)	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>44</b>	

**Consolidation : Modification du périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12) et amortissement des survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)**

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par IFRS 1 consistant à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'application des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 a conduit à modifier le périmètre de consolidation du Groupe et à cesser d'amortir les survaleurs.

1. Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation portent sur :
  - La consolidation des véhicules de titrisation pour compte propre et pour compte de tiers répondant aux critères de consolidation de l'interprétation SIC 12. L'effet net d'impôt différé de ce retraitement augmente les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de 8 millions d'euros.
  - La consolidation des participations directes de « Private Equity »

Les éléments de résultat relatifs à l'exercice 2004 des sociétés désormais mises en équivalence augmentent le résultat de l'exercice de 210 millions d'euros.

En outre, les gains nets sur autres actifs immobilisés se trouvent réduits de 169 millions d'euros, du fait de l'ajustement opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au titre des sociétés désormais mises en équivalence et ayant fait l'objet de cessions en 2004, ainsi qu'au titre du nouveau mode de reconnaissance des résultats des cessions réalisées par les fonds dont le Groupe détient des parts.

2. En outre, IAS 12 requiert la constitution d'un impôt différé passif sur les réserves des entités mises en équivalence dont la distribution des dividendes n'est pas sous le contrôle du Groupe.

L'effet de cet ajustement réduit les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de 10 millions d'euros.

3. Contrairement aux normes françaises, la norme IFRS 3 n'autorise plus l'amortissement des survaleurs et introduit un test annuel obligatoire de dépréciation. Les tests de valorisation effectués par le Groupe ont conclu à l'absence de dépréciation tant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005. La reprise de l'amortissement pratiqué en normes françaises en 2004 augmente le résultat de l'exercice 2004 en normes IFRS de 391 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		
	IAS27,28,31,36,SIC12&IFRS3	
<b>Caisse, banques centrales, CCP</b>	2	2
<b>Portefeuille titres</b>	(392)	(260)
- Effets publics et valeurs assimilées	1	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe	256	256
- Actions et autres titres à revenu variable	(156)	(156)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(493)	(361)
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	221	221
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	11 655	11 652
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	41	-
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	300	303
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	460	304
<b>Écarts d'acquisition</b>	375	-
<b>Total de l'actif</b>	12 662	12 222
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	57	57
<b>Dettes envers la clientèle</b>	(1 038)	(1 038)
<b>Dettes représentées par un titre</b>	12 544	12 544
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	51	66
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	258	258
<b>Écarts d'acquisition</b>	(15)	(18)
<b>Provisions pour risques et charges</b>	(40)	(40)
<b>Dettes subordonnées</b>	354	354
<b>Capitaux propres, part du groupe :</b>	447	1
- Réserves consolidées et assimilées	10	1
- Résultat de l'exercice	437	-
<b>Intérêts minoritaires</b>	44	38
<b>Total du passif</b>	12 662	12 222
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	(15)	
Charges générales d'exploitation	(27)	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	210	
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(169)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	391	
Impôt sur les bénéfices	53	
<b>Résultat net</b>	<b>443</b>	
dont intérêts minoritaires	6	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>437</b>	

**Fonds pour Risques Bancaires Généraux (IAS 37)**

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par IAS 37 pour qualifier ces éléments de passifs, leur reprise au sein des réserves consolidées augmente les capitaux propres de 838 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
<b>ACTIF</b>		<b>IAS37</b>
Actifs d'impôts courants et différés	2	
<b>Total de l'actif</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs d'impôts courants et différés	1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	3	
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	(752)	(840)
<b>Capitaux propres, part du groupe :</b>	<b>750</b>	<b>838</b>
- Réserves consolidées et assimilées	835	838
- Résultat de l'exercice	(85)	-
Intérêts minoritaires	-	1
<b>Total du passif</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>Exercice 2004</b>
Dotations nettes de FRBG	(88)	
Impôt sur les bénéfices	2	
<b>Résultat net</b>	<b>(86)</b>	
dont intérêts minoritaires	(1)	
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>(85)</b>	

## 1.c.2 Retraitements opérés en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

### Provisionnement du risque de crédit

#### Dépréciations spécifiques

Les critères d'identification des créances douteuses ne sont pas modifiés par la norme IAS 39, mais les modalités de calcul des dépréciations doivent en revanche désormais tenir compte de l'actualisation aux conditions d'origine du crédit des flux futurs que la banque estime pouvoir recouvrer en intérêts et en capital sur les créances douteuses. L'effet net d'impôt différé de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations diminue les réserves consolidées de 480 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### Dépréciations de portefeuille

La norme IAS 39 requiert la dépréciation sur base de portefeuille de créances homogènes présentant des caractéristiques objectives de dépréciation collective sans pour autant qu'il soit possible d'identifier individuellement les créances dépréciées.

Le Groupe a procédé à la reprise des provisions pour risques pays (1 416 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005), et des provisions générales ou sectorielles (730 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005) constituées en normes françaises et qui ne répondaient plus aux critères de qualification de la norme IAS 39. Le Groupe a en revanche constitué des dépréciations de portefeuille pour un montant total de 2 365 millions d'euros. L'effet net d'impôt différé de ces retraitements diminue les réserves consolidées de 155 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Dépréciation du risque de crédit
<b>ACTIF</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)
Prêts et créances sur la clientèle	(929)
Actifs d'impôts courants et différés	288
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(720)</b>
<b>PASSIF</b>	
Provisions pour risques et charges	(73)
Capitaux propres, part du groupe :	(635)
Réserves consolidées	(635)
Intérêts minoritaires	(12)
<b>Total du passif</b>	<b>(720)</b>

**Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat**

Déqualification de dérivés de couverture et réévaluation des autres instruments financiers reclassés en actifs ou passifs à la valeur de marché par résultat

Conformément aux normes IAS 39 et IFRS 1, les swaps de couverture de titres d'investissement maintenus dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance en normes IFRS ne sont plus éligibles à la qualification d'opérations de couverture, la couverture du risque de taux attachée à ce type de portefeuille n'étant pas autorisée par la norme IAS 39. Les swaps correspondants ont donc été requalifiés en portefeuille de transaction.

En outre, les ventes d'options n'étant pas éligibles à la qualification d'instrument de couverture, les stratégies de couverture correspondantes ont été requalifiées et les instruments financiers optionnels utilisés dans le cadre de ces stratégies reclassés dans des portefeuilles valorisés à leur valeur de marché par résultat.

Enfin, la désignation sur option de certains instruments financiers en valeur de marché par résultat présentés dans la note 1.b.2 s'accompagne de la réévaluation de ces instruments et des instruments financiers dérivés de couverture qui leur sont attachés.

L'effet net d'impôt différé de l'ensemble de ces retraitements réduit les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 407 millions d'euros.

Valorisation des positions résultant d'instruments financiers traités sur des marchés actifs

Les règles retenues par IAS 39 pour la valorisation des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs conduit désormais à retenir un cours acheteur pour les positions vendeuses et un cours vendeur pour les positions acheteuses au lieu d'un cours moyen.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement réduit les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 30 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat
--	--

**ACTIF**

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	680
Prêts et créances sur la clientèle	9
Actifs d'impôts courants et différés	248
Comptes de régularisation et actifs divers	(103)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22
<b>Total de l'actif</b>	<b>856</b>

**PASSIF**

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 392
Instruments financiers dérivés de couverture	35
Dettes représentées par un titre	4
Comptes de régularisation et passifs divers	(31)
Provisions pour risques et charges	(84)
Capitaux propres, part du groupe :	(437)
Réserves consolidées	(437)
Intérêts minoritaires	(23)
<b>Total du passif</b>	<b>856</b>

**Produits dérivés structurés : retraitement de la marge commerciale initiale (« Day One Profit »)**

Les instruments financiers des activités de transaction sont valorisés en valeur de marché par résultat. Cette valorisation s'appuie sur des prix de marché lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ou sur des paramètres de marché lorsque le Groupe doit recourir à des modèles de valorisation.

En l'absence de paramètres observables pour valoriser un instrument, sa valeur est réputée être le prix de la transaction. La marge commerciale, dite « Day One Profit », reconnue en résultat sur des opérations encore en vie au 1<sup>er</sup> janvier 2005 évaluées à l'aide de paramètres de marché non observables, a été reprise.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement a réduit les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 501 millions d'euros. Cette marge sera constatée en résultat sur la durée de l'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation de ces instruments ou lorsque les paramètres deviendront observables.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Marge commerciale sur instruments financiers
<b>ACTIF</b>	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	56
Actifs d'impôts courants et différés	134
<b>Total de l'actif</b>	<b>190</b>
<b>PASSIF</b>	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	660
Comptes de régularisation et passifs divers	31
Capitaux propres, part du groupe :	(501)
Réserves consolidées	(501)
<b>Total du passif</b>	<b>190</b>

**Provisions sur produits d'épargne à taux administré**

Le risque de taux afférent aux contrats d'épargne logement lié aux différentiels existant entre les taux administrés de chacune des phases du contrat (Epargne – Prêt) et les taux de marché attachés à des instruments financiers similaires a conduit à la constitution d'une provision pour risques et charges.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement diminue les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 246 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Provision sur produits d'épargne réglementée
<b>ACTIF</b>	
Prêts et créances sur la clientèle	(28)
Actifs d'impôts courants et différés	129
<b>Total de l'actif</b>	<b>101</b>
<b>PASSIF</b>	
Provisions pour risques et charges	347
Capitaux propres, part du groupe :	(246)
Réserves consolidées	(246)
<b>Total du passif</b>	<b>101</b>

**Plus-values nettes latentes sur le portefeuille de titres**

Les catégories de titres spécifiées par les normes comptables françaises (placement, participation, autres titres détenus à long terme et certains titres d'investissement), comptabilisées au plus bas du prix de revient ou du prix de marché, sont désormais qualifiées d'« actifs disponibles à la vente » et valorisées au prix de marché.

L'ajustement de valeur est comptabilisé en capitaux propres au sein de la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » pour un montant net d'impôt différé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 3 329 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres
<b>ACTIF</b>	
Instruments financiers dérivés de couverture	-
Actifs disponibles à la vente	5 624
Participations dans les entreprises mises en équivalence	350
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 974</b>
<b>PASSIF</b>	
Passifs d'impôts courants et différés	677
Provisions techniques des sociétés d'assurance	1 965
Capitaux propres, part du groupe :	3 329
Gains et Pertes latents ou différés	3 329
Intérêts minoritaires	3
<b>Total du passif</b>	<b>5 974</b>

**Plus-values nettes latentes sur instruments financiers dérivés de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge)**

Les instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge) sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de couverture ». Les variations de valeur de ces instruments financiers dérivés sont portées en « Gains et pertes latents ou différés » au sein des capitaux propres.

La réévaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des instruments financiers dérivés désignés en couverture de résultats futurs s'établit à 436 millions d'euros nets d'impôt différé.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture
<b>ACTIF</b>	
Instruments financiers dérivés de couverture	548
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(2)
<b>Total de l'actif</b>	<b>546</b>
<b>PASSIF</b>	
Instruments financiers dérivés de couverture	67
Passifs d'impôts courants et différés	97
Comptes de régularisation et passifs divers	(47)
Capitaux propres, part du groupe :	436
Gains et Pertes latents ou différés	436
Intérêts minoritaires	(7)
<b>Total du passif</b>	<b>546</b>

**Instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge)**

Les instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge) sont réévalués à la valeur de marché au titre du risque couvert, symétriquement à l'instrument financier dérivé désigné en couverture. Ces opérations de couverture sont sans effet sur les réserves consolidées du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture du risque de taux inhérent au portefeuille de dépôts à vue s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à 1 022 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Opérations de couverture de valeur
<b>ACTIF</b>	
Instruments financiers dérivés de couverture	1 631
Actifs disponibles à la vente	168
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25
Prêts et créances sur la clientèle	7
Actifs d'impôts courants et différés	(503)
Comptes de régularisation et actifs divers	(5)
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 323</b>
<b>PASSIF</b>	
Instruments financiers dérivés de couverture	194
Dettes envers les établissements de crédit	95
Dettes représentées par un titre	6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	(503)
Dettes subordonnées	509
<b>Total du passif</b>	<b>1 323</b>

## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 2.a PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2004

Les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 n'étant pas appliquées à l'exercice comparatif 2004, conformément à l'option laissée par IFRS 1, les principes comptables retenus antérieurement en normes françaises et exposés en note 10 (Etats financiers consolidés et notes annexes établis selon les normes françaises aux 31 décembre 2003 et 2004) continuent de s'appliquer en 2004 sur les sujets et domaines suivants :

- Modalités de consolidation des compagnies d'assurance
- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- Titres
- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle
- Dettes représentées par un titre
- Provisions pour risques pays
- Provisions pour risques sectoriels
- Instruments financiers à terme
- Enregistrements des produits et des charges
- Coût du risque

Les sujets et domaines sur lesquels s'appliquent dès 2004 les normes IFRS sont les suivants :

### CONSOLIDATION

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe. Une entreprise est présumée significative dès lors qu'elle atteint en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

## METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

## REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" <sup>(1)</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les survaleurs affectées à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappées d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de la survaleur égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

---

<sup>1</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les IGT (Installations Générales et Techniques) et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

**CONTRATS DE LOCATION**

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR :

Les contrats de crédit bail et de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de crédit-bail et de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## **AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement,
  - les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
  - les indemnités de fin de contrat de travail.
  - les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension
- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

### **PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative de ces paiements à base d'actions, le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

## PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant à la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.b PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005

Les principes comptables suivants se substituent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, aux principes antérieurement applicables aux sujets et domaines dont la liste est reprise en introduction de la note 2.a.

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### CREDITS

Les prêts et créances incluent les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

#### CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;

- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

## TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à

leur échéance. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Pour le calcul de ce résultat de cession, il est utilisé la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction et y sont maintenus jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du

Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Quel que soit leur classement comptable, les opérations de pension sont initialement comptabilisées à la date de livraison- règlement des opérations.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

## OPERATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

### - Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

### - Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

## DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée par le produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

## ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des instruments de dettes, si le contrat contient une obligation éventuelle ou non de rachat par l'émetteur de ses propres actions.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

## INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), des relations de couverture de valeur du risque de taux sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts (cf. § 5c le mode de construction des impasses qui incluent les dépôts à vue sur base comportementalisée),
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

## DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

### Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et

- des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes.
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

#### REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

## **GROUPE BNP PARIBAS**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

### **DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

## **ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### **ACTIFS**

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation déjà décrits, à l'exception des parts de SCI supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

### **PASSIFS**

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés

- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Le niveau adéquat des provisions techniques est testé à la date de clôture en les comparant à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

## COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

## 2.c UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.



### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

Les notes annexes relatives au compte de résultat de l'exercice 2005 sont présentées conformément aux normes IFRS-EU. La période de référence représentée par l'exercice 2004 initialement publiée en normes comptables françaises a été retraitée conformément aux dispositions des normes IFRS applicables sur cette période reprises sous l'intitulé IFRS 2004.

#### 3.a MARGE D'INTERETS

Dans le cadre du référentiel IFRS-EU, le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>14 269</b>	<b>(5 916)</b>	<b>8 353</b>	<b>11 955</b>	<b>(4 902)</b>	<b>7 053</b>
Comptes et prêts / emprunts	13 279	(5 794)	7 485	10 952	(4 861)	6 091
Opérations de pensions	7	(83)	(76)	24	(41)	(17)
Opérations de location-financement	983	(39)	944	979	-	979
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>3 548</b>	<b>(5 389)</b>	<b>(1 841)</b>	<b>3 716</b>	<b>(5 112)</b>	<b>(1 396)</b>
Comptes et prêts / emprunts	3 378	(5 210)	(1 832)	3 509	(4 980)	(1 471)
Opérations de pensions	170	(179)	(9)	207	(132)	75
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	<b>-</b>	<b>(3 535)</b>	<b>(3 535)</b>	<b>-</b>	<b>(3 646)</b>	<b>(3 646)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 801</b>	<b>(891)</b>	<b>910</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>424</b>	<b>(310)</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>8 051</b>	<b>(8 313)</b>	<b>(262)</b>	<b>4 769</b>	<b>(3 665)</b>	<b>1 104</b>
Titres à revenu fixe	1 994	-	1 994	1 676	-	1 676
Opérations de pensions	6 022	(6 649)	(627)	3 093	(3 665)	(572)
Prêts / emprunts	35	(99)	(64)	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	(1 565)	(1 565)	-	-	-
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>3 213</b>	<b>-</b>	<b>3 213</b>	<b>2 808</b>	<b>(78)</b>	<b>2 730</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>781</b>	<b>-</b>	<b>781</b>	<b>1 709</b>	<b>-</b>	<b>1 709</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>32 087</b>	<b>(24 354)</b>	<b>7 733</b>	<b>24 957</b>	<b>(17 403)</b>	<b>7 554</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 201 millions d'euros pour l'exercice 2005.

### 3.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, afférents aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Total
Titres à revenu fixe	63	82	145	190
Titres à revenu variable	10 423	(25)	10 398	4 164
<i>dont dividendes</i>	1 719	3	1 722	1 198
Instruments financiers dérivés	(5 962)		(5 962)	(791)
Opérations de pension	31	(4)	27	
Prêts	5	37	42	
Emprunts	67	(80)	(13)	
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	59		59	
Réévaluation des positions de change	516		516	(197)
<b>Total</b>	<b>5 202</b>	<b>10</b>	<b>5 212</b>	<b>3 366</b>

### 3.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Dans le référentiel IFRS-EU, les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les gains nets sur les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance. Dans le référentiel IFRS 2004, cette rubrique enregistre les revenus des titres à revenu variable, les gains nets sur titres de placement et assimilés, sur titres de participations et entreprises liées non consolidées ainsi que sur les autres titres détenus à long terme.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
<b>Titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>93</b>	<b>168</b>
Plus ou moins values de cession	93	168
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 260</b>	<b>1 282</b>
Produits de dividendes	293	329
Charge de dépréciation	(71)	(269)
Reprise de dépréciation		630
Plus values nette de cession	1 038	592
<b>Total</b>	<b>1 353</b>	<b>1 450</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.e).

Le montant des résultats latents, inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés », et portés en résultat au cours de l'exercice 2005 du fait de cessions s'établit à 861 millions d'euros.

### 3.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU			Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 875	(15 117)	1 758	12 931	(11 464)	1 467
Produits nets des immeubles de placement	695	(229)	466	620	(241)	379
Produits nets des immobilisations en location simple	3 433	(2 919)	514	2 389	(1 821)	568
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	121	(35)	86	173	(51)	122
Autres produits	483	(298)	185	431	(341)	90
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>21 607</b>	<b>(18 598)</b>	<b>3 009</b>	<b>16 544</b>	<b>(13 918)</b>	<b>2 626</b>

#### Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Primes acquises brutes	11 527	10 775
Variation des provisions techniques	(7 329)	(4 820)
Charges des prestations des contrats	(5 442)	(5 423)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(7)	(14)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 953	942
Autres produits et charges	56	7
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>1 758</b>	<b>1 467</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance ainsi que les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

#### Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>2 972</b>	<b>2 185</b>
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	1 229	1 055
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	1 654	1 121
Paiements à recevoir au delà de 5 ans	89	9

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

### 3.e COUT DU RISQUE ET DEPRECIATIONS CONSTITUEES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

#### Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Dotations aux dépréciations	(2 166)	(2 198)
Reprises de dépréciations	1 651	1 552
Récupérations sur créances amorties	129	97
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(224)	(136)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(610)</b>	<b>(685)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10	8
Prêts et créances sur la clientèle	(540)	(707)
Actifs financiers disponibles à la vente	9	1
Autres actifs	(2)	-
Engagements par signature et divers	(87)	13
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(610)</b>	<b>(685)</b>

**Dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
<b>Total des dépréciations constituées en début de période</b>	<b>11 328</b>	<b>11 705</b>
Dotations aux dépréciations	2 166	2 198
Reprises de dépréciations	(1 651)	(1 552)
Utilisation de dépréciations	(1 468)	(1 497)
Variation des parités monétaires et divers	719	(442)
Dotations et reprises comptabilisées en marge d'intérêt au titre de la dépréciation des intérêts sur créances douteuses		54
<b>Total des dépréciations constituées en fin de période</b>	<b>11 094</b>	<b>10 466</b>
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 <i>dont dépréciation des prêts et créances auprès de la clientèle</i>		862 860
<b>Total des dépréciations constituées au 1er janvier 2005</b>		<b>11 328</b>
<b>Dépréciations constituées par nature d'actifs</b> en millions d'euros	<b>31 décembre 2005, en IFRS-EU</b>	<b>1er janvier 2005, en IFRS-EU</b>
<b>Dépréciations constituées pour dépréciation des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	163	148
Prêts et créances sur la clientèle	10 459	10 696
Actifs financiers disponibles à la vente	152	219
Autres actifs	20	-
<b>Total des dépréciations au titre d'actifs financiers</b>	<b>10 794</b>	<b>11 063</b>
<b>Dépréciations constituées inscrites au passif</b>		
Dépréciations pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	2	6
- sur la clientèle	242	181
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	56	78
<b>Total des dépréciations constituées inscrites au passif</b>	<b>300</b>	<b>265</b>
<b>Total des dépréciations constituées</b>	<b>11 094</b>	<b>11 328</b>

### 3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

#### Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 773)	(1 757)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (note 6.h)	(365)	(7)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 138)</b>	<b>(1 764)</b>

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 45 millions d'euros au titre de l'exercice 2005, contre 57 millions d'euros au titre de l'exercice 2004.

La Loi de finances rectificative pour 2004 a institué une taxe exceptionnelle, sur une fraction de la réserve spéciale des plus-values à long terme constituées par les sociétés. Le Groupe BNP Paribas a comptabilisé une charge d'impôt de 28 millions d'euros pour l'exercice 2004 correspondant à la part de cette taxe inconditionnellement due.

En France, les réductions de taux de la contribution additionnelle et d'imposition des plus-values à long terme instaurées respectivement par la loi de finances rectificative pour 2004 et la Loi de finances pour 2005 ont généré au titre de l'exercice 2004 une charge de 21 millions d'euros par diminution des actifs d'impôts différés.

#### Analyse du taux effectif d'impôt

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net	6 286	5 355
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 138)	(1 764)
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>25,4%</b>	<b>24,8%</b>
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3%	33,3%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,7%	-5,2%
Opérations imposées à taux réduit en France	-3,6%	-4,0%
Différences permanentes	0,1%	1,9%
Autres éléments	-0,7%	-1,2%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>25,4%</b>	<b>24,8%</b>

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

## Information par pôle d'activité

### • Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		SFDI		AMS	
	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
<b>Produit net bancaire</b>	5 270	4 945	5 980	5 016	3 552	3 032
Charges générales d'exploitation	(3 605)	(3 454)	(3 385)	(2 867)	(2 331)	(1 975)
Coût du risque	(195)	(222)	(559)	(445)	(8)	(6)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 470</b>	<b>1 269</b>	<b>2 036</b>	<b>1 704</b>	<b>1 213</b>	<b>1 051</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			112	123	1	4
Autres résultats hors exploitation			39	16	52	7
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 470</b>	<b>1 269</b>	<b>2 187</b>	<b>1 843</b>	<b>1 266</b>	<b>1 062</b>

### • Actifs et passifs par pôle d'activité

En millions d'euros,	Banque de détail en France		SFDI		AMS	
	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>106 717</b>	<b>96 194</b>	<b>145 585</b>	<b>110 859</b>	<b>134 486</b>	<b>115 038</b>
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	25		994	994	175	185
- dont titres mis en équivalence			534	665	46	46
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>101 376</b>	<b>91 236</b>	<b>132 511</b>	<b>100 348</b>	<b>128 913</b>	<b>110 380</b>

## Informations par secteur géographique

### • Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
<b>Produit net bancaire</b>	<b>12 154</b>	<b>10 901</b>	<b>4 776</b>	<b>4 298</b>	<b>3 365</b>	<b>2 794</b>

### • Actifs et passifs par secteur géographique

En millions d'euros,	France		Autres pays européens		Amériques	
	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>738 366</b>	<b>558 058</b>	<b>226 454</b>	<b>225 862</b>	<b>153 439</b>	<b>117 466</b>
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	173	320	67	8	835	902

(1) : y compris BNP Paribas Capital

Banque de Financement et d'Investissement				Autres activités <sup>(1)</sup>		Total Groupe	
Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement					
Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
3 722	3 392	2 700	2 292	630	692	21 854	19 369
(2 577)	(2 340)	(1 134)	(1 021)	(337)	(386)	(13 369)	(12 043)
(1)	(9)	131	(49)	22	46	(610)	(685)
1 144	1 043	1 697	1 222	315	352	7 875	6 641
3	(6)			236	286	352	407
23	36	23	22	60	(10)	197	71
1 170	1 073	1 720	1 244	611	628	8 424	7 119

Banque de Financement et d'Investissement		Autres activités <sup>(1)</sup>		Total Groupe	
31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
827 919	649 505	43 372	30 907	1 258 079	1 002 503
7	14	3	66	1 204	1 259
11	191	1 232	1 818	1 823	2 720
818 607	640 947	39 307	22 356	1 220 714	965 267

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
927	941	632	435	21 854	19 369

Asie - Océanie		Autres pays		Total Groupe	
31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU	31 décembre 2005 en IFRS-EU	1er janvier 2005 en IFRS-EU
127 450	93 204	12 370	7 913	1 258 079	1 002 503
8		121	29	1 204	1 259

## 5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

### Organisation de la fonction des Risques

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première des Risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, conformité, fiscale, informatique, comptabilité générale et de gestion), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements (France, International, Banque et Institutions Financières), les risques de marché et de liquidité et les risques opérationnels, complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

## 5.a RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements.

### La gestion du risque de crédit

#### La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvé par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en des politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- *Les procédures de décision*

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit : prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- *Les procédures de surveillance*

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des

métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de détail.

- *Les procédures de dépréciation*

Tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur des Risques du Groupe. Ce comité décide de la dépréciation de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

### **Le dispositif de notation**

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les futures exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Il couvre l'essentiel du périmètre du Groupe, à l'exception de BancWest dont l'intégration dans ce dispositif est prévue en 2007. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux : 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients en défaut. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

### **La politique de portefeuille**

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou réduire les pertes maximales de scénarii de crise. Par ailleurs, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

## Les autres techniques de réduction des risques

- *Structures des transactions*

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à une compréhension en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

- *Les contrats de compensation*

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collaterisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

**Exposition au risque de crédit**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	582 201	448 825
Instruments financiers dérivés de couverture	3 087	2 581
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	77 760	64 693
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	45 009	40 983
Prêts et créances émis sur la clientèle	301 196	244 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 445	26 130
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation</b>	<b>1 024 698</b>	<b>827 440</b>
Engagements de financement donnés	209 679	166 898
Engagements de garantie financière donnés	67 154	55 190
Provisions pour engagements par signature	(244)	(187)
<b>Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions</b>	<b>276 589</b>	<b>221 901</b>
<b>Total de l'exposition nette</b>	<b>1 301 287</b>	<b>1 049 341</b>

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2005 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2005, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 133 milliards d'euros environ (113 milliards d'euros environ au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Cette exposition ne tient pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit.

La taille atteinte par le Groupe peut conduire à détenir des expositions importantes en valeur absolue sur certaines contreparties ou dans une zone géographique ou sur certains secteurs d'activité. Cependant les actifs financiers exposés au risque de crédit ne font pas l'objet, sur une contrepartie, une zone géographique ou un secteur d'activité, d'une concentration telle que celle-ci soit de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation du groupe en cas de défaut de cette contrepartie ou de crise économique affectant une zone géographique ou un secteur d'activité.

## 5.b RISQUES DE MARCHE RELATIFS AUX ACTIVITES DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- **Le risque de taux** recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- **Le risque de change** traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- **Le risque de prix** résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte des variations de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- **Le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction** : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les "credit default swaps"), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transaction, elle procède à des achats et des ventes de protection, la position nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département Market and Liquidity Risk de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la gestion des risques.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de crédit soit en couverture économique d'opérations exposées à un risque de crédit ou de contrepartie soit dans le cadre des activités de gestion de positions.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transaction réalisées par les métiers Taux et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

### Processus de prise de risque

Le processus de prise de risques de marché des activités de transaction est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (Gross Earnings at Risk) ou de limites dites "nominales" (limites sur activités de transaction sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scenarii de crise).
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (Market Risk Committee). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour les opérations de souscriptions (underwriting), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.
- la définition des règles de décision : la prise de risque s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions de trading du groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque évènement lié aux limites des positions résultat des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le Market Risk Committee, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le groupe.

### **Mesure des risques de marché des activités de transaction**

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transaction comprend, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

#### **Analyse des sensibilités aux paramètres de marché**

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de synthèses par le département Market and liquidity Risk pour la Direction Générale et les responsables d'activité de trading.

#### **GEaR**

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités réglementaires.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou GEaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du GEaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier pour ce qui concerne les produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour).

Les autorités réglementaires ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque;

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transaction d'instruments financiers de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociation;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociation.

La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2005 ressort à 74 millions d'euros (avec un minimum de 43 millions d'euros et un maximum de 114 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (58 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

	Exercice 2005			31 décembre 2005	1er janvier 2005
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Risque de taux	71	49	115	80	57
Risque de change	6	1	21	13	8
Risque de prix attaché aux actions	44	17	66	43	36
Risque de prix attaché aux matières premières	11	5	22	17	6
<i>Effet des compensations</i>	<i>(58)</i>	<i>(29)</i>	<i>(84)</i>	<i>(63)</i>	<i>(46)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>43</b>	<b>114</b>	<b>90</b>	<b>61</b>

## 5.c RISQUES DE MARCHE RELATIFS AUX ACTIVITES D'INTERMEDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change, relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements, procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif au sein de la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie).

Le GAP Trésorerie, , rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement, est supervisée par deux comités, présidés par le Senior Advisor du Groupe ou par un Directeur Général délégué :

- un comité GAP - Banque Commerciale, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- un comité GAP Trésorerie - Banque d'Investissement, chargé de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des ratios de solvabilité et du risque de change structurel ainsi que du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

### Risque de taux

#### Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, à l'exception des opérations initiées aux Etats-Unis par les filiales de BancWest Corp., dans le livre des activités d'intermédiation - clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, dans le livre des activités d'intermédiation - fonds propres.

Les opérations initiées par la banque en métropole sont transférées au sein des positions gérées par le GAP au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts et emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts au GAP Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la direction du métier, le GAP Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels le GAP Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par la gestion actif-passif de BancWest, qui rapporte à la Direction Générale de BancWest dans un comité trimestriel.

#### Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de simulations régulières de scénarii de crise, sont présentées et validées par les comités ad hoc.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, pour l'activité de Banque de Détail en France, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ad hoc, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

### Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite principale, basée sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon de 5 ans. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Cette limite est complétée au-delà de 5 ans par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité GAP - Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques au GAP Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

### Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par tranche de maturité, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplification utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une hausse instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une charge d'environ 460 000 euros au 31 décembre 2005, contre une charge d'environ 819 000 euros au 31 décembre 2004.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et capitaux propres du Groupe aux taux d'intérêt :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	98	(1 005)	(1 174)	447	(201)	(1 835)
USD	79	96	(391)	588	1 182	1 554
GBP	(1)	5	(122)	(37)	(20)	(175)
Autres devises	1	(9)	(34)	12	26	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>(913)</b>	<b>(1 721)</b>	<b>1 010</b>	<b>987</b>	<b>(460)</b>

En milliers d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	17	(620)	(969)	1 360	(371)	(583)
USD	5	132	1 726	995	(2 907)	(49)
GBP	(1)	6	(108)	(42)	(36)	(181)
Autres devises	(2)	(13)	(17)	8	18	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>(495)</b>	<b>632</b>	<b>2 321</b>	<b>(3 296)</b>	<b>(819)</b>

## **Risque de change**

### Risque de change et couverture du résultat en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats dégagés en devises par les activités réalisées en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

### Risque de change et couverture d'investissement net en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement.

Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

## **Couverture des risques de taux et de change**

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

## Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couvert est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

## Couvertures de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) en devise différente de l'euro générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU				1er janvier 2005, en IFRS-EU			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Flux de trésorerie couverts</b>	668	1 843	1 969	4 480	936	1 235	1 528	3 699

Au cours de l'exercice 2005, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur n'est plus hautement probable.

## 5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le Groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers.

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

### **Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité**

Les objectifs de la politique de liquidité du groupe consistent à : assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

### **Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité**

Le Comité ALM-Central, sur proposition du GAP-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

Le GAP-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-Central, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM central.

Le département des risques participe à la définition des principes de la politique de liquidité, valide les outils de gestion utilisés et les simulations de scénarii de crise, contrôle le respect des principes, limites et indicateurs définis.

### **Principe fondamental de la politique de liquidité du groupe : la centralisation de la gestion de la liquidité de l'intra-day au long terme au sein du métier GAP - Trésorerie**

Le GAP-Trésorerie a le monopole du financement sur les marchés monétaires et financiers, que ce soit à très court terme, à court terme, à moyen terme et à long terme. La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...). La Gestion Actif-Passif est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, Obligations, Dépôts MLT...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail.

Le GAP-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du groupe et assure le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

La recherche de financement moyen et long terme du groupe concourt à la réalisation des objectifs de fonds propres réglementaires du groupe via les émissions d'instruments financiers entrant dans la composition des différentes catégories de fonds propres réglementaires.

## **En gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances**

1. Une limite *overnight* (un jour) est accordée à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

2. La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles mais donnant lieu à un refinancement en valeur jour et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.

3. Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.

4. Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme.

- Le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente l'impasse à plus d'un an sur les encours de prêts comparés aux emplois échéancés contractuellement ;
- Le ratio interne de liquidité à un an sur encours totaux se définit comme l'impasse à plus d'un an sur l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, contractuels et sans échéance. Sa limite est fixée à 25 % ;
- Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100% et de la clientèle pondérés à 30%) que conventionnels sur la base de comportements clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par pôle d'activité et par devise.

## **Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité**

Le Coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois (et ratios d'observation) est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la maison mère.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes fait l'objet d'un calcul annuel. Il consolide tous les établissements de crédit français du Groupe, mais uniquement sur les actifs et passifs à plus de 5 ans libellés en euros.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

## 6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Les notes annexes relatives au bilan au 1er janvier 2005 sont présentées après avoir été retraitées selon les normes IFRS-EU.

### 6.a OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	7 799	5 195
Prêts	32 700	28 651
Opérations de pension	4 673	7 285
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>45 172</b>	<b>41 131</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	(163)	(148)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>45 009</b>	<b>40 983</b>

Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	5 879	4 486
Emprunts	100 298	85 761
Opérations de pension	12 716	9 941
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>118 893</b>	<b>100 188</b>

## **6.b ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT**

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture. La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 44 523 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 33 087 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La valeur des passifs financiers évalués en valeur de marché ou de modèle ne tient pas compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas, l'incidence de celui-ci étant considéré comme non significatif.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>58 275</b>	<b>535</b>	<b>58 810</b>	<b>54 143</b>	<b>281</b>	<b>54 424</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	47 041	10	47 051	49 552	7	49 559
Autres titres de créance négociables	11 234	525	11 759	4 591	274	4 865
<b>Obligations</b>	<b>125 547</b>	<b>6 079</b>	<b>131 626</b>	<b>78 998</b>	<b>5 405</b>	<b>84 403</b>
Obligations d'Etat	72 585	271	72 856	37 590	25	37 615
Autres Obligations	52 962	5 808	58 770	41 408	5 380	46 788
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>84 264</b>	<b>34 060</b>	<b>118 324</b>	<b>64 860</b>	<b>25 825</b>	<b>90 685</b>
<b>Opérations de pension</b>	<b>200 040</b>	<b>69</b>	<b>200 109</b>	<b>165 184</b>	<b>2</b>	<b>165 186</b>
<b>Prêts</b>	<b>86</b>	<b>1 042</b>	<b>1 128</b>	<b>68</b>	<b>430</b>	<b>498</b>
<i>aux établissements de crédit</i>	7	1 042	1 049	-	430	430
<i>à la clientèle entreprises</i>	63		63	68	-	68
<i>à la clientèle particuliers</i>	16		16	-	-	-
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>190 528</b>		<b>190 528</b>	<b>144 314</b>	<b>-</b>	<b>144 314</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>658 740</b>	<b>41 785</b>	<b>700 525</b>	<b>507 567</b>	<b>31 943</b>	<b>539 510</b>
<i>dont titres prêtés</i>	29 587	422	30 009	14 818	-	14 818
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>						
Emprunts de titres et ventes à découvert	137 381		137 381	90 553	-	90 553
Opérations de pension	222 292		222 292	182 359	-	182 359
Emprunts	240	1 468	1 708		1 038	1 038
<i>Etablissements de crédit</i>		614	614		690	690
<i>Clientèle Entreprises</i>	240	854	1 094		348	348
Dettes représentées par un titre		42 933	42 933		31 963	31 963
Instruments financiers dérivés de transaction	206 367		206 367	151 213	-	151 213
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>566 280</b>	<b>44 401</b>	<b>610 681</b>	<b>424 125</b>	<b>33 001</b>	<b>457 126</b>

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transaction portant sur des instruments "simples" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe "sur mesure". Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels ainsi que la valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des

instruments financiers dérivés dans ce tableau ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives et négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Instruments dérivés de cours de change	940 461	34 423	33 963	688 465	11 480	11 382
Instruments dérivés de taux d'intérêt	17 467 636	102 502	102 328	17 969 779	110 954	110 793
Instruments dérivés sur actions	1 124 518	64 489	49 829	523 065	26 535	19 671
Instruments dérivés de crédit	967 293	868	586	413 487	1 737	1 910
Autres instruments dérivés	226 262	4 085	3 822	73 163	507	558
<b>Total instruments dérivés de transaction</b>	<b>20 726 170</b>	<b>206 367</b>	<b>190 528</b>	<b>19 667 959</b>	<b>151 213</b>	<b>144 314</b>

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent environ la moitié des opérations portant sur des instruments financiers dérivés.

## 6.c INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>						
Instruments dérivés de cours de change	409	-	1	3 003	1	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	111 800	837	2 527	90 835	338	2 011
Autres instruments dérivés	-	-	10	731	-	-
<b>COUVERTURES DE VALEUR</b>	<b>112 209</b>	<b>837</b>	<b>2 538</b>	<b>94 569</b>	<b>339</b>	<b>2 011</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>						
Instruments dérivés de cours de change	71 676	82	98	39 319	-	28
Instruments dérivés de taux d'intérêt	94 344	96	451	33 478	111	542
Autres instruments dérivés	-	-	-	5	-	-
<b>COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS</b>	<b>166 020</b>	<b>178</b>	<b>549</b>	<b>72 802</b>	<b>111</b>	<b>570</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES</b>						
Instruments dérivés de cours de change	120	-	-	-	-	-
<b>COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DERIVES UTILISES EN COUVERTURE</b>	<b>278 349</b>	<b>1 015</b>	<b>3 087</b>	<b>167 371</b>	<b>450</b>	<b>2 581</b>

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

## 6.d ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU		1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	dont gains et pertes latents	Valeur au bilan	dont gains et pertes latents
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>15 210</b>	<b>251</b>	<b>16 524</b>	<b>227</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	9 275	197	9 520	224
Autres titres de créance négociables	5 935	54	7 004	3
<b>Obligations</b>	<b>62 550</b>	<b>2 629</b>	<b>48 169</b>	<b>2 630</b>
Obligations d'Etat	43 960	1 887	29 491	1 695
Autres Obligations	18 590	742	18 678	935
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>16 311</b>	<b>4 501</b>	<b>12 696</b>	<b>2 767</b>
<b>Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation</b>	<b>94 071</b>	<b>7 381</b>	<b>77 389</b>	<b>5 624</b>
<i>dont titres à revenu fixe</i>	77 760	2 880	64 693	2 857
<i>dont titres prêtés</i>	584		60	-
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>(1 365)</b>		<b>(1 611)</b>	
Titres à revenu fixe	(152)		(219)	
Titres à revenu variable	(1 213)		(1 392)	
<b>Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations</b>	<b>92 706</b>	<b>7 381</b>	<b>75 778</b>	<b>5 624</b>

## 6.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires débiteurs	20 539	18 938
Prêts consentis à la clientèle	273 305	217 254
Opérations de pension	734	2 563
Opérations de location-financement	17 077	16 169
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>311 655</b>	<b>254 924</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(10 459)	(10 696)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>301 196</b>	<b>244 228</b>

### Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Investissement brut</b>	<b>18 637</b>	<b>17 905</b>
A recevoir dans moins d'1 an	5 791	5 922
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	10 005	9 373
A recevoir au delà de 5 ans	2 841	2 610
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>(1 560)</b>	<b>(1 736)</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>17 077</b>	<b>16 169</b>
A recevoir dans moins d'1 an	5 346	5 335
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9 117	8 251
A recevoir au delà de 5 ans	2 614	2 583
<b>Dépréciations</b>	<b>(344)</b>	<b>(375)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>16 733</b>	<b>15 794</b>

### Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	102 945	84 294
Comptes à terme	91 125	77 731
Comptes d'épargne à taux administré	41 292	39 712
Bons de caisse	9 358	6 713
Opérations de pension	2 774	3 037
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>247 494</b>	<b>211 487</b>

## 6.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 6.b)</b>	<b>42 933</b>	<b>31 963</b>
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>84 629</b>	<b>77 597</b>
Titres de créance négociables	68 476	66 048
Emprunts obligataires	16 153	11 549
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>16 706</b>	<b>13 042</b>
Dettes subordonnées remboursables	14 811	11 217
Dettes subordonnées perpétuelles	1 895	1 825
<b>TOTAL</b>	<b>144 268</b>	<b>122 602</b>

### Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (*call option*), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

### Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005	1er janvier 2005
Titres subordonnés à durée indéterminée	887	812
Autres titres perpétuels	589	550
Titres participatifs	304	304
Frais et commissions, dettes rattachées	115	159
<b>TOTAL</b>	<b>1 895</b>	<b>1 825</b>

- Les TSDI émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. Les TSDI répondent aux caractéristiques d'une dette financière.

Les TSDI émis par la Banque présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au				31 décembre 2005	1er janvier 2005
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	20	17
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	305	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	140	122
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	422	368
<b>TOTAL</b>				<b>887</b>	<b>812</b>

- Les autres titres perpétuels émis par la banque de 1996 à 1998 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En millions d'euros, au				31 décembre 2005	1er janvier 2005
Emetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devise	Montant en devises à l'origine	
BNP SA	juillet 1996	juillet 2006	USD	20 millions	17
BNP SA	décembre 1996	décembre 2006	USD	200 millions	169
BNP SA	janvier 1997	janvier 2007	USD	50 millions	42
BNP SA	janvier 1997	décembre 2006	USD	50 millions	42
BNP SA	mai 1997	mai 2007	EUR	191 millions	191
BNP SA	juillet 1997	juillet 2007	USD	50 millions	42
BNP SA	novembre 1997	novembre 2007	EUR	9 millions	9
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions	77
<b>TOTAL</b>				<b>589</b>	<b>550</b>

- Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 au rachat de 219 742 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables dont l'échéance est considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit l'index à l'émission.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2015	Au delà de 2015	Total 31 déc. 2005
<b>Total des dettes senior et subordonnées</b>	<b>7 368</b>	<b>9 935</b>	<b>7 438</b>	<b>4 360</b>	<b>7 907</b>	<b>23 739</b>	<b>15 045</b>	<b>75 792</b>

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2005	2006	2007	2008	2009	2010-2014	Au delà de 2014	Total 1er janv. 2005
<b>Total des dettes senior et subordonnées</b>	<b>7 793</b>	<b>6 050</b>	<b>7 155</b>	<b>5 845</b>	<b>4 592</b>	<b>17 328</b>	<b>7 791</b>	<b>56 554</b>

## 6.g ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>3 360</b>	<b>6 290</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 276	3 294
Autres titres de créance négociables	84	2 996
<b>Obligations</b>	<b>12 085</b>	<b>19 840</b>
Obligations d'Etat	11 451	19 451
Autres Obligations	634	389
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance</b>	<b>15 445</b>	<b>26 130</b>

## 6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Impôts courants	1 147	1 052
Impôts différés	988	1 088
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 135</b>	<b>2 140</b>
Impôts courants	647	472
Impôts différés	1 559	1 181
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 206</b>	<b>1 653</b>

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU	Charge (Produit) d'impôt différé	Effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2005, en IFRS-EU
Provisions pour engagements sociaux	586	(133)		196	649
Autres provisions	325	(74)		72	323
Réserve latente de location-financement	(461)	36		(51)	(476)
Actifs disponibles à la vente	(554)	(11)		(233)	(798)
Autres	11	(183)		(97)	(269)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(93)</b>	<b>(365)</b>	<b>-</b>	<b>(113)</b>	<b>(571)</b>
<i>dont</i>					
Impôts différés actifs	1 088				988
Impôts différés passifs	(1 181)				(1 559)

En millions d'euros, au	1er janvier 2004, en IFRS 2004	Charge (Produit) d'impôt différé	Effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4	Variation des parités monétaires et divers	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Provisions pour engagements sociaux	592	(40)		34	586
Autres provisions	(20)	(18)	416	(53)	325
Réserve latente de location-financement	(488)	39		(12)	(461)
Actifs disponibles à la vente	70	62	(681)	(5)	(554)
Autres	(300)	(50)	248	113	11
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(146)</b>	<b>(7)</b>	<b>(17)</b>	<b>77</b>	<b>(93)</b>
<i>dont</i>					
Impôts différés actifs	2 375				1 088
Impôts différés passifs	(2 521)				(1 181)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 96 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2005, contre 65 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 338 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 373 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'effet de la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 est décrit dans la note 1.b.4. Le retraitement des dépréciations spécifiques pour risque de crédit augmente les créances d'impôts différés de 217 millions d'euros et la constitution d'une provision relative aux produits d'épargne réglementée induit une créance d'impôts différés de 129 millions d'euros.

Les autres effets d'impôts différés, pour 248 millions d'euros, procèdent principalement des retraitements associés aux instruments financiers reclassés en instruments financiers en valeur de marché par résultat.

## 6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	22 221	17 016
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	16 010	4 226
Comptes d'encaissement	2 110	3 545
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 283	2 075
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 836	1 830
Autres débiteurs et actifs divers	20 867	12 640
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>65 327</b>	<b>41 332</b>
Dépôts de garantie reçus	11 183	6 260
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	15 336	5 679
Comptes d'encaissement	414	4 799
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 127	3 456
Autres créditeurs et passifs divers	18 386	13 862
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>48 446</b>	<b>34 056</b>

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Part dans les provisions techniques en début de période</b>	<b>2 075</b>	<b>1 029</b>
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	294	292
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(90)	(72)
Effets des variations de change	4	-
Effet des variations de périmètre	-	826
<b>Part dans les provisions techniques en fin de période</b>	<b>2 283</b>	<b>2 075</b>

## 6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Erbe	1 013	746
Verner Investissement	221	184
Société de Paiement Pass	196	90
Finaxa	-	931
Cofinoga	-	232
Autres participations mises en équivalence	393	537
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 823</b>	<b>2 720</b>

Les données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros,	Total bilan au 31 décembre 2005	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires Exercice 2005	Résultat net part du Groupe Exercice 2005
Erbe <sup>(1)</sup>	1 615		139
Verner Investissement <sup>(1)</sup>	1 963	205	-
Société de Paiement Pass	2 751	364	51

(1) données relatives à l'exercice 2004 ou au 31 décembre 2004

## 6.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU			1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>6 119</b>	<b>(864)</b>	<b>5 255</b>	<b>5 345</b>	<b>(794)</b>	<b>4 551</b>
Terrains et constructions	2 871	(840)	2 031	2 547	(734)	1 813
Équipement, Mobilier, Installations	3 726	(2 457)	1 269	3 399	(2 247)	1 152
Biens mobiliers donnés en location	7 931	(2 646)	5 285	6 819	(2 267)	4 552
Autres immobilisations	1 210	(582)	628	1 160	(518)	642
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>15 738</b>	<b>(6 525)</b>	<b>9 213</b>	<b>13 925</b>	<b>(5 766)</b>	<b>8 159</b>
Logiciels informatiques acquis	1 359	(1 021)	338	1 091	(799)	292
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	615	(326)	289	543	(236)	307
Autres immobilisations incorporelles	791	(193)	598	788	(212)	576
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 765</b>	<b>(1 540)</b>	<b>1 225</b>	<b>2 422</b>	<b>(1 247)</b>	<b>1 175</b>

Au cours de l'exercice 2005, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition de centres commerciaux par Klépierre pour 545 millions d'euros. Par ailleurs, l'acquisition de Commercial Federal Corporation a généré une augmentation des immobilisations corporelles d'environ 121 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2004, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition de centres commerciaux par Klépierre pour 673 millions d'euros. Les immobilisations corporelles varient essentiellement du fait des acquisitions de Union Safe Deposit Bank et Community First Bankshares pour environ 116 millions d'euros et de cessions de matériel informatique pour 76 millions d'euros à une filiale constituée conjointement avec la société IBM.

### Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 8 747 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 6 818 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

### Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2005 s'établit à 766 millions d'euros, contre 775 millions d'euros au cours de l'année 2004

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 24 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 25 millions d'euros de dotation nette pour l'exercice 2004.

## 6.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Valeur brute comptable en début de période	6 328	5 578
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	6 328	5 578
Acquisitions	1 204	1 259
Cessions	(30)	(61)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(14)	-
Ecart de conversion	589	(247)
Autres mouvements	2	(201)
Valeur brute comptable en fin de période	8 093	6 328
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(14)	-
Valeur nette comptable en fin de période	8 079	6 328

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'ensemble homogène de métiers auxquels ils sont affectés tant au 1<sup>er</sup> janvier 2004, qu'au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005. La valeur testée est la nouvelle valeur brute comptable à la date de référence après déduction des amortissements pratiqués et dépréciations éventuellement enregistrées au 31 décembre 2003 conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1. Les tests de valorisation opérés ont conclu à l'absence de dépréciation à enregistrer tant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qu'au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2005, le groupe a déprécié les écarts d'acquisition attachés au sous-groupe Peregrine compte tenu des conditions de marché prévalant dans les domaines des activités de Corporate Finance et Equity en Asie, sur lesquelles les entités du sous-groupe opèrent.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	Valeur nette comptable au 1er janvier 2005
<b>SFDI</b>	<b>6 561</b>	<b>5 069</b>
<i>dont BancWest Corp</i>	4 206	2 968
<i>dont Crédit à la consommation</i>	1 396	1 295
<i>dont Location avec services</i>	744	726
<b>AMS</b>	<b>1 221</b>	<b>962</b>
<i>dont Cortal Consors</i>	385	385
<b>Banque de Financement et d'Investissement</b>	<b>84</b>	<b>84</b>
<b>Banque de détail en France</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
<b>Autres activités</b>	<b>190</b>	<b>213</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>8 079</b>	<b>6 328</b>

## 6.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros,	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>64 406</b>	<b>48 228</b>
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	26 146	18 925
- Autres contrats d'assurance	38 260	29 303
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers</b>	<b>8 892</b>	<b>14 252</b>
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	8 892	14 252
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>3 225</b>	<b>2 038</b>
<b>TOTAL des provisions techniques des sociétés d'assurance</b>	<b>76 523</b>	<b>64 518</b>
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte <sup>(1)</sup>	4 090	5 525
<b>TOTAL des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance</b>	<b>80 613</b>	<b>70 043</b>

(1) les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 6.e)

La participation pour excédents aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

### Variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance

En millions d'euros,	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Passifs relatifs aux contrats en début de période</b>	<b>70 043</b>	<b>61 121</b>
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	12 417	9 285
Prestations payées	(5 063)	(4 414)
Cessions de portefeuille de contrats	176	-
Effet des variations de périmètre	-	1 015
Effets des variations de change	87	(20)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 953	942
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 (note 1.b.4)	-	2 114
<b>Passifs relatifs aux contrats en fin de période</b>	<b>80 613</b>	<b>70 043</b>

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 6.i.

## 6.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2005	Exercice 2004
<b>Total des provisions constituées en début de période</b>	<b>3 983</b>	<b>4 934</b>
Dotations aux provisions	1 047	1 052
Reprises de provisions	(585)	(1 126)
Utilisation des provisions	(620)	(204)
Variation des parités monétaires et divers	25	(80)
<b>Total des provisions constituées en fin de période</b>	<b>3 850</b>	<b>4 576</b>
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005		(593)
<b>Total des provisions constituées au 1er janvier 2005</b>		<b>3 983</b>

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2005 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 8.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie (note 3.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

L'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la variation des provisions pour risques et charges procède pour 758 millions d'euros du reclassement à l'actif du bilan d'une partie des dépréciations pour créances risquées et assimilées ainsi que des provisions pour risque pays présenté en note 1.c.2, et pour 165 millions des retraitements mentionnés dans la note 1.b.4.

### Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré

#### Encours et provisions relatifs aux plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Encours collectés au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>16 432</b>	<b>16 420</b>
Ancienneté de plus de 10 ans	6 234	5 966
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 484	7 057
Ancienneté de moins de 4 ans	1 714	3 397
<b>Crédits en vie octroyés au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>304</b>	<b>442</b>
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement</b>	<b>350</b>	<b>305</b>
Ancienneté de plus de 10 ans	182	97
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	135	84
Ancienneté de moins de 4 ans	33	124

**Encours et provisions relatifs aux comptes d'épargne-logement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Encours collectés au titre des comptes d'épargne-logement	3 555	3 519
Crédits en vie octroyés au titre des comptes d'épargne-logement	499	596
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	38	70

**Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés**

En millions d'euros, au	Exercice 2005	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions et assimilées constituées au 1er janvier 2005	305	70
Dotations aux provisions	78	-
Reprises de provisions	(33)	(32)
Total des provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2005	350	38

## 7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Engagements de financements donnés :</b>		
- aux établissements de crédit	18 165	17 805
- à la clientèle :	191 514	149 093
Ouverture de crédits confirmés	149 525	123 956
Autres engagements en faveur de la clientèle	41 989	25 137
<b>Total des engagements de financements donnés</b>	<b>209 679</b>	<b>166 898</b>
<b>Engagements de financements reçus :</b>		
- des établissements de crédit	54 894	32 418
- de la clientèle :	774	4 366
<b>Total des engagements de financements reçus</b>	<b>55 668</b>	<b>36 784</b>

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autres natures.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy »).

### 7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

#### Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Instruments financiers reçus en garantie	15 800	11 060
Instruments financiers donnés en garantie	29 694	26 855

#### Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Engagements de garantie donnés :</b>		
d'ordre des établissements de crédit	8 484	6 840
d'ordre de la clientèle :	58 670	48 350
- Cautions immobilières	1 191	965
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	18 639	15 361
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 840	32 024
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>67 154</b>	<b>55 190</b>

## 7.c OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

### **Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle**

#### **Opérations de refinancement à court terme**

Au 31 décembre 2005, cinq fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird et Matchpoint) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 629 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 12 176 millions d'euros.

#### **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 331 millions d'euros au 31 décembre 2005 à sept d'entre eux (BEI-Iris 4, Tiepolo Finance, Telecom Italia SV, RCI-Renault, Camber 1, LFE 3 et Tenzing) représentant 2 600 millions d'euros d'encours titrisés.

### **Opérations de titrisation réalisées pour compte propre**

- La gestion du bilan du groupe a conduit la filiale Centro Leasing à céder des financements par crédit-bail à des véhicules de titrisation non consolidés. Cette filiale a délivré à ces véhicules une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attachée aux créances cédées. Au 31 décembre 2005, le montant brut des créances titrisées s'élève à 865 millions d'euros (Ponte Vecchio Finance et Ponte Vecchio Finance 2, dont les échéances sont respectivement 2007 et 2010).

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou «credit default swap») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les opérations de titrisation synthétique réalisées avec des véhicules dédiés portent sur 13 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Opérations synthétiques (au 31 décembre 2005, en millions d'euros)

Entités	Année de création	Échéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation	Montant brut du risque conservé par le groupe <sup>(1)</sup>
<b>Véhicule consolidé</b>				
Euroliberté (France)	2 001	2 008	2 001	184
<b>Véhicule non consolidé</b>				
Global Liberté 1à 2 (France)	2 005	2 010	10 517	496
			<b>12 518</b>	<b>680</b>

- (1) Ce risque est conservé par le groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les véhicules sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.

## 8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 8.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 7 903 millions d'euros sur l'exercice 2005, contre 7 163 millions d'euros sur l'exercice 2004

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 5 935 millions d'euros (5 179 millions d'euros en 2004), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 1 662 millions d'euros (1 678 millions d'euros en 2004), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 306 millions d'euros (306 millions d'euros en 2004).

### 8.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 286 millions d'euros pour l'exercice 2005, contre 275 millions d'euros pour l'exercice 2004.

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2005 (1 782 millions d'euros au 31 décembre 2004), dont 865 millions d'euros pour les engagements français et 513 millions d'euros pour les engagements étrangers.

1/ Régimes de retraite, dispositifs de prévoyance et autres avantages liés à la retraite

En France, les Caisses de retraite de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe.

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*).

Au 31 décembre 2005, 81% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 16 plans situés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 57% en actions, 35% en obligations, et 8% en autres instruments financiers.

En outre, le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels et de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de fin de carrière. BNP Paribas a, en 2005, procédé au transfert à une compagnie d'assurance externe au groupe de contrats souscrits en couverture des indemnités de fin de carrière versées en France et des régimes de retraite à prestations définies jusque là gérés par des filiales françaises du groupe.

• *Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan*

En millions d'euros , au	31 décembre 2005, en IFRS-EU	1er janvier 2005, en IFRS-EU
<b>Excédent des obligations sur les actifs des régimes financés</b>	<b>1 179</b>	<b>1 835</b>
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	2 914	3 063
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 735)	(1 228)
<i>dont instruments financiers émis par BNP Paribas</i>	3	3
<i>dont biens immobiliers ou autres actifs utilisés par BNP Paribas</i>	3	3
<b>Valeur actualisée des obligations non financées</b>	<b>237</b>	<b>179</b>
<b>Valeur de marché des actifs excédentaires</b>	<b>(78)</b>	<b>-</b>
<b>Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup></b>	<b>(73)</b>	<b>(249)</b>
<b>Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19</b>	<b>(129)</b>	<b>(332)</b>
Coût des services passés	76	(194)
Pertes ou gains nets actuariels	(205)	(138)
<b>Autres montants comptabilisés au bilan</b>	<b>41</b>	<b>36</b>
<b>Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies</b>	<b>1 177</b>	<b>1 469</b>

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

• *Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan*

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
<b>Obligation nette en début de période</b>	<b>1 469</b>	<b>1 664</b>
Charge de retraite enregistrée en résultat de la période	(10)	158
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	(140)	(176)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations non financées	(24)	(176)
Autres variations	(118)	(1)
<b>Obligation nette en fin de période</b>	<b>1 177</b>	<b>1 469</b>

• *Composantes de la charge de retraite*

En millions d'euros,	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	90
Charge liée à l'actualisation des engagements	133	155
Rendement attendu des actifs de régime	(93)	(80)
Amortissement des écarts actuariels	28	1
Amortissement des services passés	6	14
Effets des réductions ou liquidations de régime	(213)	(20)
Autres éléments	3	(2)
<b>Total porté dans les « frais de personnel »</b>	<b>(10)</b>	<b>158</b>

• *Taux de rendement effectif des actifs et des droits de remboursement*

En pourcentage,	Exercice 2005, en IFRS-EU				Exercice 2004, en IFRS 2004			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement effectif des actifs de régime <sup>(1)</sup>	4,20%-5,00%	8,45%-14,12%	8,32%-19,49%	3,01%-7,90%	4,30%-4,90%	2,60%-7,63%	7,00%-9,50%	4,65%-9,66%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

• *Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul à la date de clôture*

En pourcentage	31 décembre 2005, en IFRS-EU				1er janvier 2005, en IFRS-EU			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	2,76%-3,59%	3,40%-3,82%	4,81%	5,50%	2,52%-4,21%	4,35%	5,20%-5,25%	5,75%
Taux de rendement attendu des actifs de régime <sup>(1)</sup>	4,00%-4,20%	2,52%-6,40%	5,40%-7,30%	7,00%-9,00%	4,30%-4,90%	4,50%-6,50%	5,40%-6,30%	7,00%-9,00%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%-5,50%	2,00%-4,00%	3,75%-5,40%	4,00%	2,50%-5,50%	3,00%-4,50%	3,70%-4,50%	4,00%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

## 2/ Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 50 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

### **Indemnités de fin de contrat de travail**

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2005 une provision de 43 millions d'euros au titre d'un plan d'adaptation à l'emploi qui sera exécuté de 2006 à 2008 au sein du périmètre BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail.

Au 31 décembre 2005, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 171 millions d'euros (201 millions d'euros au 31 décembre 2004).

## 8.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des plans de fidélisation payés en actions et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### 1/ Plans de fidélisation en actions

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre dans le Groupe, un plan de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs dont la performance est significative prévoit le paiement d'une rémunération spécifique sur trois ans en actions, sous condition de présence, pour laquelle la norme IFRS 2 prescrit de constater la charge sur la période d'acquisition des droits, correspondant aux périodes sur lesquelles ces rémunérations sont acquises.

Le Groupe constate en charge sur la période résiduelle d'acquisition des droits la rémunération différée payable en actions attachée aux performances de certaines catégories de personnel réalisées en 2002 et en 2003. Le montant comptabilisé en charge en 2005 s'établit à 50 millions d'euros (92 millions d'euros en 2004).

### 2/ Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP et par Paribas et ses filiales puis par BNP Paribas au personnel du Groupe. Tous les plans non expirés impliquent une éventuelle livraison d'actions BNP Paribas.

### **Charge de l'exercice**

Au titre des plans d'options de souscription d'actions attribués postérieurement à novembre 2002, la charge comptabilisée pour l'exercice 2005 s'élève à 32 millions d'euros, contre 23 millions d'euros pour l'exercice 2004.

### **Description des plans**

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, BNP Paribas émet chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existant au 31 décembre 2005 sont décrites dans les tableaux ci-après :

**Plans d'options de souscription d'actions**

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période	options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) (1)		Nombre d'options (1)	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP	22/05/1997	64	476 000	23/05/2002	22/05/2007	18,45	88 160	119 480	1
BNP	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	37,28	577 421	629 002	2
BNP	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,64	185 349	283 472	3
BNP (4)	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	45,16	1 287 612	3 197 668	4
BNP (4)	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,50	561 071	899 629	4
BNP Paribas SA (2)	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	49,00	62 511	5 743 489	5
BNP Paribas SA (2)	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	60,00	-	2 002 530	6
BNP Paribas SA (3)	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	37,10	5 000	6 501 400	7
BNP Paribas SA (3)	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,80	-	1 703 850	8
BNP Paribas SA (3)	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	55,1 (5)	-	4 307 650	7
							<b>2 767 124</b>	<b>25 388 170</b>	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Une fraction du droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été remplie.

(5) Moyenne arrondie des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 25 mars 2005.

**Plans d'options d'achat d'actions**

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période (1)	options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)		Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
Paribas (CFP)	20/01/1997	526	5 178 206	20/01/2002	20/01/2005	17,30	162 973	-	-
Paribas (CFP)	07/07/1997	4	77 125	07/07/2002	07/07/2005	19,47	8 678	-	-
Cetelem	22/09/1997	117	332 893	23/09/2002	21/09/2005	17,19	108 570	-	-
Paribas (CB)	30/09/1997	149	615 608	01/10/2002	29/09/2005	19,71	225 491	-	-
Paribas (CFP)	26/12/1997	319	6 370 545	26/12/2002	26/12/2005	23,47	1 811 881	-	-
Paribas	17/11/1998	975	7 255 377	17/11/2003	17/11/2006	20,41	1 133 590	1 481 847	1
Paribas	04/05/1999	1	30 850	04/05/2004	04/05/2007	31,88	8 342	22 508	1
							<b>3 459 525</b>	<b>1 504 355</b>	

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP Paribas et après division du nominal de l'action BNP Paribas par deux le 20 février 2002

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

- Pour le Cetelem (filiale de Paribas consolidée par intégration globale), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 Paribas pour 1 Cetelem, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

Le prix d'exercice et le nombre des options retenus pour l'élaboration de ce tableau ont été calculés en fonction de la parité après le 1er juillet 2002.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

**Mouvements de l'exercice**

**Plans d'options de souscription d'actions**

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
<b>Options en vie au 1er janvier</b>	<b>24 359 164</b>	<b>44,58</b>	<b>23 960 398</b>	<b>43,30</b>
Options attribuées pendant la période	4 332 550	55,10	1 779 850	49,80
Options exercées pendant la période	(2 767 124)	41,69	(1 381 084)	28,79
Options expirées pendant la période	(536 420)	-	-	-
<b>Options en vie au 31 décembre</b>	<b>25 388 170</b>	<b>46,63</b>	<b>24 359 164</b>	<b>44,58</b>
<b>Options exerçables au 31 décembre <sup>(1)</sup></b>	<b>8 932 740</b>	<b>45,38</b>	<b>6 438 164</b>	<b>42,27</b>

(1) Le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2005 ne tient pas compte de la fraction des options attribuées le 15 mai 2001 dont l'exercice est conditionné aux performances financières du Groupe (1 940 000 options en vie à fin 2005). La performance annuelle moyenne minimum de 16% n'ayant pas été atteinte sur la période de référence passée, la possibilité d'exercer cette fraction est prorogée jusqu'à ce que l'objectif soit atteint sur une période glissante de trois ans.

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2005 s'élève à 59,11 euros (51,54 euros en 2004).

**Plans d'options d'achats d'actions**

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
<b>Options en vie au 1er janvier</b>	<b>4 963 880</b>	<b>21,39</b>	<b>8 624 313</b>	<b>20,86</b>
Options exercées pendant la période	(3 459 525)	21,74	(3 660 433)	20,14
<b>Options en vie au 31 décembre</b>	<b>1 504 355</b>	<b>20,58</b>	<b>4 963 880</b>	<b>21,39</b>
<b>Options exerçables au 31 décembre</b>	<b>1 504 355</b>	<b>20,58</b>	<b>4 963 880</b>	<b>21,39</b>

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2005 s'élève à 58,76 euros (51,54 euros en 2004).

**Valeur donnée aux options attribuées**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée à partir de la valeur de marché des options. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et les conditions de performance comptable (ie, basées sur la rentabilité des capitaux propres) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante. Les modèles retenus sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence et le titre BNP Paribas sur une plage d'observations de 10 ans.

La valeur des options attribuées en 2005 par BNP Paribas est de 9,84 euros, contre 11,41 euros pour les options attribuées en 2004.

En millions d'euros	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution	55,60	48,23
Prix d'exercice de l'option	55,10	49,80
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	20,0%	24,7%
Exercice anticipé des options	7,5 ans	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas <sup>(1)</sup>	3,6%	3,0%
Taux d'intérêt sans risque	3,7%	4,1%
Taux de perte des droits	1,5%	2,0%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés sur la durée de vie de l'option

## 9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2003</b>	<b>903 171 615</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 28 janvier 2004	443 989	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 17 mai 2004	(25 000 000)	2	14-mai-03	24-mars-04
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 6 juillet 2004	606 978	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 477 862	2	14-mai-03	04-févr-04
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004</b>	<b>884 700 444</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 20 juillet 2005	1 397 501	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 000 000	2	14-mai-03	04-févr-04
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 29 novembre 2005	(39 374 263)	2	18-mai-05	13-juin-05
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2005</b>	<b>838 247 872</b>	<b>2</b>		

Au 31 décembre 2005, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 838 247 872 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (884 700 444 actions au 1<sup>er</sup> janvier 2005). En outre, dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions, 1 369 623 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2005. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2006.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droits préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour les actions et 8 milliards d'euros pour les titres sans droits préférentiels de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois. Aucun titre n'a été émis au 31 décembre 2005 en vertu de ces délégations.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Les seizièmes résolutions des Assemblées Générales mixtes du 28 mai 2004 et du 18 mai 2005 ont autorisé le Conseil d'Administration, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Ces autorisations sont données pour une durée de 18 mois. En 2005, 53 368 831 actions ont été annulées en vertu de ces délégations.

## Actions de préférence et assimilées

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu de 7,738 % pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires" au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu de 9,003 % pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération de 7% et 6,625 % respectivement durant 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération respectivement de 6,342 % versée annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1997	USD	500 millions	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust II	octobre 2001	EUR	350 millions	5 ans	7%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust V	juin 2002	USD	650 millions	5 ans	7,20%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1.68 %.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 4,875 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

En octobre 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 400 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 6,250 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 6 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Le coupon versé restera à taux fixe en cas de non remboursement en octobre 2011.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique "Réserves consolidées" au bilan, la rémunération correspondante est traitée comme un dividende.

## Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'opérations de régularisation de cours, en vue de procéder à des rachats et des ventes en fonction des situations de marché.

En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2005, le Groupe BNP Paribas détenait 4 724 282 actions BNP Paribas représentant 165 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 54 512 739 actions BNP Paribas représentant 2 661 millions d'euros avaient été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
<b>Actions détenues au 31 décembre 2003</b>	44 818 443	1 905			44 818 443	1 905
Acquisitions effectuées	35 751 407	1 794			35 751 407	1 794
Réduction de capital	(25 000 000)	(966)			(25 000 000)	(966)
Autres mouvements	(457 241)	(40)	(599 870)	(32)	(1 057 111)	(72)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2004</b>	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661
Acquisitions effectuées	11 677 068	676			11 677 068	676
Réduction de capital	(53 368 831)	(2 694)			(53 368 831)	(2 694)
Autres mouvements	(4 360 827)	(214)	(3 735 867)	(264)	(8 096 694)	(478)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2005</b>	9 060 019	461	(4 335 737)	(296)	4 724 282	165

**Résultat par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2005, en IFRS-EU	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	5 822	4 939
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	829 515 172	840 921 530
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives :		
<i>nombre d'actions potentielles dilutives dérivées d'options exerçables de souscriptions d'actions</i>	5 318 375	3 481 413
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	834 833 547	844 402 943
Résultat de base par action (en euros)	7,02	5,87
Résultat dilué par action (en euros)	6,97	5,85

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférences émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004 s'est élevé à 2 euros (1,45 euros versé en 2004 au titre du résultat de l'exercice 2003).

## 9.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas SA					France	IG	100,00%	100,00%
<b>Pôle Banque de détail en France</b>								
Banque de Bretagne					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor					France	IG	100,00%	100,00%
Catesienne de Participation		6			France			
<b>Pôle SFDI</b>								
<b>Banque de détail aux Etats-Unis</b>								
BancWest Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Cy					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Union Safe Deposit Bank			6		Etats-Unis			
<b>Location-Financement</b>								
Albury Asset Rentals Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
All In One Allemagne					Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Antin Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance					France	IG	51,00%	50,98%
Avelingen Finance BV			1		Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
Barloworld Heftruck BV			1		Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
BNP Paribas Lease Group					France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Lease Group BV				1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA					Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV				1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group UK PLC				1	Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium					Belgique	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA					Italie	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd ex Bureau Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	99,96%
Centro Leasing SPA					Italie	ME	37,30%	37,28%
Claas Financial Services					France	IG	60,11%	60,09%
Claas Leasing GmbH					Allemagne	IG	100,00%	60,09%
CNH Capital Europe					France	IG	50,10%	50,08%
CNH Capital Europe Limited					Royaume-Uni	IG	50,10%	50,08%
Commercial Vehicle Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Diamond Finance UK Limited					Royaume-Uni	IG	60,00%	59,98%
Equipment Lease BV				1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Evergo Finanzia		6			Italie			
Finance et Gestion SA					France	IG	70,00%	69,97%
Geveke Rental BV				1	Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%
H.F.G.L Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
HIH Management Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Commercial Investments N°4 Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Industrial Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Investments Limited				2	Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Humberclyde Spring Leasing Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Leaseco International BV				1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
Natiobail					France	IG	100,00%	99,96%
Natiocrédibail					France	IG	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs					France	IG	100,00%	99,96%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Location-Financement (suite)</b>								
Natioénergie					France	IG	100,00%	99,96%
Norbail Snc			5		France			
Norbail Location			5		France			
Paricomi					France	IG	100,00%	100,00%
S C A U			5		France			
SAS MFF			2		France	IG	51,00%	50,98%
Same Deutz-Fahr Finance					France	IG	99,97%	99,93%
Same Deutz Fahr Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Socappa	6				France			
UFB Asset Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Care (Cheshire) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Corporate Finance Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
United Inns Management Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
<b>Crédits à la consommation</b>								
Attijari Cetelem			1		Maroc	IG	100,00%	93,01%
Axa Banque Financement			5		France			
Banco Cetelem Argentine			5		Argentine			
Banco cetelem Portugal					Portugal	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI					France	ME	33,00%	33,00%
Carrefour Administration Cartos de Credits - CACC					Brésil	ME	40,00%	40,00%
Cetelem					France	IG	100,00%	100,00%
Cetelem America					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh					Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Cetelem Bank SA			2		Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Belgium					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	9				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Capital Company Limited	5				Corée du sud			
Cetelem CR					République Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA	9				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK ( ex Halifax Cetelem Credit Limited)	7				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail					France	IG	100,00%	100,00%
Cofidis France					France	ME	15,00%	15,00%
Cofinoga					France	IP	0,00%	48,16%
Cofiparc					France	IG	100,00%	99,99%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce					France	IG	100,00%	100,00%
Credial		6			France			
Crédit Moderne Antilles					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien					France	IG	97,81%	97,81%
Domofinance SA			2		France	IG	55,00%	55,00%
Efficco Iberia			2		Espagne	IG	100,00%	100,00%
Efficco Soreco					France	IG	99,94%	99,94%
Eurocredito					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Facet					France	IG	99,69%	99,69%
Fidem					France	IG	51,00%	51,00%
Fimestic Expansion SA					Espagne	IG	100,00%	100,00%
Findomestic					Italie	IP	50,00%	50,00%
Fortis Crédit				4	Belgique			
Laser				11	France	IP	48,16%	48,16%
Loisirs Finance					France	IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
Norrsken Finance	2				France	IG	51,00%	51,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchisement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Crédits à la consommation (suite)</b>								
Sa Leval 3	5				France			
Servicios Financieros Carrefour EFC					Espagne	ME	40,00%	40,00%
Société de Paiement Pass					France	ME	40,01%	40,01%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
FCC Findomestic		3			Italie	IP		
FCC Master Dolphin		2			France	IP		
FCC Master Noria		3			France	IG		
FCC Retail ABS Finance				2	France	IG		
<b>Crédits immobiliers</b>								
Abbey National France			1	6	France			
Banca UCB SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo		2			France	IG	99,99%	99,99%
SAS Prêts et Services					France	IG	100,00%	100,00%
Services et Prêts Immobiliers			6		France			
UCB					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken	2				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Immobiliarios - UCI (Groupe)			10		Espagne	IP	50,00%	50,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
FCC Domos 2003					France	IG		
FCC Master Domos		3			France	IG		
FCC Master Domos 4		3			France	IG		
FCC Master Domos 5		3			France	IG		
FCC U.C.I 2-14 (ex FCC U.C.I 2-9)		3	10		Espagne	IP		
<b>Location longue durée avec services</b>								
Arius Finance				6	France			
Arius SA					France	IG	100,00%	99,99%
Arma Beheer BV		1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Artegy Limited		2			Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Artegy SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Belgium					Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval BV (ex Arma Nederland)		1			Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%
Arval Deutschland GmbH (ex Arval PHH Deutschland GmbH)					Allemagne	IG	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	99,99%
Arval Nederland				6	Pays-Bas			
Arval NV (ex Arma Belgique)		1			Belgique	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Business Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS					France	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval PHH Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Arval Portugal					Portugal	IG	100,00%	99,99%
Arval Schweiz AG (ex Leasing Handels und Service AG)					Suisse	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease					France	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne					Espagne	IG	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia					Italie	IG	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Polska SP					Pologne	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Dialcard Fleet Information Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Dialcard Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Gestion et Location Holding					France	IG	99,99%	99,99%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Location longue durée avec services (suite)</b>								
Harpur Assets Limited			5		Royaume-Uni			
Harpur UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Business Solutions Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Overdrive Credit Card Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Financial services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Holdings (1999) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Investment Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Leasing (N°9) Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Treasury Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
PHH Truck Management Services Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Pointeuro Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
The Harpur Group UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
<b>Marchés émergents et outre-mer</b>								
Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso					Burkina Faso	IG	51,00%	50,47%
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire					Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,32%
Banque International Commerce et Industrie Gabon					Gabon	IG	46,67%	46,67%
Banque International Commerce et Industrie Senegal					Sénégal	IG	54,11%	53,89%
Banque Malgache de l'Océan Indien					Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie					Maroc	IG	65,05%	65,05%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing					Maroc	IG	72,03%	46,86%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore					Maroc	IG	100,00%	65,05%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge					Djibouti	IG	51,00%	51,00%
BNP Intercontinentale - BNPI					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited					Chypre	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair	1				Algérie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire					Egypte	IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion					France	IG	100,00%	100,00%
Sifida					Luxembourg	IG	91,69%	94,68%
Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM			5		Suisse			
Türk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)			1		Turquie	IP	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					Tunisie	IG	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing					Tunisie	IG	70,48%	35,24%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>AMS</b>								
<b>Assurance</b>								
Antarius		4			France			
Banque Financiere Cardif					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska			2		Pologne	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros					Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif Leven					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif RD					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif SA					France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Cardif Seguros de Vida	5				Chili			
Cardif Société Vie					France	IG	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni					Italie	IP	49,00%	49,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida	5				Argentine			
Compania de Seguros Generales					Chili	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE					France	IG	100,00%	100,00%
Darnell Limited	2				Irlande	IG	100,00%	100,00%
European Reinsurance	5				Royaume-Uni			
GIE BNP Paribas Assurance					France	IG	59,50%	59,50%
Investife sa					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Natio Assurance					France	IP	50,00%	50,00%
Nativie				6	France			
Pinnacle Insurance PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
Pinnacle Insurance Holding PLC					Royaume-Uni	IG	97,55%	97,55%
Pinnacle Insurance Management Services PLC					Royaume-Uni	IG	100,00%	97,55%
State Bank of India Insurance Company Limited	5				Inde			
<b>Banque privée</b>								
Bank von Ernst			1	6	France			
Bergues Finance Holding					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA					Espagne	IG	99,55%	99,55%
BNP Paribas Investment Services LLC					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco					France	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Bank Switzerland					Suisse	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Private Banking Japan	4				Japon			
Conseil Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Nachenius				1	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Société Monégasque de Banque Privée				1	6	France		
United European Bank Switzerland					Suisse	IG	100,00%	99,99%
United European Bank Trust Nassau					Bahamas	IG	100,00%	99,99%
<b>Courtage en ligne</b>								
B*Capital					France	IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors Belgique	5				Belgique			
Cortal Consors Espana SV		6			Espagne			
Cortal Consors France					France	IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Internationa Holding GmbH			6		Allemagne			
Cortal Consors Luxembourg					Luxembourg			
FundQuest (ex Cortal Consors Fund Management)				6	France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Gestion d'actifs</b>								
BNP PAM Group					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada			2		Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg					Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA			5		Italie			
BNP Paribas Asset Management UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Servicing SAS			2		France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprise					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fauchier Partners Limited				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	50,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale	6				France			
Fauchier General Partners Limited				2	Guernesey	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners Asset Management Limited				2	Guernesey	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners LLP				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	42,50%
Fauchier Partners Limited				2	Royaume-Uni	IP	100,00%	50,00%
Fauchier Partners Management Limited				1	Royaume-Uni	IP	50,00%	50,00%
Fischer Francis Trees and Watts					Etats-Unis	ME	24,90%	81,42%
Fund Quest Incorporation				1	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
<b>Services liés aux titres</b>								
BNP Paribas Fund Services					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BPSS					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Vendôme					France	IG	96,77%	96,77%
Asset Partenaires				1	France	IG	99,95%	96,72%
Atis Real Expertise		1			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard	1	9			France	IG	95,84%	95,84%
Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier	1	9			France	IG	99,98%	95,98%
Atisreal Belgium SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA	1	9			Espagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding Belgium SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding France	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal International	1	9			France	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
Atisreal Luxembourg SA	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Management GmbH	1	9		6	Allemagne			
Atisreal Netherlands BV	1	9			Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management GmbH	1	9			Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services	1	9			Belgique	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH	1	9			Allemagne	IG	75,18%	75,18%
Atisreal Services	1	9			France	IG	96,04%	96,04%
Atisreal USA Inc.	1	9			Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Atisreal Weatheralls Financial Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
Auguste-Thouard Fimorem	1	9		6	France			
Auguste-Thouard Residencial SL	1	9		6	Espagne			
Banque Centrale de Données Immobilières	1	9		6	France			
BNP Paribas Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management (ex Sa Meunier Participation)					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Services immobilier (suite)</b>								
BSA Immobilier				1	France	IG	100,00%	100,00%
Chancery Lane Management Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	1				France	IG	100,00%	100,00%
Immobilière des Bergues					France	IG	100,00%	100,00%
Meunier Promotion					France	IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance				1	France	IG	100,00%	96,77%
SA Comadim					France	IG	100,00%	100,00%
SA Gerer					France	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Astrim					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Habitat					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Immobilières d'Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Mediterranee					France	IG	96,50%	96,50%
SAS Meunier Rhône Alpes					France	IG	100,00%	100,00%
Sinvim				6	France			
Sofiane				1	France	IG	100,00%	100,00%
SNC Cezanne				5	France			
SNC Comadim Residences Servives					France	IG	100,00%	99,97%
SNC Espaces Immobiliers					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières		2			France	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse				4	France			
SNC Meunier Gestion					France	IG	100,00%	100,00%
Soprofinance				1	France	IG	100,00%	96,77%
Weatheralls Consultancy Services Limited	1	9			Royaume-Uni	IG	82,35%	82,35%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BFI</b>								
<b>FRANCE</b>								
BNP Paribas Arbitrage					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France					France	IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group	2				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions					France	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners Sas					France	IG	93,33%	93,33%
Paribas Dérivés Garantis Snc					France	IG	100,00%	100,00%
Parifergie	2				France	IG	100,00%	100,00%
Parilease					France	IG	100,00%	100,00%
Sas Esomet			2		France	IG	100,00%	100,00%
<b>EUROPE</b>								
BNP AK Dresdner Bank AS			4		Turquie			
BNP AK Dresdner Financial Kiralama			4		Turquie			
BNP Capital Finance Ltd					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Factor					Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Ireland Limited					Irlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD					Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT					Hongrie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA					Pologne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Italia SIM SPA	5				Italie			
BNP Paribas Finance plc					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guemesey Limited	5				Royaume-Uni			
BNP Paribas Luxembourg sa					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services					Suisse	IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Sviluppo					Italie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA					Suisse	IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO					Russie	IG	100,00%	100,00%
Dealremote Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA					Italie	IG	100,00%	100,00%
Paribas Management Service Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Robin Flight Limited			2		Irlande	IG	100,00%	100,00%
Swallow Flight Limited			2		Irlande	IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited	2				Irlande	IG	100,00%	100,00%
<b>AMERIQUES</b>								
BNP Andes					Perou	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated			6		Etats-Unis			
BNP Paribas Canada					Canada	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>AMERIQUES (suite)</b>								
BNP Paribas Leasing Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC					Etats-Unis	IG	93,00%	93,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Paribas North America					Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA					Brésil	IG	100,00%	100,00%
<b>ASIE - OCEANIE</b>								
BNP Equities Asia Limited					Malaisie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited					Chine	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Group Australia Limited	5				Australie			
BNP Paribas Equities Hong Kong	5		12		Hong-Kong		100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited					Australie	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Malaisie) Limited	5				Malaisie			
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Futures Limited	5				Hong-Kong			
BNP Paribas Peregrine Investment Limited	5				Hong-Kong			
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited					Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Limited					Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited					Singapour	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Australia Limited	5				Australie			
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited			2		Taiwan	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Limited					Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%
Credit Agricole Indosuez Securities Limited				1	Japon	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia					Indonésie	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Lippo Utama Leasing			5		Indonésie			
PT BNP Paribas Peregrine	9				Indonésie	IG	99,00%	99,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
54 Lombard Street Investments Limited		1			Royaume-Uni	IG		
APAC Finance Limited				2	Nouvelle Zelande	IG		
APAC Investments Limited				2	Nouvelle Zelande	IG		
APAC NZ Holdings Limited (ex BNP Paribas (New Zealand) Finance Limited)		2			Nouvelle Zelande	IG		
ARV International Limited				2	Iles Cayman	IG		
Altels Investment Limited				2	Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV					Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH					Allemagne	IG		
BNP Paribas Finance Incorporated					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas New Zealand Limited					Nouvelle Zelande	IG		
BNP Paribas Principal Incorporated					Etats-Unis	IG		
Bougainville BV		1			Pays-Bas	IG		
China Lucie Finance 1				2	France	IG		
China Lucie Finance 2				2	France	IG		
China Lucie Finance 3				2	France	IG		
China Samantha Finance 1				2	France	IG		
China Samantha Finance 2				2	France	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Structures Ad Hoc (suite)</b>								
China Samantha Finance 3				2	France	IG		
China Samantha Finance 4				2	France	IG		
China Samantha Finance 5				2	France	IG		
China Samantha Finance 6				2	France	IG		
China Samantha Finance 7				2	France	IG		
China Samantha Finance 8				2	France	IG		
China Samantha Finance 9				2	France	IG		
Crisps Limited					Iles Cayman	IG		
Eliopée Limited		3			Jersey			
Epimetheus Investments Limited					Iles Cayman	IG		
Epsom Funding Limited				2	Iles Cayman	IG		
Euroliberté PLC			3		Irlande	IG		
European Hedged Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Fidex PLC					Royaume-Uni	IG		
Filip Partnership			5		Royaume-Uni			
Forsete Investments SA					Luxembourg	IG		
Global Guaranteed Cliquet Investment					Iles Cayman	IG		
Global Guaranteed Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Global Hedged Equity Investment Limited					Iles Cayman	IG		
Global Protected Alternative Investments Limited		2			Iles Cayman	IG		
Global Protected Equity Limited		2			Iles Cayman	IG		
Harewood Investments N°1 Limited			2		Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°2 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°3 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°4 Limited				2	Royaume-Uni	IG		
Harewood Investments N°5 Limited				2	Iles Cayman	IG		
Henaross PTY Limited					Australie	IG		
Iliad Investments PLC				2	Iles Cayman	IG		
Joconde SA					Luxembourg	IG		
Laffitte Participation 2		2			France	IG		
Laffitte Participation 10				2	France	IG		
Laffitte Participation 12				2	France	IG		
Liquidity Trust				2	Iles Cayman	IG		
Lock-In Global equity Limited			2		Iles Cayman	IG		
Marc Finance Limited				2	Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 2				5	Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 3					Iles Cayman	IG		
Mexita Limited N° 4					Iles Cayman	IG		
Mistral Investments SA					Luxembourg	IG		
Olan 2 Enterprises PLC			3		Irlande	IG		
Optichamps				2	France	IG		
Paregof					France	IG		
Parritaye Property Pty Limited					Australie	IG		
Robin Flight Limited				2	Irlande	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS					France	IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS		2			France	IG		
Sirocco Investments SA					Luxembourg	IG		
SnC Atargatis				2	France	IG		
SnC Méditerranée				2	France	IG		
St Maarten CDO Limited				2	Iles Cayman	IG		
Starbird Funding Corporation			3		Etats-Unis			
Sunny Funding Limited				2	Iles Cayman	IG		
Swallow Flight Limited				2	Irlande	IG		
Tender Option Bond Municipal program					Etats-Unis	IG		
Thésée Limited			3		Jersey			
Thunderbird Investments PLC				2	Irlande	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>AUTRES ACTIVITES</b>								
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>								
Banexi Société de Capital-Risque					France	IG	99,99%	99,99%
Carbonne Lorraine		3	4		France			
Claireville					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobema					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)		8	4		Belgique			
Compagnie Financière Ottomane					Luxembourg	IG	96,62%	96,62%
Erbe		3			Belgique	ME	47,01%	47,01%
Evialis		3			France	IG	63,32%	63,32%
Gepeco					Belgique	IG	100,00%	100,00%
NHG Guyomarc'h		6			France			
Paribas Participation Limitée					Canada	IG	100,00%	100,00%
Sagal		6			France			
<b>Klépierre</b>								
Akciova Spolocnost Arcol					Slovaquie	IG	100,00%	53,30%
Belarcol		5			Belgique			
Besloten Vennotschap Capucine BV					Pays-Bas	IG	100,00%	53,30%
Cinneo		6			Italie			
GIE Klepierre Services					France	IG	100,00%	46,90%
I G C SPA					Italie	IP	50,00%	26,65%
ICD SPA					Italie	IG	100,00%	45,31%
Klecar Italia SPA					Italie	IG	100,00%	44,24%
Klefin Italia SPA					Italie	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Krakow Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Poznan Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Klepierre Sadyba Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Krakow Plaza Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
Plaza Center Management Poland Sp. z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	39,98%
Ruda Slaska Plaza Sp. Z.o.o				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Brescia					France	IG	100,00%	53,30%
SA Cinéma de l'Esplanade					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Coimbra					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Delcis Cr					République Tchèque	IG	100,00%	53,30%
SA Devimo Consult					Belgique	ME	35,00%	13,86%
SA Duna Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SA Finascente				1	Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Foncière de Louvain la Neuve					Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Galiera Parque Nascente					Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Gondobrico					Portugal	IP	50,00%	26,65%
SA Klecar Foncier Espana					Espagne	IG	100,00%	44,24%
SA Klecar Foncier Iberica					Espagne	IG	100,00%	44,24%
SA Klelou Immobiliare					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klenord Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre					France	IG	53,52%	53,30%
SA Klepierre Athinon AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre Foncier Makedonia					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre NEA Efkarpia AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre Peribola Patras AE					Grèce	IG	100,00%	44,24%
SA Klepierre Portugal SGPS					Portugal	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre Vallecas		2			Espagne	IG	100,00%	53,30%
SA Klepierre Vinaza					Espagne	IG	100,00%	53,30%
SA Kletel Immobiliaria					Portugal	IG	100,00%	53,30%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchisement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
SA Place de l'accueil				1	Belgique	IG	100,00%	53,30%
SA Poznan Plaza				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Sadyba Center				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SA Sogecaec					Portugal	IG	100,00%	39,98%
SARL Assago		2			Italie	ME	100,00%	53,30%
SARL Collegno	1				Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Csepel 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Debrecen 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Effe Kappa	1				Italie	IP	50,00%	26,65%
SARL Galiera Commerciale Cavallino				1	Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Galiera Commerciale Klepierre			2		Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Galiera Commerciale Solbiate				1	Italie	IG	100,00%	53,30%
SARL Gyor 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Immobiliare Magnolia					Italie	IG	100,00%	45,31%
SARL Kanizsa 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Kaposvar 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Klepierre Pologne				1	Pologne	IG	100,00%	53,30%
SARL Miskolc 2002		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Novate					Italie	IG	100,00%	45,31%
SARL Nyiregyhaza Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL P S G					Italie	IP	50,00%	19,72%
SARL Plaza Center Management		1			Hongrie	IP	100,00%	39,98%
SARL Szeged Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Szolnok Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Uj Alba		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SARL Zalaegerszeg Plaza		1			Hongrie	IG	100,00%	53,30%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 21 Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 21 la Perouse					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 43 Grenelle					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 43 Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 46 Notre-Dame des victoires					France	IG	100,00%	53,30%
SAS 5 Turin					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Baudot Massy			6		France			
SAS Cande					France	IG	100,00%	53,30%
SAS CB Pierre					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Cecobil					France	IP	50,00%	26,65%
SAS Cecoville					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Centre Jaude Clermont					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Concorde Puteaux					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Doumer Caen					France	IG	100,00%	53,30%
SAS du 23 avenue Marignan					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Espace Cordeliers					France	IP	50,00%	26,65%
SAS Espace Dumont D'Urville					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Espace Kleber					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Flandre					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Holding Gondomar 1					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Holding Gondomar 3					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Issy Desmoulin					France	IG	100,00%	53,30%
SAS KLE 1 (ex SAS Klepierre Transactions)					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Kleber Levallois					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klecar Participations Italie					France	IG	100,00%	44,24%
SAS Klemurs					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klepierre Finance					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Klepierre Hongrie		1			France	IG	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Capelet					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Tourneville					France	IG	100,00%	53,30%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
SAS Leblanc Paris 15					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Louis David		6			France			
SAS LP7					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Marseille Le Merlan					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Melun Saint-Peres					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Odysseum Place de France					France	IG	100,00%	37,31%
SAS Oise Cergy		6			France			
SAS Opale					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Poitiers Alienor					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Saint-Andre Pey berland					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Segecar		6			France			
SAS Soaval					France	IP	50,00%	19,72%
SAS Socoseine					France	IG	100,00%	50,10%
SAS Strasbourg La Vigie					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Suffren Paris 15					France	IG	100,00%	53,30%
SAS Toulouse Mermoz		2	6		France			
SAS Tours Nationale					France	IG	100,00%	53,30%
SC Antin Vendome			5		France			
SC Centre Bourse					France	IG	100,00%	53,30%
SC Solrec					France	IG	100,00%	42,64%
SCI 8 rue du Sentier		6			France			
SCI Aurora		1	6		France			
SCI Bassin Nord					France	IP	50,00%	26,65%
SCI Beausevrin				1	France	IG	100,00%	44,24%
SCI Bègles Papin		2			France	IG	100,00%	53,30%
SCI Chaptal Alun		6			France			
SCI La Plaine du Moulin à vent				2	France	IP	50,00%	26,65%
SCI Noble Cafeteria		1	6		France			
SCI Noble Galerie		1	6		France			
SCI Noble Restauration		1	6		France			
SCI Orengeal		1	6		France			
SCI Secovalde					France	IG	100,00%	21,32%
SCI Tour Marcel Brot					France	IG	100,00%	53,30%
SCS Begles Arcins					France	IP	50,00%	26,65%
SCS Klecar Europe Sud					France	IG	100,00%	44,24%
SCS Ségécé					France	IG	100,00%	54,98%
Ségécé Hellas Réal Estate Management		2	2		Grèce	IG	100,00%	39,98%
Seravalle SPA		1			Italie	IG	100,00%	53,30%
SL Centros Shopping Gestion		7			Italie	IG	100,00%	39,98%
SNC Angoumars				2	France	IG	100,00%	53,30%
SNC Fonciere Saint Germain					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Galae					France	IG	100,00%	46,37%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Jardins des Princes					France	IG	100,00%	53,30%
SNC KC1					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC10					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC11					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC12					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC2					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC20					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC3					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC4					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC5					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC6					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC7					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC8					France	IG	100,00%	44,24%
SNC KC9					France	IG	100,00%	44,24%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
SNC Kleber la Perouse					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Klecar France					France	IG	100,00%	44,24%
SNC Klegestion					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Klepierre Conseil					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Kletransactions		2			France	IG	100,00%	53,30%
SNC Le Barjac Victor					France	IG	100,00%	53,30%
SNC Le Havre Lafayette					France	IP	50,00%	26,65%
SNC Le Havre Vauban					France	IP	50,00%	26,65%
SNC SCOO (ex Sas Secmarne)					France	IG	100,00%	62,70%
SNC Ségécé Loisirs Transactions					France	IG	100,00%	39,98%
SNC Soccendre					France	IG	100,00%	39,98%
SNC Sodevac					France	IG	100,00%	53,30%
SRO F M C Central europe					République Tchèque	IG	100,00%	29,85%
SRO Klepierre CZ				1	République Tchèque	IG	100,00%	53,30%
Vignate	6				Italie			
Zobel Investment BV	5				Pays-Bas			
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>								
Capefi					France	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Immobilière de France					France	IG	100,00%	100,00%
Ejesur					Espagne	IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Kleber					France	IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron	2				France	IG	100,00%	99,98%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic					France	IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>								
Antin Participation 4					France	IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 5					France	IG	100,00%	100,00%
Axa Re-finance	4				France			
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis					France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV					Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	1				France	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer					France	IG	99,99%	99,99%
Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales		5			France			
Compagnie Bancaire Uk Fonds B					Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P					France	IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas					France	IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré					France	IG	100,00%	100,00%
Finaxa				4	France			
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	2				France	IG	100,00%	100,00%
Kle 65					France	IG	100,00%	100,00%
Kle 66					France	IG	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré					Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Omnium Gestion Developpement Immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Paribas International					France	IG	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin					Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
Quatch					France	IG	99,96%	99,96%
Sagip					Belgique	IG	100,00%	100,00%
Sas Klefinances					France	IG	100,00%	100,00%
SNC Bincofi				5	France			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	2				France	IG	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement					France	IG	100,00%	100,00%
Société Française Auxiliaire - S.F.A.					France	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

Dénomination	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>								
Société Jovacienne de Participations					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises					France	IG	100,00%	100,00%
UCB Group Limited			5		Royaume-Uni			
UCB Locabail immobilier					France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	1				France	ME	43,00%	43,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
Antin Participation 7					France	IG		
Antin Participation 13					France	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 1					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 3					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 4					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 6					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program					Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC					Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC					Etats-Unis	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2004	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2004	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2005	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2005	
1 - Acquisition	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
2 - Création, franchissement de seuil	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
3 - Entrée de périmètre IFRS	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
4 - Cession	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
5 - Déconsolidation	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
6 - Fusion entre entités consolidées	12 - Reconsolidation

## 9.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

### Regroupements d'entreprises relatifs à l'exercice 2005

#### **Acquisition de TEB Mali (Pôle SFDI)**

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, les dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. Des frais liés à l'acquisition ont été enregistrés pour 6 millions d'euros. L'écart d'acquisition déterminé provisoirement a été enregistré à l'actif pour une contrevaletur de 121 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 28 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 42 millions d'euros.

#### **Acquisition de Nachenius Tjeenk & Co NV (Pôle AMS)**

En juillet 2005, BNP Paribas Private Bank, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 45 millions d'euros, la totalité des actions de Nachenius, Tjeenk & Co NV, banque privée néerlandaise gérant plus de 1,3 milliard d'euros pour le compte de particuliers fortunés, d'associations et de fondations.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à des établissements de crédit pour 111 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 162 millions d'euros

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 40 millions d'euros au 31 décembre 2005. La valeur de cet écart d'acquisition est représentative de l'opportunité que constitue une plateforme unique de développement

sur le marché néerlandais de la banque privée, et de l'existence d'une marque réputée, en particulier auprès de la clientèle faisant appel aux services de l'activité de gestion de fortune.

Nachenius, Tjeenk & Co NV a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 52 millions d'euros sur l'exercice 2005.

### **Acquisition de Fund Quest Inc (Pôle AMS)**

En août 2005, Paribas North America, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 100 millions de dollars, la totalité des actions de Fund Quest Inc., dont l'activité est située aux Etats-Unis. FundQuest Inc. est une plate-forme de gestion clé en main en architecture ouverte, dédiée aux opérations de gestion et de conseil aux investisseurs institutionnels.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition, pour un total de bilan de 6 millions d'euros.

La consolidation de cette filiale a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 98 millions de dollars, soit une contre valeur de 82 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifie la forte perspective de croissance du marché de l'architecture ouverte, les qualités intrinsèques de FundQuest Inc., expert reconnu dans le domaine des « managed accounts » aux Etats-Unis, disposant d'une architecture flexible et robuste structurée pour être déployée sur le marché européen.

FundQuest Inc. a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 73 millions d'euros sur l'exercice 2005.

### **Acquisition de Commercial Federal Corporation par BancWest (Pôle SFDI)**

Le 2 décembre 2005, Bank of the West, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis en numéraire, pour 1 329 millions de dollars, la totalité des actions du groupe Commercial Federal Corporation. L'activité de Commercial Federal Corporation est située essentiellement dans le Colorado, le Missouri et le Nebraska et couvre l'ensemble des services liés aux activités de banque commerciale et de détail. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 198 agences.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 6 609 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 5 052 millions d'euros

L'absorption de cette société par Bank of the West a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition, inscrit à l'actif, déterminé provisoirement pour 793 millions d'euros au 31 décembre 2005, que justifient les perspectives de croissance des états dans lesquels Commercial Federal exerce ses activités, ainsi que les synergies significatives tant par la mutualisation des moyens que par la vente croisée de produits, que l'intégration de cette entité dans l'organisation de Bank of the West devraient permettre de dégager.

Commercial Federal Corporation a été consolidé à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net avant impôt de BNP Paribas sur l'année 2005 est une perte de 29 millions d'euros, compte tenu des coûts de restructuration comptabilisés au quatrième trimestre 2005. L'impact de cette acquisition est une diminution de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 998 millions d'euros sur l'exercice 2005.

## **Regroupements d'entreprises relatifs à l'exercice 2004**

### **Acquisition d'Atis Real International (Pôle AMS)**

Atis Real et BNP Paribas Immobilier ont conclu le 27 janvier 2004 un accord au terme duquel BNP Paribas Immobilier prend une participation de 49,9% du capital de Atis Real International SAS, les 50,1% restant étant conservés par le Groupe Vendôme Rome et Crédit Lyonnais Private Equity. En octobre 2004, BNP Paribas Immobilier acquiert les 50,1% restant.

Atis Real International regroupe l'ensemble des activités de services en immobilier d'entreprise d'Atis Real (Transaction, Conseil, Expertise et Gestion à l'international). Il s'agit en France de Atis Real Auguste Thouard, ATHF et Expertim, en Grande Bretagne de Atis Real Weatheralls, en Allemagne de Atis Real Müller et des implantations de Atis Real en Espagne et au Benelux.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de créances clients pour 36 millions d'euros et de disponibilités pour 23 millions d'euros. Ces éléments sont présentés en « comptes de régularisation et autres actifs » selon le format bancaire ;
- au passif, de dettes fiscales et sociales pour 55 millions d'euros, d'emprunts et de dettes financières pour 23 millions d'euros et de provisions pour risques et charges pour 17 millions d'euros. Les éléments de dettes fiscales et financières sont présentés en « comptes de régularisation et autres passifs » selon le format bancaire.

### **Acquisitions de Community First Bankshares et Union Safe Deposit Bank par BancWest (Pôle SFDI)**

#### **Acquisition de Community First Bankshares**

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Community First Bankshares. L'activité de Community First Bankshares est située dans l'Ouest des Etats-Unis et couvre une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail, ainsi que l'immobilier, le courtage en assurance, les produits d'épargne et de banque privée.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 2 654 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 3 527 millions d'euros

Le prix d'acquisition de Community First Bankshares s'est élevé à 1 200 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 938 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif pour 948 millions de dollars, soit une contrevaletur de 801 millions d'euros au 31 décembre 2005.

**Acquisition de Union Safe Deposit Bank**

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Union Safe Deposit Bank. L'activité de Union Safe Deposit Bank est située en Californie et couvre des prêts aux particuliers (à travers une activité de prêts hypothécaires et autres prêts à la consommation) et des prêts commerciaux (à travers une activité de prêts hypothécaires, à la construction, industriels, agricoles, et activité de leasing ).

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 524 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 700 millions d'euros

Le prix d'acquisition de Union Safe Deposit Bank s'est élevé à 245 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 192 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif pour 174 millions de dollars, soit une contrevaletur de 147 millions d'euros au 31 décembre 2005.

La valeur des écarts d'acquisition constatés sur Community First Bankshares et sur Union Safe Deposit Bank s'appuie sur la rentabilité intrinsèque dégagée sur les fonds propres de ces sociétés, leur complémentarité stratégique et géographique avec le réseau de Bank of the West, les fortes perspectives de croissance des marchés locaux sur lesquels ces sociétés sont présentes, et les synergies attendues par la mise en commun des moyens, du savoir-faire et de la gamme de produits de Bank of the West.

La contribution de Community First Bankshares et d'Union Safe Deposit Bank au résultat net avant impôt de BNP Paribas au titre de l'exercice 2004 n'est pas significative compte tenu des coûts de restructuration supportés par ces deux sociétés. L'impact de ces deux acquisitions est par ailleurs une diminution sur l'exercice 2004 de la trésorerie du Groupe BNP Paribas estimée à 945 millions d'euros.

## **9.d INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION GALERIES LAFAYETTE**

BNP Paribas a procédé en mars 2005 à l'acquisition de 29,5% des actions des Galeries Lafayette dans le cadre d'un protocole d'accord conclu le 29 mars 2005 qui prévoit notamment l'organisation d'un contrôle conjoint sur la société Cofinoga. Ce protocole s'est traduit par l'apport au deuxième semestre de ces actions à la SAS Motier, holding de contrôle du Groupe des Galeries Lafayette dont BNP Paribas détient désormais 37%, et par la signature d'un pacte d'actionnaires, en date du 19 juillet 2005, organisant les conditions de liquidité de cette participation. En substance, ces conditions conduisent à qualifier la moitié de la participation de prêt et l'autre moitié d'actif disponible à la vente.

La mise en œuvre du contrôle conjoint des Galeries Lafayette et de BNP Paribas sur la société LaSer qui détient Cofinoga a en outre conduit à la conclusion d'un pacte d'actionnaires en date du 20 septembre 2005, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2005, fixant les principes de fonctionnement et les règles de décision partagées en vertu duquel l'ensemble Laser-Cofinoga a été consolidé à partir du quatrième trimestre 2005 par intégration proportionnelle.

## **9.e INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION AXA - FINAXA**

Les groupes AXA (AXA, Finaxa et les Mutuelles AXA) et BNP Paribas ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord<sup>1</sup>, modifié par un avenant du 26 octobre 2004, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle de l'un d'eux. BNP Paribas bénéficiait en outre d'un engagement de liquidité lui permettant à tout moment de substituer des titres AXA à ses titres Finaxa.

La fusion-absorption de Finaxa par AXA, intervenue le 16 décembre 2005, a permis au Groupe BNP Paribas d'entrer en possession de titres AXA en échange des titres Finaxa détenus, ce que le protocole d'accord ci-dessus mentionné lui permettait déjà d'obtenir. L'absence de substance commerciale à cette opération d'échange pour le Groupe BNP Paribas a donc conduit à maintenir la différence entre la valeur comptable des titres Finaxa dans les comptes du Groupe et la valeur de marché des titres AXA, enregistrés en « Actifs disponibles à la vente », en « Gains et pertes latents et différés » dans les capitaux propres.

Cette opération de fusion-absorption de Finaxa par AXA a conduit à la conclusion d'un nouveau protocole d'accord entre les groupes AXA (hors les mutuelles AXA) et BNP Paribas, entré en vigueur le 16 décembre 2005, avec pour objet d'assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et de se concéder une option d'achat réciproque en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de l'une des parties. Ce dernier protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

---

<sup>1</sup> Le protocole d'accord et son avenant ont fait l'objet d'une publicité par le Conseil des Marchés Financiers puis par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 28 septembre 2001 et le 28 octobre 2004.

## 9.f PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel<sup>1</sup>, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

### A/ Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 9b. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

#### Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2005		1er janvier 2005	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
<b>ACTIF</b>				
<b>Prêts, avances et titres</b>				
Comptes ordinaires	-	6	-	-
Prêts	2 472	1 493	1 123	1 115
Opérations de location-financement	-	16	-	73
<b>Actifs divers</b>	2	8	1	1
<b>Total</b>	<b>2 474</b>	<b>1 523</b>	<b>1 124</b>	<b>1 189</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dépôts</b>				
Comptes ordinaires	1	82	1	32
Autres emprunts	45	-	-	168
<b>Dettes représentées par un titre</b>	39	-	-	-
<b>Passifs divers</b>	-	1	-	-
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>83</b>	<b>1</b>	<b>200</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
<b>Engagements de financement donnés</b>	103	16	-	508
<b>Engagements de garantie donnés</b>	7	-	15	-
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>508</b>

<sup>1</sup> Exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels

En outre, dans le cadre de son activité de banque et finance internationale, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments dérivés (swaps, options, forwards) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	58	31	27	36
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(1)	(1)	-	-
<b>Commissions (produits)</b>	2	1	1	-
<i>Commissions (charges)</i>	(1)	-	-	-
<b>Prestations de services données</b>	1	20	-	1
<i>Prestations de services reçues</i>	(1)	-	-	-
<b>Loyers perçus</b>	1	1	-	-
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>52</b>	<b>28</b>	<b>37</b>

**B/ Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel**

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les compléments de retraite par capitalisation, les indemnités de fin de carrière, les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Des sociétés du Groupe, principalement BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas SA, contribuent à la gestion de ces prestations, notamment en matière de gestion et de conservation d'actifs, ainsi que des services bancaires. Des compléments de retraite sont également souscrits auprès de compagnies d'assurance, notamment BNP Assurance, qui en assurent directement la gestion.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank.

Au 31 décembre 2005, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 1 231 millions d'euros (1 371 millions d'euros au 1er janvier 2005). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2005 s'élève à 3 millions d'euros (3 millions d'euros au titre de l'exercice 2004).

En ce qui concerne les prestations de santé, le Groupe a versé en 2004 une soulte de 152 millions d'euros à la Mutuelle BNP Paribas pour éteindre définitivement ses obligations vis-à-vis des retraités en matière de prestations de santé postérieures à l'emploi.

En outre, la Caisse de retraite BNP a remboursé en septembre 2004 l'intégralité d'une avance de 21 millions d'euros qui lui avait été octroyée par le Groupe.

Au 31 décembre 2005, les Caisses de retraite BNP et Paribas, la Caisse de Prévoyance présentent un solde débiteur de 785 257 euros (solde créditeur de 1 681 521 euros au 1er janvier 2005).

## **C/ Relations avec les principaux dirigeants**

### **Rémunérations des mandataires sociaux**

#### **Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués**

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont déterminés en fonction de références de marché établies par des cabinets spécialisés dans les enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes.

La partie fixe de la rémunération est définie en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

La partie variable est déterminée d'une part en fonction d'un bonus de base établi par référence aux pratiques de marché, d'autre part en tenant compte de critères de variation liés à la performance financière du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels. Les critères liés à la performance du Groupe (70 % du bonus de base) concernent l'évolution du bénéfice net, part du Groupe, le résultat net avant impôt des pôles, et la réalisation des budgets de Résultat Brut d'Exploitation du Groupe et des pôles. Les critères liés aux objectifs personnels (30 % du bonus de base) concernent la stratégie du Groupe et la préparation de son avenir.

Alors qu'une fraction de la rémunération variable des mandataires sociaux était jusqu'à présent différée conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, la totalité de la rémunération variable due au titre d'un exercice sera désormais versée au cours de l'exercice suivant, et pour la première fois en 2006 au titre de l'exercice 2005. Cette modification est destinée à faciliter la comparaison d'un exercice à l'autre.

Les tableaux ci-après présentent d'une part la rémunération brute due au titre de l'exercice 2005 aux mandataires sociaux ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2005, d'autre part la rémunération brute versée en 2005 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice.

**Rémunération due aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2005**

Rémunération due au titre de 2005 En euros	Rémunérations		Jetons de présence <sup>(3)</sup>	Avantages en nature <sup>(4)</sup>	TOTAL Rémunérations
	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(2)</sup>			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration					
2005 (rappel 2004)	700 000 (700 000)	1 081 601 (1 036 303)	29 728 (22 868)	4 816 (4 781)	1 816 145 (1 763 952)
Baudoin PROT Directeur Général					
2005 (rappel 2004)	788 333 (730 000)	1 878 895 (1 469 774)	91 024 (22 868)	4 930 (4 895)	2 763 182 (2 227 537)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué					
2005 (rappel 2004)	491 667 (450 000)	1 405 477 (1 182 486)	89 230 (6 468)	4 303 (4 271)	1 990 677 (1 643 225)
Jean CLAMON Directeur Général Délégué					
2005 (rappel 2004)	455 000 (430 000)	681 598 (537 983)	92 297 (47 013)	4 703 (4 845)	1 233 598 (1 019 841)

<sup>(1)</sup> Salaire effectivement versé en 2005.

<sup>(2)</sup> Ces montants correspondent à la rémunération variable due au titre de 2005. Ils feront l'objet d'un paiement en 2006

<sup>(3)</sup> Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, du mandat d'administrateur d'Erbé.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNP Paribas UK Holdings Ltd et de Erbé. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Paribas International, et Erbé.

<sup>(4)</sup> Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

**Rémunération versée aux mandataires sociaux en 2005**

Rémunérations versées en 2005 En euros	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL Rémunérations <sup>(9)</sup>
	Fixe	Variable <sup>(5)</sup>	Différée <sup>(6)</sup>			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration						
2005 (rappel 2004)	700 000 (700 000)	831 553 (839 119)	342 062 (358 312)	29 728 (22 868)	4 816 (4 781)	1 908 159 (1 925 080)
Baudouin PROT Directeur Général						
2005 (rappel 2004)	788 333 (730 000)	1 171 274 (801 952)	234 982 (218 103)	91 024 (22 868)	4 930 (4 895)	2 290 543 (1 777 818)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué						
2005 <sup>(7)</sup> (rappel 2004)	491 667 (450 000)	943 518 (707 810)	258 985 (252 613)	89 230 (6 468)	4 303 (4 271)	1 787 703 (1 421 162)
Jean CLAMON Directeur Général Délégué						
2005 <sup>(8)</sup> (rappel 2004)	455 000 (430 000)	406 970 (286 169)	102 640 (100 572)	92 297 (47 013)	4 703 (4 845)	1 061 610 (868 599)

<sup>(5)</sup> Ces montants correspondent à la partie non différée de la rémunération variable au titre de 2004 effectivement versée en 2005.

<sup>(6)</sup> Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2001, au second tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2002 et au premier tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2003.

<sup>(7)</sup> La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 6 468 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

<sup>(8)</sup> La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2004 et payée en 2005 a été réduite d'un montant de 47 013 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2004.

<sup>(9)</sup> Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations en 2005 est de 35,8% (30% en 2004).

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ne perçoivent aucune autre rémunération versée par les sociétés du Groupe et ne reçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, du mandat d'administrateur de la société Erbé. Les jetons de présence perçus en 2005 à ce titre par le Directeur Général seront déduits de sa rémunération variable versée en 2006.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ce régime en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 9 673 euros (9 520 euros en 2004). Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 millions d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 10 696 euros (9 441 euros en 2004).

### **Rémunération des administrateurs salariés élus**

L'ensemble des rémunérations versées en 2005 aux administrateurs élus par le personnel salarié pendant la durée de leur mandat s'est élevée à 104 604 euros (102 785 euros en 2004), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2005 aux administrateurs élus par le personnel salarié se sont élevés au total à 97 360 euros (73 752 euros en 2004). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs élus par le personnel salarié bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2005 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 152 euros (1 095 euros en 2004).

### **Prêts, avances et garanties**

Au 31 décembre 2005, le montant des prêts en cours contractés par les administrateurs s'élève à 3 717 763 euros (404 206 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

### **Jetons de présence**

Les administrateurs de BNP Paribas S.A. reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont le montant global attribuable au titre de l'exercice 2005 s'élève à 780 000 euros, conformément à la 12<sup>ème</sup> résolution adoptée lors de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2005. La précédente allocation globale avait été fixée à 600 000 euros par l'assemblée générale du 23 mai 2000.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil a modifié sur différents points la pratique d'allocation individuelle des jetons, le principe restant que le montant des jetons versés à chaque administrateur tient compte de la présence effective aux séances des Conseil et Comités, à hauteur de la moitié de la somme attribuable.

Le montant des jetons attribuables individuellement à chaque administrateur pour l'exercice 2005 a été fixé à 29 728 euros (au lieu de 22 868 euros depuis 2000, soit la même progression que l'allocation globale).

La partie fixe de l'allocation des Présidents du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne et des risques a été portée à 15 000 euros en raison de leurs sujétions et charge de travail. La part fixe de l'allocation du Président du Comité des Rémunérations et des Nominations pour 2005 est fixée à 9 909 euros. La part fixe des membres des Comités du Conseil est de 5 946 euros. Les administrateurs résidant à l'étranger perçoivent dans les mêmes conditions, un demi-jeton supplémentaire.

**Montant des jetons de présence 2005 et 2004**

BNP Paribas : jetons de présence versés, en euros	2005	2004
M. PEBEREAU	29 728	22 868
P. AUGUSTE	35 674	27 442
C. BEBEAR	29 233	23 669
JL. BEFFA	31 215	23 669
G. CROMME	40 134	20 010
J. DELAGE	-	3 430
M. FRANCOIS-PONCET (†)	2 973	21 439
J. FRIEDMANN	31 564	33 845
J.M. GIANNO	33 444	17 152
F. GRAPPOTTE	38 020	25 556
MC. HAMONIC	-	2 858
A. JOLY	32 700	29 728
D. KESSLER	33 940	25 841
JF. LEPETIT	30 471	10 005
JM. MESSIER	-	1 886
J. MORIO	-	5 718
L. OWEN-JONES	22 296	15 722
D. PEAKE	-	15 608
L. DE PALACIO	19 496	-
H. PLOIX	33 693	27 442
B. PROT	29 728	22 868
L. SCHWEITZER	46 710	30 530
JF. TRUFELLI	28 242	17 152
<b>TOTAL</b>	<b>549 261</b>	<b>424 438</b>

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé que les sommes qui seront versées aux administrateurs à titre de jetons de présence ne sont pas éligibles à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des Impôts.

Le total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2003 s'élevait à 476 662 euros, et à 476 511 euros au titre de l'exercice 2002.

**Avantages postérieurs à l'emploi****Indemnités de cessation de mandat social**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

**Indemnités de fin de carrière**

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux Délégués ainsi que les administrateurs salariés élus bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base à la date du départ à la retraite.

La valeur actualisée totale des engagements correspondants s'élève à 471 285 euros (425 685 euros en 2004).

## Régimes de retraite

- **Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués**

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation<sup>1</sup> représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Dans l'hypothèse où les conditions prévues seraient remplies, la valeur totale actualisée au terme des engagements correspondant à ce régime de retraite s'élève à environ 30 millions d'euros, contre environ 27,5 millions d'euros en 2004, l'évolution résultant des modifications des données actuarielles. Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

En cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire pour un montant total annuel de 214 343 euros en 2005.

- **Les administrateurs salariés élus**

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 769 euros (807 euros en 2004). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

<sup>1</sup> Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées en 2005 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 1 329 euros (1308 euros en 2004).

**Plans d'options de souscription d'actions**

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options ainsi mis en œuvre ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces cadres sont représentatifs des talents du Groupe et de sa relève : cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Le nombre des options attribuées aux mandataires sociaux est déterminé par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote. Les conditions d'exercice des options peuvent, selon les plans, être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du Groupe ou dépendre de la performance relative du titre par rapport au marché. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées (voir note 8c)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2005.

**Information sur les options de souscription et d'achat d'actions consenties/levées par les mandataires sociaux**

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
<b>OPTIONS CONSENTIES EN 2005</b>				
Michel PEBEREAU	100 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Baudouin PROT	150 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Georges CHODRON DE COURCEL	60 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
Jean CLAMON	40 000	55,1	25/03/2005	22/03/2013
<b>OPTIONS LEVEES EN 2005</b>				
Michel PEBEREAU	50 000	18,45	22/05/1997	22/05/2007
Georges CHODRON DE COURCEL	60 000	45,16	22/12/1999	22/12/2009
Georges CHODRON DE COURCEL	19 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009
Jean CLAMON	27 125	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Jean CLAMON	22 550	20,4	17/11/1998	17/11/2006
<b>OPTIONS CONSENTIES EN 2004</b>				
-				
<b>OPTIONS LEVEES EN 2004</b>				
Michel FRANCOIS-PONCET (†)	177 650	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Georges CHODRON DE COURCEL	50 000	37,28	13/05/1998	13/05/2008
Georges CHODRON DE COURCEL	5 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009
Jean CLAMON	50 000	23,47	26/12/1997	26/12/2005
Jean CLAMON	37 020	17,3	20/01/1997	20/01/2005

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'options en vie à fin 2005 détenues par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP	BNP	BNP	Paribas	BNP	Total
Date d'attribution du plan	23/05/2005	21/03/2003	15/05/2001	22/12/1999	03/05/1999	13/05/1998	17/11/1998	22/05/1997	
Nombre d'options en vie à fin 2005 par plan	350 000	560 000	500 000	410 000	5 000	190 000	70 000	100 000	2 185 000

## 9.g VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente le bilan par date d'échéance contractuelle.

En millions d'euros 31 décembre 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		7 115						7 115
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	700 525							700 525
Instruments financiers dérivés de couverture	3 087							3 087
Actifs financiers disponibles à la vente	15 098		6 675	6 838	10 641	18 571	34 883	92 706
Prêts et créances sur établissements de crédit		10 760	11 047	8 817	5 847	3 342	5 196	45 009
Prêts et créances sur la clientèle		20 529	40 959	23 865	43 267	97 202	75 374	301 196
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(61)							(61)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			74	597	272	1 127	13 375	15 445
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>718 649</b>	<b>38 404</b>	<b>58 755</b>	<b>40 117</b>	<b>60 027</b>	<b>120 242</b>	<b>128 828</b>	<b>1 165 022</b>
Banques centrales et CCP		742						742
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	567 706		1 684	1 069	3 642	21 529	15 051	610 681
Instruments financiers dérivés de couverture	1 015							1 015
Dettes envers les établissements de crédit		27 442	52 613	16 160	13 179	6 935	2 564	118 893
Dettes envers la clientèle		132 466	68 916	24 181	10 113	2 426	9 392	247 494
Dettes représentées par un titre			29 234	19 862	15 263	10 975	9 295	84 629
Dettes subordonnées	1 871		679	284	516	1 953	11 403	16 706
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	901							901
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>571 493</b>	<b>160 650</b>	<b>153 126</b>	<b>61 556</b>	<b>42 713</b>	<b>43 818</b>	<b>47 705</b>	<b>1 081 061</b>

En millions d'euros 1er janvier 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		6 888						6 888
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	539 510							539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	2 581							2 581
Actifs financiers disponibles à la vente	11 304		9 513	9 262	7 635	16 792	21 272	75 778
Prêts et créances sur établissements de crédit		9 480	14 485	5 185	3 766	5 270	2 797	40 983
Prêts et créances sur la clientèle		20 952	58 680	24 093	29 627	64 015	46 861	244 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			3 313	6 486	2 352	1 284	12 695	26 130
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>553 395</b>	<b>37 320</b>	<b>85 991</b>	<b>45 026</b>	<b>43 380</b>	<b>87 361</b>	<b>83 625</b>	<b>936 098</b>
Banques centrales et CCP		256						256
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	426 473		892	1 549	2 639	15 659	9 914	457 126
Instruments financiers dérivés de couverture	450							450
Dettes envers les établissements de crédit		8 905	49 277	17 651	9 640	9 944	4 771	100 188
Dettes envers la clientèle		117 559	54 343	18 991	7 517	8 819	4 258	211 487
Dettes représentées par un titre			25 581	23 916	14 074	7 014	7 012	77 597
Dettes subordonnées	2 685		667	593	333	2 578	6 186	13 042
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022							1 022
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>430 630</b>	<b>126 720</b>	<b>130 760</b>	<b>62 700</b>	<b>34 203</b>	<b>44 014</b>	<b>32 141</b>	<b>861 168</b>

## 9.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2005. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2005, en IFRS-EU		1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 009	45 014	40 983	41 009
Prêts et créances sur la clientèle	301 196	302 916	244 228	246 611
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 445	16 813	26 130	26 963
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	118 893	119 663	100 188	100 298
Dettes envers la clientèle	247 494	247 502	211 487	211 501
Dettes représentées par un titre	84 629	84 531	77 597	77 777
Dettes subordonnées	16 706	17 041	13 042	13 419

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 2 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.



## **10. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES AUX 31 DECEMBRE 2003 ET 2004**

Les états financiers consolidés des exercices 2003 et 2004 et les notes annexes qui leur sont relatifs ont été établis selon les normes comptables françaises et publiés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2005 sous le numéro D.05-0151.

Sont reproduits ci-après les principaux principes et règles comptables utilisés pour l'élaboration du compte de résultat de l'exercice 2004 et du bilan au 31 décembre 2004, servant de base aux tableaux de transition repris en notes 1a et 1b.

## A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003
<b>Opérations interbancaires et assimilées:</b>		
Caisse, banques centrales, CCP	6 843	5 287
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	128 400	106 671
Créances sur les établissements de crédit	180 443	162 950
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>315 686</b>	<b>274 908</b>
<b>Opérations avec la clientèle:</b>		
Créances sur la clientèle	237 508	201 611
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 572	20 362
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>258 080</b>	<b>221 973</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>66 899</b>	<b>55 005</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>72 254</b>	<b>52 506</b>
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	<b>69 501</b>	<b>62 275</b>
<b>Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme :</b>		
Participations et parts dans les entreprises liées	2 609	2 160
Autres titres détenus à long terme	3 514	4 612
<b>Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme</b>	<b>6 123</b>	<b>6 772</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :</b>		
Financières	737	1 436
Non financières	1 024	195
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence</b>	<b>1 761</b>	<b>1 631</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>9 582</b>	<b>9 008</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>6 244</b>	<b>5 578</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>99 808</b>	<b>93 420</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>905 938</b>	<b>783 076</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements de financement donnés	172 641	156 287
Engagements de garantie donnés	66 148	56 865
Engagements relatifs à des titres à livrer	8 241	7 389
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	466	1 297
Opérations sur instruments financiers à terme	20 556 393	18 356 809

## DU GROUPE BNP PARIBAS

## P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003
<b>Opérations interbancaires et assimilées :</b>		
Banques centrales, CCP	256	60
Dettes envers les établissements de crédit	244 707	191 194
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>244 963</b>	<b>191 254</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>237 712</b>	<b>210 621</b>
<b>Dettes représentées par un titre :</b>		
Bons de caisse	6 712	4 933
Titres du marché interbancaire	1 175	1 025
Titres de créances négociables	83 844	67 014
Emprunts obligataires	11 094	9 952
Autres dettes représentées par un titre	1 141	177
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>103 966</b>	<b>83 101</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>69 378</b>	<b>61 808</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>198 128</b>	<b>184 820</b>
<b>Ecarts d'acquisition</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 764</b>	<b>4 045</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>12 242</b>	<b>13 226</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>752</b>	<b>843</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 824</b>	<b>5 019</b>
<b>Capitaux propres, part du groupe :</b>		
Capital souscrit	1 769	1 806
Primes d'émission et d'apport	10 340	11 017
Réserves consolidées et assimilées	13 417	11 737
Résultat de l'exercice	4 668	3 761
<b>Total des capitaux propres, part du groupe</b>	<b>30 194</b>	<b>28 321</b>
<b>Total du passif</b>	<b>905 938</b>	<b>783 076</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements de financement reçus	35 251	43 976
Engagements de garantie reçus	50 212	42 951
Engagements relatifs à des titres à recevoir	9 570	7 852
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	1 807	2 801

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2004	2003
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	28 332	27 174
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(22 213)	(20 663)
Net des intérêts et produits assimilés	6 119	6 511
Revenus des titres à revenu variable	294	283
<i>Commissions (produits)</i>	7 098	6 319
<i>Commissions (charges)</i>	(2 411)	(2 026)
Net des commissions	4 687	4 293
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 713	4 407
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	453	190
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 005	970
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(904)	(880)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	101	90
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	1 919	1 658
Produits nets des autres activités	537	503
<b>Produit net bancaire</b>	<b>18 823</b>	<b>17 935</b>
Charges générales d'exploitation :		
Frais de personnel	(6 872)	(6 763)
Autres frais administratifs	(3 965)	(3 764)
Total des charges générales d'exploitation	(10 837)	(10 527)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(755)	(758)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 231</b>	<b>6 650</b>
Coût du risque	(678)	(1 361)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 553</b>	<b>5 289</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	194	131
Gains nets sur actifs immobilisés	843	912
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>7 590</b>	<b>6 332</b>
Résultat exceptionnel	(389)	(494)
Impôts sur les bénéfices	(1 830)	(1 481)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(384)	(399)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	88	147
Intérêts minoritaires	(407)	(344)
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>4 668</b>	<b>3 761</b>
<b>Résultat net, part du groupe, par action en euros (1)</b>	<b>5,55</b>	<b>4,31</b>
<b>Résultat dilué par action (2)</b>	<b>5,53</b>	<b>4,28</b>

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions en 2002.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

## PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

*Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.*

### ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

En 2004, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds de capital risque dont le groupe détient des parts. Jusqu'alors affecté pour son intégralité en réduction du prix de revient des parts de fonds détenues, le produit des distributions perçues est désormais porté en réduction du prix de revient des parts pour la seule fraction correspondant à l'investissement initial remboursé, la plus value de cession réalisée et distribuée par le fonds étant portée en résultat conformément aux pratiques les plus généralement admises. Les parts des fonds restent évaluées au plus bas du coût historique ainsi amorti et de leur quote-part d'actif net réévalué. L'effet de ce changement de modalité d'application des règles d'enregistrement des distributions des fonds a conduit à enregistrer au cours de l'exercice 2004 un produit de 167 millions d'euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 100 millions d'euros de produits perçus lors d'exercices antérieurs.

### PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

#### PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas SA et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du Groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du Groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision, assorti ou non du pouvoir de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des avantages économiques de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit à disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe, leur permettant de limiter substantiellement leur prise de risques.

Même en l'absence de lien en capital, une entité est consolidée dès lors que deux des trois critères sont remplis. Toutefois conformément au règlement n°2004-04 du CRC, le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France. Il est notamment précisé que la conservation de la majorité des risques et des avantages économiques afférents aux créances cédées constitue une présomption de conservation d'une partie substantielle du pouvoir effectif de décision.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

### • Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du Groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du Groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du Groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

### • Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

### • Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le Groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres Groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

## REGLES DE CONSOLIDATION

### *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

#### • Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

#### • Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition qui ne peut cependant excéder vingt ans.

Lorsque des indices laissant supposer que la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, il est effectué un test de valeur afin de mesurer l'éventuelle dépréciation complémentaire à opérer. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour opérer ce test, adaptées à l'activité concernée, parmi lesquelles la détermination de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimés à partir du plan d'activité à moyen terme de l'entreprise.

- **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

#### *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du Groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### *Opérations réciproques et opérations internes*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### *Opérations de crédit-bail*

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique " Opérations de crédit-bail et assimilées " du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

#### *Conversion des comptes en devises étrangères*

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du Groupe.

#### *Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe*

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

#### *Modalités de consolidation des compagnies d'assurances*

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

- **Placements des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières à revenus fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois, lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres. Les titres destinés à être cédés font quant à eux l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

Les immeubles font l'objet du calcul d'une valeur recouvrable déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus sur l'horizon de gestion de chaque immeuble, dès lors que la valeur d'expertise est inférieure de plus de 20% à la valeur nette comptable. Le cas échéant, une provision est constatée pour couvrir l'écart, immeuble par immeuble, entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable ainsi calculée. La valeur d'expertise sert de référence pour la détermination de la provision lorsque l'immeuble est destiné à être cédé.

- **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

- **Marge technique et financière des activités d'assurance**

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du Groupe.

## AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le Groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché

à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines, principalement dans les filiales de crédit spécialisées, ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

## TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n°2000-02 du CRC les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux .

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus depuis plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La

valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du Groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du Groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• **Titres mis en équivalence**

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

**IMMOBILISATIONS**

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le Groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements

## GROUPE BNP PARIBAS

dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du Groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Les marques identifiées par le Groupe lors d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

### PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

### PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le Groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le Groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

#### • Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir

compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans le résultat de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes (reports-dépôts), sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées au résultat sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

- **Instruments de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

#### IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les sociétés du Groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant pour leur part imposées à 19 % (15 % à partir de 2005 en vertu de la loi de Finances votée fin 2004, et pour certains titres de participation 8 % en 2006 puis 0 % au-delà). Les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital et qui relèvent du régime mère-fille sont exonérés d'impôt.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 3 % sur les exercices 2002 à 2004, qui s'ajoute à celle de 3,3 % qui avait été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La loi de finances 2005 a ramené cette contribution à 1,5 % pour 2005 et l'a supprimée à compter de 2006. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du Groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font

## GROUPE BNP PARIBAS

l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

### PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

### ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications) au bénéfice du personnel actif et retraité sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

### REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

**En France**, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

**A l'étranger**, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestations définies, le Groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées, étalées après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe constate les cotisations versées en charge de la période.

### AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

### ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

**COUT DU RISQUE**

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

**OPERATIONS EN DEVISES**

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

## **8.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Barbier Frinault & Autres**  
Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars & Guérard**  
Mazars  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires  
BNP Paribas  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### ***Opinion sur les comptes consolidés***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### ***Justification de nos appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Le provisionnement des risques de crédit et la valorisation des instruments financiers constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire :

\* votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2 et 5.a de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et de portefeuille ;

\* votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la

juste valeur est présentée en annexe - note 2 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Par ailleurs, votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 2 et 8.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### ***Vérification spécifique***

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 21 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

**Barbier Frinault & Autres**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Mazars & Guérard  
Mazars**

Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

## **8.7 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **8.7.1 LES RESULTATS ET LE BILAN DE BNP PARIBAS SA**

Les états financiers de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, tels qu'ils résultent de la réglementation édictée par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Dans ce cadre, BNP Paribas SA a fait application en 2005 des nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (CRC n° 2002-10), aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises (CRC n° 2003-03) ainsi que des décotes liées aux créances restructurées (CRC n° 2005-03) ; la Banque a également fait application dès 2005 des dispositions relatives à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement prévues pour les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement prévues par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans un communiqué en date du 20 décembre 2005.

La Banque a, en outre, saisi l'opportunité de l'application aux comptes consolidés des normes comptables internationales (IFRS) pour harmoniser les méthodes comptables utilisées pour la confection de ses comptes sociaux avec les méthodes retenues par les normes internationales dès lors qu'un tel changement est compatible avec la réglementation française applicable aux comptes sociaux : tel est en particulier le cas des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des engagements sociaux, ainsi que des modalités d'application des règles afférentes à la comptabilisation de certaines commissions de participation et d'engagement et à l'évaluation de certains instruments financiers particulièrement complexes dont la mesure en valeur de marché ou de modèle est en partie fondée sur des paramètres non observables sur les marchés actifs.

Afin d'améliorer la comparabilité des états financiers sur les périodes présentées, l'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des changements de méthode d'application rétrospective, enregistré en résultat conformément aux dispositions de l'avis n° 97-06 du CNC, a été présenté sous la rubrique « Résultat exceptionnel ». Seuls les changements de modalités d'application de règles afférentes à la comptabilisation de certaines commissions et à l'évaluation de certains instruments financiers mesurés en valeur de marché ou de modèle ont fait l'objet d'une application prospective.

L'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 des ajustements relevant des changements rétrospectifs de méthodes comptables, enregistré intégralement en « Résultat exceptionnel » s'est élevé à 1 459 millions d'euros dont 293 millions d'euros au titre des immobilisations, 223 millions d'euros au titre des provisions pour risques avérés et du calcul des décotes sur les crédits restructurés, 366 millions d'euros au titre des engagements futurs potentiellement défavorables sur les contrats réglementés d'épargne logement et 577 millions d'euros au titre des engagements sociaux. La Banque a constaté un produit d'impôt différé sur ces ajustements à hauteur de 473 millions d'euros enregistré sous la rubrique « Impôt sur les bénéfiques ». Enfin, les fonds pour risques bancaires généraux ont été intégralement repris pour un montant de 733 millions d'euros mentionnés sous la rubrique du compte de résultat « Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées ».

#### **Compte de résultat simplifié**

En millions d'euros	2005	2004	Variation 2005/2004
<b>Produit net bancaire</b>	<b>9 817</b>	<b>9 517</b>	<b>+3,2%</b>
Frais de gestion	-6 531	-5 894	+10,8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 286</b>	<b>3 623</b>	<b>-9,3%</b>
Coût du risque	94	-166	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 380</b>	<b>3 457</b>	<b>-2,2%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	464	783	n.s.
Résultat exceptionnel	-1 459	-321	n.s.
Impôt sur les bénéfiques	299	-715	n.s.
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	739	78	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>3 423</b>	<b>3 282</b>	<b>+4,3%</b>

**BILAN DE BNP PARIBAS SA**  
**A C T I F**

En millions d'euros, au 31 décembre	2005	2004
<b>Opérations interbancaires et assimilées :</b>		
Caisse, banques centrales, CCP	3 397	4 372
Effets publics et valeurs assimilées	133 429	86 299
Créances sur les établissements de crédit	246 252	218 223
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>383 078</b>	<b>308 894</b>
<b>Opérations avec la clientèle :</b>		
Créances sur la clientèle	261 768	225 901
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	75	80
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>261 843</b>	<b>225 981</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>68 289</b>	<b>54 030</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>8 399</b>	<b>4 180</b>
<b>Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :</b>		
Participations et parts dans les entreprises liées	34 987	30 682
Autres titres détenus à long terme	1 206	1 997
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</b>	<b>36 193</b>	<b>32 679</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>3 127</b>	<b>3 554</b>
<b>Actions propres</b>	<b>232</b>	<b>2 426</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>172 277</b>	<b>81 887</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>933 438</b>	<b>713 631</b>

**HORS BILAN**

Engagements de financement donnés	152 626	129 171
Engagements de garantie donnés	101 852	76 758
Engagements relatifs à des titres à livrer	187	5 188
Opérations sur instruments financiers à terme	22 777 296	20 934 612

**P A S S I F**

En millions d'euros	2005	2004
<b>Opérations interbancaires et assimilées :</b>		
Banques centrales, CCP	336	201
Dettes envers les établissements de crédit	293 512	239 810
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>293 848</b>	<b>240 011</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>196 831</b>	<b>190 434</b>
<b>Dettes représentées par un titre :</b>		
Bons de caisse	53	83
Titres du marché interbancaire	1 061	1 184
Titres de créances négociables	98 253	87 914
Emprunts obligataires	6 520	7 735
Autres dettes représentées par un titre	1 498	7
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>107 385</b>	<b>96 923</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>284 042</b>	<b>140 557</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 850</b>	<b>3 497</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>21 085</b>	<b>14 431</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>-</b>	<b>733</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital souscrit	1 676	1 769
Primes d'émission et d'apport	4 119	6 434
Réserves	17 179	15 560
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 974</b>	<b>23 763</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 423</b>	<b>3 282</b>
<b>Total du passif</b>	<b>933 438</b>	<b>713 631</b>

**HORS BILAN**

Engagements de financement reçus	35 389	16 774
Engagements de garantie reçus	99 439	48 031
Engagements relatifs à des titres à recevoir	326	5 878

## 8.7.2 LA REPARTITION DES BENEFICES EN 2005

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2005, soit 3 423 168 749,45 euros, complété du report à nouveau antérieur soit 8 690 141 972,17 euros, soit un ensemble d'un montant de 12 113 310 721,71 euros :

- dotation à la réserve spéciale d'investissements : 54 646 169,00 euros
- distribution aux actionnaires d'un dividende de 2,60 euros par action, soit un total de 2 183 005 487,00 euros\*,
- affectation au report à nouveau : 9 875 659 065,71 euros\*

Débit		Crédit	
Solde disponible ainsi réparti :		Report antérieur	8 690 141 972,17
Réserves diverses	54 646 169,00	Produits nets de l'exercice déduction	
Attribution aux actionnaires*	2 183 005 487,00	faite des frais généraux,	
Report à nouveau*	9 875 659 065,71	amortissements, provisions pour	
		risques et autres charges	3 423 168 749,54
<b>Total</b>	<b>12 113 310 721,71</b>	<b>Total</b>	<b>12 113 310 721,71</b>

\* sur la base du nombre d'action existantes au 23/01/2006.

## 8.7.3 L'EVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital
<b>Situation au 31/12/2002</b>	<b>895 173 839</b>	<b>1 790 347 678</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(1)</sup>	705 985	1 411 970
<b>Situation au 23/01/2003</b>	<b>895 879 824</b>	<b>1 791 759 648</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(2)</sup>	618 431	1 236 862
Souscription réservée aux adhérents du PEE <sup>(3)</sup>	6 673 360	13 346 720
<b>Situation au 02/07/2003</b>	<b>903 171 615</b>	<b>1 806 343 230</b>
<b>Situation au 31/12/2003</b>	<b>903 171 615</b>	<b>1 806 343 230</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(4)</sup>	443 989	887 978
<b>Situation au 28/01/2004</b>	<b>903 615 604</b>	<b>1 807 231 208</b>
Annulation d'actions	-25 000 000	-50 000 000
<b>Situation au 17/05/2004</b>	<b>878 615 604</b>	<b>1 957 231 208</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(5)</sup>	606 978	1 213 956
Souscription réservée aux adhérents du PEE <sup>(6)</sup>	5 477 862	10 955 724
<b>Situation au 06/07/2004</b>	<b>884 700 444</b>	<b>1 769 400 888</b>
<b>Situation au 31/12/2004</b>	<b>884 700 444</b>	<b>1 769 400 888</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(7)</sup>	518 758	1 037 516
<b>Situation au 25/01/2005</b>	<b>885 219 202</b>	<b>1 770 438 404</b>
Annulation d'actions	-13 994 568	-27 989 136
<b>Situation au 12/05/2005</b>	<b>871 224 634</b>	<b>1 742 449 268</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(8)</sup>	1 397 501	2 795 002
Souscription réservée aux adhérents du PEE <sup>(9)</sup>	5 000 000	10 000 000
<b>Situation au 20/07/2005</b>	<b>877 622 135</b>	<b>1 755 244 270</b>
Annulation d'actions	-39 374 263	-78 748 526
<b>Situation au 29/11/2005</b>	<b>838 247 872</b>	<b>1 676 495 744</b>
<b>Situation au 31/12/2005</b>	<b>838 247 872</b>	<b>1 676 495 744</b>
Souscription aux plans d'option <sup>(10)</sup>	1 369 623	2 739 246
<b>Situation au 23/01/2006</b>	<b>839 617 495</b>	<b>1 679 234 990</b>

(1) Les 705 985 actions créées en janvier 2003 portent jouissance au 1er janvier 2002

(2) 517 716 actions portent jouissance au 1er janvier 2002 et 100 715 portent jouissance au 1er janvier 2003

(3) Les 6 673 360 actions créées en juillet 2003 portent jouissance au 1er janvier 2003

(4) Les 443 989 actions créées en janvier 2004 portent jouissance au 1er janvier 2003

(5) 552 435 actions portent jouissance au 1er janvier 2003 et 54 543 portent jouissance au 1er janvier 2004

(6) Les 5 477 862 actions créées en juillet 2004 portent jouissance au 1er janvier 2004

(7) Les 518 758 actions portent jouissance au 1er janvier 2004

(8) 1 002 504 actions portent jouissance au 1er janvier 2004 et 394 997 portent jouissance au 1er janvier 2005

(9) Les 5 000 000 actions créées en juillet 2005 portent jouissance au 1er janvier 2005

(10) Les 1 369 623 actions portent jouissance au 1er janvier 2005

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, au cours de l'exercice 2005, le groupe BNP Paribas a racheté sur le marché 11 677 068 actions à un cours moyen de 57,90 euros par action de nominal 2 euros.

Au 31 décembre 2005, le groupe BNP Paribas détenait 4 724 282 actions de nominal 2 euros (y compris actions détenues au titre d'opérations de transaction) représentant 165 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. (cf. Note Annexe 6.a. des états financiers consolidés)

Il restait à lever au 31 décembre 2005, 25 388 170 options de souscription d'actions et 1 504 355 options d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options du groupe BNP Paribas. (cf. Note Annexe 8.c. des états financiers consolidés)

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :**

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2005
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 (21 <sup>ème</sup> résolution*)	<i>Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions</i>	Attribution de 4 332 550 options de souscription lors du Conseil d'administration du 25 mars 2005
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003 (16 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents</i>	Emission de 5 000 000 actions nouvelles d'un nominal de 2 €, constatée le 20 juillet 2005 (montant nominal : 10 000 000 €)
Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 (15 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Modification du montant et de la durée de l'autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents, conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 Mai 2003</i>	
Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 (11 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 (12 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 (13 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achats d'actions</i>	Aucune
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 <sup>ème</sup> résolution)	<i>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées</i>	Aucune

\* échu le 18 mai 2005

## 8.7.4 TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

	BNP PARIBAS SA				
	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	1 771 942 784 (1)	1 790 347 678 (2)	1 806 343 230 (3)	1 769 400 888 (4)	1 676 495 744 (5)
b) Nombre des actions ordinaires existantes (j) nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	442 985 696 (1) 17 704 434	895 173 839 (2) 18 372 079	903 171 615 (3) 23 734 549	884 700 444 (4) 24 359 164	838 247 872 (5) 25 388 170
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	37 064 085 322	28 973 762 964	24 361 520 679	25 095 074 515	29 994 235 964
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 391 841 471	3 697 344 223	4 042 278 418	4 037 415 805	3 679 619 779
c) Impôts sur les bénéfices	373 086 382	66 294 745	-11 461 665	-714 643 630	298 950 458
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	72 950 531	46 156 022	73 664 330	102 947 868	129 668 926 (6)
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 925 144 188	2 830 067 503	2 358 756 302	3 281 771 449	3 423 168 749
f) Montant des bénéfices distribués	1 063 947 593	1 075 055 789	1 310 242 626	1 770 438 404	2 183 005 487 *
<b>Résultats des opérations réduits à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	11,12	4,12	4,41	3,67	4,62
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,85	3,16	2,61	3,71	4,08
c) Dividende versé à chaque action	1,20 (7)	1,20 (8)	1,45 (9)	2,00 (10)	2,60 (11)
<b>Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (12)	45 870	44 908	44 060	44 534	45 356
b) Montant de la masse salariale	2 613 281 535	2 484 565 532	2 487 721 635	2 728 535 537	3 074 275 447
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	861 936 161	895 525 367	982 590 077	991 640 524	1 222 427 038

- (1) Le capital a été porté de 1 792 258 860 E à 1 792 824 220 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000 000 E ramenant le capital de 1 792 824 220 E à 1 756 824 220 E.
- (2) Le capital a été porté de 1 771 942 784 E à 1 773 245 988 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 303 204 E. Ensuite, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à la division de la valeur nominale de l'action par deux en fixant cette valeur à deux euros. Cette division du nominal est intervenue en Bourse le 20 février 2002.
- (3) Le capital a été porté de 1 790 347 678 E à 1 791 759 648 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 411 970 E. Le capital a été porté de 1 791 759 648 E à 1 806 343 230 E par les levées d'options de souscription effectuées par le personnel pour 13 346 720 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 236 862 E.
- (4) Le capital a été porté de 1 806 343 230 E à 1 807 231 208 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 887 978 E. Ensuite, conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 25 000 000 actions pour 50 000 000 E ramenant le capital de 1 807 231 208 E à 1 757 231 208 E.
- (5) Le capital a été porté de 1 769 400 888 E à 1 770 438 404 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 037 516 E. Ensuite, conformément à la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 13 994 568 actions pour 27 989 136 E ramenant le capital de 1 770 438 404 E à 1 742 449 268 E.
- (6) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (7) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002, dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire), et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (8) Sur la base de 895 879 824 actions, compte tenu des 705 985 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2002, comptabilisées le 23 janvier 2003, dont 280 150 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 425 835 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (9) Sur la base de 903 615 604 actions, compte tenu des 443 989 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2003, comptabilisées le 28 janvier 2004, dont 169 545 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 274 444 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Cardif et Cie Bancaire).
- (10) Sur la base de 885 219 202 actions, compte tenu des 518 758 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2004, comptabilisées le 25 janvier 2005, dont 350 171 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 125 867 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Cardif et Cie Bancaire).
- (11) Sur la base de 839 617 495 actions, compte tenu des 1 369 623 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2005, comptabilisées le 23 janvier 2006, dont 1 328 544 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 41 079 actions créées dans le cadre des plans d'options BNP PARIBAS.
- (12) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.
- \* sur la base du nombre d'actions existant au 23/01/06

## 8.7.5 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	
								brute	nette				Dont Ecart de réévaluation
			(a)	(a)	(a)	(a)		(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	
<b>1- Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS</b>													
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%)</b>													
Antin Bail	EUR	1,00000	18 000	7 939	1 584	638	100,00%	27 380	26 436	0	1 068		
Antin Participation 4	EUR	1,00000	129 523	38 016	4 042	4 005	100,00%	79 143	79 143	0	777		
Antin Participation 5	EUR	1,00000	150 040	554	8 611	-46 784	100,00%	150 060	103 809	0	0		
Banque de Bretagne	EUR	1,00000	52 921	27 914	85 295	20 091	100,00%	71 021	71 021	0	18 074		
BNP Andes	USD	1,18360	50 000	-2 755	5 082	492	100,00%	43 004	40 367	0	0		
BNP Intercontinentale	EUR	1,00000	30 523	-774	1 566	14 982	100,00%	63 211	63 211	21 742	22 282	52 244	
BNP Ireland	EUR	1,00000	427 813	74 894	86 336	87 936	100,00%	451 161	451 161	0	0		
BNP Mexico Holding	USD	1,18360	30 000	-3 160	-135	-136	100,00%	25 346	22 562	0	0		
BNP Paribas Bank Polska	PLN	3,85439	193 400	149 775	90 388	35 753	100,00%	78 772	78 772	0	385	216 150	
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	1,00000	45 961	58 717	31 562	28 452	100,00%	117 608	117 608	0	20 132		
BNP Paribas Bulgaria	USD	1,18360	27 206	-2 449	7 274	2 044	100,00%	18 477	18 477	0	1 280	2 503	
BNP Paribas Canada	CAD	1,37635	345 637	85 734	88 118	32 025	100,00%	278 075	278 075	184	0	114 796	3 690 924
BNP Paribas China Limited	USD	1,18360	72 624	5 354	9 544	2 947	100,00%	66 157	65 875	0	1 748	90 966	
BNP Paribas Hungaria Bank Rt	HUF	252,52699	3 500 000	8 535 744	4 687 030	895 354	100,00%	42 252	42 252	0	3 475	261 800	541
BNP Paribas Immobilier	EUR	1,00000	79 500	82 722	11 074	10 832	100,00%	261 602	261 602	0	0		
BNP Paribas Peregrine Group	EUR	1,00000	45 040	-217	-581	-3 424	100,00%	45 040	45 040	0	0		
BNP Paribas Private Bank	EUR	1,00000	75 000	57 856	7 784	2 096	100,00%	148 962	148 962	279	18 198		
BNP Paribas Réunion	EUR	1,00000	19 935	19 979	47 285	8 557	100,00%	25 246	25 246	0	3 389	172 000	
BNP Paribas Securities Limited (Japan)	JPY	139,71216	80 800 000	8 887 000	29 513	7 720 000	100,00%	583 408	583 408	0	0	25 052	
BNP Paribas UK Holdings Ltd	GBP	0,68806	1 242 000	-117 733	181 396	137 151	100,00%	1 773 586	1 773 586	18 250	221 241		
BNP Paribas ZAO	USD	1,18360	59 444	23 339	16 916	2 814	100,00%	60 000	60 000	0	0	334 941	
BNP PUK Holding Limited	GBP	0,68806	194 353	64 509	149 534	155 113	100,00%	324 732	324 732	0	0		
CIP Cie d'Investissements de Paris	EUR	1,00000	394 504	729 409	23 744	20 233	100,00%	597 982	597 982	0	59 915		
Cipango	JPY	139,71216	9 500 000	-68 838	0	0	100,00%	68 279	66 788	0	14 234		
Compagnie Bancaire UK Fonds B	GBP	0,68806	1	17 146	0	0	100,00%	23 014	23 014	0	74 187		
Crédit Agricole Indosuez Securities Japan	JPY	139,71216	8 820 000	-4 769 000	0	1 797 000	100,00%	37 946	37 946	0	0	40 862	
Fidex Holding Limited	EUR	1,00000	300 015	16 895	7 216	6 717	100,00%	300 001	300 001	0	0		
Financière BNP Paribas	EUR	1,00000	226 918	195 660	24 999	22 997	100,00%	706 903	682 656	0	222 478		
Financière du Marché St Honoré	EUR	1,00000	22 500	7 471	650	371	100,00%	25 492	25 492	0	1 425		
Kle 66	EUR	1,00000	2 174 364	1 682 650	885	490	100,00%	3 744 867	3 744 867	0	0		
Optichamps	EUR	1,00000	410 040	-8	2 226	125	100,00%	410 030	216 244	0	0		
Paribas Dérivés Garantis PDG	EUR	1,00000	121 959	-3 935	5 126	3 935	100,00%	121 959	121 920	0	0	724 658	
Paribas Do Brasil Empres Part	BRL	2,75163	39 000	20 039		7 698	100,00%	20 643	20 643	0	0		
Paribas International	EUR	1,00000	371 790	1 230 096	7 164	-4 841	100,00%	1 327 951	1 327 951	0	0		
Paribas Participation Limitee	CAD	1,37635	125	1 781	4 005	3 922	100,00%	81 640	81 640	0	1 760		
Parilease SNC	EUR	1,00000	20 498	0	3 636	-5 774	100,00%	100 723	100 723	0	0	85 691	
Société Financière pour Pays d'Outre Mer *	CHF	1,55620	39 892	4 504	427	282	100,00%	46 916	24 105	8 798	11 391	27 635	
Société Française Auxiliaire - S.F.A	EUR	1,00000	5 926	1 109 638	221 684	203 659	100,00%	442 098	442 098	0	699 982		
UCB Entreprises	EUR	1,00000	97 450	112 008	12 982	18 171	100,00%	196 737	196 737	0	5 652	224 780	
Union Credit pour le Batiment - UCB	EUR	1,00000	40 082	368 358	210 863	48 375	100,00%	890 881	890 881	0	111 187	12 764 939	101 988
BNP Paribas Equities France	EUR	1,00000	5 545	40 196	54 305	35 918	99,86%	46 991	46 991	0	0		
BNP Paribas Asset Management Group	EUR	1,00000	15 361	321 449	144 935	120 191	99,83%	247 268	247 268	13	129 528		
Laffitte participation 10	EUR	1,00000	150 643	15 057	-2 524	1 538	99,40%	164 715	164 715	0	0		
Cortal Consors	EUR	1,00000	54 521	263 422	97 710	17 622	99,34%	748 844	748 844	0	2 311		

(a) Chiffres en milliers de devises (b) Chiffres en milliers d'euros \* Données au 31/07/2005

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	
								brute	nette				Dont Ecart de réévaluation
			(a)	(a)	(a)	(a)		(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	
<b>I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS</b>													
<b>1. Filiales (détenues à + de 50%) (suite)</b>													
BNP Paribas Indonésia	USD	1,18360	34 972	-16 365	6 072	4 865	99,00%	58 651	35 896	0	0	25 855	
Bancwest Corporation	USD	1,18360	1 109	5 525 129	2 194 354	626 063	98,74%	5 385 961	5 385 961	0	0	59 142	
Cetelem	EUR	1,00000	340 341	1 221 476	1 042 502	262 608	98,17%	2 392 286	2 392 286	0	0	11 529 509	
Antin Participation 7	EUR	1,00000	181 431	11 313	-43 200	-22 582	95,77%	173 752	168 540	0	375		
BNP Paribas Le Caire	EGP	6,79239	500 000	-71 441	165 611	58 958	95,19%	79 695	65 235	0	0	16 989	
Kle 65	EUR	1,00000	578 133	99 409	30 119	29 915	94,52%	640 810	640 810	0	7 566		
Gestion & Location Holding	EUR	1,00000	265 651	949 181	-24 630	-31 585	94,25%	893 654	893 654	0	0		
Capstar Partners SAS	EUR	1,00000	2 247	57 523	12 673	5 106	93,33%	54 464	54 464	0	3 648		
BNP Paribas Securities Services	EUR	1,00000	165 280	457 460	268 114	40 700	90,44%	1 287 631	1 287 631	2 171	139 023	4 837 852	
BNP Paribas Pacific	AUD	1,61242	5 000	21 291	0	1 307	86,77%	394 797	394 797	0	0		
BNP Paribas El Djazair	DZD	87,13206	2 500 000	558 850	2 059 878	675 768	84,16%	20 476	20 476	0	3 674	2 240	
BNP Paribas Brasil	BRL	2,75163	190 311	363 288	215 062	84 190	83,73%	91 290	91 290	0	10 393	217 738	
BNP Paribas Lease Groupe	EUR	1,00000	285 079	15 128	305 317	134 734	74,81%	683 683	683 683	0	161 013	5 747 235	
Francis Trees and Watts	USD	1,18360	11	3 428	0	1 451	71,54%	81 400	62 538	0	0	123 751	
BNP Paribas Assurance	EUR	1,00000	510 059	133 487	103 896	100 351	65,56%	450 861	450 861	0	260 816		
<b>TOTAL</b>								<b>21 170 938</b>	<b>21 418 911</b>	<b>91 431</b>	<b>2 232 601</b>	<b>36 829 181</b>	<b>9 608 482</b>
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>													
Teb Mali Yatirimlar	TRY	1,59975	242 539	138 282	361 412	77 919	50,00%	197 884	197 884	0	0	1 711	
Banca UCB	EUR	1,00000	72 240	13 717	46 236	9 544	49,00%	42 981	42 981	0	0		
Erbe	EUR	1,00000	120 430	548 708	0	270 122	47,01%	296 725	296 725	0	10 964		
BNP Paribas Developpement	EUR	1,00000	68 000	126 287	15 488	12 640	45,24%	29 586	29 586	0	0	11 600	
BNP Paribas Suisse SA	CHF	1,55620	320 271	1 305 614	647 911	207 966	43,15%	486 653	486 653	13 635	0	2 795 249	
Motier *	EUR	1,00000	168	53 906	911	3 261	37,16%	584 998	584 998	0	0	108 023	
Credit Logement ***	EUR	1,00000	1 253 975	44 967	112 370	54 518	34,94%	207 161	207 161	0	5 468	74 080 469	
Changjiang BNPP Peregrine Securitie	CNY	9,55094	600 000	137	14 251	-2 467	33,00%	20 690	20 690	0	0		
RVP - Regie Immob Ville de Paris ***	EUR	1,00000	31 474	44 060	326 190	13 606	30,77%	25 590	25 590	0	3 632		
ABN Amro Advisory Inc **	USD	1,18360	1 550 001	122 611	75 195	66 391	19,35%	253 464	253 464	0	10 270		
Nanjing City Commercial City Bank ***	CNY	9,55094	1 532 460	0	459 804	174 422	19,20%	72 986	72 986	0	0	1 683 351	
Tyler Trading	USD	1,18360	2 101 558	115 591	92 372	92 240	19,03%	337 952	337 952	0	15 028		
Compagnie Financière Ottomane	EUR	1,00000	8 500	138 166	10 933	9 138	18,61%	29 034	29 034	0	751		
Societe Centrale d'Investissement	EUR	1,00000	500 141	4 599 729	697 690	541 910	15,04%	671 655	671 655	3 825	0		
Pargesa Holding SA ***	CHF	1,55620	1 698 700	461 900	0	175 500	14,58%	561 163	561 163	0	13 161		
BNP Paribas Luxembourg	EUR	1,00000	105 000	890 113	156 113	80 367	13,77%	262 886	220 368	0	0	491 976	
<b>TOTAL</b>								<b>4 081 409</b>	<b>4 038 891</b>	<b>17 461</b>	<b>59 273</b>	<b>4 982 176</b>	<b>74 502 535</b>
<b>Filiales et participations</b>													
			<b>Valeur Comptable des titres</b>										
			<b>brute</b>	<b>nette</b>	<b>Dont écart de réévaluation</b>								
<b>II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>													
Filiales françaises			638 364	379 125	1 107								
Filiales étrangères			1 529 002	1 441 389	1								
Participations dans les sociétés françaises			800 861	766 273	0								
Participations dans les sociétés étrangères			196 011	182 244	92								

(a) Chiffres en milliers de devises (b) Chiffres en milliers d'euros \* Données au 31/07/2005 \*\* Données au 30/09/2005 \*\*\* Données au 31/12/2004

## 8.7.6 PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIIONS EN FRANCE ET A L'ETRANGER DE BNP PARIBAS SA EN 2005

Seuil retenu : 20 M€ pour les titres cotés et 1 M€ pour les titres non cotés

<u>Acquisitions en France</u>		<u>Cessions en France</u>	
<u>Prises de participations nouvelles</u>		<u>Totales (cessions, apports ou assimilés)</u>	
<i>Intra goupe</i>	Axa	<i>Intra goupe</i>	Abbey National France
	Motier	<i>Intra goupe</i>	BPSS International Holding
<i>Intra goupe</i>	Optichamps	<i>Intra goupe</i>	Carbone Lorraine
		<i>Intra goupe</i>	Finaxa
			Lagardère
			Marais Participation
<u>Renforcement des participations (acquisitions)</u>		<u>Partielles</u>	
<i>Intra goupe</i>	Bouygues Telecom	<i>Intra goupe</i>	BPLG - BNP Paribas Lease Group
<i>Intra goupe</i>	Capstar Partners	<i>Intra goupe</i>	Financière BNP Paribas
<i>Intra goupe</i>	Cetelem		Saint Gobain
	Sofinergie 5		
	Verner Investissements		
<u>Renforcement des participations (souscriptions à des augmentations de capital ou assimilés)</u>			Total Fina Elf SA
	BMS Exploitation		
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Private Bank		
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Invest Immo		
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas BDDI Participations		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 1		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 2		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 3		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 4		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 5		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 6		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 7		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 8		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 9		
<i>Intra goupe</i>	China Samantha Finance 10		
<i>Intra goupe</i>	China Lucie Finance 1		
<i>Intra goupe</i>	China Lucie Finance 2		
<i>Intra goupe</i>	China Lucie Finance 3		
	Harewood Asset Management		
<i>Intra goupe</i>	Laffitte Participation 10		
<i>Intra goupe</i>	Parilease SNC		
<i>Intra goupe</i>	UCB (Union Crédit pour le Bâtiment)		
	Tower Participation		
<u>Acquisitions à l'étranger</u>		<u>Cessions à l'étranger</u>	
<u>Prises de participations nouvelles</u>		<u>Totales (cessions, apports ou assimilés)</u>	
	CA Indosuez Securities Japan Ltd		Aseambankers Malaysia BHD
	Nanjing City Commercial Bank	Hong-Kong	Malaisie
	Teb Mali Yatirimlar	Chine	<i>Intra goupe</i> BICI Côte d'Ivoire
		Turquie	<i>Intra goupe</i> BICI Gabon
			<i>Intra goupe</i> BICI Sénégal
			<i>Intra goupe</i> BNP AK Dresdner Bank AS
			<i>Intra goupe</i> BNP Equities Asia Ltd (Labuan)
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Luxembourg	Luxembourg	<i>Intra goupe</i> BNP Paribas Brokerage Services Inc.
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Pacific Ltd	Australie	Bormioli Rocco Figlio Vetreria
<i>Intra goupe</i>	Sfom Inter Africa 1	Suisse	Euronext NV
			La Compagnie Eolienne du Détroit
			Maroc
<u>Renforcement des participations (acquisitions)</u>		<u>Partielles</u>	
<i>Intra goupe</i>	Bancwest Corp	Etats-Unis	
<i>Intra goupe</i>	Bank of the west	Etats-Unis	
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Canada	Canada	<i>Intra goupe</i> BNP Asset Finance NV
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas El Djazair	Algérie	Pays-Bas
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Le Caire	Egypte	
<i>Intra goupe</i>	BNP Paribas Peregrine Securities Korea	Corée	
<i>Intra goupe</i>	Mediha Informatique	Maroc	

## 8.7.7 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE BNP PARIBAS SA EN 2005 PORTANT SUR AU MOINS 5% DU CAPITAL

Franchissement de seuils

Supérieur à 5% du capital		
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Bouygues Telecom
Supérieur à 10% du capital		
Non Coté		Nanjing City Commercial Bank
Supérieur à 33,33% du capital		
Non Coté	<i>Création</i>	Austin Finance
Non Coté		Motier
Non Coté		Teb Mali Yatirimlar
Supérieur à 50% du capital		
Non Coté		Sofinergie 5
Supérieur à 66,66% du capital		
Non Coté	<i>Création</i>	Antin Participation 23
Non Coté	<i>Création</i>	Antin Participation 24
Non Coté	<i>Création</i>	Antin Participation 25
Non Coté	<i>Création</i>	AV Habitat II SCPI
Non Coté	<i>Création</i>	BNP Paribas India Solutions
Non Coté		CA Indosuez Securities Japan Ltd
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Laffitte Participation 16
Non Coté	<i>Création</i>	Laffitte Participation 23
Non Coté	<i>Création</i>	Laffitte Participation 24
Non Coté	<i>Création</i>	Laffitte Participation 25
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Optichamps
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Tuilerie Financement 21
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Tuilerie Financement 22
Non Coté	<i>Intra groupe</i>	Tuilerie Financement 23
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 24
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 25
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 26
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 27
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 28
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 29
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 30
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 31
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 32
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 33
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 34
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 35
Non Coté	<i>Création</i>	Tuilerie Financement 36

## 9. ANNEXES NRE

Le reporting du groupe BNP Paribas s'effectue sur 4 périmètres :

1. **BNP Paribas SA** : Ensemble défini juridiquement comme une société anonyme.
2. **Groupe France** : BNP Paribas SA et ses filiales en France.
3. **International** : BNP Paribas SA et ses filiales à l'international (hors France)
4. **Groupe** : BNP Paribas SA et ses filiales dans le monde.

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ANNEXE LOI NRE - RAPPORT ANNUEL 2005 - SOCIAL**

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	Voir le chapitre Développement durable du Rapport dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise – Rémunérations</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-13	Voir le chapitre Développement durable du Rapport dans sa partie <i>Gouvernement d'entreprise - Rémunérations</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	Voir la présentation détaillée des mandataires sociaux dans le module 1 du Rapport.	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont CDD	<p>Voir le chapitre Développement durable du Rapport dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Les effectifs du groupe</i>.</p> <p>L'effectif géré est de 109 780 ETP, en progression de 10 346 ETP. En France, l'effectif géré par le groupe a atteint 55 498 ETP. Pour BNP Paribas SA, il atteint 39 142 ETP dont 252 CDD.</p> <p>La notion de "cadre", utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. A titre indicatif, la proportion de cadres au sein BNP Paribas SA poursuit sa progression :</p> <p style="margin-left: 40px;">35,7% en 2002 37,7% en 2003 39,7% en 2004 42,4% en 2005</p>	Groupe  France
5. Embauches en distinguant CDD et CDI	<p>Au 31 décembre 2005, le nombre total des embauches au niveau mondial s'élève à 9 226 nouveaux collaborateurs permanents, dont 51,7% sont des femmes.</p> <p>Le groupe BNP Paribas en France a intégré 3 950 nouveaux collaborateurs en CDI en 2005.</p> <p>Concernant BNP Paribas SA en France métropolitaine le nombre de recrutements s'établit à 3 407,6 nouveaux collaborateurs : 1 373,9 hommes (40%) et 2 033,7 femmes (60%), dont 697,1 CDD (226 hommes et 471,1 femmes) et 326 transformations de CDD en CDI (91 hommes et 235 femmes).</p> <p>Le chapitre Développement durable du Rapport, dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Le recrutement</i>, fournit des informations détaillées sur ce sujet.</p>	Groupe  Groupe France  SA métropole
6. Difficultés éventuelles de recrutement	<p>L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée comme en attestent les plus de 180 000 candidatures spontanées reçues en 2005 (+ 20% par rapport à 2004), dont 75% via Internet.</p> <p>L'embauche de jeunes diplômés à bac +4/5 a progressé de 40% par rapport à 2004, en conformité avec les besoins exprimés par les</p>	Groupe France

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>métiers. Les jeunes diplômés à bac + 2/3 demeurent également une cible de recrutement comme en témoigne le succès de l'opération Recrutement en agence.</p> <p>Le chapitre Développement durable du Rapport, dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Le recrutement</i>, fournit des informations détaillées sur la répartition des recrutements par profil.</p>	
7. Licenciements et leurs motifs	<p>Pour l'année 2005, le nombre total de licenciements s'établit à 233,5 ETP au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine.</p> <p>Les principaux motifs de licenciement demeurent les insuffisances et les fautes professionnelles.</p>	SA métropole
8. Heures supplémentaires	<p>En 2005, le volume d'heures supplémentaires représente 0,1% des effectifs concernés. 53 462 heures supplémentaires ont été payées au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine en 2005, à un niveau proche de celui de 2004 et en baisse sensible par rapport à 2003.</p>	SA métropole
9. Main d'œuvre extérieure à la société	<p><u>Assistance extérieure</u> : Le nombre moyen mensuel d'intérimaires se maintient à un niveau limité de 177 ETP. La durée moyenne des contrats s'établit à 24 jours.</p> <p>Les dépenses de BNP Paribas SA en France au titre de l'intérim s'élève 7,64 millions d'euros.</p> <p>BNP Paribas poursuit le référencement des agences d'intérim et sociétés de service. En 2005, cette démarche s'est étendue à toute l'Europe. Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas à ces entreprises quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage.</p> <p>En 2005, l'obligation de faire appel aux sociétés garantissant le respect de la législation sociale a été rappelé à toutes les entités du groupe concernées.</p>	Europe, Etats-Unis
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	<p>Voir le chapitre Développement Durable dans sa partie <i>Développement des Ressources Humaines, Une adaptation quantitative et qualitative de l'emploi</i>, où ce sujet est traité de façon circonstanciée.</p>	SA métropole
11. Organisation du temps de travail	<p>Des possibilités multiples d'aménagement du temps partiel sont offertes aux salariés.</p> <p>A partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Epargne Temps alimenté par des jours de congés.</p> <p>Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes (congés pour convenance personnelle, co-investissement en formation, financement d'un passage à temps partiel). 9 167 salariés disposent d'un Compte Epargne Temps.</p> <p>En accord avec leur responsable, les salariés peuvent également bénéficier de 5 à 20 jours de congés supplémentaires sans solde.</p>	SA métropole
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	<p>En France, la règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet est de 35 heures.</p> <p>A titre indicatif, l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps plein est de 35 heures pour les entités du groupe au Royaume-Uni, de 35 à 40 heures aux Etats-Unis selon les activités, de 40 heures par semaine en Suisse.</p>	SA métropole  Suisse, Etats-Unis, Royaume-Uni
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	<p>Un peu moins de 12% des salariés ont opté pour le temps partiel. 94% de ces salariés sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 50%, 60%, ou 80% d'un équivalent temps plein.</p> <p>Près de 70% des salariés à temps partiel ont opté pour la formule à</p>	SA métropole

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre						
	80%.							
14. L'absentéisme et ses motifs	<p>Pour BNP Paribas SA en France métropolitaine en 2004, le taux global d'absentéisme s'établit à 4,34%, dont 1,21% pour les congés de maternité.</p> <p>Hors maternité, la principale cause d'absentéisme reste la maladie, liée aux pathologies courantes dans la société française, notamment celles qui génèrent des absences de longue durée.</p> <p>Voir le Bilan Social.</p>	SA métropole						
15. Les rémunérations	<p>La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établie à 2 869 euros en 2005.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 95,2 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (94,8 % de femmes et 95,6 % d'hommes)</li> <li>- 38,8 % d'une augmentation du salaire fixe</li> <li>- 13,2% d'une promotion dans un niveau supérieur</li> </ul> <p>Voir le Chapitre Développement Durable dans sa partie <i>Développement des Ressources Humaines : un ensemble de rétributions large et compétitif / les rémunérations.</i></p>	SA métropole						
16. L'évolution des rémunérations	<p>En février 2005, un accord salarial a été signé au titre de l'année 2005. Il prévoyait notamment l'attribution d'une prime de 25 % du salaire de base du mois de janvier 2005. Les salariés bénéficiaires ont également eu la possibilité d'affecter une somme de 70 euros au fonds d'épargne salariale Action Groupe en actions BNP Paribas. La somme ainsi investie a été abondée par l'entreprise à hauteur de 300 %.</p> <p>Le 22 décembre 2005 a été signé un accord salarial portant sur l'année 2006 dans le cadre de négociations anticipées. A compter du 1er janvier 2006, le salaire annuel des collaborateurs de BNP Paribas SA a été augmenté de 1,20 % avec un plancher de 315 euros. Fin février 2006, les salariés de BNP Paribas SA percevront un bonus exceptionnel compris entre 500 et 1 000 euros correspondant à 20 % d'une mensualité.</p>	SA métropole						
17. Les charges sociales	<p>En 2005, le groupe a adopté les normes comptables IFRS. Sur le périmètre de la consolidation financière, les charges sociales ont évolué comme suit :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2004</th> <th>2005</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(en millions d'euros)</td> <td>1 678</td> <td>1 662</td> </tr> </tbody> </table>		2004	2005	(en millions d'euros)	1 678	1 662	Groupe
	2004	2005						
(en millions d'euros)	1 678	1 662						
18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du Travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)	<p>Voir le chapitre Développement durable du rapport dans sa partie Développement des Ressources Humaines – Une gestion individuelle homogène – L'actionnariat des salariés.</p> <p>Le montant des actifs détenus au titre de l'épargne salariale par les salariés et anciens salariés du groupe s'élève au 31 décembre 2005 à 3,2 milliards d'euros (dont 2,8 milliards au titre de l'actionnariat) et concerne environ 75 000 porteurs. En 2005, l'offre épargne salariale du groupe s'est enrichie avec la mise en place d'un produit de préparation à la re-traité : le Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO).</p> <p>Pour l'augmentation de capital mondiale réservée au personnel en 2005, la répartition géographique des souscripteurs hors de France s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe : 55%</li> <li>- Asie : 27%</li> <li>- Amérique Nord : 7%</li> <li>- Afrique : 6%</li> <li>- Amérique du Sud : 4%</li> <li>- Moyen-orient: 2%</li> </ul>	Groupe						
19. Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise	<p>Voir le chapitre <i>Développement durable du Rapport, dans sa partie Développement des ressources humaines - La diversité humaine - Égalité professionnelle.</i></p> <p>51,8% des collaborateurs de BNP Paribas (effectifs physiques) dans le</p>	Groupe						

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>monde sont des femmes.</p> <p>Pour BNP Paribas SA métropole la répartition de l'effectif s'établit à 18 125,3 ETP hommes et 21 017,1 ETP femmes. Répartition des embauches: 1 373,9 ETP hommes et 2 033,7 ETP femmes.</p> <p>Après l'accord sur l'égalité professionnelle signé par BNP Paribas SA en avril 2004, Cetelem SA France a aussi conclu un accord unanime avec 5 organisations syndicales en mars 2005. En France, Cetelem a été la première entreprise du secteur financier à obtenir le Label égalité décerné par le ministère à la cohésion sociale et à l'égalité professionnelle.</p> <p>La proportion des femmes dans la catégorie cadres poursuit sa progression :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 34,2 % en 2001 ;</li> <li>• 35,7 % en 2002 ;</li> <li>• 36,9 % en 2003 ;</li> <li>• 37,7 % en 2004 ;</li> <li>• 38,8 % en 2005.</li> </ul> <p>La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 54,7 % en 2002 ;</li> <li>• 55,6 % en 2003 ;</li> <li>• 55,8 % en 2004 ;</li> <li>• 57,1 % en 2005.</li> </ul>	SA métropole
20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	<p>Voir le chapitre Développement Durable du Rapport dans sa partie <i>Développement des ressources humaines - Le dialogue social</i>.</p> <p>Comme lors des années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas SA au cours de l'année 2005 a été constructif. Instance de négociation, la Commission de Droit Social s'est réunie à 35 reprises et 17 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales.</p> <p>Plusieurs de ces accords ont permis d'améliorer et développer l'épargne salariale au sein de l'entreprise.</p> <p>Le 27 juillet 2005, dans le prolongement des dispositions concernant la formation professionnelle instaurée en 2004 et d'un accord de branche du 8 juillet 2005, BNP Paribas SA a conclu un accord définissant les modalités de mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation.</p>	SA métropole
21. Les conditions d'hygiène et de sécurité	<p>Pour l'année 2005, les médecins du travail ont reçu 20 452 visites effectuées dans le cadre de la médecine du travail, dont 945 visites spontanées.</p> <p>3 268 collaborateurs ont été orientés vers un spécialiste.</p> <p>BNP Paribas a poursuivi les actions de suivi et de prévention des conditions d'hygiène et de sécurité selon les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accompagnement médical des salariés victimes d'agressions en collaboration avec les Urgences médicales de Paris.</i></li> </ul> <p>Un document, remis à chaque salarié victime, retrace la procédure à suivre. Un document pour les secrétariats ressources humaines, peu familiarisés avec ces procédures, a été édité. Pour éviter tout retard dans le traitement administratif des dossiers d'accident du travail, éviter tout rejet de prise en charge et afin d'améliorer le suivi médical des victimes, l'offre de consultations hospitalières spécialisées en névrose post-traumatique à Paris et en Ile-de-France a été élargie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Renforcement de l'activité de recyclage des secouristes.</i></li> </ul> <p>Deux médecins sont dédiés à cette activité de recyclage. 96</p>	SA métropole

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>formations initiales et 350 recyclages ont été assurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Formation aux urgences et à la réanimation de tout le personnel médical.</i> Un plan quinquennal de formation aux urgences et recyclage annuel pour l'utilisation de défibrillateur semi-automatique pour tout le personnel médical a été défini. Une formation pratique a été mise en place portant sur une révision des protocoles et les gestes pratiques, un lundi par mois pour toutes les infirmières. Une formation continue du personnel médical a été mise en œuvre sur les vaccinations, l'audiométrie et les risques sanitaires émergents. Des suivis audiométriques ont été mis en place pour les salariés en collaboration avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) en vue d'améliorer l'ambiance phonique.</li> <li>• <i>Ergonomie.</i> Des conseils en ergonomie pour l'aménagement des postes de travail ont été mis à disposition pour tous les collaborateurs BNP Paribas SA. Ils sont disponibles sur le portail Intranet RH - Carrière - Santé, Social. Ils portent notamment sur la prévention des comportements à risques pour la santé et l'étude du poste de travail. Des études de matériels ont été menées pour définir un ensemble de matériels et d'équipements susceptibles de figurer dans le périmètre d'intervention du service de Santé au Travail.</li> <li>• <i>Poursuite des actions de prévention menées depuis plusieurs années.</i> Elles portent sur l'information et l'éducation sanitaire pour les grands problèmes de santé publique : cancer, sida, stress et maladies cardio-vasculaires, troubles musculo-squelettiques.</li> </ul> <p>Le suivi médical particulier des salariés partant en mission à l'étranger dans les zones à risques du point de vue sanitaire, expérimenté en 1991, est maintenu : examen d'aptitude, conseils avant le départ, vérification du carnet vaccinal, prophylaxie du paludisme, fourniture d'une brochure "Santé, Voyage et Travail" et d'une trousse médicale pour la prévention du sida et de l'hépatite C.</p> <p>Les campagnes de vaccination de masse ont été poursuivies (3250 vaccinations anti-grippales 2005 soit une augmentation de 52% par rapport à 2004). Des vaccinations ponctuelles sont réalisées à la demande des salariés.</p> <p>L'action Prévention cardio-vasculaire en médecine du travail (PCV Métra) s'est poursuivie par le dépistage des facteurs de risques cardio-vasculaires (cholestérol, hypertension artérielle, tabagisme et stress) et l'évaluation en milieu hospitalier (hôpital Broussais) de l'atteinte coronarienne en prévision d'un traitement précoce pour les salariés concernés. Le suivi médical des expatriés s'est renforcé avec la mise en place de nouveaux bilans de santé adaptés aux tranches d'âge des salariés et aux risques sanitaires des pays concernés.</p> <p>922 personnes ont participé à la campagne de don du sang.</p> <p>Par ailleurs, le groupe a mis en œuvre une stratégie de veille sur le risque sanitaire de pandémie grippale d'origine aviaire.</p>	
22. La formation	<p>Voir le chapitre Développement durable du Rapport dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Développement des compétences.</i></p> <p>Pour BNP Paribas SA en métropole, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>541 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque</li> <li>566 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque</li> <li>221 pour l'Institut Technique de Banque (ITB)</li> </ul> <p>Pour le Centre de formation du groupe sur le campus de Louveciennes</p>	SA métropole

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005			Périmètre
	2003	2004	2005	
Nombre de stages	944	1 025	1 018	
Nombre de stagiaires:	20 963	21 065	20 433	
Nombre de jours stagiaires:	41 601	42 655	41 126	
23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise	<p>Voir le chapitre Développement Durable du Rapport dans sa partie <i>Développement des ressources humaines – Une communauté humaine diversifiée – L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés.</i></p> <p>Pour comptabiliser le nombre de personnes handicapées, il est apparu plus pertinent d'utiliser la notion d'effectif géré selon le principe de "un pour un" plutôt que la notion d'unité de handicap. Ainsi mesuré, le nombre de collaborateurs handicapés au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine est de 963.</p> <p>Le groupe a continué de contribuer au maintien dans l'emploi des handicapés : maintien dans l'emploi de personnes malentendantes ou à mobilité réduite, aménagement de véhicule et prise en charge de frais de taxi pour un handicapé moteur par exemple.</p> <p>Le groupe de travail <i>Accessibilité</i>, composé de collaborateurs des fonctions SIG, RHG, Imex, GPG, et du pôle BDDF poursuit l'objectif de permettre aux collaborateurs et aux clients handicapés une meilleure utilisation de l'information présente sur les sites bancaires. Ainsi, le site Internet du recrutement a-t-il été reconfiguré pour être utilisable par les non-voyants possédant un matériel adapté. La police utilisée sur le portail intranet devient variable pour s'adapter aux différentes vues.</p> <p>Une étude est engagée avec un consultant spécialiste en ressources humaines et organisation appliquées au handicap. Elle a pour objectif d'identifier les axes d'actions à engager pour développer l'emploi de personnes handicapées, en interne et en externe via les entreprises adaptées.</p> <p>Pour soutenir l'engagement bénévole des collaborateurs, la Fondation BNP Paribas a relancé le programme Coup de pouce. En 2005, comme les années précédentes, la lutte contre le handicap s'avère un des principaux centres d'intérêt et engagements associatifs des salariés.</p>			SA métropole
24. Les œuvres sociales	<p>Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité Central d'Entreprise, les services de proximité sont gérés par les Comités d'Etablissement locaux.</p> <p>Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques, et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas.</p> <p>Une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.</p> <p>La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas SA.</p>			SA métropole
25. Les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	<p><u>Etablissements scolaires</u> : en 2005, BNP Paribas SA maintient près de 1000 partenariats volontaires dans son réseau, essentiellement avec des établissements dans le cadre d'accords formalisés ou non. Ces relations avec des établissements passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. Un grand nombre de ces partenariats ont aussi pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques des jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.</p> <p><u>Associations de consommateurs</u> : Le département Qualité et Relations Consommateurs du métier de Banque de détail en France a établi des</p>			SA métropole

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>partenariats avec une dizaine d'associations de consommateurs.</p> <p><u>Aide à l'insertion</u> : Voir chapitre Développement Durable du rapport dans sa partie Relations avec la société - mécénat, commentaire du renforcement du partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).</p> <p>Par ailleurs, BNP Paribas est membre de l'IMS et participe aux actions conduites par le Pôle Recrutement et Diversité de cette association. BNP Paribas lui a transmis le descriptif des profils recrutés par le groupe et s'est engagé à recevoir tous les candidats envoyés par l'IMS correspondants à ces profils dans le cadre d'un entretien d'embauche. Le groupe travaille également avec l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés (AFIJ) pour le recrutement des candidats issus des minorités visibles (forum, examen des candidatures transmises).</p> <p>De nombreuses initiatives sont menées par les implantations à l'étranger, directement comme au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, soit au travers de Fondations créées localement comme au Brésil, en Suisse ou au Maroc.</p>	Réseau international
26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	<p>Le groupe cherche à accompagner le développement économique des territoires dans lesquels il exerce ses activités en finançant le développement de ses clients.</p> <p>Voir chapitre Développement Durable du rapport dans sa partie <i>Développement des Ressources Humaines, une adaptation quantitative et qualitative de l'emploi.</i></p> <p>Sur son réseau de banque de proximité en France, la présence de BNP Paribas se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5,7 millions de clients particuliers et Banque Privée</li> <li>- 30 000 collaborateurs</li> <li>- 2 200 agences 3 400 automates de banque</li> </ul> <p>Par ailleurs, avec plus de 75 000 entreprises clientes récemment créées et 45 000 ouvertures de comptes chaque année à des entrepreneurs et professionnels libéraux, BNP Paribas participe à la création d'emploi et au développement local.</p>	SA métropole
27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	<p>La fonction <i>Global Procurement Group – GPG</i> - centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros.</p> <p>Tous les contrats négociés et signés par GPG, fonction achat de BNP Paribas, comprennent depuis 2002 un ensemble de clauses engageant au respect des conventions fondamentales de l'OIT ou rappelant les principes du droit du travail du pays de la signature quand ceux-ci sont plus stricts que les principes de l'OIT.</p> <p>Dans une perspective de transparence, GPG a ouvert en 2005 l'Espace Fournisseurs sur le site Internet officiel du groupe. La relation fournisseur fait explicitement référence au développement durable et aux conventions de l'OIT, cf : <a href="http://fournisseur.bnpparibas.com/dev.htm">http://fournisseur.bnpparibas.com/dev.htm</a>.</p> <p>Face à une tendance croissante à l'externalisation des fonctions informatiques, BNP Paribas apporte une réponse novatrice en créant avec IBM France une co-entreprise destinée à assurer l'exploitation informatique du groupe. Cette alliance stratégique répond aux exigences de maîtrise et de diminution des coûts informatiques tout en permettant d'entretenir un centre d'expertise et un cadre technologique performant en France. Ce partenariat original a permis la conservation d'une maîtrise technologique, tout en garantissant un aménagement social sans heurt, les salariés concernés ayant conservé le bénéfice des dispositions liées à leurs statuts individuels et collectifs.</p>	Groupe
28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses	Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97.02, GPG a organisé, en 2004 et en 2005, une collecte et un audit systématiques	Groupe

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	<p>des contrats de sous-traitance les plus importants signés localement par les entités du groupe. L'absence ou l'imprécision des clauses socialement responsables constituent un motif de renégociation du contrat.</p> <p>Au-delà des contrôles hiérarchiques définis dans le système de contrôle interne du groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection.</p>	
29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	<p>Toutes les filiales du groupe sont systématiquement rattachées à un pôle de métier, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.</p> <p>Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.</p> <p>Le groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.</p>	Groupe

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ANNEXE LOI NRE - RAPPORT ANNUEL 2005 - ENVIRONNEMENT**

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
1. Consommation de ressources en eau	<p>Le taux de collecte des consommations reste insuffisant pour comparer celles-ci par rapport à l'estimation de l'année précédente. Sur le périmètre effectivement mesuré en 2004, l'évolution de la consommation traduit une baisse de 11,9% en 2005.</p> <p>A l'international, le périmètre de reporting des consommations d'eau s'est étendu ; il intègre à présent l'Italie, l'Espagne, le Luxembourg, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Etats-Unis, Singapour et la Turquie.</p> <p><i>Global Procurement Group</i> (GPG) Immobilier est intervenu lors des chantiers de rénovations d'immeubles à l'international pour supprimer l'usage des climatisations à eau perdue en validant le surcoût de solutions alternatives.</p>	<p>Immeubles Centraux</p> <p>International</p>
2. Consommation de matières premières	<p>Pour un groupe de services comme BNP Paribas, la principale consommation de matières concerne l'utilisation de papier.</p> <p>En 2005, la suppression de l'édition de la revue de presse du groupe sur papier a permis l'économie de 800 000 feuilles par mois, soit 9,6 millions de feuilles en rythme annuel.</p> <p>L'analyse du reporting fourni par les imprimeurs à l'initiative de la fonction GPG a permis la réalisation de travaux d'impression avec des découpes génératrices de moins de perte en papier.</p> <p>Le poids total de papier consommé en France comprenant les volumes, achetés auprès des imprimeurs, les enveloppes et bobines de papier des centres éditiques et le papier en ramette est en diminution sensible à 9 498 tonnes.</p> <p>A l'étranger, le taux de couverture du reporting s'établit à 34,6% des effectifs concernés.</p> <p>La consommation de fournitures de bureau d'origine recyclée s'élève à environ 5 % du catalogue fournisseur en France, 20 % en Suisse et au Luxembourg.</p>	<p>Groupe</p>
3. Consommation d'énergie	<p>La consommation d'électricité 2005, en France, s'élève à 271,5 GWH, soit une consommation moyenne de 4,8 MWH par ETP. A l'international, le taux de couverture du reporting s'est accru et atteint 44,2% des effectifs concernés. Pour la production de l'eau glacée destinée à la climatisation, la consommation, estimée en 2004, s'établit à 12,1 GWH en 2005.</p>	<p><b>GRUPE</b></p> <p>Immeubles Centraux</p>
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<p>Dans les immeubles centraux de la région parisienne, le groupe a mis en place des mesures pour réduire les consommations d'électricité, comme l'installation d'ampoules et tubes à basse consommation, des interrupteurs avec minuterie et détection de présence nécessitant la pose d'autres équipements périphériques pour les immeubles neufs. Une comparaison régulière des consommations d'immeubles de gabarit équivalent permet de repérer les écarts éventuels et de prendre les mesures d'économie adaptées.</p> <p>Pour le patrimoine immobilier international, GPG Immobilier est intervenu lors des chantiers de construction et de rénovation d'immeubles pour promouvoir des solutions moins consommatrices d'électricité et de fuel.</p>	<p>Immeubles Centraux</p> <p>Groupe</p>
5. Recours aux énergies renouvelables	<p>En 2005, les conditions de marché n'ont pas permis de modifier les modalités d'approvisionnement en France et donc d'augmenter significativement la part d'énergie d'origine renouvelable achetée. L'objectif d'atteindre prochainement 15 % d'énergie d'origine renouvelable est toutefois maintenu. En Allemagne, BNP Paribas et Cortal Consors recourent aux énergies renouvelables à hauteur de 18% de leur consommation d'électricité.</p>	<p>Groupe France</p>
6. Conditions d'utilisation des sols	<p>Lors de la construction d'un nouveau centre commercial, la filiale Klépierre prend les précautions nécessaires en matière de dépollution des sols, comme l'enlèvement des terres polluées ou la réalisation d'étanchéité de la paroi moulée.</p> <p>Pour chaque opération, Meunier Habitat désigne un bureau d'étude spécialisé afin d'établir un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses...) et un rapport de sol est par la suite rédigé. Meunier Habitat s'appuie, après analyse, sur le diagnostic établi afin de réaliser le cas échéant, les</p>	<p>Meunier Habitat</p>

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>Ces actions pour traitement de la pollution des sols rejoignent par ailleurs les contraintes environnementales de la certification Habitat et Environnement appliquée à certains programmes Meunier Habitat. Il s'agit essentiellement de maîtriser les nuisances dues à la pollution afin de répondre aux objectifs recherchés en termes de santé, d'équilibre écologique et de confort d'usage.</p>	
<p>7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol</p>	<p>Comme indiqué dans le chapitre Développement durable du rapport dans sa partie <i>Environnement</i>, le groupe s'est doté d'un progiciel de gestion des données environnementales et sociales. Il est aujourd'hui opérationnel (voir aussi §.3 ci-dessus).</p> <p>De façon générale, les données contribuant à l'élaboration d'un bilan CO2 au plan mondial se sont fiabilisées en 2005 et ont porté sur un périmètre élargi. Toutefois, elles restent insuffisantes pour réaliser un tel bilan au niveau du groupe. Pour la France, les données collectées portent sur les consommations d'électricité, les déplacements professionnels en France et à l'international, et les déplacements domicile travail en France. Elles ont permis de calculer une estimation des équivalents de rejets de CO2 par ETP (moins de 2,2 tonnes) qui maintient le groupe en position favorable comparée aux principaux acteurs du secteur.</p> <p>Les modes de calculs choisis visent à prendre en compte les émissions induites par la fabrication, le transport et la consommation des énergies. Pour l'électricité, il a été tenu compte du type d'énergie primaire utilisée par le producteur.</p> <p>Pour le transport aérien, il a été tenu compte de la consommation de kérosène, du taux de remplissage moyen, de la distinction entre court, moyen et long courriers et du type de classe du passager. Pour les déplacements en automobile, la méthodologie évalue les émissions à partir des kilomètres parcourus, de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du type de carburant.</p> <p>Les estimations pour les trajets domicile-travail ont été réalisées à partir de trois périmètres concentriques selon la résidence : les collaborateurs résidant en centre-ville, ceux en proche banlieue ou en périphérie d'une ville de province, et ceux enfin habitant en deuxième couronne ou périphérie rurale. Les émissions induites par ces trajets ont ensuite été estimées selon le mode de transport utilisé.</p> <p>Les résultats obtenus dans une première estimation comprennent des données extrapolées à partir des mesures effectuées sur les sites pilotes représentatifs des différentes entités. Les progrès de la démarche en cours permettront de préciser ces estimations dans la période à venir.</p> <p>L'allègement du taux d'émission mesuré en 2005 s'explique principalement par deux évolutions : la substitution sensible des trajets en trains aux trajets en avion, et une plus grande proportion de salariés en région parisienne par rapport à la province, ce qui réduit notablement les impacts des trajets domicile – travail.</p> <p>Indépendamment des erreurs liées à la fiabilité des données et à l'exhaustivité du périmètre, les marges d'erreurs inhérentes à la méthode utilisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Energie (produits pétroliers et gaziers) : 5%</li> <li>Electricité : 10%</li> <li>Déplacement en km par véhicule (par puissance fiscale) : 10%</li> <li>Déplacement domicile travail : 20%</li> <li>Avions : 20%</li> </ul>	
<p>8. Nuisances sonores et olfactives</p>	<p>Aucune plainte liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été adressée au groupe en 2005.</p> <p>L'impact des projets de Meunier sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques. Les équipements techniques pouvant être sources de nuisances sonores, sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles acoustiques sont réalisés après la construction et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du</p>	

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	régime des vents. Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définies pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.	
9. Traitement des déchets	<p>En 2005, le déploiement en France d'un processus de collecte de toners, notamment avec Conibi, association professionnelle des producteurs de toners, accroît son rythme : 48 197 cartouches ont été collectées en 2005, soit 5,5 fois plus qu'en 2004. Le taux de collecte des cartouches pour recyclage en France s'élève à 62% et dix entités ont atteint les 100%.</p> <p>A l'international, le nombre de cartouches collectées est de 18 343, soit 64% pour les territoires concernés. Plusieurs pays parviennent désormais à collecter 100 % de cartouches.</p> <p>La collecte de papier destinée au recyclage s'est également poursuivie : 5 380 tonnes en 2005 pour la France. Pour améliorer la recyclabilité des collectes, les doubles corbeilles sont en cours de généralisation.</p> <p>Hors de France, la collecte de papier s'étend : 960 tonnes sur un périmètre représentant 22,6% des effectifs à l'international.</p> <p>En 2005, avec la mise en œuvre de la Directive DEEE, les entités du groupe en France ont expérimenté des processus de collecte et recyclage de matériel électronique. Une synthèse de ces expériences a été réalisée début décembre pour déterminer la solution la mieux adaptée à l'ensemble du groupe. Une initiative DEEE a également été entreprise en Angleterre.</p>	<p>France, Grande-Bretagne, Hong-Kong</p> <p>Immeubles Centraux</p>
10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	<p>Dans le cadre du bilan CO<sub>2</sub>, le groupe est amené à identifier les processus par lesquels il est susceptible de porter atteinte à l'environnement, comme par exemple les utilisations de fluides frigorigènes dans 19 immeubles centraux parisiens. Cette identification est établie en vue de réduire leur utilisation.</p> <p>Afin de minimiser ses impacts environnementaux le groupe a défini des critères de choix pour les peintures. Les moyens mis en œuvre pour détecter la présence d'amiante dans les immeubles ont été renforcés dans le cadre du plan action amiante.</p> <p>La qualité de l'air et celle de l'eau font l'objet de mesures régulières.</p>	Groupe France
11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	<p>BNP Paribas a pour ambition d'être en permanence aux standards les plus élevés en matière de déontologie, de maîtrise des risques et de contrôle interne. Face aux évolutions de l'environnement bancaire et au renforcement des exigences des régulateurs dans ces domaines, le groupe s'est doté d'une fonction mondiale, Conformité Groupe (CG), dont le responsable rapporte directement au Directeur général et dispose de larges attributions concernant l'ensemble du groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du groupe.</p> <p>Une fonction centrale, <i>Immeubles d'Exploitation</i> (IMEX), est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires applicables en France.</p> <p><i>Global Procurement Group</i> (GPG) établit son guide immobilier en s'appuyant sur les réglementations les plus strictes des pays où est installé BNP Paribas. Ce guide opératoire s'applique à l'ensemble des sites internationaux. GPG valide tous les chantiers importants dans le monde et audite tous les nouveaux immeubles centraux lors d'acquisitions de sociétés.</p> <p>Des clauses contractuelles mentionnant la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs sont systématiquement incluses aux contrats.</p>	Groupe France
12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	<p>A la suite de son introduction, en 2005, dans l'indice Ethibel Sustainable Index (ESI), BNP Paribas est la seule banque française présente dans tous les indices ISR de référence : DJSI World, DJSI Stoxx, ASPI Eurozone, ESI, FTSE4Good Global et FTSE4Good 50.</p> <p>Si la présence du groupe dans les indices boursiers ne constitue ni une évaluation ni</p>	

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
	<p>une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte par BNP Paribas des exigences socialement et environnementalement responsables.</p> <p>Compte tenu de la nature des activités de services exercées par le groupe, ses impacts environnementaux directs ne justifient pas une démarche de certification environnementale. Cependant, une politique de réduction des coûts et des consommations associées, ainsi que l'établissement d'un bilan CO<sub>2</sub>, permettant d'identifier les pistes d'amélioration, conduisent à évaluer les conséquences de l'activité du groupe en matière d'environnement et à améliorer son éco-efficience.</p> <p>Meunier Immobilier d'entreprise a reçu le label NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® , phase Programme et Conception, pour l'opération SNC A4C France. Cette opération, livrée fin décembre 2005, représente une surface utile de 25 500 m<sup>2</sup>. Le label Haute Qualité Environnementale (HQE) garantit la performance environnementale de l'ouvrage en intégrant des critères tels que la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, le confort acoustique, visuel et olfactif, ou encore la gestion de l'eau et de l'énergie. A ce jour, seules huit opérations en France ont reçu le label HQE. Meunier Immobilier d'entreprise confirme ainsi son engagement dans le domaine environnemental.</p>	
13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	<p>La nature des activités du groupe, constituées de services bancaires et financiers, réduit leurs conséquences directes sur l'environnement. Le groupe a cependant fixé dix orientations pour assumer sa responsabilité environnementale et mener les actions de prévention. Leur coût est difficilement isolable.</p> <p>Voir le chapitre Développement durable du rapport dans sa partie Impact sur l'environnement naturel – Une utilisation de tous les leviers d'amélioration.</p>	
14. Existence de services internes de gestion de l'environnement	<p>L'évaluation des impacts environnementaux du groupe et les mesures visant à les réduire se répartissent entre les fonctions transversales IMEX en France et GPG hors de France disposent des mandats et de l'expertise nécessaires. A titre indicatif, les effectifs d' IMEX atteignent plus de 700 collaborateurs et la fonction GPG mobilise plus de 2 500 correspondants achats couvrant toutes les entités significatives du groupe dans le monde.</p> <p>La coordination entre les fonctions IMEX, GPG et Développement Durable Groupe a été formalisée par l'établissement de feuilles de route établissant les objectifs et les actions à mener pour l'année à venir.</p>	
15. Formation et information des salariés	<p>Tous les canaux de la communication interne du groupe sont utilisés pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale du groupe comme le site internet, le journal interne Ambitions ainsi que les conventions et d'autres événements internes.</p> <p>GPG a ouvert un intranet Achat dans le portail BtoE de l'entreprise à l'attention des 2 500 ordonnateurs de dépenses externes du groupe dans le monde, couvrant 97% des entités. Une part significative est consacrée au développement durable, tant dans l'espace dédié que dans les recueils de clauses d'aide à la rédaction de contrats de l'espace Juridique.</p> <p>Les collaborateurs de la fonction GPG sont sensibilisés de manière permanente à la problématique environnementale par le responsable développement durable de la fonction. La réunion annuelle de la Coordination Achats Moyens Généraux qui regroupe tous les responsables de Moyens Généraux de toutes les entités de BNP Paribas en France a été consacrée au développement durable : validation des actions en cours, initiatives DEEE, collecte d'indicateurs, système de reporting environnemental, plan d'action 2006.</p> <p>Les définitions de fonctions et les objectifs 2005 de tous les collaborateurs de GPG à l'international contenaient des actions individuelles relatives au développement durable.</p> <p>IMEX assure également par elle même la formation des salariés via la diffusion d'articles dans sa lettre interne, l'organisation d'une session de formation externe et la rédaction d'un document relatif au poste de travail.</p>	Groupe
16. Moyens consacrés à la réduction des	Voir le chapitre Développement durable dans sa partie Environnement : Un rôle actif et responsable dans les financements.	

Indicateurs de la Loi NRE	Exercice 2005	Périmètre
risques pour l'environnement	<p>BNP Paribas a mis en place une équipe dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients, afin qu'ils puissent remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto et des Directives Européennes sur les quotas d'émission de CO2.</p> <p>BNP Paribas remplit ainsi son rôle d'institution financière en facilitant le fonctionnement de ces marchés et en contribuant à leur développement.</p> <p>BNP Paribas est membre d'Entreprises pour l'Environnement (EpE) et participe aux travaux de l'association.</p>	
17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société	<p>Toute situation de crise est gérée par un comité ad hoc impliquant les plus hauts responsables du groupe. Le comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés.</p> <p>Face aux catastrophes, naturelles ou accidentelles, enregistrées ces dernières années, la Banque De Détail en France et Cetelem se sont mobilisés pour apporter une aide appropriée à leurs clients victimes de ces catastrophes.</p>	
18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	4,9 millions USD : il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non respect de la réglementation.	Groupe
19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Le groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.	
20. Eléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger	<p>Le référentiel des principes d'action du groupe, notamment le Pacte Mondial et les dix orientations de la responsabilité environnementale du groupe, constituent des directives qui s'imposent à tous les salariés quels que soient leur activité et le pays où ils l'exercent.</p> <p>Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.</p> <p>Une méthodologie d'audit de la responsabilité sociale et environnementale du groupe développée par l'Inspection Générale et la fonction Développement Durable a été finalisée en 2004 pour apprécier l'intégration des référentiels environnementaux du groupe. Bénéficiant d'un accès total à l'information, les inspecteurs réalisent en toute indépendance tout type d'audit sur l'ensemble du périmètre consolidé du groupe. Les résultats de l'audit et des missions d'inspection font l'objet d'un rapport annuel transmis à la Commission bancaire conformément au Règlement 97-02.</p>	

## 10. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

### 10.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP PARIBAS peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP PARIBAS - Finances-Développement Groupe  
Relations Investisseurs et Information Financière  
3, rue d'Antin – CAA01B1  
75002 Paris
- par téléphone : 01.40.14.63.58

### 10.2 CONTRATS IMPORTANTS

A ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

### 10.3 SITUATION DE DEPENDANCE

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise "BNP Paribas Partners for Innovation" (BP2I) qui, constituée avec IBM fin 2003, assure progressivement la production informatique pour BNP Paribas et ses filiales.

En 2005 la reprise par BP2I de la production informatique de plusieurs filiales s'est déroulée normalement.

BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales aux cotés d'IBM : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP2I composent l'essentiel de son effectif, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe: Fidelity Information services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société dont le capital est partagé entre IBM (83%) et Cofinoga (17%).

### 10.4 INVESTISSEMENTS

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 M€, considéré significatif à l'échelle du groupe, sont les suivants :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Etats Unis	14 juin 2005	Acquisition de <b>Commercial Federal Corporation</b> par BancWest	1,36 Md\$	Intégration finalisée le 2 Décembre 2005
France	29 mars 2005	Prise du contrôle et offre de retrait de la cote du groupe <b>Galeries Lafayette</b> par la famille Moulin avec le support financier de BNP Paribas (Contrôle conjoint de Cofinoga prévu à partir du 30/09/05)		Investissement en fonds propres après l'opération : 585 M€ dans la holding MOTIER
Etats Unis	16 mars 04	Acquisition de <b>Community First Bankshares</b> par BancWest	1,2 Md\$	Acquisition finalisée le 1 novembre 04

Les investissements ont été financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Le projet d'investissement dans BNL et son mode de financement envisagé sont décrits au paragraphe 8.1.5.

### 10.5 TENDANCES

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de BNP Paribas, depuis le 31 décembre 2005, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Voir les paragraphes 8.1.4 et 8.1.5.

## **10.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF**

Depuis le 31 décembre 2005, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur les résultats, la situation financière et l'activité du groupe.  
Voir le paragraphe 8.1.5.

## **10.7 LITIGES**

Les litiges en cours au 31 décembre 2005 font l'objet de provisions adéquates et ne présentent pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.

## **10.8 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS**

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) et sont disponibles sur demande à l'adresse indiquée au point 10.1.

Les statuts mis à jour au 23 janvier 2006 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

### **BNP PARIBAS**

**Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS  
662 042 449 RCS PARIS**

### **STATUTS**

#### **TITRE I FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL – OBJET**

##### **Article 1**

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1er) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1er du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

##### **Article 2**

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS 9ème, 16, Boulevard des Italiens.

##### **Article 3**

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1er relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes

opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

#### **TITRE II CAPITAL SOCIAL – ACTIONS**

##### **Article 4**

Le capital social est fixé à € 1.679.234.990. Il est divisé en 839.617.495 actions de 2 euros de nominal chacune entièrement libérées.

##### **Article 5**

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions de la Société donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

## **Article 6**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaires.

## **TITRE III ADMINISTRATION**

### **Article 7**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction générale et le calendrier des opérations électorales est établi par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs.

Le scrutin se déroule aux dates fixées sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance les électeurs dont l'absence est prévue le jour du scrutin.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de BNP PARIBAS SA où il sera constitué un bureau centralisateur

des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

### **Article 8**

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

### **Article 9**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

### **Article 10**

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur général, les Directeurs généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

#### **Article 11**

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

### **TITRE IV ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRESIDENT, DE LA DIRECTION GENERALE ET DES CENSEURS**

#### **Article 12**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

#### **Article 13**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

#### **Article 14**

Au choix du Conseil d'administration, la Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents statuts relatives au Directeur général s'appliquent au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président directeur général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

#### **Article 15**

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du Rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

#### **Article 16**

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les rémunérations des Directeurs généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

#### **Article 17**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

## **TITRE V ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES**

### **Article 18**

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires. Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce et par décret d'application.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai d'indisponibilité des actions jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée est fixé par le Conseil d'administration et communiqué dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiqué dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier. Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).

## **TITRE VI COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Article 19**

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs

fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

## **TITRE VII COMPTES ANNUELS**

### **Article 20**

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

### **Article 21**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissement et provisions constituent le résultat. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;

- les sommes que l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

## **TITRE VIII DISSOLUTION**

### **Article 22**

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

## **TITRE IX CONTESTATIONS**

### **Article 23**

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

# 11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Barbier Frinault & Autres**  
Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly sur Seine

**Mazars & Guérard**  
Mazars  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92 075 Paris la Défense

Aux Actionnaires  
BNP Paribas  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## **1. Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*\* Pacte d'actionnaire (autorisé par le conseil d'administration du 2 août 2005) concernant LaSer Cofinoga, conclu avec Cetelem, la famille Moulin, la SAS Motier, Galeries Lafayette, LaSer et Cofinoga*

Administrateur concerné :  
- Jean Clamon

Les sociétés SAS Motier, la famille Moulin, le Cetelem, Galeries Lafayette, LaSer, Cofinoga et BNP Paribas ont signé le 20 septembre 2005, un pacte d'actionnaires consistant à définir :

- la gestion du Groupe LaSer,
- les conditions de cession des titres de LaSer et Cofinoga,
- les engagements de la famille Moulin, de SAS Motier et de Galeries Lafayette,
- les engagements de BNP Paribas et de Cetelem en faveur de Cofinoga,
- les conditions de mise en œuvre des synergies de coûts entre Cetelem, LaSer et Cofinoga.

*\* Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le conseil d'administration du 23 novembre 2005)*

Administrateurs concernés :  
- M. Claude Bébéar, Président du Conseil de surveillance d'AXA, Président Directeur Général de Finaxa, Administrateur des Mutuelles AXA,  
- M. Michel Pébereau, Membre du Conseil de surveillance d'AXA.

Ce protocole, signé le 15 décembre 2005, se substitue au protocole signé le 12 septembre 2001 et à son avenant signé le 26 octobre 2004. Il fixe les relations des Groupes BNP Paribas et AXA en vue de les adapter au cadre défini par le projet de fusion-absorption de Finaxa par Axa.

Le protocole stipule des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Axa et BNP Paribas et prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes (le groupe AXA s'engage à conserver au minimum 43 412 598 actions BNP Paribas ; le groupe BNP Paribas s'engage à conserver au minimum 61 587 465 actions AXA). En outre, les parties ont consenti des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux. La durée initiale du nouveau protocole est de 5 ans, renouvelable par tacites reconductions de deux ans puis d'un an. Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005.

## **2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

*\* Protocole d'accord avec le groupe AXA (convention conclue en 2001 et avenant au protocole conclu en 2004)*

Le protocole signé le 15 décembre 2005 et repris dans la partie « conventions autorisées au cours de l'exercice » précédemment exposée se substitue à ces conventions.

Les groupes AXA (AXA, Finaxa et les Mutuelles AXA) et BNP Paribas ont signé le 12 septembre 2001, un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations minimales (respectivement de 43.412.598 actions détenues par le Groupe AXA dans BNP Paribas et 15.795.357 actions détenues par BNP Paribas dans FINAXA après ajustement lié à l'augmentation de capital de FINAXA en date du 20 juillet 2004) et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle de l'un d'eux. Le Groupe AXA s'engageait, en outre, à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa. Initialement conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, le protocole a fait l'objet, le 26 octobre 2004, d'un avenant l'ayant reconduit pour une période de deux ans à compter du 12 septembre 2004, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance. Le protocole et l'avenant ont fait l'objet d'une publicité par le Conseil des Marchés Financiers puis par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 28 septembre 2001 et le 28 octobre 2004.

*\* Garantie des dirigeants et des mandataires sociaux*

Les contrats d'assurance souscrits par votre société, visant à prémunir les dirigeants et mandataires sociaux de votre société et de ses filiales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ont été poursuivis dans leurs principes et leurs conditions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 21 février 2006

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard  
Mazars

Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

## 12. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

**Barbier Frinault & Autres**  
Ernst & Young  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars & Guérard**  
Mazars  
Le Vinci - 4, allée de l'Arche  
92075 Paris la Défense

- Barbier Frinault et Autres a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988. Barbier Frinault & Autres représenté par M. Radwan Hoteit est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

- PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994. PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) représenté par M. Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

- Mazars & Guérard a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Mazars & Guérard est représenté par M. Hervé Hélias.

PricewaterhouseCoopers Audit, Barbier Frinault et Autres et Mazars et Guérard sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

## 13. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

M. Baudouin Prot, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, Barbier Frinault et Autres et Mazars et Guérard, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Paris le 22 Février 2006

LE DIRECTEUR GENERAL

# 14. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 février 2006
<b><u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u></b>	p.292
<b><u>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u></b>	p. 291
<b><u>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u></b>	
3.1. Informations historiques	p. 12
3.2. Informations intermédiaires	n.a.
<b><u>4. FACTEURS DE RISQUE</u></b>	p. 85-89
<b><u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</u></b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	p. 4 ; p. 285
5.2. Investissements	p. 284
<b><u>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</u></b>	
6.1. Principales activités	p. 5-12 ; p. 77
6.2. Principaux marchés	p. 5-12 ; p. 164-165
6.3. Événements exceptionnels	p. 285
6.4. Dépendance éventuelle	p. 284
6.5. Eléments fondateurs toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	p. 5-12 ; p. 72
<b><u>7. ORGANIGRAMME</u></b>	
7.1. Description sommaire	p. 4
7.2. Liste des filiales importantes	p. 213-227
<b><u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u></b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p. 192
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 279-283
<b><u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u></b>	
9.1. Situation financière	p. 66-78
9.2. Résultat d'exploitation	p. 102-103
	p. 102
<b><u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u></b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	p. 104-105
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	p. 106
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	p. 241
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement sur les opérations de l'émetteur	n.a.
10.5. Sources de financement attendues	p. 81
<b><u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u></b>	n.a.
<b><u>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</u></b>	p. 77-78 ; p. 284
<b><u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</u></b>	n.a.
<b><u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u></b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	p. 39-48
14.2. Conflit d'intérêt au niveau de organes d'administration et de direction	p. 45
<b><u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u></b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p. 49 ; p. 235-237
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 236-240
<b><u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	p. 39-48
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	p. 45
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	p. 54-55
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 52
<b><u>17. SALARIÉS</u></b>	
17.1. Nombre de salariés	p. 26
17.2. Participation et stock options	p. 39-45 ; p. 204-207
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p. 36 ; p. 66
<b><u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	p. 15

18.2. Existence de droits de vote différents	p. 15
18.3. Contrôle de l'émetteur	p. 15
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	p. 15
<b><u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u></b>	p. 233-240
<b><u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u></b>	
20.1. Informations financières historiques	p. 99-259
20.2. Informations financières pro-forma	n.a.
20.3. Etats financiers	p. 99-259
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	p. 260-261
20.5. Date des dernières informations financières	p. 99
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	p. 21
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 285
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 285
<b><u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u></b>	
21.1. Capital social	p. 208 ; p. 264
21.2. Acte constitutif et statuts	p. 285-288
<b><u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u></b>	p. 284
<b><u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u></b>	n.a.
<b><u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>	p. 284
<b><u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u></b>	p. 191 ; p. 267-270

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004, présentés respectivement aux pages 90 à 165 et 166 à 167 du document de référence n°D05-0151 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2005 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 87 à 162 et 163 à 164 du document de référence n°D04-0263 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2004;

Les chapitres des documents de références n°D05-0151 et n°D04-0263 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.